
Les entreprises en France

Édition 2017



Coordination	Hervé Bacheré, Jacqueline Perrin-Haynes
Contribution	<p><i>Insee</i> Virginie Andrieux, Séverine Arnault, Johanne Aude, Hervé Bacheré, Christophe Bellégo, Sabine Bessière, Anne-Juliette Bessone, Nicolas Bignon, Pierrette Briant, Élise Coudin, Jeanne Daussin-Benichou, Emmanuel Delame, Julien Deroyon, Olivier Dorotheé, Vincent Dortet-Bernadet, Sylvie Dumartin, Maryse Fesseau, Paul Franceschi, Véronique Guiberteau, Nathalie Guillon, Colette Héricher, Elisabeth Kremp, Jérôme Laurent, Romuald Lelan, Maud Micollet, Jacqueline Perrin-Haynes, Nicoleta Petrica, Nadège Pradines, Sylvie Rousseau, Catherine Souquet, Stéphane Thomas, Corentin Trevien, Thomas Vacher, Grégory Verriest</p> <p><i>Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SIES)</i> Stéphane Montenache, Claudette-Vince Nissle, Géraldine Seroussi</p> <p><i>Ministère du Travail (Dares)</i> Odile Mesnard</p> <p><i>Direction générale des entreprises (DGE)</i> Guillaume Gilquin, Marine Tépaud</p> <p><i>Direction générale des Finances publiques (GF-3C)</i> Sylvie Amar, Christophe Despons, Gérard Forgeot, Florian Hatier, Brice Lepetit, Jérôme Mousserin</p> <p><i>Banque de France</i> Valérie Chauvin, Jean-Pierre Villetelle</p>
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directrice de la collection	Séverine Mayo-Simbsler
Rédaction	Catherine Demaison, Laurence Grivet, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler
Composition	<p>Coordination Séverine Mayo-Simbsler</p> <p>Maquette Ineiaki Global Design</p>
Couverture	Conception et réalisation Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition
2017

Les entreprises en France

Introduction 9

Vue d'ensemble

Après trois années de stagnation, rebond du taux de marge en 2015 13

Dossiers

Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015
sont portés par les entreprises de taille intermédiaire 25

Commerces et inégalités territoriales 35

Quelles collaborations entre entreprises et organismes de recherche
sont soutenues par les pouvoirs publics ?
L'exemple de deux dispositifs d'aide 47

Fiches thématiques

1. Structure du système productif

1.1 Catégories d'entreprises 64

1.2 ETI en France 66

1.3 PME en France 68

1.4 Microentreprises 70

1.5 Données régionales sur les catégories d'entreprises 72

1.6 Démographie des sociétés et entreprises individuelles 74

1.7 Micro-entrepreneurs 76

1.8 Créateurs d'entreprises hors micro-entrepreneurs 78

1.9 Activités économiques par secteur et par branche 80

2. Activité, emploi et coûts salariaux

2.1	Valeur ajoutée	84
2.2	Prix de production et d'importation	86
2.3	Taux de marge	88
2.4	Emploi	90
2.5	Formation professionnelle continue	92
2.6	Coût du travail	94
2.7	Salaires	96

3. Mondialisation, compétitivité et innovation

3.1	Échanges extérieurs	100
3.2	Entreprises exportatrices	102
3.3	Mondialisation	104
3.4	Firmes multinationales	106
3.5	Compétitivité	108
3.6	Investissement	110
3.7	TIC et commerce électronique	112
3.8	TIC et commerce électronique dans les TPE	114
3.9	Recherche et développement	116
3.10	Innovation	118
3.11	Impôt sur les sociétés	120
3.12	Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises	122
3.13	Financement des PME	124
3.14	Délais de paiement	126

4. Énergie et développement durable

4.1	Consommation d'énergie dans l'industrie	130
4.2	Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement	132
4.3	Pratiques environnementales des entreprises	134

Fiches sectorielles

5. Ensemble des secteurs

5.1	Chiffres clés des secteurs marchands non agricoles	140
5.2	Chiffres clés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	142
5.3	Ratios des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	144

6. Industrie

6.1	Chiffres clés de l'industrie	148
6.2	Ratios de l'industrie	150

7. Construction

7.1	Chiffres clés de la construction	154
7.2	Ratios de la construction	156

8. Commerce

8.1	Chiffres clés du commerce	160
8.2	Ratios du commerce	162

9. Transports et entreposage

9.1	Chiffres clés des transports et entreposage	166
9.2	Ratios des transports et entreposage	168

10. Services marchands

10.1	Chiffres clés des services marchands	172
10.2	Ratios des services marchands	174

Annexes

	Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage	179
	Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)	181
	Glossaire	187

Introduction

Cet ouvrage de la collection « Insee Références », *Les entreprises en France*, a pour vocation d'offrir la vue la plus complète de notre système productif. L'objectif est plus structurel que conjoncturel. S'appuyant sur des données d'entreprises, il permet d'éclairer le diagnostic agrégé grâce à l'examen des comportements individuels. Il rend ainsi compte de la diversité des entreprises qui constituent notre tissu productif.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Celui-ci mobilise de nombreuses sources administratives, notamment des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des enquêtes statistiques. Ce dispositif ambitieux fournit l'image la plus détaillée possible du monde des entreprises en mettant en cohérence l'ensemble de ces informations. Compte tenu des délais de recueil de l'information et de la complexité de l'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2015.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première est constituée d'un **panorama de la situation des entreprises en 2015** et de trois **dossiers** :

- Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire ;
- Commerces et inégalités territoriales ;
- Quelles collaborations entre entreprises et organismes de recherche sont soutenues par les pouvoirs publics ? L'exemple de deux dispositifs d'aide.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, un ensemble de **fiches thématiques et sectorielles** présentent les chiffres de référence sur les entreprises. Chaque fiche comprend une page de commentaires et une page de figures (tableaux ou graphiques).

Les **fiches thématiques** éclairent des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité autour de quatre grands domaines : la structure du système productif ; l'activité, l'emploi et les coûts salariaux ; la mondialisation, la compétitivité et l'innovation ; l'énergie et le développement durable. Quand des données sont disponibles, ces fiches intègrent aussi des éléments de comparaison européenne. Une nouvelle thématique est introduite dans cette édition : les pratiques environnementales des entreprises.

Enfin, pour chaque grand secteur d'activité, les **fiches sectorielles** proposent les principales données comptables et économiques. En parallèle, des résultats à un niveau sectoriel plus détaillé sont mis à disposition sur le site Internet www.insee.fr dans la rubrique « chiffres clés ». ■

Vue d'ensemble



Après trois années de stagnation, rebond du taux de marge en 2015

Hervé Bacheré*

En 2015, la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers s'élève à 1 000 milliards d'euros, soit 50 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. Après plusieurs années de faible croissance, la valeur ajoutée augmente de 2,4 % et le taux de marge se redresse nettement (+ 1,1 point), soutenu par plusieurs mesures visant à réduire le coût du travail et accroître la compétitivité des entreprises. De fait, les cotisations sociales augmentent moins vite que les salaires grâce à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et la mise en place du Pacte de responsabilité et de solidarité. Dans l'industrie, les transports et entreposage, l'immobilier et les services aux particuliers, le taux de marge a retrouvé un niveau supérieur à celui de 2010. En 2015, l'investissement a vivement progressé (+ 3,5 %) alors que le taux d'investissement continue de stagner, du fait de la hausse simultanée de la valeur ajoutée. L'amélioration de l'activité des entreprises en 2015 stimule les créations d'entreprises : en 2016, elles sont les plus nombreuses depuis six ans, tandis que les défaillances d'entreprises sont au plus bas depuis 2009.

En 2015, l'ensemble des secteurs marchands non agricoles comptabilise 4,0 millions d'entreprises au sens **unités légales et entreprises profilées** pour un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 800 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros, soit 56 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française.

Pour pouvoir analyser l'ensemble des données fiscales des entreprises sur des critères comparables, trois restrictions sont faites dans cette vue d'ensemble. Tout d'abord, les secteurs dans lesquels une partie importante de l'activité est réalisée par des structures non marchandes sont exclus. C'est le cas de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement¹. Ensuite, les secteurs financiers sont également écartés, car leur comptabilité est atypique par rapport à celle des entreprises des autres secteurs d'activité. Enfin, 1,1 million de **micro-entrepreneurs** et micro-entreprises au sens fiscal bénéficiant de formalités comptables et fiscales simplifiées² (pas de bilan, ni de compte de résultat, ni de liasse fiscale) ne sont pas retenus ici. Leur poids économique est très faible (1,1 % du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 10 salariés) et les données statistiques disponibles sont moins détaillées.

* Hervé Bacheré, Insee.

1. Ces secteurs exclus du champ de la vue d'ensemble sont cependant analysés au sein de cet ouvrage. Ainsi, la fiche 1.7 présente des résultats sur les micro-entrepreneurs et la fiche 5.1 concerne l'ensemble des secteurs marchands non agricoles.

2. Entreprises ayant choisi les régimes fiscaux micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro BNC (bénéfices non commerciaux).

Les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, rassemblent 2,35 millions d'entreprises, au sens unités légales et entreprises profilées (figure 1). Ces entreprises réalisent 3 655 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 000 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 50 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie, et emploient 11,86 millions de salariés en équivalent temps plein.

Alors que les 2,20 millions d'entreprises de moins de 10 salariés concentrent environ 20 % des salariés, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands, 4 200 entreprises de 250 salariés ou plus en concentrent entre 40 % et 45 %.

1. Agrégats économiques selon la taille de l'entreprise en 2015

	Nombre d'entreprises	Salariés en équivalent temps plein	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement	Exportations
	(en milliers)					
0 salarié	1 252	0	229,1	59,8	36,9	26,4
1 à 9 salariés	954	2 525	530,6	169,4	19,7	39,3
10 à 249 salariés	144	4 521	1 260,7	313,9	44,4	169,7
250 salariés ou plus	4	4 817	1 634,6	459,6	81,8	394,9
Ensemble	2 354	11 863	3 655,0	1 002,7	182,7	630,4

Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

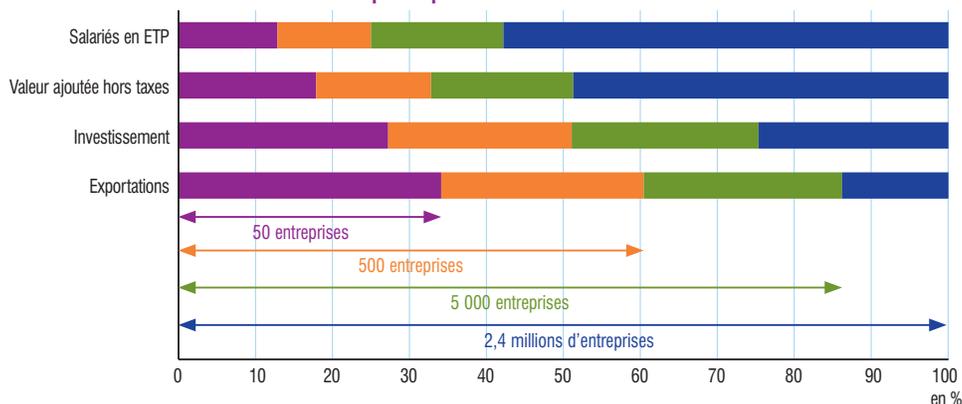
Source : Insee, É sane (données individuelles).

L'industrie concentre plus de la moitié des exportations

En France, le tissu productif est fortement concentré. Ainsi, les 500 premières entreprises des secteurs principalement marchands réalisent 60 % des exportations (figure 2) ; un nombre équivalent réalise 50 % de l'investissement corporel. La concentration est un peu moins marquée pour la valeur ajoutée (les 500 premières en réalisent 30 %) et les effectifs salariés en équivalent temps plein (25 %).

L'industrie pèse peu en nombre d'entreprises (8 %). Elle rassemble cependant plus d'un tiers des entreprises de 250 salariés ou plus. Ainsi, elle concentre 55 % des exportations et entre 25 % et 30 % des salariés, de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires et des investissements

2. Concentration dans les secteurs principalement marchands en 2015



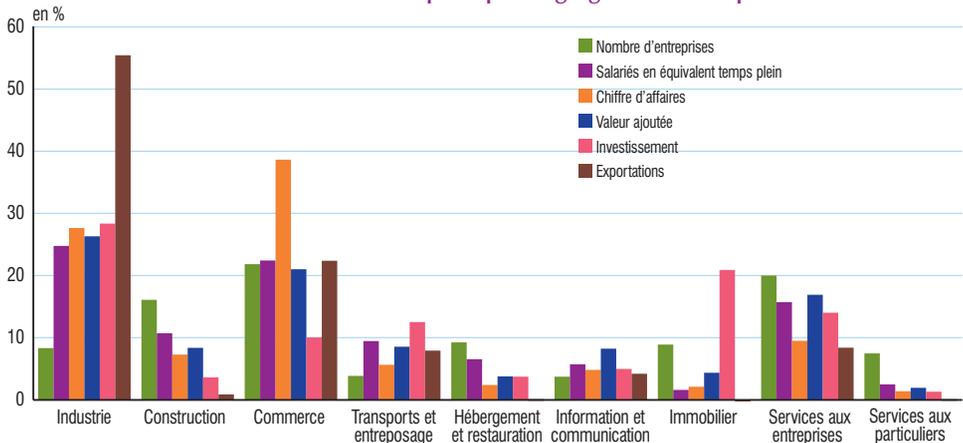
Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (figure 3). Le commerce est le deuxième secteur en matière d'exportation (22 % du total) ; il réalise 39 % du chiffre d'affaires total. Le commerce de gros porte une partie des exportations de groupes industriels.

Les secteurs des transports et de l'information et communication sont particulièrement concentrés. Cela tient d'une part au poids très important de la SNCF et des différentes filiales qui composent ce groupe, et d'autre part à la place de la téléphonie et de la télédiffusion, elles-mêmes très concentrées. L'information et communication compte près de 90 000 entreprises, les 50 plus importantes portent la moitié de la valeur ajoutée du secteur, 20 (pas forcément les mêmes) rassemblent les trois quarts de l'investissement et une quarantaine emploient 40 % des effectifs.

3. Poids des secteurs d'activité selon les principaux agrégats économiques en 2015



Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : le secteur de l'industrie regroupe 8 % des entreprises, 25 % des salariés, 28 % du chiffre d'affaires, 26 % de la valeur ajoutée, 28 % de l'investissement et 55 % des exportations.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Valeur ajoutée médiane de 33 millions d'euros pour les entreprises de 250 salariés ou plus, de 100 000 euros pour celles de 1 à 9 salariés

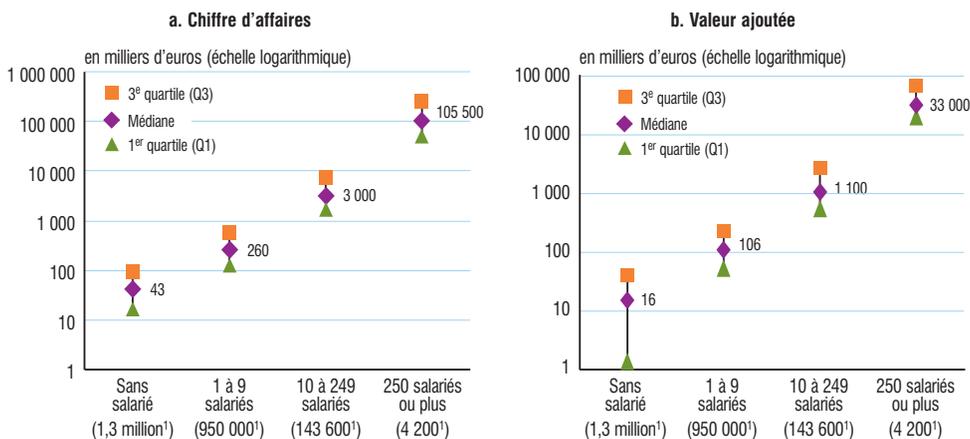
En 2015, la valeur ajoutée médiane des entreprises de 250 salariés ou plus est de 33 millions d'euros (figure 4). C'est 30 fois supérieur à celle des entreprises de 10 à 249 salariés, 300 fois à celles de 1 à 9 salariés et 2 000 fois supérieur aux unités sans salarié. Le rapport interquartile³ de la valeur ajoutée se situe entre 3 et 4 pour les entreprises employeuses, il s'élève à 35 pour les entreprises sans salarié.

Les plus petites entreprises sont très hétérogènes : on y trouve des artisans, des professions libérales, mais aussi des sièges sociaux, des sociétés civiles immobilières (SCI), des filiales de multinationales, etc. Ainsi, un quart des entreprises sans salarié ne dégagent quasiment pas de valeur ajoutée. Et, avec une valeur ajoutée médiane à 16 000 euros, 600 000 unités ne financent pas l'équivalent d'un Smic (coût annuel à temps plein charges patronales comprises : près de 20 000 euros).

De 2010 à 2014, la croissance de la valeur ajoutée a été faible. En 2015, pour l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, les évolutions sont nettement plus positives : + 2,4 % pour la valeur ajoutée, + 3,5 % pour l'investissement et + 3,0 % pour les exportations. Portés par cette croissance, les ratios économiques et financiers s'améliorent.

3. 3^e quartile / 1^{er} quartile.

4. Dispersion du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2015



1. Nombre d'entreprises.

Champ : unités légales et entreprises profilées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Rebond du taux de marge en 2015, mais toujours en retrait par rapport à 2010 dans cinq secteurs

Le **taux de marge** rapporte l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs ; il rend compte de ce qui reste à disposition de l'entreprise une fois déduits les frais de personnel⁴. En 2015, le taux de marge des unités légales⁵ employeuses s'élève à 23,6 %, il augmente de 1,1 point par rapport à 2014 après trois années de stagnation⁶. Il reste 1,5 point en retrait de son niveau de 2010. Les grandes entreprises enregistrent le plus fort rebond en 2015 (+ 1,7 point), il est plus modéré pour les entreprises de 1 à 9 salariés (+ 0,7 point) et celles de 10 à 249 salariés (+ 0,6 point).

En 2015, le taux de marge augmente dans cinq secteurs (*figure 5*) : l'industrie (+ 2,2 points), l'hébergement et restauration (+ 2,2 points), le commerce (+ 1,6 point), l'information et communication (+ 0,9 point) et les transports et entreposage (+ 0,6 point). Il est stable dans les autres secteurs.

En complément du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), en vigueur depuis 2013, le **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS) participe, à partir du 1^{er} janvier 2015, à la baisse des charges⁷. L'impact de ces mesures est plus fort pour les petites entreprises pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. En 2015, les salaires dans les unités légales de 1 à 9 salariés ont crû en moyenne de 0,9 %, alors que

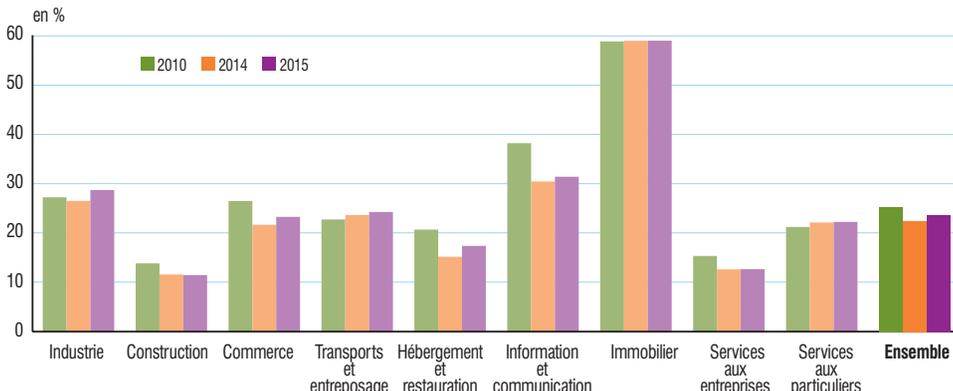
4. Le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %, car l'entrepreneur individuel se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel. Ces entreprises ne sont donc pas retenues pour les analyses sur le taux de marge.

5. Les entreprises profilées sont intégrées progressivement dans les statistiques d'entreprises à partir de 2013. Pour une analyse longitudinale de 2010 à 2015, les ratios analysés dans cette partie sont uniquement en unités légales pour conserver un champ cohérent sur toute la période.

6. Après ce rebond, le taux de marge des sociétés non financières est resté quasiment stable en 2016, d'après les données des comptes nationaux. Ces données plus récentes ne permettent toutefois pas d'illustrer la diversité des situations selon le secteur d'activité et la taille des unités légales. Pour cela, les données individuelles du dispositif Esane, disponibles jusqu'en 2015, sont nécessaires.

7. Les salaires au niveau du Smic (1 466 euros) sont exonérés des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage ; les cotisations familiales sur les salaires baissent de 1,8 point jusqu'à 1,6 fois le Smic.

5. Taux de marge des unités légales employées en 2010, 2014 et 2015 par secteur



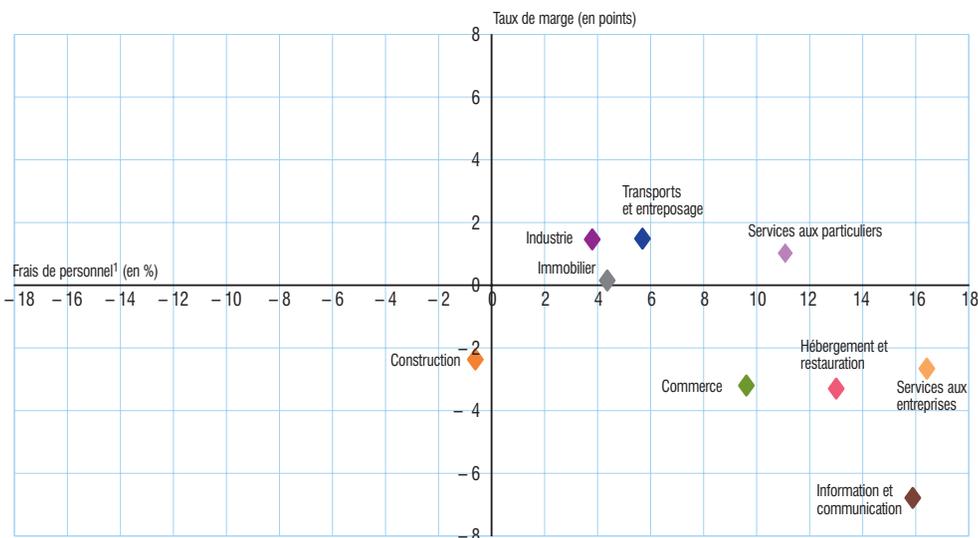
Champ : unités légales employées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

leurs cotisations sociales ont reculé de 1,6 %. Pour celles de 10 à 249 salariés, les salaires ont augmenté plus rapidement (+ 2,4 %) et les cotisations progressent de façon modérée (+ 1,0 %). Pour les entreprises de 250 salariés ou plus, salaires et cotisations salariales augmentent à un rythme proche : + 1,6 + 1,3 %.

Ces évolutions et celles de l'emploi influent directement sur le taux de marge (figure 6). Ce dernier a également bénéficié de la baisse des prix du pétrole. L'industrie, les transports

6. Évolution du taux de marge et des frais de personnel par secteur entre 2010 et 2015



1. Salaires et cotisations sociales.

Champ : unités légales employées (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : entre 2010 et 2015, le taux de marge de l'industrie a augmenté de 1,5 point pendant que les frais de personnel augmentaient de 3,8 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

et entreposage et l'immobilier sont trois des quatre secteurs dont le taux de marge a retrouvé ou dépassé en 2015 son niveau de 2010. L'emploi salarié y recule entre 2010 et 2015 et la masse salariale y évolue plus faiblement que dans les autres activités.

En 2015, le taux de marge des services aux particuliers est aussi supérieur à son niveau de 2010 mais les effectifs du secteur augmentent au cours de la période. Cette activité, où les salaires sont relativement faibles en moyenne, a largement bénéficié du CICE et du PRS et sa valeur ajoutée a crû deux fois plus vite que celle de l'ensemble des secteurs.

Dans l'hébergement et la restauration, les salaires sont souvent proches du Smic. La masse salariale croît nettement (+ 15,6 % entre 2010 et 2015), mais grâce au CICE et au PRS, les cotisations sociales augmentent sensiblement moins vite (+ 5,2 %). En définitive, malgré une valeur ajoutée dynamique (+ 8,5 %), le taux de marge recule de 3,3 points sur la période, avec cependant un rebond de + 2,2 points en 2015.

Enfin, l'information et communication affiche le plus fort recul du taux de marge entre 2010 et 2015 (- 6,8 points) ; les frais de personnel augmentent de 15,9 % et la valeur ajoutée progresse moins vite que la moyenne des secteurs (+ 4,4 %). Salaires et cotisations sociales croissent quasiment au même rythme, ce secteur offrant des niveaux de salaires souvent supérieurs aux seuils applicables pour le CICE et le PRS. Avec l'entrée de *Free mobile* dans le secteur des télécoms, les prix de production ont baissé de 20 % entre 2010 et 2015, ce qui a pesé sur le taux de marge des trois opérateurs historiques⁸.

Un taux d'investissement qui stagne depuis 2010 mais un investissement en hausse en 2015

Alors que le taux de marge augmente nettement en 2015, le **taux d'investissement** reste quasiment stable. Après un rebond en 2011, le taux d'investissement⁹ est légèrement orienté à la baisse jusqu'en 2014 et se redresse de seulement 0,2 point en 2015 ; établi à partir des statistiques d'entreprises, ce constat diffère en comptabilité nationale¹⁰. Selon les comptes nationaux, le taux d'investissement des sociétés non financières¹¹ progresse de 0,8 point sur la période 2010-2015 et retrouve, en 2016, son niveau de 2008.

La stabilité du taux d'investissement des unités légales¹² en 2015 correspond en réalité à une nette reprise de l'investissement, soutenu notamment par le dispositif de suramortissement mis en place en avril 2015¹³, accompagnée d'une croissance dynamique de la valeur ajoutée. De 2011 à 2014, la faible évolution de la valeur ajoutée combinée à un lent recul de l'investissement expliquent le repli du taux d'investissement (*figure 7*). Cette tendance à la baisse concerne les principaux secteurs qui investissent : industrie, transports et entreposage, immobilier et services aux entreprises.

8. Une licence de téléphonie mobile a été attribuée à *Free mobile* par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) le 17 décembre 2009.

9. Défini comme l'investissement corporel brut hors apports rapporté à la valeur ajoutée hors taxes.

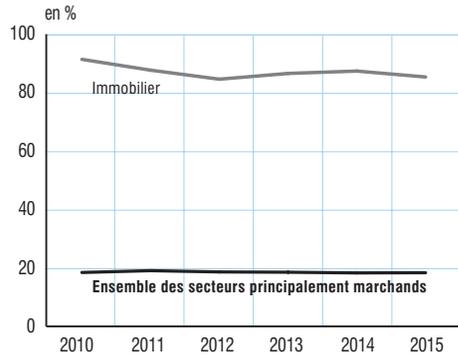
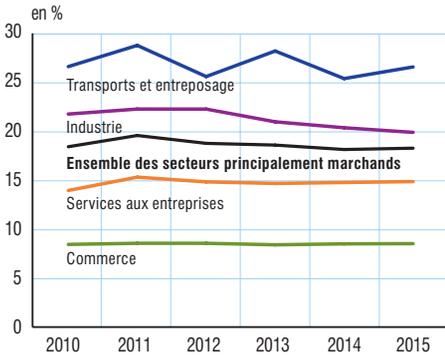
10. Des différences de champ entre l'investissement en comptabilité nationale et en comptabilité d'entreprise expliquent ces écarts. Depuis le système européen des comptes 2010, la recherche et développement (R&D) est considérée comme un investissement en comptabilité nationale. Une définition plus restrictive en comptabilité d'entreprise conduit à ne pas prendre en compte certaines dépenses d'investissement, notamment l'immatériel, entraînant une divergence de dynamique entre les deux taux.

11. Défini comme formation brute de capital fixe (FBCF) rapportée à la valeur ajoutée.

12. Les entreprises profilées sont intégrées progressivement dans les statistiques d'entreprises à partir de 2013. Pour une analyse longitudinale de 2010 à 2015, les ratios analysés sont uniquement en unités légales pour conserver un champ cohérent et comparable sur toute la période.

13. La mesure consiste à permettre aux entreprises d'augmenter de 40 % le montant des biens d'équipement qui peut être déduit de l'assiette fiscale. Elle s'est appliquée d'avril 2015 à avril 2017.

7. Taux d'investissement par secteur



Champ : unités légales (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : ces cinq secteurs représentent 86 % de l'investissement et 78 % de la valeur ajoutée.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

Des ratios économiques et financiers mieux orientés en 2014 et 2015

Dans un contexte où l'ensemble de l'économie française accélère en 2015 (+ 1,3 % de PIB en volume, après + 0,6 % en 2014) avec la plus forte croissance depuis 2011, le taux de marge, la **rentabilité économique**, la **rentabilité financière** et le **taux d'autofinancement** sont tous en hausse en 2015 (figure 8). Sur la période 2010 à 2013, ils étaient principalement orientés à la baisse, puis ils se stabilisent ou se redressent en 2014, à l'exception du taux d'autofinancement. La mise en place du CICE en 2013 et la montée en puissance du PRS à partir de 2015 ont contribué à ces améliorations.

En 2015, les **délais de paiement fournisseurs** augmentent légèrement et les **délais clients** se stabilisent. À la suite de la réglementation des délais de paiement dans le cadre de la LME¹⁴, les délais de paiement avaient baissé jusqu'en 2012, puis s'étaient stabilisés en 2013 et 2014.

8. Évolutions d'indicateurs économiques de 2010 à 2015

	2011 - 2010	2012 - 2011	2013 - 2012	2014 - 2013	2015 - 2014
Taux de marge des unités employées	↘	↘	↔	↔	↗
Rentabilité économique	↘	↘	↘	↔	↗
Rentabilité financière	↘	↘	↘	↗	↗
Taux d'investissement	↗	↘	↔	↘	↔
Taux d'autofinancement	↘	↔	↘	↘	↗
Délais de paiement clients (jours de chiffre d'affaires)	↗	↗	↔	↔	↔
Délais de paiement fournisseurs (jours d'achats)	↗	↗	↔	↔	↘

Champ : unités légales (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : en baisse pour une évolution en point d'une année sur l'autre inférieure à - 0,2 point, stable entre - 0,2 et + 0,2 point, en hausse si supérieur à + 0,2 point. Ces évolutions sont inversées pour les délais de paiement pour lesquels une évolution en baisse est un signe d'amélioration.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

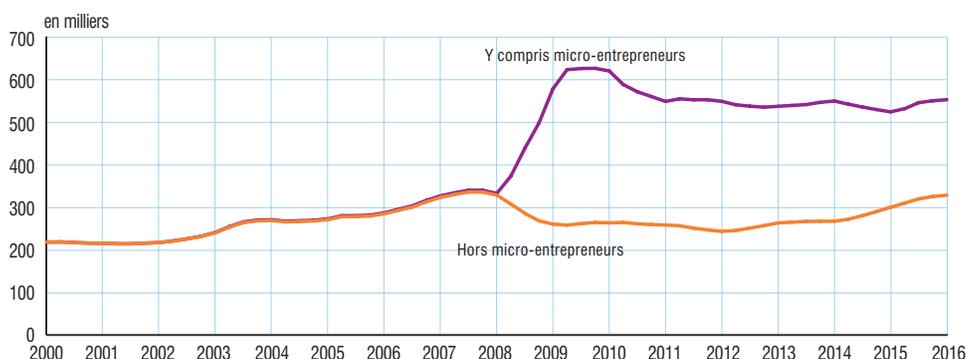
14. Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Dynamisation des créations de sociétés et baisse des défaillances

Cette amélioration des ratios économiques et financiers des entreprises en 2015 s'accompagne de celle des indicateurs de démographie sur l'année 2016. Dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 554 000 entreprises ont été créées, soit 6 % de plus qu'en 2015 (figure 9). Il s'agit de la plus forte hausse depuis six ans. Les créations de **sociétés** augmentent (+ 10 %), de même que les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 10 %).

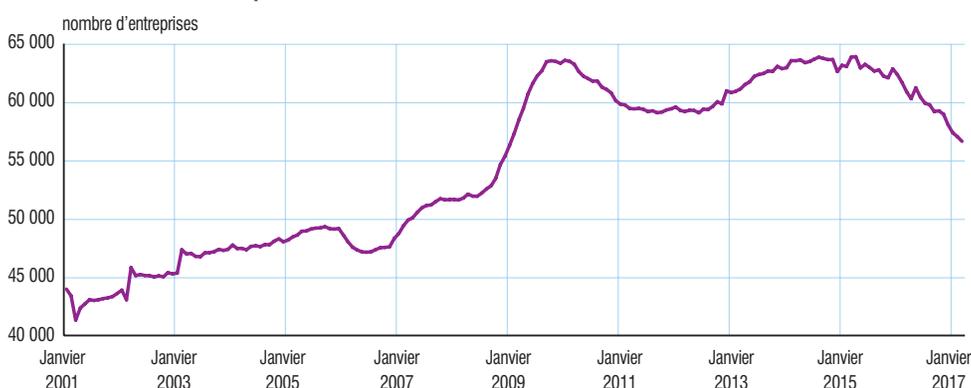
Les défaillances d'entreprises sont, quant à elles, en fort recul depuis la fin 2015¹⁵ (figure 10). La baisse constatée durant toute l'année 2016 a permis de retrouver, début 2017, le nombre de 57 000 défaillances cumulées sur un an du début de l'année 2009. La majorité des secteurs sont concernés par ce recul des défaillances (début 2017, elles augmentent uniquement dans l'agriculture et les transports et entreposage). Ce repli s'observe pour toutes les tailles d'entreprises. ■

9. Créations annuelles d'entreprises



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

10. Défaillances d'entreprises cumulées sur 12 mois



Champ : France.
Note : données révisées ; données CVS-CJO.
Source : Banque de France.

15. D'après les données publiées par la Banque de France. Le concept de défaillances couvre les redressements et les liquidations judiciaires en date de jugement, mais pas les procédures de sauvegarde (qui ne donnent pas lieu au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement). Il diffère des cessations d'activité : toutes les défaillances ne conduisent pas à une cessation et toutes les cessations ne passent pas par une défaillance.

Définitions

Délais de paiement clients en jours de chiffre d'affaires : (créances clients et comptes rattachés + effets escomptés non échus) / (CA TTC / 360).

Délais de paiement fournisseurs en jours d'achats : dettes fournisseurs et comptes rattachés / (achats TTC / 360).

Profilage d'un groupe de sociétés : profiler un groupe de sociétés consiste à identifier au sein de ce groupe la ou les entreprises au sens économique et reconstituer leurs comptes consolidés. L'entreprise au sens économique est définie par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 et son décret d'application du 18 décembre 2008 comme « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision ». Le « profilage » (terme traduit de l'anglais *"profiling"*) permet de définir des unités statistiques intermédiaires jouissant d'une autonomie de décision, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises au sens économique. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe. Les expériences déjà conduites indiquent qu'elles peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés. Les opérations de profilage des groupes présents en France s'étalent sur plusieurs années.

Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation (EBE) / immobilisations corporelles et incorporelles + besoin en fonds de roulement.

Rentabilité financière : résultat net comptable / capitaux propres.

Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement / investissements corporels bruts hors apports.

Taux de marge : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apports / valeur ajoutée hors taxes.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être : - une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; - une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene.

Unités légales et entreprises profilées : le profilage des groupes étant en cours de mise en œuvre, les statistiques structurelles d'entreprises mêlent des données relatives aux entreprises profilées, lorsque celles-ci ont été définies (au sein des plus grands groupes), et aux unités légales pour celles n'appartenant pas à une entreprise profilée.

Sociétés, entreprises individuelles, micro-entrepreneur, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

Béguin J.-M., Hecquet V., « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, Rapport 2016, France Stratégie.

Deroyon J., « De nouvelles données issues du profilage des groupes : une part accrue de l'industrie, des entreprises plus performantes, mais une capacité à financer l'investissement et un endettement plus dégradés », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Laverne A., Méot T., « Trente-cinq ans de services d'information et de communication – L'essor des logiciels », *Insee Première* n° 1575, novembre 2015.

Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2016, Banque de France.

Dossiers



Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire

Hervé Bacheré*

Au cours de la période après crise de 2009 à 2015, dans un contexte de faible croissance économique, une part importante de la croissance de l'emploi salarié dans les secteurs marchands est le fait des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Alors que les unités légales de moins de 10 salariés créent plus de 100 000 emplois nets sur la période, les microentreprises en ont perdu presque autant. L'organisation des unités légales en groupes dès les petites tailles explique cette apparente contradiction : les unités légales de moins de 10 salariés créatrices d'emplois appartiennent souvent à des groupes et ne sont pas des microentreprises. Les 1,4 million d'unités légales qui restent des microentreprises n'ont globalement pas créé d'emplois. Les autres ont grandi et ne sont plus des microentreprises en 2015. Elles constituent un vivier important qui alimente la croissance des petites et moyennes entreprises (PME), qui elles-mêmes participent largement au développement des ETI. Enfin, les grandes entreprises perdent des emplois sur cette période.

En 2015, en France, les entreprises des secteurs marchands hors agriculture¹ emploient 12,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 254 300 de plus qu'en 2009². Entre 2009 et 2015, le solde d'emplois salariés est positif pour les unités légales de moins de 10 salariés³ (+ 121 300 ETP), pour les unités de 10 à 249 salariés (+ 103 200) et celles de 250 à 4 999 salariés (+ 89 600). Il est négatif pour les unités de 5 000 salariés ou plus (- 59 800).

* Hervé Bacheré, Insee.

1. Hors secteurs des banques et des assurances.

2. Cette évolution est issue du dispositif É sane d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Elle est plus dynamique que celle issue des sources usuelles sur l'emploi (*encadré 1*), sans que cela ne remette en cause les conclusions de cette étude.

3. Pour une discussion sur les différentes conventions possibles pour tenir compte des évolutions d'emploi, voir [Argouarc'h *et al.*, 2010].

Mieux comprendre les variations d'emplois entre catégories d'entreprises

L'évolution de + 254 300 salariés en équivalent temps plein entre 2009 et 2015 présentée dans ce dossier repose sur le dispositif Ésane d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Cette source produit des statistiques sur les données économiques et financières des entreprises à partir de leurs liasses fiscales et d'enquêtes statistiques ; les données relatives à l'emploi proviennent pour leur part des déclarations sociales des entreprises.

En données de comptabilité nationale, l'évolution de l'emploi salarié en équivalent temps plein entre 2009 et 2015 pour les entreprises non financières s'élève à + 28 000. Il s'agit d'un champ proche de celui d'Ésane, mais ce dernier

ne lui est pas directement comparable en termes de couverture sectorielle, de mesure de l'emploi en équivalent temps plein ou encore de période couverte du fait de décalage des exercices comptables par rapport à l'année civile pour certaines entreprises.

Par ailleurs, les concepts permettant de définir le champ des entreprises dans Ésane ont évolué sur la période, ce qui a conduit à intégrer de nouvelles unités.

Cette dynamique de l'emploi un peu plus marquée dans Ésane ne remet pas en cause les conclusions de cette étude sur les transferts entre les catégories d'entreprises, même si une légère surestimation des créations est possible.

La prise en compte de l'organisation des unités légales en groupes permet un meilleur éclairage

Ces statistiques reposent sur la notion d'**unité légale** qui correspond à une entité administrative (société ou entreprise individuelle) identifiée par son numéro Siren. Or, les unités légales sont fréquemment organisées en groupe, même pour les plus petites d'entre elles [Deroyon, 2016].

Si, autour de 10 salariés, une unité légale sur trois est dans un groupe, à partir de 20 salariés une majorité d'unités légales appartient à un groupe. Ce mode d'organisation est caractéristique au voisinage du seuil de 50 salariés : en deçà de ce seuil, la formation de groupes s'intensifie et au-delà, les unités légales se multiplient dans les groupes déjà constitués.

La définition économique de l'**entreprise** au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 tient compte de cette organisation en groupe. Elle se décline en **catégories d'entreprises** selon l'effectif, le chiffre d'affaires et le total de bilan : les microentreprises (Micro), les petites et moyennes entreprises (PME, hors microentreprises dans cette étude), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

La notion de groupe permet de mieux comprendre la complexité de la vie des entreprises et des transitions entre catégories d'entreprises. Les possibilités sont en effet multiples : les unités légales changent de catégorie d'entreprises car elles grandissent ou deviennent plus petites ; certaines changent de catégorie sans changer de taille, soit en intégrant un groupe ou en en sortant, soit en suivant le changement de catégorie de leur groupe. Une unité légale peut même perdre des emplois et se retrouver dans une catégorie d'entreprises supérieure à l'occasion d'un rachat ou d'une restructuration ; elle peut aussi disparaître d'un point de vue administratif (plus de Siren propre) mais être en réalité reprise dans l'activité du groupe.

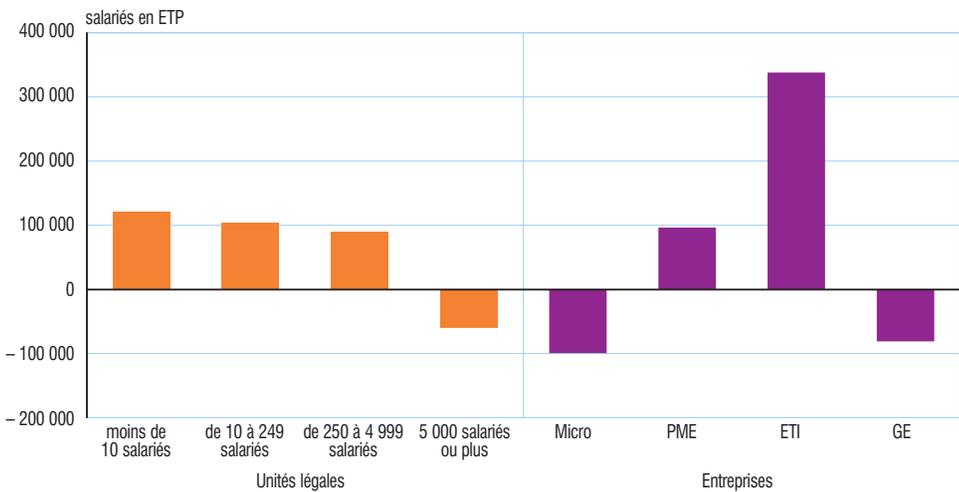
Ainsi, le suivi de l'évolution d'une unité légale seule dans le temps perd de son sens à partir du moment où elle intègre un groupe. Par exemple, une jeune entreprise peut être en croissance depuis plusieurs années avant d'être rachetée et intégrée dans un groupe ; puis, elle peut croître moins vite, voire régresser, sans que cela soit un signe négatif. La dynamique se poursuit au niveau du groupe, une ou plusieurs autres unités légales augmentant leurs effectifs. D'autres unités légales, à l'approche du seuil des 50 salariés, choisissent de former un groupe en créant une seconde unité pour continuer à se développer ; elles évitent ainsi certaines obligations légales ou réglementaires qui incombent aux unités légales de 50 salariés ou plus. Dernier exemple,

celui d'une unité légale de moins de 5 salariés en 2009 et qui en compte plus de 2 000 en 2015 : cette évolution exceptionnelle peut être le résultat d'une réorganisation au sein du groupe dont elle fait partie. Au final, l'emploi dans le groupe est quasiment stable sur la période et l'évolution des effectifs de cette seule unité légale n'a aucun sens économique ; elle est le résultat d'une stratégie organisationnelle au sein du groupe.

Entre 2009 et 2015, l'emploi augmente dans les ETI et les PME et recule dans les microentreprises et les grandes entreprises

Observer l'évolution de l'emploi entre 2009 et 2015 selon la taille des unités légales ou selon la catégorie d'entreprises, qui tient compte de cette organisation en groupe, conduit à des résultats très différents (figure 1). Dans le premier cas, les créations d'emplois salariés se répartissent à parts presque égales entre les unités légales de moins de 10 salariés, celles de 10 à 249 salariés et celles de 250 à 4 999 salariés ; en revanche, selon l'approche par catégorie d'entreprises, les ETI concentrent l'essentiel de la hausse alors que les microentreprises et les grandes entreprises affichent un solde négatif.

1. Évolution de l'emploi salarié selon la taille des unités légales et la catégorie d'entreprises entre 2009 et 2015



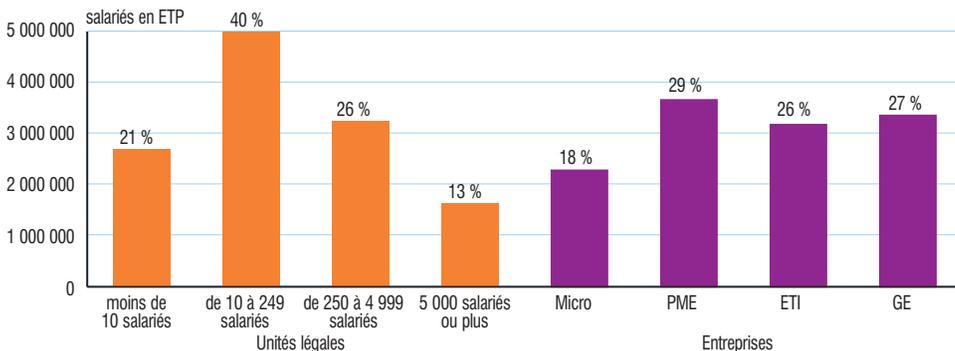
Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
 Lecture : entre 2009 et 2015, l'emploi salarié en ETP dans les unités légales de moins de 10 salariés s'accroît de 121 300. Sur la même période, celui des microentreprises (Micro) qui prennent en compte la notion de groupe, diminue de 98 900.
 Source : *Esane (données individuelles)*.

Les emplois des grandes entreprises ne sont pas seulement dans de grandes unités légales

Des effets de structure expliquent en partie les écarts de résultats entre les deux approches (figure 2). Il n'y a pas le même nombre d'emplois dans les unités légales de 10 à 249 salariés que dans les PME, de même il n'y a pas autant d'emplois dans les unités légales de 5 000 salariés ou plus que dans les grandes entreprises.

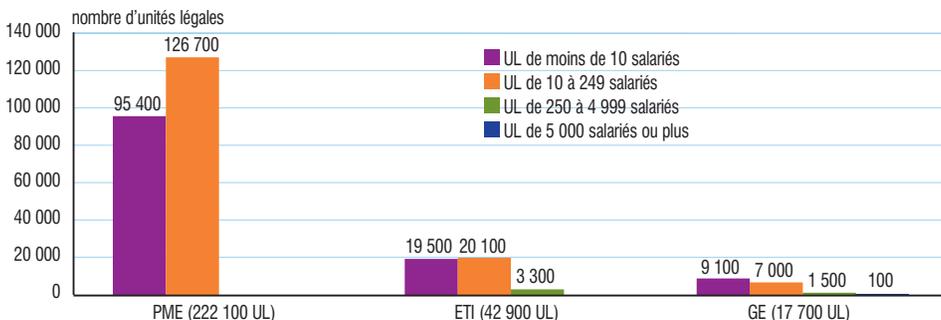
En 2015, les unités légales de 10 à 249 salariés regroupent 40 % de l'emploi salarié mais 29 % pour les entreprises de catégorie PME (hors microentreprises). 20 100 unités légales de 10 à 249 salariés ne sont en effet pas des PME et font partie d'un groupe de taille ETI (figure 3).

2. Emploi salarié selon la taille des unités légales et les catégories d'entreprises en 2015



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : en 2015, les unités légales de moins de 10 salariés concentrent 21 % des emplois salariés, les microentreprises en concentrent 18 %.
Source : Esane (données individuelles).

3. Répartition des unités légales (UL) par tranche de taille, selon la catégorie d'entreprises en 2015



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Note : hors microentreprises, celles-ci ne comprenant que des unités légales de moins de 10 salariés.
Lecture : en 2015, la catégorie des PME regroupe 222 100 unités légales. Parmi elles, 95 400 ont moins de 10 salariés et 126 700 ont entre 10 et 249 salariés.
Source : Esane (données individuelles).

Ces unités légales apportent aux ETI près de 1,2 million d'emplois. De même, 1 500 unités légales de 250 à 4 999 salariés font partie d'une grande entreprise et comptabilisent près de 1,3 million d'emplois (figure 4).

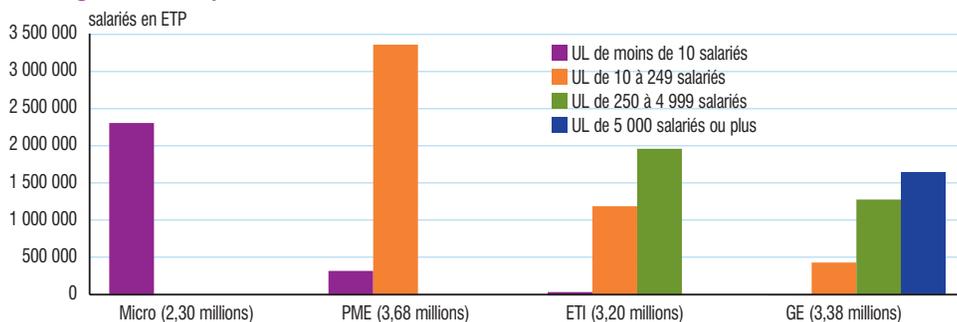
En raison de l'apport d'emplois de « fausses » PME⁴ aux ETI et de la fuite d'emplois de « fausses » ETI⁵ vers les grandes entreprises, le poids des ETI en effectifs salariés (26 %) est équivalent à celui des unités légales de 250 à 4 999 salariés ; les deux effets se compensent. En revanche, les grandes entreprises pèsent le double des unités légales de 5 000 salariés ou plus en termes d'emplois salariés (27 % contre 13 %) grâce à l'apport de « fausses » ETI. Enfin, les unités légales de moins de 10 salariés et les microentreprises ont des poids comparables (respectivement 21 % et 18 %)⁶.

4. Unités légales de 10 à 249 salariés non PME.

5. Unités légales de 250 à 4 999 salariés non ETI.

6. Ces effets de structure sont stables entre 2009 et 2015. Il y a plus de petites unités légales dans des groupes en 2015 du fait de l'amélioration de la connaissance des liaisons financières constitutives des groupes par l'Insee (encadré 2) mais l'impact est marginal sur la répartition de l'emploi salarié par catégorie d'entreprises.

4. Répartition des effectifs salariés par tranche de taille des unités légales (UL) selon la catégorie d'entreprises en 2015



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
 Lecture : en 2015, les PME emploient 3,68 millions de salariés en ETP. Parmi ceux-ci, 328 200 appartiennent à des unités légales de moins de 10 salariés et 3,35 millions à des unités légales de 10 à 249 salariés.
 Source : *Ésane (données individuelles)*.

Encadré 2

L'Insee améliore progressivement ses outils

2008¹ : refonte du système d'information sur les statistiques annuelles d'entreprises et premiers résultats du nouveau système *Ésane*, alimenté par les sources fiscales et sociales et par les enquêtes sectorielles.

2012 : le fichier des liaisons financières (*Lifi*) est alimenté par les données de la Banque de France, ce qui permet une nette amélioration des liens financiers sur les très petites entreprises et un meilleur calcul des catégories d'entreprises avec une augmentation du nombre de groupes (52 600 en 2011, 86 700 en 2012). Cela a une incidence sur le nombre de groupes microentre-

prises et PME mais dans la quasi-totalité des cas cela ne change pas la catégorie de l'unité légale.

2013 : première intégration dans *Ésane* d'entreprises au sens économique, issues du profilage d'une quarantaine de grands groupes.

2015 : *Lifi* est alimenté par les données de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). La connaissance des liens financiers continue de s'améliorer et le nombre de groupes augmente, surtout ceux de petite taille.

2017 : diffusion des résultats d'*Ésane* en entreprises au sens économique sur l'ensemble du champ.

1. Les années mentionnées sont les années de constat.

Cependant, ces effets de structure n'expliquent pas à eux seuls les écarts de résultats entre les approches selon la taille des unités légales ou selon leur catégorie d'entreprises. Les franchissements de seuil des unités légales et des entreprises⁷ et la démographie (créations et disparitions d'unités légales) sont aussi des facteurs explicatifs. Dans la suite de l'étude, les soldes d'emplois salariés par catégorie d'entreprises sont décomposés en distinguant leurs différentes composantes : croissance de l'emploi au sein de la catégorie⁸, franchissements de seuil entre catégories et démographie des unités légales.

7. Par exemple, une microentreprise de 5 salariés en 2009 qui s'est développée pour devenir une PME de 15 salariés en 2015 est positionnée sur deux catégories différentes. Son évolution aura donc un impact négatif de - 5 sur les microentreprises et positif de + 15 sur les PME.

8. Par exemple, évolution de l'emploi salarié au sein des microentreprises de 2009 qui sont encore microentreprises en 2015.

Le rôle de la démographie et des franchissements de seuil : l'exemple des microentreprises

Entre 2009 et 2015, les 1,4 million de microentreprises qui restent microentreprises ne créent pas d'emplois (- 12 100) (figure 5). Ce constat va à l'encontre des résultats observés sur la base des évolutions en unités légales, mais correspond à une réalité économique. Ainsi, sur la période 2011-2015, la valeur ajoutée de la moitié des microentreprises évolue faiblement, ce qui n'incite pas à la création d'emploi⁹. Toutes les très petites entreprises n'ont pas vocation à grandir pour devenir des PME et nombreuses sont celles dont le modèle économique s'appuie sur un nombre réduit, voire nul, de salariés. C'est le cas de certains métiers de la santé (cabinets médicaux) ou des artisans ou commerçants.

5. Évolution de l'emploi salarié en ETP des microentreprises entre 2009 et 2015

		Catégorie en 2015					Ensemble
		Micro	PME	ETI	GE	Suppressions	
Micro 2009							
ETP en 2009	(1)	1 492,5	235,3	10,4	3,0	662,4	2 403,6
Nombre d'UL		1 356,6	57,5	4,1	1,4	914,7	2 334,3
		Catégorie en 2009					Ensemble
		Micro	PME	ETI	GE	Créations	
Micro 2015							
ETP en 2015	(2)	1 480,4	92,9	1,8	1,5	728,1	2 304,7
Nombre d'UL		1 356,6	19,7	0,7	0,9	1 069,8	2 447,7
		Micro	PME	ETI	GE	Démographie	Ensemble
Micro							
Solde ETP 2015 - 2009 (en nombre)	(2)-(1) - 12 100	- 142 400	- 8 600	- 1 500	65 700	- 98 900	

Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : en 2009, 2 334 300 microentreprises occupaient 2 403 600 salariés. Parmi elles, 1 356 600 sont encore des microentreprises en 2015, 57 500 appartiennent à la catégorie des PME, 4 100 à celle des ETI, 1 400 à celle des grandes entreprises et 914 700 ont disparu.
Source : Esane (données individuelles).

Si les petites unités légales qui ne changent pas de catégorie d'entreprises créent peu d'emplois, les microentreprises restent un vivier important pour les futures entreprises en forte croissance. Ainsi entre 2009 et 2015, 57 500 unités légales, soit 2,5 % des unités appartenant à la catégorie des microentreprises¹⁰, sont passées de cette catégorie à celle de « PME », ce qui concerne 235 300 emplois en équivalent temps plein en 2009. Le plus souvent, ce sont des unités légales indépendantes dépassant le seuil des 10 salariés. En contrepartie, 19 700 unités légales avec 92 900 emplois appartenant à la catégorie PME en 2009 sont devenues des microentreprises. Au total, ces petites unités légales alimentent la croissance des PME au détriment des microentreprises, pour lesquelles le solde est négatif (- 142 400 emplois) (figure 6a). En revanche, les échanges avec les ETI et les grandes entreprises sont neutres pour les microentreprises.

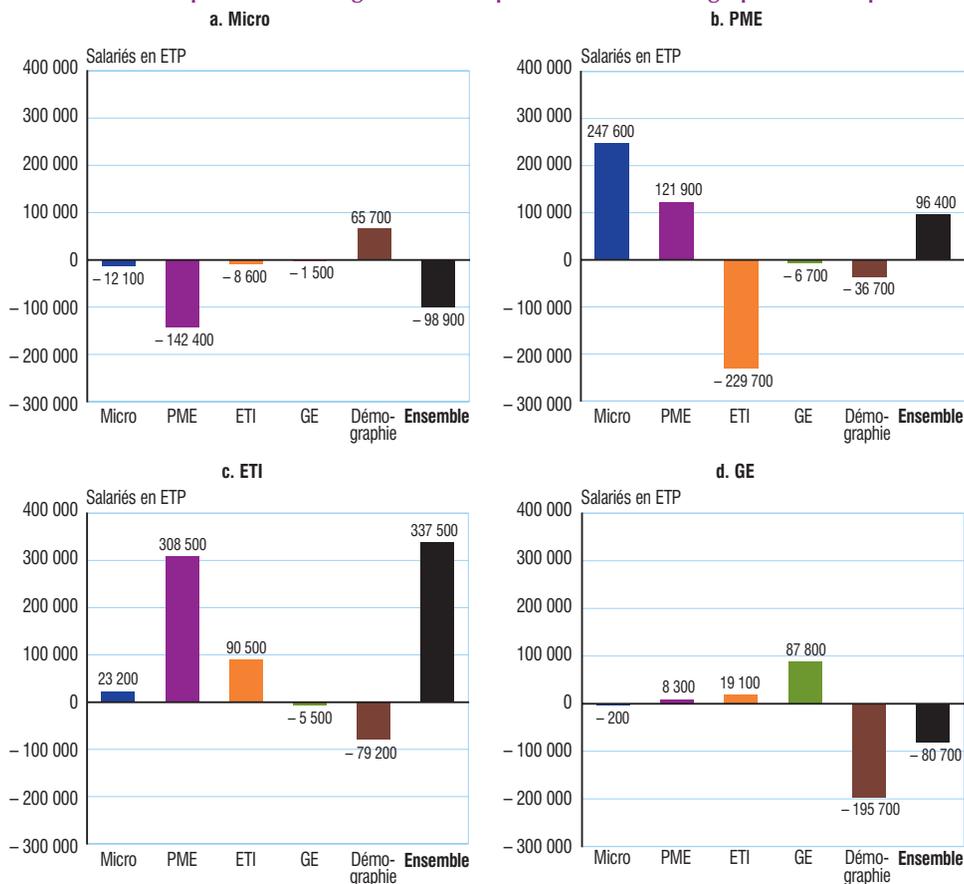
Les effets démographiques (créations et disparitions d'unités légales) contribuent quant à eux positivement aux variations de l'emploi des microentreprises : entre 2009 et 2015, 914 700 d'entre elles disparaissent, correspondant à 662 400 emplois, et 1 069 800 autres sont créées, correspondant à 728 100 emplois, soit une création nette de 65 700 emplois en équivalent temps plein.

Au final, le solde d'emploi des microentreprises entre 2009 et 2015 est de - 98 900 emplois en équivalent temps plein : l'apport positif de la démographie ne compense pas l'effet négatif lié au passage d'unités des microentreprises vers les PME.

9. De même, la moitié des 1,3 million d'unités légales non employeuses ont une valeur ajoutée inférieure à 15 000 euros et ne peuvent donc même pas financer l'équivalent d'un emploi rémunéré au Smic.

10. Hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

6. Évolution de l'emploi par catégorie d'entreprises entre 2009 et 2015 : contribution des transferts d'emplois entre catégories d'entreprises et de la démographie d'entreprise



Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
 Lecture : Pour analyser les évolutions d'emplois entre 2009 et 2015 par catégorie d'entreprises, on croise la catégorie d'entreprises des unités légales (UL) en 2009 en comptabilisant les salariés en ETP en 2009 avec la catégorie d'entreprises des UL en 2015 en comptabilisant les salariés en ETP en 2015. Pour les microentreprises (Micro, *figure 6a*), le solde d'emploi entre 2009 et 2015 est de - 98 900 (ensemble). Il se décompose en :
 - 12 100 emplois (solde Micro) pour les unités légales qui étaient microentreprises en 2009 et sont restées microentreprises en 2015.
 - 142 400 emplois (solde avec les PME), correspondant à l'évolution de l'emploi entre les unités légales qui sont microentreprises en 2009 et PME en 2015 et les unités légales qui sont PME en 2009 et microentreprises en 2015. Le solde négatif indique qu'il y a eu plus d'emplois dans les unités « montant » de la catégorie Micro à PME que dans celles « descendant » de PME à Micro.
 - 8 600 emplois (solde avec les ETI), correspondant à l'évolution de l'emploi entre les unités légales qui sont microentreprises en 2009 et ETI en 2015 et les unités légales qui sont ETI en 2009 et microentreprises en 2015.
 - 1 500 emplois (solde avec les grandes entreprises).
 + 65 700 emplois du fait des créations (d'unités légales microentreprises en 2015) et des disparitions (d'unités légales qui sont microentreprises en 2009 (démographie)).
 Sources : *Esane (données individuelles) ; Lifi.*

La croissance des PME est renforcée par l'apport des microentreprises

Corrélativement, la croissance des PME est alimentée en partie par les microentreprises. Ainsi, entre 2009 et 2015, les unités légales faisant partie d'une PME créent 96 400 emplois nets (*figure 6b*), du fait, d'une part, de l'apport de 247 600 emplois en provenance des microentreprises (solde du passage de PME à microentreprises et de microentreprises à PME sur la période) et des 121 900 créations nettes d'emplois des 106 700 unités légales appartenant à des PME en 2009 et 2015 et, d'autre part, de la perte des 229 700 emplois des 8 500 unités légales devenues ETI.

Du point de vue démographique, 36 500 unités légales faisant partie d'une PME en 2009 disparaissent¹¹ sur la période, détruisant 596 400 emplois, alors que 54 500 apparaissent, en créant 559 700, pour un solde négatif au total (- 36 700 emplois).

ETI, une croissance « boostée » par les PME

Les ETI bénéficient le plus d'apports d'emplois d'autres catégories, principalement des PME (figure 6c). Entre 2009 et 2015, les unités légales faisant partie d'une ETI créent 337 500 emplois nets, grâce à l'apport de 308 500 emplois venant des PME et de 90 500 emplois créés par les 18 500 unités légales appartenant à des ETI en 2009 et 2015. Peu d'unités légales indépendantes passent le seuil des 250 salariés pour devenir ETI. L'apport vient soit de PME organisées en groupe qui deviennent ETI, soit des unités légales de PME qui intègrent un groupe ETI. À l'inverse, 79 200 emplois vont des ETI vers les grandes entreprises.

Du point de vue démographique, 7 800 unités légales disparaissent et détruisent 393 700 emplois et 10 700 apparaissent, en créant 314 500, pour un solde négatif d'emplois (- 79 200).

Grandes entreprises, un déficit démographique bien supérieur à la croissance des unités pérennes

Entre 2009 et 2015, les grandes entreprises ont un solde négatif de 80 700 emplois salariés (figure 6d). Leur propre croissance est modérée (+ 87 800) et les apports des autres catégories sont faibles, ce qui ne compense pas un déficit démographique important (- 195 700). Il est peu fréquent qu'une grande entreprise disparaisse complètement ou qu'elle apparaisse *ex nihilo* sans être passée par le statut d'ETI. Ce déficit démographique s'explique donc pour l'essentiel par l'évolution observée sur les unités légales appartenant aux grandes entreprises, celles-ci pouvant être créées ou supprimées à l'occasion de réorganisations des grandes entreprises.

Les grandes entreprises ont un solde positif avec les PME (+ 8 300) car des unités légales qui appartenaient à cette catégorie ont intégré un grand groupe à travers un rachat notamment (1 600 unités légales pour 58 000 emplois). En effet, il est peu probable qu'en l'espace de cinq ans une PME se soit développée pour devenir une grande entreprise. Symétriquement, des unités légales ont quitté une grande entreprise entre 2009 et 2015 (1 000 faisant partie d'une PME pour 49 700 emplois) à l'occasion de restructurations ou de réorganisations de grandes entreprises. Le solde des grandes entreprises avec les ETI est faible (+ 19 100) et recouvre des évolutions diverses. Des ETI ont passé le seuil des 5 000 salariés pour devenir des grandes entreprises, d'autres ont été rachetées et ont intégré un grand groupe, des unités légales ont changé de groupe en quittant une ETI pour intégrer un grand groupe.

Des effets démographiques surestimés du fait des réorganisations et des restructurations des entreprises

Les effets démographiques calculés précédemment, c'est-à-dire le solde d'emplois issu des créations et disparitions d'unités légales, ne sont positifs que pour les microentreprises, alors qu'ils sont négatifs pour les trois autres catégories. Ce résultat peut être nuancé en complétant l'analyse avec des données tenant compte de la notion de **continuité économique**. Lorsqu'une unité légale disparaît, il y a continuité économique avec une autre unité active s'il y a exercice

11. Ces unités légales n'ont plus de numéro Siren en propre, ce qui peut signifier qu'elles ont fermé ou fait faillite, ou bien qu'elles ont disparu d'un point de vue administratif mais qu'elles sont en réalité reprises dans l'activité d'un groupe.

d'activités économiques proches dans un même lieu. Dans ce cas, on peut relier le numéro Siren de l'ancienne unité disparue avec celui de l'unité qui a repris l'activité et ainsi considérer qu'il n'y a pas eu de disparition d'unité légale. Sur la base des données disponibles pour les années 2009 à 2012, les effets démographiques qui apparaissent négatifs pour les PME, ETI et grandes entreprises conduiraient, une fois prise en compte la continuité économique, à un solde très faiblement positif pour ces trois catégories. Les apports en provenance des autres catégories seraient quant à eux atténués. De fait, plus les groupes sont grands, plus ils sont sujets à des réorganisations et à des restructurations qui provoquent la disparition d'unités légales d'un point de vue administratif (plus de Siren) alors que l'activité économique perdure dans le cadre de la nouvelle organisation. Ces estimations sont toutefois fragiles du fait des hypothèses nécessaires pour traiter les situations concrètes, par exemple pour répartir les effectifs d'une unité légale qui disparaît et dont les établissements sont repartis sur plusieurs entreprises.

La prise en compte de l'organisation des entreprises en groupe amène à nuancer les constats habituels sur les évolutions d'emploi par taille et à mieux comprendre la dynamique des créations d'emploi en lien avec l'évolution des entreprises au cours de leur vie. Les résultats de cette étude, la première à analyser les évolutions d'emploi par catégorie d'entreprises au sens économique, mériteraient d'être complétés par des analyses sur une période plus longue ou dans un contexte de plus forte croissance. ■

Annexe

Réconcilier les résultats selon la taille des unités légales et selon les catégories d'entreprises ; l'exemple des unités légales de moins de 10 salariés

La forte différence entre les résultats selon la taille des unités légales et selon la catégorie d'entreprises peut paraître étonnante de prime abord. Elle s'explique en premier lieu par des effets de structure très nets entre les unités légales de moins de 10 salariés (+ 121 300 emplois en équivalent temps plein) et les microentreprises (- 98 900) (figure).

Évolution de l'emploi entre les unités légales de moins de 10 salariés en 2009 et celles de 2015, selon les catégories d'entreprises

en ETP

Catégorie en 2009	Catégorie en 2015				Créations - suppressions	Ensemble
	Micro	PME	ETI	GE		
Micro	- 12 100	- 142 400	- 8 600	- 1 500	65 700	- 98 900
PME	118 300	24 900	- 4 100	- 100	58 900	197 900
ETI	7 200	5 100	1 100	- 1 200	6 100	18 300
GE	900	500	1 600	100	900	4 000
Ensemble	114 300	- 111 900	- 10 000	- 2 700	131 600	121 300

Champ : France, unités légales de moins de 10 salariés des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : le solde d'emploi entre les microentreprises de 2015 et les microentreprises de 2009 est de - 12 100.
Source : *Ésane (données individuelles)*.

Les petites unités légales qui ne sont pas des microentreprises créent le plus d'emplois notamment celles qui sont PME en 2009 (+ 197 900). La démographie des microentreprises est la plus dynamique mais la moitié des créations d'emplois liées à la démographie sont le fait des PME (+ 58 900), des ETI (+ 6 100) et des grandes entreprises (+ 900).

Dans cet exemple, on compare les 2,397 millions d'unités légales de moins de 10 salariés en 2009 (hors micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs), avec les 2,572 millions de moins de 10 salariés en 2015. Il s'agit de deux photos à deux dates différentes. Dans l'intervalle, certaines ont grandi et sont sorties de ce champ, d'autres ont diminué leurs effectifs salariés et y sont rentrées.

Définitions

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene, identifiée par son numéro Siren.

Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise au sens économique, précisée dans la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

Entreprise : la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 précise que « l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Catégories d'entreprises : les entreprises au sens de la LME se déclinent en trois catégories selon des critères d'effectifs, de chiffre d'affaires et de total de bilan :

- les petites et moyennes entreprises (PME) : moins de 250 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
 - dont les microentreprises (Micro) : moins de 10 personnes, chiffre d'affaires ou total de bilan inférieur à 2 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : moins de 5 000 personnes, chiffre d'affaires inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros non classées comme PME ;
- les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Dans cette étude, on distingue les microentreprises et les PME hors microentreprises, notées PME par commodité d'expression.

Continuité économique : la continuité économique consiste à remplacer l'identifiant d'une unité cessée qui n'a plus de moyens de production par une unité active qui possède des moyens de production.

La continuité économique s'apprécie entre un établissement prédécesseur et un établissement successeur selon trois critères :

- permanence de la personne morale (même Siren) ;
- exercice d'activités économiques proches ;
- dans un même lieu.

Il y a continuité d'activité dès lors que deux de ces critères sont vérifiés.

Dans la partie de l'étude où l'on a tenté de mesurer les effets de la continuité économique, seules les unités légales ayant disparu ont été prises en compte. Celles pour lesquelles un ou plusieurs établissements ont été transférés vers une autre entreprise mais qui ont conservé leur existence propre n'ont pas été traitées.

Pour en savoir plus

Argouarc'h J., Debauche É., Cottet V., Smyk A., « Le cycle de l'emploi : les petites entreprises ont été les premières à baisser leurs effectifs pendant la crise », Insee, *Note de conjoncture*, mars 2010.

Deroyon J., « Les PME organisées en groupe : un phénomène important dès les unités de petite taille », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Commerces et inégalités territoriales

Corentin Trevien*

Comme pour l'évolution de la population, l'emploi dans le commerce de détail est plus dynamique sur les littoraux atlantique et méditerranéen, dans la région parisienne et la vallée du Rhône. Le petit commerce reste par ailleurs plus développé dans le quart sud-est, à l'inverse de la région parisienne et des départements septentrionaux.

Autre source de différence territoriale, le phénomène de « métropolisation » s'est traduit par une croissance plus vive de l'emploi dans l'alimentaire et les équipements de la personne au sein des grandes villes. Dans les villes petites et moyennes, l'emploi dans le commerce de détail est atone et la grande distribution occupe une place plus importante dans le commerce alimentaire que dans les grandes métropoles.

À une échelle géographique plus fine, la problématique porte davantage sur l'accessibilité des magasins du quotidien. Elle est moins bonne dans les communes rurales que dans les communes urbaines : à une densité de population plus faible s'ajoute un nombre inférieur de commerces par habitant. Certes meilleure dans les communes urbaines, la proximité aux commerces est cependant loin d'y être uniforme. Si la densité de population y est le facteur principal d'hétérogénéité, la distance à la plupart des commerces a également tendance à diminuer quand le revenu moyen de la population ou la part des personnes âgées augmentent.

La question des inégalités territoriales a connu un regain d'intérêt au cours des dix dernières années en France comme dans d'autres pays occidentaux tels que le Royaume-Uni et les États-Unis. Le phénomène de « métropolisation » en est un des faits les plus marquants. En France, il s'est traduit par le renforcement du poids économique et démographique des grandes métropoles régionales et de l'agglomération parisienne. De manière générale, ces territoires ont mieux résisté à la crise de 2008-2009, bénéficient d'une démographie dynamique et concentrent une part croissante des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

La situation des autres territoires français est contrastée. Dans les villes petites et moyennes, la croissance de la population est souvent moins vive et le marché du travail a été plus durement touché par la crise. La situation est particulièrement dégradée dans le quart nord-est du pays, du fait d'une spécialisation plus marquée dans les secteurs industriels et d'une démographie atone. Au contraire, les littoraux atlantique et méditerranéen bénéficient d'une démographie plus favorable, liée à l'arrivée de nouveaux habitants : les activités économiques « présentes », c'est-à-dire tournées vers la satisfaction des besoins de la population locale, s'y développent.

* Corentin Trevien, Insee.

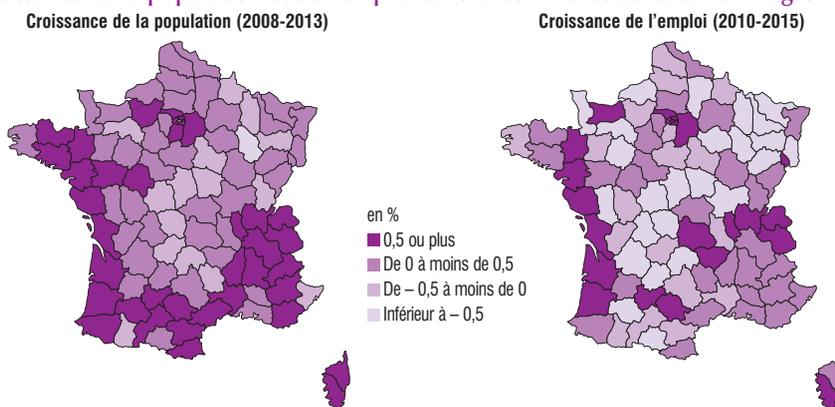
L'implantation des **magasins** reflète en partie ces clivages géographiques. Elle témoigne aussi de la diversité spatiale des habitudes de consommation de la population, la proximité ou la surreprésentation de certains types de commerces pouvant être liée aux modes de vie des habitants.

Les inégalités géographiques d'implantation des commerces se posent aussi à une échelle plus locale à travers l'accès aux commerces du quotidien. Comme pour les autres équipements, l'accès aux commerces reste une problématique importante dans les communes rurales mais également dans certains quartiers urbains, périphériques ou modestes.

Le nombre d'emplois par magasin est plus élevé au nord du pays

La comparaison de l'évolution de la population et de l'emploi dans le **commerce de détail en magasin** à l'échelle du pays souligne l'importance de la démographie dans l'implantation des points de vente (*figure 1*). La croissance démographique explique ainsi 40 % des écarts d'évolution de l'emploi dans le commerce de détail entre départements. La population comme l'emploi du commerce de détail sont plus dynamiques sur les façades atlantique et méditerranéenne, dans la vallée du Rhône et en région parisienne. Le commerce de détail conserve en outre des spécificités régionales. Ainsi, dans le commerce alimentaire, les magasins non spécialisés sont particulièrement développés au nord d'une diagonale Biarritz-Strasbourg (*figure 2*). Dans la grande majorité de ces départements, la petite et la grande distribution concentrent plus des deux tiers de l'emploi du commerce de détail alimentaire. Autre clivage, la taille des magasins, mesurée par le nombre moyen de personnes occupées, est plus élevée au nord qu'au sud. Enfin, la part de l'emploi non salarié est moins élevée dans le quart nord-est du pays.

1. Croissance de la population et de l'emploi dans le commerce de détail en magasin



Champ : France métropolitaine, commerce de détail en magasin et artisanat commercial.

Lecture : sur cinq ans, la population et l'emploi dans le commerce de détail ont crû de plus de 0,5 % par an en moyenne en Ile-et-Vilaine.

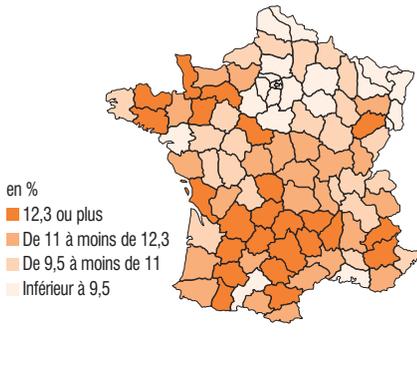
Source : Insee, RP, 2008-2013, Clap, base non-salariés, REE, Esane, 2009-2015.

Ces différences ne sont pas parfaitement superposables mais coïncident dans certaines régions. Ainsi, c'est en Occitanie, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse que le poids du petit commerce est le plus important : l'alimentaire spécialisé et l'artisanat commercial sont plus développés, le salariat est moins fréquent et les points de vente emploient moins de personnes. Les Hauts-de-France, l'Île-de-France

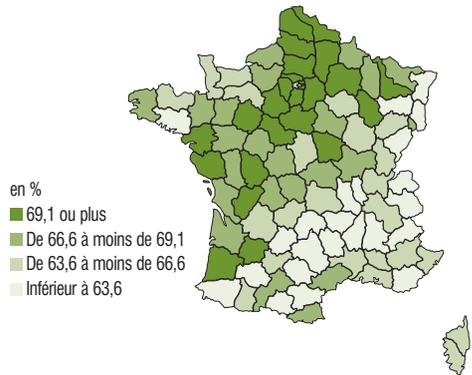
et le Grand Est (à l'exception de l'Alsace) sont dans la situation opposée. Le contraste entre ces régions du sud et celles du nord-est se retrouve également avec moins de netteté dans le **commerce de détail sur éventaies et marchés** : celui-ci emploie davantage d'actifs (y compris micro-entrepreneurs) par habitant en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et sensiblement moins dans le Grand Est.

2. Caractéristiques du commerce de détail début 2015

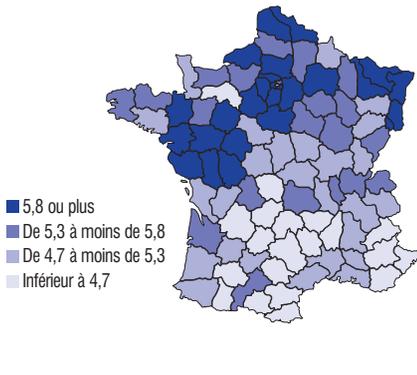
Part des non-salariés dans l'emploi du commerce de détail



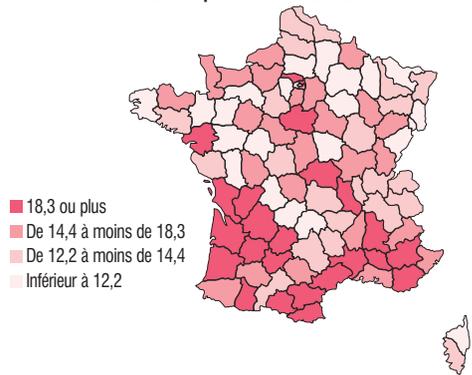
Part de l'alimentaire non spécialisé dans l'emploi du commerce de détail alimentaire



Nombre moyen d'actifs par magasin



Nombre d'actifs dans la vente sur éventaies et marchés pour 10 000 habitants



Champ : France métropolitaine, commerce de détail en magasin et artisanat commercial pour les trois premières cartes, commerce de détail sur éventaies et marchés (y compris micro-entrepreneurs) pour la quatrième carte.

Lecture : début 2015, en Ile-et-Vilaine, la part des non-salariés dans l'emploi du commerce de détail est comprise entre 11 % et 12,3 % ; chaque magasin emploie plus de 5,8 actifs en moyenne ; l'alimentaire non spécialisé rassemble entre 66,6 % et 69,1 % de l'emploi du commerce de détail alimentaire ; le nombre d'actifs de la vente sur éventaies et marchés est inférieur à 12,2 pour 10 000 habitants.

Source : Insee, Clap, base non-salariés, REE, Esane, 2014-2015.

Le commerce de détail bénéficie de la croissance démographique des grandes métropoles

De même que les dynamiques démographiques régionales, le phénomène de métropolisation influe sur les caractéristiques et l'évolution du commerce de détail. Pour étudier la répartition géographique des points de vente dans les villes selon leur taille, ce dossier utilise la notion d'**aire urbaine** plutôt que celle d'**unité urbaine**, définie par la continuité du bâti. En effet, l'aire urbaine permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de

leurs limites physiques en ajoutant aux pôles urbains des couronnes rurales et périurbaines, définies par les déplacements domicile-travail de la population. De plus, la notion d'aire urbaine se rapproche davantage de celle de zone de chalandise.

En utilisant ce zonage, entre 2010 et 2015, l'emploi dans le commerce de détail progresse davantage dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants que dans les aires urbaines plus petites (*figure 3*). Il augmente cependant partout moins que la population, sauf dans l'aire urbaine de Paris où il croît deux fois plus. En revanche, en 2015, l'activité commerciale n'est pas plus développée dans les grandes villes, le nombre moyen de personnes occupées dans le commerce de détail en magasin pour 10 000 habitants restant compris entre 300 et 320, quelle que soit la taille de l'aire urbaine. Les magasins n'y emploient pas non plus davantage d'actifs, le nombre de personnes occupées par magasin restant compris entre 5 et 6 en moyenne. Le salariat est toutefois plus développé dans les grandes aires urbaines : le poids des non-salariés dans l'emploi passe de 13 % dans les aires urbaines de moins de 20 000 habitants à 6 % dans l'aire urbaine de Paris.

3. Population et emploi dans le commerce de détail en magasin

	Évolution annuelle moyenne de la population 2008-2013	Évolution annuelle moyenne de l'emploi (2010-2015)								en %
		Commerce de détail en magasin	Alimentaire spécialisé et artisanat commercial	Alimentaire non spécialisé	Équipement de la maison	Loisirs, culture et TIC ¹	Équipement de la personne	Biens médicaux	Autres	
Taille de l'aire urbaine										
Moins de 20 000 hab.	0,3	-0,1	0,1	1,1	-2,7	-1,1	-1,2	0,4	-0,8	
20 000 à 50 000 hab.	0,3	0,1	0,6	0,9	-2,2	-0,9	-0,6	0,7	-0,5	
50 000 à 200 000 hab.	0,4	0,1	0,7	0,8	-1,6	-1,0	-0,2	0,4	-0,3	
200 000 à 500 000 hab.	0,6	0,2	0,9	0,7	-1,0	-1,1	-0,1	0,7	-0,4	
Plus de 500 000 hab.	0,7	0,4	1,8	1,0	-2,2	-0,3	0,5	0,9	-0,6	
Aire urbaine de Paris	0,5	1,1	2,5	1,7	-2,0	-1,3	2,4	0,9	0,6	

1. Technologies de l'information et de la communication.

Champ : communes appartenant à une aire urbaine, commerce de détail en magasin et artisanat commercial.

Lecture : dans l'aire urbaine de Paris, l'emploi dans l'alimentaire non spécialisé a progressé de 1,7 % par an en moyenne entre 2010 et 2015.

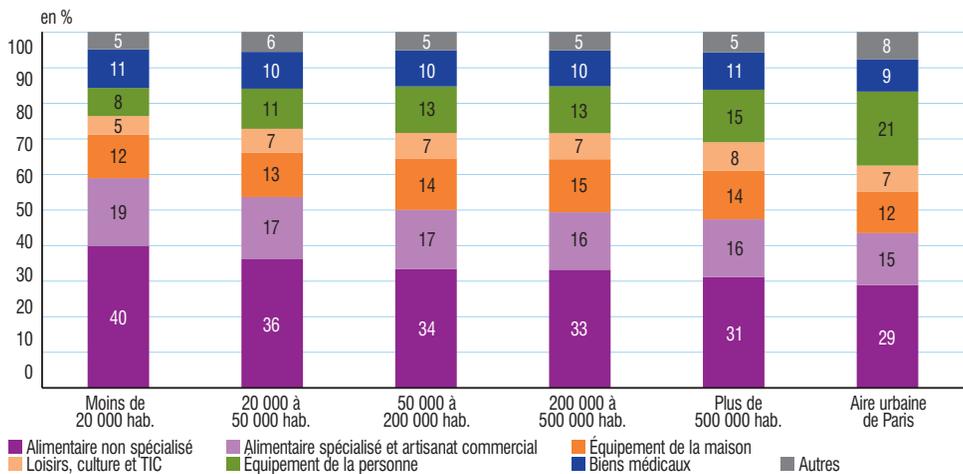
Source : Insee, RP 2008-2013, Clap, base non-salariés, REE, Ésane, 2009-2015.

L'alimentaire spécialisé est légèrement plus développé dans les villes petites et moyennes

En matière d'emploi, le poids de l'alimentaire spécialisé et de l'artisanat commercial dans le commerce de détail en magasin diminue légèrement quand la taille de l'aire urbaine augmente (*figure 4*). Des différences notables existent néanmoins à un niveau sectoriel fin. Les boucheries-charcuteries, les commerces de boissons, les poissonneries et les boulangeries sont légèrement plus développés dans les villes petites et moyennes. En revanche, les marchands de fruits et légumes et les commerces de confiseries et de surgelés regroupent une part plus importante des actifs dans les grandes villes, tout comme les autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé (notamment les fromagers et les épiceries fines et bio). Le développement de ces autres commerces alimentaires spécialisés s'accroît également quand le niveau de vie de la population augmente¹. Enfin, l'emploi de la quasi-totalité des secteurs du commerce alimentaire spécialisé est plus développé dans les aires urbaines à forte activité touristique, sauf celui des boulangeries et des boucheries-charcuteries qui n'en bénéficient pas ou peu.

1. Les liens entre emploi dans le commerce de détail, niveau de vie et activité touristique sont mesurés grâce à un modèle « toutes choses égales par ailleurs ».

4. Répartition des personnes occupées dans le commerce de détail selon le secteur et la taille de l'aire urbaine



Champ : communes appartenant à une aire urbaine, commerce de détail en magasin et artisanat commercial.

Lecture : dans l'aire urbaine de Paris, l'alimentaire non spécialisé emploie 29 % des actifs du commerce de détail début 2015.

Source : Insee, Clap, base non-salariés, REE, Esane, 2014-2015.

Les petites surfaces alimentaires se renforcent dans les grandes métropoles

Sur la période 2010-2015, l'emploi dans l'alimentaire non spécialisé croît dans toutes les tailles d'aires urbaines. Mais sa progression ne dépasse celle de l'alimentaire spécialisé et de l'artisanat commercial que dans les aires de moins de 200 000 habitants (figure 3).

Comme dans l'alimentaire spécialisé, plus la taille de l'aire urbaine augmente, plus l'emploi dans l'alimentaire non spécialisé a un poids réduit dans le commerce de détail en magasin. Sa part passe ainsi de 40 % dans les aires urbaines de moins de 20 000 habitants à 29 % dans l'aire urbaine de Paris (figure 4). En effet, les hypermarchés sont beaucoup plus rares dans les grandes villes que dans les villes petites et moyennes : 0,2 magasin pour 10 000 habitants dans l'aire urbaine de Paris contre 0,6 dans les aires urbaines de moins de 20 000 habitants.

Sans compenser la sous-représentation des grandes surfaces alimentaires, les petites surfaces alimentaires sont bien plus développées dans les grandes villes. Elles emploient respectivement 2,6 % et 4,1 % des actifs du commerce de détail en magasin dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants et dans l'aire urbaine de Paris, contre 2,3 % ou moins dans les aires urbaines plus petites. Cette présence des petites surfaces alimentaires dans les grandes métropoles a tendance à se renforcer puisque, entre 2010 et 2015, l'emploi de ce secteur augmente de 0,7 % par an en moyenne dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants et même de 2,7 % dans l'aire urbaine de Paris alors qu'il stagne ou diminue dans les aires urbaines de moins de 500 000 habitants.

Les commerces d'équipement de la personne sont plus développés dans les grandes villes

Dans le secteur non alimentaire, les différences entre villes concernent principalement les commerces d'équipement de la personne. Quel que soit le type de bien vendu, leur part dans l'emploi du commerce de détail en magasin est plus importante dans les grandes villes. C'est aussi le cas pour les commerces d'informatique, de télécommunication, d'électroménager et

les librairies. En revanche, les pharmacies, les magasins de bricolage et les fleuristes ou jardinerie sont mieux représentés dans les villes petites et moyennes. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, l'emploi dans la librairie et le commerce de journaux et de papeterie a tendance à augmenter avec le niveau de vie, tandis que l'emploi dans les équipements de la personne et les magasins de sport est plus élevé dans les aires urbaines à plus forte activité touristique. Le commerce électronique est également plus développé dans les métropoles régionales et l'agglomération parisienne. Ainsi, en 2015, la proportion de ménages ayant effectué un achat sur Internet au cours de l'année écoulée passe de 51 % dans les aires urbaines de moins de 20 000 habitants à 62 % dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants et même 66 % dans l'aire urbaine de Paris. La composition de la population en matière d'âge, de niveau de vie et de diplôme et la progression du taux d'accès à Internet à domicile avec la taille de l'aire urbaine expliquent l'essentiel de ces écarts. Les achats sur Internet sont également plus fréquents et les montants dépensés plus élevés dans les grandes métropoles.

Entre 2010 et 2015, dans les aires urbaines de moins de 500 000 habitants, l'emploi diminue globalement pour le commerce de détail non alimentaire. Seuls les bazars, les parfumeries, les commerces d'articles médicaux et d'optique échappent à la stagnation ou au repli quelle que soit la taille des villes. Dans celles de plus de 500 000 habitants, l'emploi augmente dans les magasins d'articles de sport, de chaussures et dans l'horlogerie-bijouterie. En revanche, dans toutes les catégories d'aires urbaines, la baisse de l'emploi approche ou dépasse 1 % en rythme annuel pour les quincailleries, les librairies, les commerces de carburant, de journaux et de papeterie, de meubles, d'électroménager, de matériel audio et vidéo, de textiles et revêtements pour la maison.

Les communes rurales comptent deux fois moins de magasins par habitant que les communes urbaines

Si l'équipement commercial des villes petites et moyennes évolue moins favorablement que celui des grandes métropoles, la question de l'accès aux commerces de la vie quotidienne se pose avec plus d'acuité dans les communes rurales. En effet, ces communes couvrent 78 % de la superficie de la France métropolitaine, mais seulement 23 % de la population française y réside en 2013 et 12 % des points de vente y sont implantés (soit 28 magasins pour 10 000 habitants). À une densité de la population basse s'ajoute donc un nombre de magasins, rapporté à la population, sensiblement plus faible (*figure 5*). Ces points de vente sont aussi bien plus petits : ils occupent en moyenne 3,5 personnes, contre 5,7 dans les communes urbaines.

L'écart rural-urbain est moins prononcé dans certains secteurs de l'alimentaire. Les boulangeries, les petites surfaces alimentaires, les boucheries et charcuteries sont aussi nombreuses à la campagne qu'en ville, au prorata de la population. Dans le secteur non alimentaire, l'écart rural-urbain est contenu pour les pharmacies (2,4 contre 3,8 magasins pour 10 000 habitants), dont l'implantation est réglementée en fonction de la population communale, ainsi que pour les magasins d'articles de sport et dans deux secteurs plus rares, les stations-service et les quincailleries. Dans tous les autres secteurs, au regard de la population, les points de vente sont faiblement représentés dans les communes rurales et l'écart culmine pour les équipements de la personne.

Les communes rurales périurbaines sont moins bien dotées en magasins que les communes rurales hors influence d'une ville

La densité de l'implantation commerciale en commune rurale dépend bien évidemment de celle de la population, les points de vente se regroupant très souvent dans les zones les plus peuplées. Elle dépend aussi fortement de la proximité avec une zone urbaine. Les **communes rurales périurbaines** regroupent plus des quatre cinquièmes de la population rurale. Elles sont aussi les moins bien équipées en commerces avec 22 points de vente pour 10 000 habitants, contre 55 dans

les communes rurales hors de l'influence d'une ville (figure 5). À l'exception des équipements de la personne, le nombre de points de vente par habitant est similaire dans les communes urbaines et dans ces communes rurales les plus éloignées des villes. À l'inverse, dans les communes rurales périurbaines, le nombre de magasins par habitant est très inférieur à celui des communes urbaines, à l'exception des boulangeries, des supérettes, des boucheries-charcuteries et des stations-service. Leurs habitants, qui par définition travaillent fréquemment dans les aires urbaines auxquelles ces communes appartiennent, font leurs courses en ville, en dehors des achats alimentaires les plus fréquents. En effet, toutes choses égales par ailleurs, le nombre de commerces par habitant d'une commune rurale diminue de 9 % quand la distance à la commune urbaine la plus proche diminue de 5 kilomètres, et de 22 % quand la part des actifs travaillant dans une autre commune augmente de 10 points. À l'inverse, il augmente de 20 % quand la part des plus de 65 ans, moins mobiles, augmente de 10 points.

5. Nombre de commerces pour 10 000 habitants selon le type de commune et le secteur d'activité

	Part de la population (en %)	Commerce de détail en magasin	Alimentaire spécialisé et artisanat commercial	Alimentaire non spécialisé	Équipement de la maison	Loisirs, culture et TIC	Équipement de la personne	Biens médicaux	Autres
Commune rurale	23	28	11	4	3	2	1	3	3
<i>dont : commune rurale hors influence urbaine</i>	4	55	19	9	6	6	3	5	6
<i>commune rurale périurbaine</i>	19	22	9	3	3	1	1	2	3
Commune urbaine	77	63	14	6	9	6	14	7	7

Champ : France métropolitaine, commerce de détail en magasin et artisanat commercial.

Lecture : début 2015, on compte en moyenne 19 magasins d'artisanat commercial et d'alimentaire spécialisé pour 10 000 habitants en commune rurale hors influence urbaine.

Source : Insee, Clap, base non-salariés, REE, Érane, 2014-2015.

Dans les communes rurales, la moitié de la population réside à moins de 2,2 km d'une boulangerie

À l'échelle plus fine des communes rurales, l'utilisation de données communales ne permet pas une approche précise de l'équipement commercial dont dispose la population. En effet, les consommateurs parcourent souvent des distances conséquentes pour accéder à certains types de commerces. De plus, les territoires où sont localisés les commerces ne correspondent qu'imparfaitement aux lieux de résidence de leurs consommateurs. Par exemple, les habitants de communes rurales peuvent réaliser leurs achats dans les communes urbaines voisines. L'utilisation de données carroyées, qui localisent précisément la population et les commerces dans des carreaux de 200 mètres de côté (*encadré*), permet d'approcher la notion de proximité géographique aux commerces du quotidien par la distance à vol d'oiseau² et d'étudier plus précisément les inégalités territoriales qui en résultent. Si le magasin le plus proche du domicile n'est pas nécessairement celui où le consommateur se rend systématiquement, son éloignement apporte cependant une information utile sur les déplacements minimaux nécessaires pour faire ses courses.

Logiquement, les commerces alimentaires les mieux représentés en commune rurale sont aussi les plus proches de la population. La moitié de la population a ainsi au moins une boulangerie (ou une boulangerie-pâtisserie) à moins de 2,2 km à vol d'oiseau de son domicile, une supérette

2. Du point de vue des consommateurs, le temps de parcours est la variable la plus pertinente pour apprécier l'accessibilité d'un commerce. Cependant, cette durée se révèle particulièrement complexe à calculer, notamment avec des localisations infracommunales. Pour cette raison, cette étude évalue l'accessibilité par la distance à vol d'oiseau bien qu'elle n'en soit qu'une approximation. En effet, pour une même distance, la qualité ou l'encombrement des infrastructures routières, le mode de transport utilisé ou encore la présence de coupures géographiques (fleuves, voies infranchissables, etc.) peuvent influencer sensiblement sur le temps de parcours entre le domicile et le commerce le plus proche.

Sources

La localisation et les caractéristiques des points de vente sont déterminés à partir du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene, géré par l'Insee. Cette étude exploite les millésimes 2010 et 2015 de ce répertoire. Les données financières sur les entreprises issues du dispositif Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane) sont également utilisées pour s'assurer de la réalité de l'activité d'un point de vente au cours d'une année.

Les données sur l'emploi salarié proviennent du système d'information Connaissance locale de l'appareil productif (Clap). L'emploi des indépendants est calculé à partir de la base Non-salariés. À la différence des résultats issus du Répertoire des entreprises et des établissements, établis au 1^{er} janvier, les données sur l'emploi sont calculées au 31 décembre. Dans cette étude, les résultats pour l'année 2015 (respectivement 2010)

sont donc déterminés à partir des niveaux d'emploi au 31 décembre 2014 (respectivement 2009).

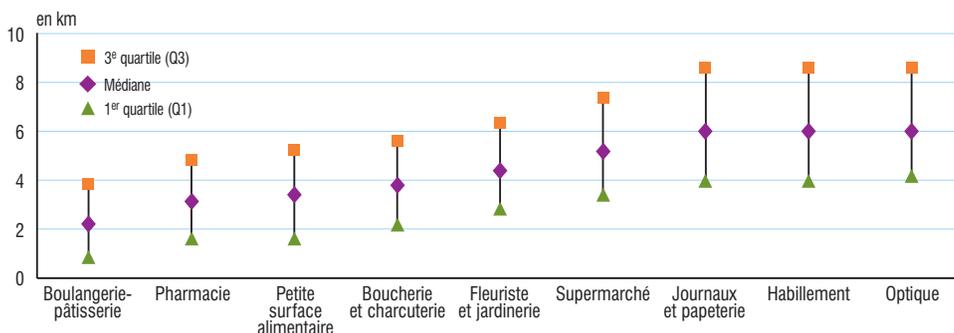
Les caractéristiques de la population à l'échelle communale en 2008 et 2013 sont connues grâce au recensement de la population. À une échelle géographique plus fine, cette étude s'appuie sur les données carroyées de population, constituées à partir d'une partition du territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté. Établies à partir des sources fiscales, ces données permettent de disposer d'informations sur les individus et les ménages au sein de chaque carreau pour l'année 2010.

Les données sur le commerce électronique proviennent de l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication auprès des ménages. Dans ce cas, la localisation est donc celle du client et pas de l'établissement vendeur, qui peut être situé à une grande distance.

ou un commerce d'alimentation générale à moins de 3,4 km et une boucherie ou une charcuterie à moins de 3,8 km (*figure 6*). Dans le commerce non alimentaire, les pharmacies sont les plus proches, un habitant sur deux des communes rurales résidant à moins de 3,2 km d'une officine. Viennent ensuite les commerces de fleurs ou les jardineries, les supermarchés, les marchands de journaux, les magasins d'habillement et d'optique. Bien que moins fréquents qu'en ville, ces commerces restent ainsi parmi les plus accessibles aux résidents des communes rurales (plus de la moitié des habitants sont à moins de 6,0 km à vol d'oiseau de tous ces types de commerces).

À densité de population et niveau de vie de la population donnés, selon le type de commerce leur accessibilité peut être meilleure dans les communes rurales proches des villes ou dans celles qui en sont loin. Pour les habitants des communes rurales hors influence des villes, la distance au supermarché, à la supérette et à la pharmacie les plus proches est inférieure d'au moins 10 %, comparée aux habitants des communes rurales périurbaines. La distance à vol d'oiseau au commerce le plus proche y est aussi légèrement inférieure pour les boulangeries, les boucheries et charcuteries, les magasins de journaux et papeteries, les fleuristes et jardineries,

6. Distance au point de vente le plus proche des habitants des communes rurales



Champ : France métropolitaine, communes rurales.

Lecture : en zone rurale, la moitié de la population réside à moins de 2,2 km d'une boulangerie-pâtisserie.

Source : Insee, Clap, REE, Ésane, 2014-2015, données carroyées de population 2010.

les quincailleries et les magasins de vêtements. En revanche, pour tous les autres commerces, la proximité d'un pôle urbain est un facteur d'amélioration de l'accessibilité.

En cinq ans, le nombre de communes rurales sans commerce augmente très légèrement

Les données carroyées ne sont pas disponibles sur une période de temps suffisamment longue pour analyser l'évolution de l'accessibilité aux commerces. Celle-ci est cependant fortement corrélée à la présence ou non de magasins dans la commune de résidence, dont l'évolution peut être observée. À titre d'exemple, quand une commune rurale compte au moins une boulangerie (ou une boulangerie-pâtisserie), la moitié des habitants de ces communes résident à moins de 600 mètres d'un tel commerce. À l'inverse, dans les communes rurales sans boulangerie, la moitié des résidents doivent parcourir plus de 3,4 km pour acheter leur pain.

En 2015 comme en 2010, 36 % des communes disposent d'au moins un commerce, tandis que 5 % ont un commerce en 2015 mais pas en 2010 et 6 % n'en ont plus. Les premières sont plus peuplées et regroupent 65 % de la population, contre 4 % pour les deuxièmes et 5 % pour les troisièmes. Les ruraux ayant un commerce dans leur commune de résidence sont donc un peu moins nombreux en 2015 qu'en 2010 (69 % contre 70 %).

Enfin, à ces trois types de communes rurales s'ajoutent les 53 % restantes n'ayant de commerce ni en 2010, ni en 2015. Elles sont majoritaires en nombre mais pas en population : elles regroupent seulement 26 % des ruraux. Toutes choses égales par ailleurs, la disparition de l'implantation commerciale est plus fréquente dans les communes rurales peu peuplées, proches des pôles urbains, à la population relativement jeune et à la démographie déclinante.

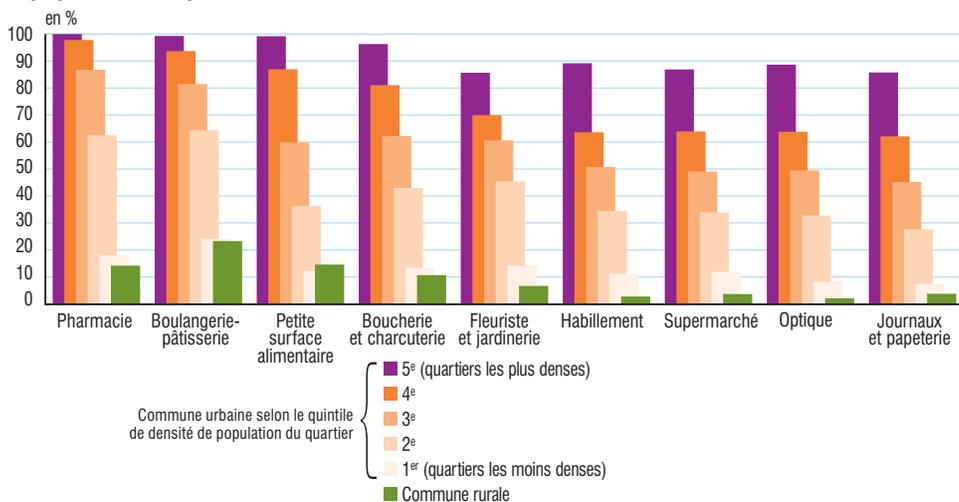
Entre 2010 et 2015, la part de la population rurale disposant d'un magasin dans sa commune diminue légèrement pour les boulangeries, les petites surfaces alimentaires, les boucheries-charcuteries, les magasins d'habillement, les commerces de journaux et papeterie, les fleuristes et jardinerie et les pharmacies. Elle augmente en revanche pour les supermarchés et les points de vente d'optique.

En ville, la densité de population du quartier est un facteur majeur de proximité aux commerces

Dans les communes urbaines, l'accessibilité des commerces est bien meilleure que dans les communes rurales. Neuf habitants sur dix se trouvent à moins de 600 mètres d'un commerce à vol d'oiseau, distance qu'il est possible de parcourir à pied dans la plupart des cas. Les pharmacies et les boulangeries sont les commerces les plus proches de la population des zones urbaines (73 % des citadins en disposent à moins de 600 mètres) ; viennent ensuite les petites surfaces alimentaires et les boucheries-charcuteries (59 %), les fleuristes et jardinerie (55 %), ainsi que les commerces d'habillement (50 %). Comme en zone rurale, les supermarchés, les magasins d'optique, de journaux et papeterie sont aussi parmi les neuf types de points de vente les plus accessibles.

Pourtant, même au sein des villes, la distance aux magasins est loin d'être uniforme et reste fortement dépendante de la densité de population (*figure 7*). En comparant les quartiers les moins densément peuplés avec les quartiers plus denses, seuls 24 % des habitants des premiers se trouvent à moins de 600 mètres d'une boulangerie, contre 99 % des habitants des quartiers les plus denses. Cet écart important se retrouve pour l'ensemble des huit autres types de commerces les plus fréquents en ville. Dans les quartiers les moins denses, la part de la population à moins de 600 mètres des neuf commerces les plus fréquents en ville est toujours inférieure à 24 %, tandis qu'elle est d'au moins 86 % dans les quartiers les plus denses.

7. Part des citadins à moins de 600 mètres du point de vente le plus proche selon la densité de population du quartier



Champ : France métropolitaine, communes urbaines.

Lecture : 24 % des citadins habitant les 20 % des quartiers les moins densément peuplés résident à moins de 600 mètres d'une boulangerie-pâtisserie.

Source : Insee, Clap, REE, Ésans, 2014-2015, données carroyées de population 2010.

Les boucheries sont plus accessibles dans les quartiers modestes des villes et les poissonneries dans les quartiers aisés

La proximité des commerces dépend aussi du revenu moyen du quartier, reflétant probablement le lien entre habitudes de consommation et niveau de vie. Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en tenant compte des autres caractéristiques du quartier, l'accessibilité aux petites surfaces alimentaires et supermarchés est légèrement meilleure dans les quartiers modestes que dans les quartiers aisés. Par exemple, dans les quartiers où le revenu moyen est parmi les 20 % les plus bas, la distance à la petite surface alimentaire la plus proche est inférieure de 5 %, comparés aux quartiers dont le revenu est médian. Elle est en revanche supérieure de 4 % dans les quartiers les plus aisés, où le revenu moyen est parmi les 20 % les plus élevés.

Dans le secteur de l'alimentaire spécialisé, l'accessibilité s'accroît régulièrement avec le niveau de revenu du quartier pour les produits surgelés, les primeurs, les poissonneries, les confiseries, les cavistes et, dans une moindre mesure, les pâtisseries. Les boucheries-charcuteries, ainsi que les terminaux de cuisson de produits de boulangerie (biens confectionnés à partir de pâtes surgelées), font figure d'exception et sont légèrement plus proches de la population des quartiers modestes que des quartiers aisés. Enfin, les boulangeries sont moins éloignées dans les quartiers dont le revenu est proche de la moyenne que dans les quartiers plutôt aisés (où le revenu moyen est parmi les 40 % les plus élevés) ou modestes.

La plupart des commerces non alimentaires sont nettement plus proches géographiquement pour les résidents des quartiers aisés que pour ceux des quartiers à faible revenu. À noter cependant quelques exceptions, pour lesquelles la proximité des commerces ne s'accroît pas, ou peu, avec l'élévation du niveau de vie de la population : les points de vente de tabac, de carburant, d'articles de télécommunication, les grandes surfaces de bricolage, les magasins de journaux et papeteries, d'habillement, de chaussures et les pharmacies. Enfin, les commerces de tous types sont plus proches de la population dans les quartiers concentrant une part importante de personnes de 65 ans ou plus. ■

Définitions

Magasin ou point de vente : établissement du commerce de détail en magasin ou de l'artisanat commercial. Les établissements des entreprises ayant choisi le régime fiscal de la micro-entreprise sont exclus.

Commerce de détail en magasin : au sens strict, correspond aux groupes 47.1 à 47.7 de la nomenclature d'activités française (NAF). Pour cette étude, la définition retenue inclut aussi l'artisanat commercial (sous-classes 10.13B, 10.71B, C et D).

Commerce de détail sur événementaires et marchés : il correspond au groupe 47.8 de la NAF. L'activité est localisée à l'adresse administrative de l'établissement. Celle-ci n'est une approximation acceptable du lieu effectif de vente qu'à une échelle géographique assez large, comme le département. À une échelle géographique plus fine, il n'est pas possible de déterminer la proximité de la population aux marchés à partir des données d'entreprises.

Communes rurales : elles sont définies par opposition aux **unités urbaines**, qui sont caractérisées à partir de la continuité du bâti et du nombre d'habitants. On appelle ainsi unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. La dernière version de ce zonage date de 2010.

Aires urbaines : elles sont fondées sur l'identification de pôles d'emploi et la délimitation de leurs aires d'influence à travers les déplacements domicile-travail. Ce zonage permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti. Concrètement, les aires urbaines sont définies à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail. Une aire urbaine est donc un ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par les communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Communes rurales périurbaines : elles sont définies par la combinaison des zonages en unités et aires urbaines. Ces communes sont rurales parce qu'elles sont peu bâties, tout en appartenant à une aire urbaine parce que plus de 40 % des actifs y résidant travaillent dans une aire urbaine. Ce dernier critère les distingue des communes rurales hors influence des villes.

Pour en savoir plus

Borzic M., Le Jeannic T., « En matière d'emploi, les métropoles ont davantage résisté à la crise », *Insee Première* n° 1503, juin 2014.

Clanché F., « Trente ans de démographie des territoires – Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1483, janvier 2014.

Dherbecourt C., Le Hir B., « Dynamiques et inégalités territoriales », *France Stratégie*, juillet 2016.

Reynard R., Vialette P., Gass C., « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première*, n° 1538, février 2015.

Roussez V., Bougard J., Roumier B., « La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Quelles collaborations entre entreprises et organismes de recherche sont soutenues par les pouvoirs publics ? L'exemple de deux dispositifs d'aide

*Christophe Bellégo, Vincent Dortet-Bernadet, Guillaume Gilquin, Marine Tépaud**

En 2005, deux dispositifs ont été mis en place pour soutenir la recherche et développement (R&D) collaborative entre entreprises et organismes de recherche, l'un porté par l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'autre par le Fonds unique interministériel (FUI). Ces dispositifs poursuivent des objectifs complémentaires, l'ANR subventionne des travaux plus orientés vers la recherche fondamentale et le FUI soutient des activités de R&D plus appliquées. Les projets soutenus par l'ANR sont en moyenne plus petits que ceux soutenus par le FUI (cinq partenaires contre sept), ils comptent relativement plus d'organismes de recherche et les dépenses de R&D par partenaire sont près de trois fois moins élevées. Toutefois, le processus de sélection atténue en partie ces différences : parmi les projets qui lui sont soumis, l'ANR sélectionne plutôt ceux de grande taille, tandis que le FUI retient plutôt les projets accordant une grande place aux organismes de recherche.

Le progrès technique et l'innovation, stimulés par les activités de recherche et développement (R&D), sont des leviers importants de la croissance économique. Pour autant, ces activités engendrent des coûts élevés associés à des retombées économiques incertaines. Pour pallier ces difficultés et atteindre l'objectif de dépenses de R&D de 3 % du produit intérieur brut (PIB) fixé par le Conseil européen à Lisbonne en 2000, l'État a créé ou renforcé différents dispositifs de soutien à la R&D. Les **aides directes et indirectes à la R&D** des entreprises ont ainsi plus que doublé en dix ans : 0,4 point de PIB en 2003, soit 8,5 milliards d'euros, contre moins de 0,2 point en 2003. Alors que les aides directes sont restées relativement stables sur cette période, cette hausse a principalement été tirée par la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, dont la créance est passée de 0,4 à 5,9 milliards d'euros entre 2003 et 2014. Le poids des dépenses intérieures de R&D (DIRD) en France reste toutefois inférieur à la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE (2,24 % du PIB en France en 2014 contre 2,39 % pour l'ensemble de l'OCDE), du fait d'une moindre activité de R&D des entreprises (1,45 % du PIB en France contre 1,64 % pour l'ensemble de l'OCDE).

Sur cette période, les pouvoirs publics ont davantage orienté les aides directes à la R&D des entreprises vers des activités collaboratives. En général, il s'agit d'aider plusieurs entreprises et organismes de recherche à réaliser un projet commun de R&D, ce qui permet de réduire les coûts et de partager plus facilement des connaissances complémentaires entre partenaires. Ces collaborations sont également envisagées comme un moyen de développer

* Christophe Bellégo et Vincent Dortet-Bernadet, Insee ; Guillaume Gilquin et Marine Tépaud, DGE.

les relations économiques au sein d'un même territoire (politique de *clusters*). Les pouvoirs publics ont en particulier souhaité développer les relations entre les organismes publics de recherche et les entreprises, afin que ces dernières accèdent à des compétences d'un niveau élevé en utilisant les résultats de la recherche publique, pour aboutir à des innovations de produits ou de services plus substantielles. Inversement, les collaborations public-privé orientent la recherche publique vers des problématiques plus appliquées ou qui répondent mieux aux attentes des entreprises.

En 2005, deux nouveaux dispositifs finançant la R&D collaborative public-privé ont ainsi été mis en place. L'un, piloté par l'Agence nationale de la recherche (ANR), finance des collaborations public-privé qui sont plus orientées vers la recherche fondamentale. L'autre, lié à la politique des pôles de compétitivité, est piloté par le Fonds unique interministériel (FUI). Il finance des projets collaboratifs davantage tournés vers la recherche appliquée et le développement expérimental. Entre 2007 et 2014, ces deux aides ont représenté, en moyenne, 8,5 % des aides directes à la R&D attribuées aux entreprises et les dépenses de R&D menées dans le cadre des projets financés par ces dispositifs ont représenté en moyenne 3 % de la DIRD.

Cette étude s'appuie sur l'exploitation d'un jeu de données inédit portant sur les projets collaboratifs présentés au FUI et à l'ANR au cours de la période 2007-2014. Après avoir présenté les deux dispositifs de soutien à la R&D collaborative, cette étude examine comment leurs objectifs influencent la configuration des projets subventionnés, la candidature des entreprises et le mode de sélection des projets, et *in fine* quels types de collaborations ils amènent à produire.

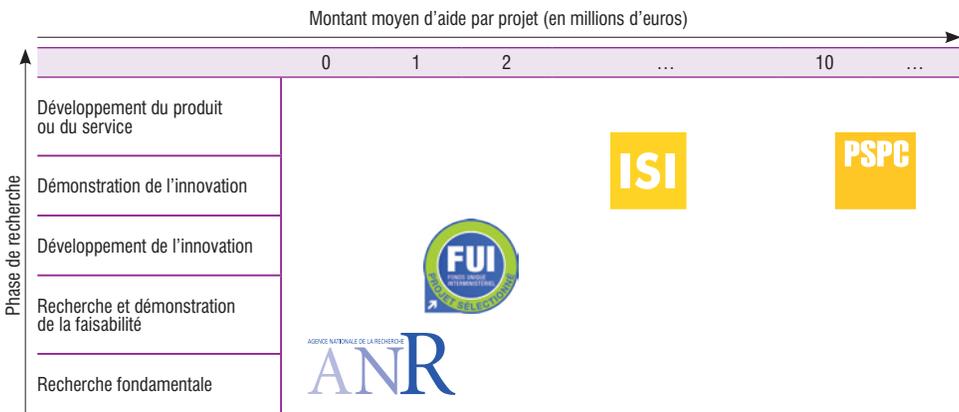
Une politique de soutien à la recherche lancée par l'État en 2005

Créée en 2005, l'ANR finance des projets de recherche plutôt orientés vers la R&D fondamentale. La grande majorité des projets soutenus sont collaboratifs. S'il s'agit principalement de collaborations entre organismes de recherche publics en France et au niveau international, une partie du budget de l'ANR est consacrée aux projets collaboratifs entre organismes de recherche publics et entreprises (138 millions d'euros en 2013, soit un tiers du subventionnement total des projets de recherche). Le principal programme de l'ANR impliquant des entreprises est le Projet de recherche collaborative – entreprises (PRCE). Il subventionne des projets de R&D réunissant au moins deux partenaires : une entreprise et un organisme de recherche public. Le montant de l'aide accordée est déterminé en fonction des dépenses retenues et d'un taux d'aide variable selon le type de partenaire. L'assiette de dépenses retenues est fixée à la suite d'une analyse par l'ANR de la demande d'aide par partenaire, en fonction également de ses contraintes budgétaires. Le taux d'aide s'élève, pour les organismes de recherche publics, soit à 100 % du coût marginal qui comptabilise uniquement les dépenses additionnelles relatives au projet (par exemple, les salaires des personnels recrutés pour le projet), soit à 50 % du coût complet regroupant l'ensemble des dépenses liées au projet, incluant notamment les salaires des personnels titulaires. S'agissant des entreprises, le taux d'aide par partenaire suit un barème dépendant du type de recherche menée (fondamentale, industrielle ou développement expérimental), dégressif selon la taille de l'entreprise (l'ANR distingue les petites et moyennes entreprises (PME) des autres entreprises). Le taux d'aide varie selon les cas entre 25 % et 45 %.

Également lancé par l'État en 2005 avec la création des pôles de compétitivité, le FUI subventionne des projets collaboratifs entre entreprises et organismes de recherche publics, avec un objectif complémentaire à celui de l'ANR : ces projets sont davantage tournés vers la recherche appliquée et le développement que ceux financés par l'ANR et engagent des montants de dépenses de R&D plus importants (*figure 1*). Le FUI finance des projets de R&D

à visée industrielle réunissant au moins trois partenaires : au minimum deux entreprises et un organisme de recherche public. Ces projets sont sélectionnés lors de groupes de travail interministériels, à la suite d'appels à projets biannuels accessibles après labellisation préalable par un ou plusieurs pôles de compétitivité. Le montant de l'aide accordée aux partenaires du projet est proportionnel aux dépenses retenues par le FUI. Le taux d'aide s'élève à 40 % du coût complet (ou à 100 % du coût marginal) pour les organismes de recherche publics. S'agissant des entreprises, le taux d'aide par partenaire varie selon les cas entre 25 % et 45 %. Il suit un barème dépendant de la taille de l'entreprise (le FUI distingue les PME, ETI (entreprises de taille intermédiaires) et grandes entreprises) et de sa localisation (zone de R&D d'un des pôles ayant labellisé le projet ou non). Cette politique est menée en coordination étroite avec les collectivités territoriales (*encadré 1*), qui interviennent généralement en cofinancement du FUI (84 millions d'euros sur 200 millions d'euros de financement total en 2013). Bpifrance, la banque publique d'investissement, assure la gestion et le suivi de ces projets depuis 2009.

1. Principaux dispositifs publics de soutien à la R&D collaborative de 2005 à 2014 selon la phase de recherche et le montant moyen d'aide par projet



Source : in BearingPoint, Erdyn et Technopolis [2012].

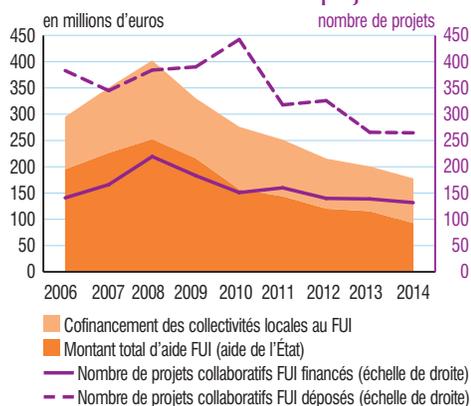
Les subventions du FUI et de l'ANR (hors PIA) en faveur de la R&D collaborative public-privé ont diminué de moitié entre 2008 et 2014

À l'aide de données sur les projets soumis aux appels à projets (AAP) du FUI et de l'ANR (*encadré 2*), il est possible d'étudier précisément ces deux dispositifs. Sur la période 2006-2014, le FUI a financé près de 1 500 projets collaboratifs ayant engagé au total 6,4 milliards d'euros de dépenses de R&D (4,5 millions d'euros par projet en moyenne), soit 159 projets en moyenne par an. Ces projets ont reçu un soutien public de l'ordre de 2,5 milliards d'euros sur la période (1,7 million d'euros par projet en moyenne), dont 1,5 milliard d'euros de la part de l'État. Comparativement, les projets financés par l'ANR sont de taille moins importante : ils engagent des dépenses de R&D de 1,1 million d'euros, en moyenne, et bénéficient alors d'un soutien moyen de 0,7 million d'euros. Entre 2005 et 2014, l'ANR a subventionné, sur budget propre, 2 780 projets collaboratifs (278 par an en moyenne) à hauteur de 2 milliards d'euros. Ces projets ont engagé 3,1 milliards d'euros de dépenses de recherche.

Les montants des aides allouées par les deux dispositifs ont diminué à partir de 2009 (figures 2 et 3), dans un contexte de finances publiques contraintes, de montée en puissance du CIR et de mise en œuvre de nouveaux dispositifs soutenant la R&D collaborative dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) (à partir de fin 2010, PSPC, Piave et IRT notamment – voir Sigles). Les crédits alloués par l'État via le FUI ont ainsi baissé de 63 % entre 2008 et 2014. À noter également une baisse du nombre de projets déposés pour financement de 31 % et du nombre de projets retenus pour financement de 40 % sur la période. Si l'État demeure le principal soutien, la part relative du financement des collectivités locales progresse au cours du temps, jusqu'à représenter près de la moitié des financements en 2014. Côté ANR, les montants alloués aux projets de recherche public-privé (hors PIA) ont diminué de 57 % sur la période, s'accompagnant d'une diminution du nombre de projets financés de près de 40 %.

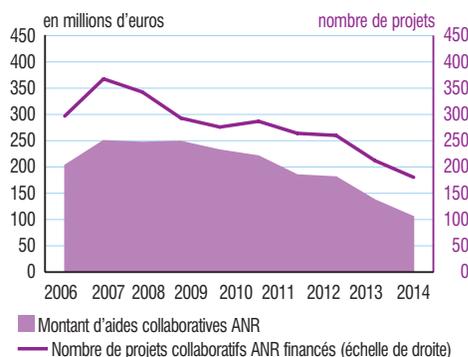
L'ANR se montre plus sélective que le FUI¹ : en moyenne, 21 % des projets déposés ont fait l'objet d'un financement par l'ANR, contre 49 % côté FUI. Cependant, la labélisation préalable d'un projet par un pôle de compétitivité opère une forme de présélection des projets présentés au FUI, ce qui relativise ces résultats. Après un refus de financement, un consortium peut renouveler sa candidature dans le cadre d'un appel à projets ultérieur : 16 % des projets ANR refusés ont fait l'objet d'une nouvelle candidature à l'ANR et 29 % s'agissant du FUI.

2. Nombre de projets FUI déposés et financés et montants d'aides allouées aux projets financés



Lecture : en 2008, le montant d'aide allouée par le FUI et les collectivités locales aux projets collaboratifs atteignait 403 millions d'euros.
Source : DGE 2006-2014.

3. Nombre de projets ANR (hors PIA) financés et montants d'aides allouées



Lecture : en 2008, le montant d'aide allouée par l'ANR aux projets collaboratifs est de 250 millions d'euros.
Source : ANR 2005-2014.

Les projets financés par le FUI comptent plus de participations d'entreprises, notamment de PME et d'ETI, que ceux financés par l'ANR

Les statistiques présentées dans la suite concernent les projets collaboratifs financés sur la période 2007-2014. Un partenaire d'un projet correspond à une unité légale (définie par son numéro Siren). Lorsqu'il est fait appel à la notion d'entreprise et en particulier de taille d'entreprise, on prend en compte la notion de groupe² : une entreprise peut regrouper plusieurs unités légales³.

1. La comparaison des taux de sélection porte sur 2011-2014, période pour laquelle les données sur les projets déposés aux appels à projets de l'ANR et du FUI sont tous deux disponibles.

2. Les catégories d'entreprises sont conformes aux définitions de l'annexe *Glossaire*.

3. Les participations d'une entreprise peuvent avoir différentes configurations : une entreprise peut participer plusieurs fois à un même projet s'il rassemble différentes unités légales de cette entreprise. Une entreprise peut aussi avoir une unité légale qui participe à plusieurs projets ou encore plusieurs unités légales qui participent à des projets différents.

Les projets de R&D collaboratifs bénéficient d'autres programmes de l'État et de ses opérateurs, ainsi que d'un soutien important aux niveaux européen et territorial

L'Agence pour l'innovation industrielle (AII), devenue le programme Innovation stratégique industrielle (ISI) de Bpifrance, a également été créée en 2005, avec un objectif complémentaire à l'ANR et au FUI : il s'agissait de financer des projets de R&D collaboratifs d'une taille supérieure et ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Dans le même esprit, les Projets structurants pour la compétitivité (PSPC) sont lancés en 2010 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ; ils sont opérés par Bpifrance pour le compte de l'État. En 2014, le programme ISI fusionne avec les PSPC. Les trois dispositifs FUI, ISI et PSPC ont en commun de financer des projets de R&D réunissant au moins trois partenaires : au moins deux entreprises et un organisme de recherche public. Alors que le programme ISI (92 millions d'euros de financement total en 2013) était tourné vers les PME et les ETI, les PSPC (59 millions d'euros en 2013) s'adressent à toutes les entreprises ; les PSPC sont moins nombreux pour un montant moyen par projet plus élevé (figure 1). Ils sont en grande majorité labellisés par un pôle de compétitivité et sont sélectionnés, à la suite d'appels à projets, lors de groupes de travail interministériels.

Le PIA comporte, outre les PSPC, plusieurs autres programmes finançant des projets de R&D collaboratifs entre organismes de recherche et entreprises, notamment :

- les actions « instituts de recherche technologique » (créant huit IRT) et « instituts Carnot » (visant à développer les collaborations entre instituts Carnot, PME et ETI) gérées par l'ANR pour le compte de l'État ;
- l'action « Projets industriels d'avenir » (Piave), gérée par Bpifrance ;
- le « Fonds national pour la société numérique » (FSN), géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance ;

- les thématiques « démonstrateurs de la transition écologique et énergétique » et « véhicule du futur », faisant l'objet de programmes opérés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'Ademe soutient par ailleurs, dans ses domaines de compétence, les « projets de recherche, développement et innovation », dont une majorité sont collaboratifs. Enfin, il existe des programmes de financements de la R&D collaborative spécifiques à certains ministères, comme le programme Rapid (Régime d'appui aux PME pour l'innovation duale) du ministère des Armées.

Au niveau européen, le principal programme communautaire est le programme Horizon 2020 sur la période 2014-2020, qui a pris la suite des PCRD (Programme cadre de recherche et développement – 7^e PCRD sur la période 2007-2013). Trois priorités sont définies dans ce programme fonctionnant par appels à projet : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Il soutient, notamment via le programme Eurostars, les projets impliquant des PME et favorise les partenariats public-privé. Par ailleurs, le programme Life, l'instrument financier pour l'environnement de la Commission européenne, soutient des projets de R&D collaboratifs portant sur les thématiques environnementales.

S'agissant des collectivités territoriales, les régions sont les principaux financeurs de l'innovation en général, et de la R&D collaborative en particulier. À titre d'exemple, au sein du Fonds régional d'innovation de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'appel à projets Recherche finalisée, conjoint entre la région et Bpifrance, finance des projets collaboratifs associant des entreprises régionales et les laboratoires de recherche publics.

Les organismes de recherche sont issus des établissements publics d'enseignement supérieur (regroupés sous le terme d'universités) et des grands organismes de recherche de l'État (regroupés sous le terme de laboratoires). Il peut également s'agir d'établissements publics à caractère industriel et commercial (Épic). Enfin, quelques laboratoires reliés à des associations d'écoles d'ingénieurs et des laboratoires associés à des structures d'incubation et de diffusion technologique sont également impliqués.

Les projets ANR comptent en moyenne cinq partenaires par projet, contre sept partenaires pour le FUI (*figure 4.a*), et ces nombres sont stables dans le temps.

4 a. Nombre moyen de partenaires par projet et répartition de l'aide accordée

	Projets ANR		Projets FUI	
	Nombre moyen de partenaires	Part d'aide accordée (en %)	Nombre moyen de partenaires	Part d'aide accordée (en %)
Entreprises	1,7	32	4,6	61
Unité légale appartenant à une grande entreprise	0,7	11	1,3	16
Unité légale appartenant à une ETI	0,3	6	1,1	15
Unité légale appartenant à une PME (hors TPE)	0,4	9	1,6	23
Unité légale appartenant à une TPE	0,3	6	0,6	7
Organismes de recherche	3,1	68	2,5	39
Laboratoires	1,2	25	0,9	16
Universités	1,2	26	1,0	15
Épic	0,5	13	0,3	4
Association	0,2	4	0,3	4
Ensemble	4,8	100	7,1	100

Champ : projets financés entre 2007 et 2014 par l'ANR ou le FUI.

Lecture : entre 2007 et 2014, les projets FUI financés réunissaient 7,1 partenaires de projet, en moyenne, dont 1,3 unité légale appartenant à une grande entreprise.

Sources : ANR, DGE, Insee.

Les projets ayant obtenu un financement ANR entre 2007 et 2014 comptent en moyenne environ deux participations d'entreprises pour trois organismes de recherche. Ces derniers, souvent plus tournés vers la recherche fondamentale, sont naturellement plus impliqués que les entreprises dans ce type de projets. Si la part moyenne des dépenses de R&D par projet est relativement équivalente entre les entreprises et les organismes de recherche, représentant respectivement 53 % et 47 % des dépenses de R&D du projet (*figure 4.b*), 68 % du montant de l'aide de l'ANR a bénéficié aux organismes de recherche contre 32 % aux entreprises.

Comparativement, les entreprises sont davantage représentées dans les projets FUI, plus proches du marché : elles comptent pour deux tiers des participations (4,6 entreprises pour 2,5 organismes de recherche par projet). De plus, sur la période, la part des dépenses de R&D présentées par les entreprises est trois fois plus importante que celle présentées par les organismes de recherche. Enfin, 61 % du montant de l'aide du FUI a bénéficié aux entreprises et 39 % aux organismes de recherche.

4 b. Répartition moyenne des dépenses de R&D selon le type de partenaire

en %

	Projets ANR ¹	Projets FUI ²
Part exécutée par les entreprises	53	75
Part exécutée par les organismes de recherche	47	25

1. Il s'agit ici des dépenses de R&D retenues par l'ANR, afin de fixer l'aide allouée.

2. Il s'agit ici des dépenses de R&D présentées par les partenaires lors de la candidature au FUI.

Champ : projets financés entre 2007 et 2014 par l'ANR ou le FUI.

Lecture : dans le cadre des projets ANR entre 2007 et 2014, 53 % des dépenses de R&D ont été exécutées par des entreprises.

Sources : ANR, DGE, Insee.

Parmi les entreprises partenaires, les ETI et les PME (hors TPE – très petites entreprises) sont relativement plus présentes dans les projets FUI, tandis que les grandes entreprises sont relativement plus présentes au sein des projets de l'ANR. Les laboratoires et les universités sont les organismes de recherche les mieux représentés et ont bénéficié du soutien financier le plus important au sein des projets de l'ANR comme du FUI.

Encadré 2

Données de l'ANR et du FUI sur les projets collaboratifs

Les données mobilisées sur les projets de l'ANR portent sur la période 2005-2014, l'année d'un projet correspondant généralement à l'année de sélection (sauf cas particuliers dus à des révisions budgétaires). Les données sur les projets du FUI couvrent la période 2007-2014 (les AAP 3 à 18), les AAP 1 et 2 de 2006 ne sont connus qu'au travers de données agrégées décrivant le nombre de projets déposés, les assiettes de dépenses de R&D présentées et les montants d'aides allouées.

Pour le FUI des informations sont disponibles sur l'ensemble des projets, qu'ils soient financés ou non, tandis que pour l'ANR les informations sur les projets non financés ne sont disponibles qu'à partir de 2010. Les données, portant sur ces deux dispositifs, comprennent pour tous les partenaires de tous les projets, leur identité (nom, numéro Siren), la localisation et le montant de l'aide reçu si le projet a été retenu.

Les données ANR sont toutefois moins complètes car elles ne précisent pas l'assiette des dépenses présentées par les partenaires lors de la candidature. Pour les projets

financés, le montant des dépenses retenues par l'ANR (inférieures ou égales aux dépenses présentées) a pu être estimé grâce à la connaissance du montant d'aide allouée aux partenaires et aux taux d'aide indiqués dans le cahier des charges des AAP.

Pour le FUI le montant des assiettes de dépenses de R&D est celui présenté par les partenaires lors de la candidature à l'AAP. Il est en général plus élevé que le montant des dépenses de R&D retenues qui n'est connu que pour une faible part des projets sélectionnés (les dépenses retenues sont en moyenne inférieures de 2 % aux dépenses présentées).

La base a été enrichie par des données d'entreprises renseignant sur le profil des partenaires de projets : catégories d'entreprises, appartenance à un groupe (Sirene, Lifi – voir *Sigles*), catégorie juridique pour identifier le type d'organisme de recherche, effectif à partir du dispositif de connaissance locale de l'appareil productif (Clap) et performances économiques à partir du fichier approché des résultats Ésane (Fare).

Les dépenses de R&D des partenaires des projets FUI sont supérieures à celles des partenaires des projets ANR

La dépense moyenne de R&D par partenaire croît en fonction de la taille des entreprises (*figure 5*). Cependant l'engagement des plus petites entreprises participant à un projet est relativement fort au regard de leurs moyens. Par ailleurs, du fait de la dégressivité du taux d'aide avec la taille de l'entreprise, les montants d'aide perçus sont relativement similaires que le partenaire dépende d'une grande entreprise ou d'une PME. Enfin, les dépenses moyennes des entreprises sont nettement supérieures à celles des organismes publics de recherche. Comme pour les entreprises, les montants d'aide reçus par type d'organisme public sont relativement proches.

5. Dépenses et aides moyennes de R&D par type de partenaire

en milliers d'euros

	Projets ANR		Projets FUI	
	Dépenses de R&D ¹	Aides reçues	Dépenses de R&D ²	Aides reçues
Entreprises				
Unité légale appartenant à une grande entreprise	389	124	813	223
Unité légale appartenant à une ETI	351	128	774	223
Unité légale appartenant à une PME (hors TPE)	307	140	613	249
Unité légale appartenant à une TPE	296	132	456	184
Organismes de recherche				
Laboratoires	150	148	402	292
Universités	162	162	332	261
Épic	224	212	622	233
Association	150	142	363	180

1. Il s'agit ici des dépenses de R&D retenues par l'ANR, afin de fixer l'aide allouée. 2. Il s'agit ici des dépenses de R&D présentées par les partenaires lors de la candidature au FUI. Champ : projets financés entre 2007 et 2014 par l'ANR ou le FUI.

Lecture : entre 2007 et 2014, les unités légales appartenant à une grande entreprise impliquée au sein d'un projet subventionné par l'ANR ont reçu en moyenne 124 milliers d'euros d'aide pour une dépense de R&D de 389 milliers d'euros.

Sources : ANR, DGE, Insee.

Le montant des dépenses par partenaire est en moyenne deux à trois fois plus élevé dans les projets financés par le FUI que dans ceux de l'ANR, quel que soit le type de partenaire. Les technologies développées par les partenaires de projets FUI sont plus proches du marché et ont un potentiel de retour sur investissement plus important, ce qui peut inciter les entreprises à investir davantage. Le montant des aides reçues est également plus élevé dans le FUI.

Les partenaires des projets de l'ANR sont relativement plus dispersés géographiquement que ceux des projets du FUI

Les partenaires de projets sont principalement localisés en Île-de-France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées (ancienne définition des régions), ce qui est conforme à la répartition géographique de la R&D au niveau national. Les projets sont généralement multirégionaux. En moyenne, les partenaires d'un projet de l'ANR ou du FUI sont localisés dans un peu moins de trois régions différentes. Seulement 14 % des projets ont tous leurs partenaires localisés dans une unique région. La dispersion régionale des partenaires est très variable et parfois très importante, par exemple, 9 % des projets rassemblent des partenaires de cinq régions ou plus (*figure 6*). Cependant, la majorité des partenaires se concentre dans la région la plus fréquente dans un projet (59 % des partenaires en moyenne pour l'ANR et 68 % pour le FUI). En rapportant le nombre de régions au nombre de partenaires, il apparaît que cette dispersion est relativement plus forte pour les projets de l'ANR que pour ceux du FUI. Deux raisons peuvent expliquer ce résultat. D'une part, les organismes de recherche – relativement plus présents dans les projets de l'ANR – sont habitués à identifier des laboratoires disposant de compétences spécifiques et à collaborer avec ces derniers, quelle que soit leur localisation. D'autre part, la DIRD des organismes publics est un peu moins concentrée géographiquement que celle des entreprises.

6. Répartition des projets en fonction du nombre de régions d'implantation des partenaires

Nombre de régions dans un projet	ANR	FUI	Ensemble
1	12	18	14
2	32	30	31
3	32	27	30
4	16	15	15
5 ou plus	9	10	9
Ensemble	100	100	100

en %

Champ : projets financés entre 2007 et 2014 par l'ANR et le FUI.

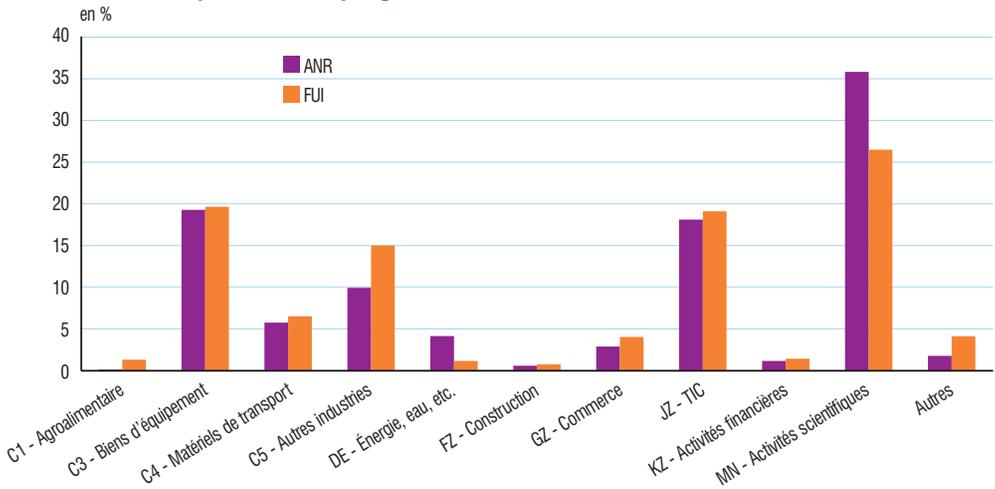
Lecture : entre 2007 et 2014, 32 % des projets financés par l'ANR comportaient des partenaires appartenant à deux régions.

Sources : ANR, DGE, Insee.

Les projets du FUI entraînent plus souvent des collaborations intersectorielles que ceux de l'ANR

L'essentiel des projets collaboratifs financés par l'ANR ou le FUI ont impliqué des entreprises de l'industrie, des services d'information et de communication (TIC) et des activités scientifiques et techniques (*figure 7*). Dans l'industrie, environ la moitié des dépenses ont été réalisées par des entreprises du secteur de la fabrication de biens d'équipement et plus particulièrement de la fabrication de produits informatiques et électroniques. Le secteur de la fabrication de matériels de transport occupe la deuxième place. L'industrie est relativement plus représentée dans les projets du FUI. À l'inverse, les

7. Répartition des dépenses de R&D des entreprises impliquées dans des projets financés par le FUI ou l'ANR par secteur et par guichet



Champ : projets financés entre 2007 et 2014 par l'ANR ou le FUI.

Lecture : sur la période 2007-2014, 19,7% des dépenses de R&D des entreprises impliquées dans les projets financés par le FUI proviennent d'unités légales appartenant au secteur C3 - Biens d'équipement.

Note : les secteurs d'activité des entreprises sont regroupés en suivant le niveau A17 de la NAF rév. 2.

Sources : ANR, DGE, Insee.

projets collaboratifs de l'ANR font relativement plus souvent intervenir des entreprises du secteur des activités scientifiques et techniques, plus spécialisées et donc plus à même de contribuer à des activités de recherche fondamentale. Enfin, les TIC ont un poids relatif similaire dans les deux dispositifs.

Un même projet peut impliquer des entreprises de différents secteurs, favorisant ainsi les transferts de technologies et de connaissances. Les activités de recherche menées au sein des projets FUI, plus appliquées, impliquent en moyenne plus d'entreprises et suscitent donc plus fréquemment des collaborations multisectorielles (88 % des projets du FUI, contre 37 % pour l'ANR). Tous types de projets confondus, les collaborations multisectorielles réunissent le plus fréquemment, d'une part, le secteur des activités scientifiques et techniques et, d'autre part, un autre secteur (notamment électronique, TIC, et autres industries).

Les grandes entreprises ont un rôle central dans la majorité des projets collaboratifs de R&D

Conformément à leur poids dans la R&D réalisée en France, les grandes entreprises occupent une place importante dans les projets collaboratifs financés par l'ANR et le FUI. Depuis 2007, elles sont présentes dans 49 % des projets financés par l'ANR et dans 64 % des projets financés par le FUI. Au total sur la période étudiée pour les deux dispositifs, une grande entreprise a participé en moyenne à 16,5 projets financés, contre 2,5 pour une ETI, 1,8 pour une PME et 1,4 pour une TPE.

Ces moyennes ne reflètent pas la très grande concentration des participations sur quelques grands acteurs. Les dix grandes entreprises participant le plus à des projets collaboratifs ont pris part en moyenne chacune à 160 projets, dépensé pour cela 106 millions d'euros de R&D et reçu 30 millions d'aide de l'ANR et du FUI. Les 30 grandes entreprises participant

le plus représentent à elles seules plus de 31 % des participations des entreprises pour les projets de l'ANR, contre 21 % pour les projets du FUI. Cette plus forte implication des grandes entreprises au sein des projets de l'ANR peut s'expliquer par leur propension à réaliser plus de R&D fondamentale.

Malgré une présence importante des grandes entreprises, seulement 16 % des projets du FUI et 6 % des projets de l'ANR engagent des partenaires appartenant à un même groupe.

Les entreprises ayant déjà candidaté à l'ANR ou au FUI participent plus souvent aux AAP pour de nouveaux projets

Plusieurs caractéristiques permettent de distinguer les PME et les ETI qui candidatent aux AAP de l'ANR ou du FUI de celles qui ne candidatent pas (colonne 1 de la *figure 8*)⁴. Toutes choses égales par ailleurs, les PME et les ETI candidates réalisent des dépenses de R&D plus élevées et plus largement subventionnées par des aides publiques directes que celles qui mènent une activité de R&D mais ne candidatent pas. Elles ont également une part d'ingénieurs dans l'emploi total plus importante et elles innovent plus que les autres. Les entreprises membres d'un pôle de compétitivité postulent plus souvent aux AAP des deux dispositifs que celles qui ne sont pas membres. Enfin, les entreprises ont aussi tendance à candidater à plusieurs projets successifs : celles qui ont déjà candidaté dans le passé participent ensuite plus fréquemment aux AAP avec de nouveaux projets. Les entreprises qui demandent une subvention pour mener un projet collaboratif semblent donc plus spécialisées en R&D et disposer d'une meilleure connaissance du système de financement public de l'innovation que les autres.

Par ailleurs, si l'on compare les PME et les ETI qui postulent aux AAP du FUI à celles qui postulent aux AAP de l'ANR, ce sont les entreprises spécialisées dans des activités de R&D fondamentale et appliquée et les jeunes entreprises innovantes (JEI)⁵ qui ont plus de chance que les autres de participer aux AAP de l'ANR plutôt qu'à celles du FUI (colonne 2 de la *figure 8*). À l'inverse, les ETI et les entreprises spécialisées dans le développement expérimental ont plus de chance de postuler au FUI. C'est aussi le cas pour les entreprises membres des pôles mais cet effet est à relativiser car la candidature aux AAP du FUI demande une labellisation préalable du projet par un pôle. Enfin, il existe une continuité dans le comportement des entreprises : celles qui ont une expérience avec l'ANR ont plus de chance de candidater de nouveau à l'ANR et celles qui ont une expérience avec le FUI ont plus de chance de postuler encore au FUI. En définitive, les entreprises qui participent aux AAP de l'ANR se distinguent assez nettement de celles qui participent aux AAP du FUI, ce qui souligne la complémentarité de ces deux dispositifs.

Le FUI a sélectionné davantage que l'ANR les projets avec une forte présence de laboratoires

Un certain nombre de caractéristiques communes à l'ANR et au FUI permettent de distinguer les projets ayant obtenu des financements de ceux refusés (voir la *figure 9*, colonne 1 pour l'ANR et colonne 2 pour le FUI). Ainsi, les deux guichets ont favorisé les projets comportant un nombre relativement élevé d'organismes de recherche et les

4. Les grandes entreprises sont exclues de l'analyse car la plupart de celles qui font de la R&D sont impliquées dans la demande de financement d'un projet collaboratif au travers d'au moins une de leurs unités légales.

5. Réservé aux PME indépendantes de moins de huit ans réalisant des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges totales, le dispositif JEI permet à une entreprise innovante de bénéficier principalement d'une exonération complète de cotisations sociales patronales des personnels impliqués dans des activités de R&D et d'innovation.

projets avec une part plus importante de partenaires localisés en dehors de l'Île-de-France.

La sélection pratiquée par l'ANR et le FUI a aussi eu tendance à modérer les différences entre les projets soutenus par ces deux dispositifs, par rapport aux projets candidats. Alors que les projets financés par le FUI sont en moyenne plus grands que ceux financés par l'ANR, les estimations indiquent que l'ANR a privilégié les projets impliquant un nombre relativement important de partenaires, alors que cela n'est pas le cas pour le FUI. De son côté, le FUI a encore plus privilégié les projets impliquant une grande part d'organismes de recherche que l'ANR, compensant ainsi l'implication naturellement plus forte des entreprises dans ses projets plus orientés vers des débouchés commerciaux.

8. Modèles de candidature des entreprises aux AAP de l'ANR et du FUI sur la période 2011-2014

Caractéristiques de l'entreprise année t-1	Probabilité de candidater au cours de l'année t...	
	... à un AAP de l'ANR ou du FUI	... au FUI plutôt qu'à l'ANR
Membre d'un pôle de compétitivité	0,078*** (0,005)	0,155*** (0,029)
A réalisé une innovation ¹	0,010*** (0,004)	-0,002 (0,036)
Jeune entreprise innovante (JEI)	0,023*** (0,006)	-0,093*** (0,035)
Part d'ingénieurs parmi les salariés	0,018** (0,008)	0,092 (0,062)
Dépenses totales de R&D (en millions d'euros)	0,012*** (0,004)	-0,097 (0,011)
Part de la R&D financée par des aides directes	0,011** (0,005)	-0,015 (0,010)
Part des dépenses extérieures de R&D	0,018** (0,008)	0,009 (0,075)
Répartition des dépenses de R&D		
<i>Part du développement expérimental</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de recherche appliquée	0,009*** (0,003)	-0,079** (0,035)
Part de recherche fondamentale	0,025** (0,010)	-0,114* (0,067)
Expérience passée avec le FUI	0,079*** (0,008)	0,117*** (0,028)
Expérience passée avec l'ANR	0,168*** (0,009)	-0,207*** (0,025)
Type d'entreprise		
<i>Une TPE</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Une PME qui n'est pas une TPE	0,005 (0,004)	0,050 (0,037)
Une ETI	0,005 (0,005)	0,075* (0,043)
Nombre d'observations	27 121	1 593
R ²	16 %	12 %

1. Le terme innovation couvre à la fois les innovations technologiques en produits/services et les innovations technologiques en procédés (source : enquête R&D du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Mesri).

Champ : entreprises (TPE, PME, ETI) ayant répondu à l'enquête R&D au cours de la période 2010-2013. Les entreprises qui représentent un projet refusé précédemment par l'ANR ou le FUI sont exclues du champ de l'analyse.

Lecture : les décisions des entreprises de candidater à un AAP de l'ANR ou du FUI ont été décomposées en deux étapes décrites à l'aide de modèles de probabilité linéaires. Lors de la première étape, les entreprises choisissent de candidater ou de ne pas candidater à l'un de ces deux dispositifs au cours d'une année donnée (colonne 1). Lors de la deuxième étape, les entreprises qui candidatent choisissent de s'orienter soit vers le FUI, soit vers l'ANR (colonne 2). Ainsi, la probabilité qu'une entreprise membre d'un pôle candidate à un AAP de l'ANR ou du FUI est supérieure de 7,8 points de pourcentage à celle d'une entreprise qui n'est pas membre d'un pôle, et la probabilité qu'elle candidate au FUI (plutôt qu'à l'ANR) est supérieure de 15,5 points de pourcentage.

Note : les symboles *, ** et *** signalent des estimations des coefficients des modèles significativement différentes de 0 pour des tests de niveau 10 %, 5 % et 1 %. Pour chaque coefficient, l'écart-type des estimations est indiqué entre parenthèses. Le calcul des écarts-types prend en compte de potentielles corrélations entre les observations faites pour une même unité légale. Chaque modèle inclut une constante, des effets fixes pour chaque secteur d'activité et chaque année d'observation.

Sources : ANR, DGE, Insee, Mesri.

9. Modèles de sélection des projets par l'ANR et le FUI sur la période 2011-2014

Caractéristiques du projet	Probabilité d'être sélectionné par...	
	... l'ANR	... le FUI
Nombre de partenaires	0,010** (0,004)	0,007 (0,008)
Part d'entreprises	- 0,095** (0,040)	- 0,401*** (0,117)
Types d'entreprises		
<i>Part de TPE</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de PME qui ne sont pas des TPE	0,017 (0,017)	0,136* (0,070)
Part d'ETI	0,034 (0,022)	0,179** (0,082)
Part de grandes entreprises	0,080*** (0,022)	0,169* (0,089)
Partenaires appartenant au même groupe	0,108** (0,051)	- 0,039 (0,044)
Nombre d'expériences passées des entreprises aux AAP du FUI	0,008 (0,007)	0,005 (0,008)
Nombre d'expériences passées des entreprises aux AAP de l'ANR	0,016** (0,006)	0,001 (0,008)
Projet présenté à nouveau	- 0,005 (0,019)	0,198*** (0,040)
Part d'entreprises membres des pôles de compétitivité	0,042 (0,042)	0,497*** (0,093)
Partenaires majoritairement en Île-de-France	- 0,045*** (0,012)	- 0,129*** (0,031)
Partenaires localisés dans plus de 3 régions	0,017 (0,014)	0,051 (0,032)
Nombre d'observations	4 399	1 175
R ²	3,5 %	9,8 %

Champ : tous les projets présentés à l'ANR et au FUI entre 2011 et 2014.

Lecture : les projets dont les partenaires sont majoritairement localisés en Île-de-France ont une probabilité plus faible, de 12,9 points de pourcentage, d'être sélectionnés par le FUI.

Note : les symboles *, ** et *** signalent des estimations des coefficients des modèles significativement différentes de 0 pour des tests de niveau 10 %, 5 % et 1 %. Pour chaque coefficient, l'écart-type des estimations est indiqué entre parenthèses. Chaque modèle prend en compte une constante et des contrôles du secteur d'activité des entreprises et de l'année de sélection des projets.

Sources : ANR, DGE, Insee.

Toutefois, certaines caractéristiques de la sélection semblent propres à chaque dispositif. Ainsi, le FUI a favorisé les projets dont de nombreux partenaires sont membres des pôles de compétitivité. Il a également favorisé les projets avec relativement peu de TPE parmi les partenaires privés, peut-être du fait de la plus faible capacité financière des très petites entreprises à réaliser d'importantes dépenses de R&D. Les projets portés par le FUI affichent ainsi des dépenses moyennes par partenaire nettement plus élevées que pour ceux de l'ANR. Enfin, les projets présentés de nouveau, après un premier refus de financement, sont traités différemment par l'ANR et par le FUI. Les projets redéposés au FUI ont 20 % de chance en plus d'être sélectionnés ensuite par le FUI. En revanche, réitérer une candidature auprès de l'ANR n'augmente pas significativement les chances de sélection du projet. ■

Définitions

Aides directes à la R&D : elles regroupent les aides publiques directement versées à la suite des dépenses spécifiques liées à un projet de R&D que l'État a sélectionné. Elles permettent à l'État d'orienter les dépenses de R&D des entreprises.

Aides indirectes à la R&D : elles regroupent les aides publiques qui ne sont pas ciblées sur des dépenses particulières. Prenant la forme d'exonération fiscale ou de diminution de charges sociales, elles sont activées par certaines dépenses génériques non liées à un projet particulier. Ces aides n'influencent donc pas la répartition sectorielle ou la nature des dépenses en R&D des entreprises.

Sigles

AAP : appel à projet

Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

All : Agence pour l'innovation industrielle

ANR : Agence nationale de la recherche

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CIR : crédit d'impôt recherche

Clap : connaissance locale de l'appareil productif

DIRD : dépense intérieure de R&D

DGE : direction générale des entreprises, ministère de l'Économie et des Finances

Épic : Établissement public à caractère industriel et commercial

Ésane : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises

ETI : entreprise de taille intermédiaire

Fare : Fichier approché des résultats Ésane

FSN : Fonds national pour la société numérique

FUI : Fonds unique interministériel

IRT : Institut de recherche technologique

ISI : programme Innovation stratégique industrielle

JEI : jeune entreprise innovante

Life : L'instrument financier pour l'environnement de la Commission européenne

Lifi : enquête sur les liaisons financières entre sociétés

Mesri : ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

PCRD : Programme cadre de recherche et développement

PIA : Programme d'investissements d'avenir

Piave : Projets industriels d'avenir

PIB : produit intérieur brut

PME : petite et moyenne entreprise

PRCE : Projets de recherche collaborative – Entreprises

PSPC : Projets structurants pour la compétitivité

Rapid : Régime d'appui aux PME pour l'innovation duale (ministère des Armées)

R&D : Recherche et développement

Sirene : Système informatisé du Répertoire national des entreprises et des établissements

TPE : très petite entreprise

Pour en savoir plus

BearingPoint, Erdyn et Technopolis, « Étude portant sur l'évaluation des pôles de compétitivité », juin 2012.

Dufau M., « Les pôles de compétitivité, qui rassemblent les acteurs de l'innovation dans les territoires, comportent une proportion importante de jeunes entreprises », *Les 4 pages de la DGE* n° 67, mars 2017.

OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, volume 2016 n° 2, éditions OCDE, Paris.

Fiches thématiques



Fiches thématiques

Structure du système productif



1.1 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 a introduit une définition de l'**entreprise** et de sa taille (décret n° 2008-1354) à partir de critères économiques qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. Approchée par la notion de **groupes**, cette définition est, depuis 2013, affinée par un travail de **profilage** pour les plus grands d'entre eux. En 2015, on dénombre alors 3,82 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles, dont 3,70 millions correspondent à une seule unité légale indépendante.

Cette définition économique de l'entreprise révèle la forte concentration du tissu productif en France. Sur ces 3,82 millions d'entreprises, 287 **grandes entreprises** (GE) emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 29 % du total. À l'opposé 3,67 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises** ; elles emploient 2,4 millions de salariés en ETP (18 % du total). Par-delà ce dualisme, se dessine une partition assez équilibrée de la valeur ajoutée ou de l'emploi : près de 5 800 **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) et 140 000 **PME** non microentreprises emploient respectivement 25 % et 28 % des salariés (ETP).

Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et assurances. 26 grandes entreprises y emploient 74 % des salariés. L'industrie comme l'information-communication sont organisées autour de grandes entreprises et d'ETI. Dans l'industrie,

91 grandes entreprises et 1 682 ETI emploient respectivement 32 % et 34 % des salariés en ETP. Dans l'information-communication, près d'une vingtaine de grandes entreprises et 281 ETI emploient respectivement 39 % et 27 % des salariés. Les différentes catégories ont un poids proche de la moyenne dans les activités rassemblant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration. En effet, une grande diversité d'acteurs couvre ces activités, des grandes entreprises internationalisées jusqu'aux microentreprises qui desservent un marché de proximité. Dans les services, qu'ils soient destinés aux particuliers (enseignement, santé, action sociale, autres services), ou orientés vers les activités spécialisées scientifiques et techniques (qui incluent notamment les professions libérales), la majorité des salariés travaillent dans les PME, y compris les microentreprises (56 % et 62 % respectivement). Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, la surreprésentation des PME (y compris microentreprises) est encore plus forte (73 % des salariés).

Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent près d'un tiers de la valeur ajoutée (VA), les ETI un quart, les deux autres catégories en réalisent le reste à parts à peu près égales (autour de 20 %). 57 % de la VA est ainsi produite par près de 6 000 entreprises (GE et ETI) qui réalisent aussi 85 % des exportations. ■

Définitions

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services et jouissant d'une certaine autonomie de décision. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;

- parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;

- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;

- les **grandes entreprises** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Considérer un groupe de sociétés comme une seule entreprise quelle que soit sa taille est une approximation. En effet, certains conglomérats diversifiés sont formés de branches quasi autonomes qui devraient en toute rigueur être considérés comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens du décret de 2008 et reconstituer les variables économiques au niveau de ces entreprises est un travail de grande ampleur, dit de **profilage**. Pour les données 2015 est intégré le résultat du profilage de 51 grands groupes. En identifiant plusieurs entreprises au sein de groupes diversifiés, ce profilage génère 115 entreprises : 68 GE, 42 ETI et 5 PME.

Pour en savoir plus

- *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », éditions 2015 et 2016.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Catégories d'entreprises 1.1

1. Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2015

	GE	ETI	PME hors MIC	MIC ¹	Ensemble
Entreprises, y compris activités financières et assurances					
Nombre d'entreprises	287	5 753	139 941	3 674 141	3 820 122
Nombre d'unités légales en France	28 178	54 895	266 031	3 723 742	4 072 846
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	4 235	3 657	4 259	2 745	14 897
Effectif salarié ETP (en milliers)	3 900	3 337	3 792	2 449	13 478
Entreprises hors activités financières et assurances²					
Nombre d'entreprises	261	5 596	139 454	3 663 665	3 808 976
Nombre d'unités légales en France	19 391	54 327	264 597	3 712 486	4 050 801
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	3 645	3 595	4 241	2 742	14 222
Effectif salarié ETP (en milliers)	3 354	3 280	3 775	2 446	12 855
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	1 338	1 165	834	540	3 877
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	345	232	87	19	682
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	342	279	251	218	1 090
Chiffre d'affaires par salarié ETP (en milliers d'euros)	398,8	355,3	220,8	220,9	301,6
Immobilisations corporelles / salarié ETP ³ (en milliers d'euros)	313,0	200,0	100,8	95,4	180,5

1. Pour les microentreprises, les ratios par salarié doivent être interprétés avec prudence, en l'absence d'information sur le statut du chef d'entreprise et la façon dont il se rémunère.

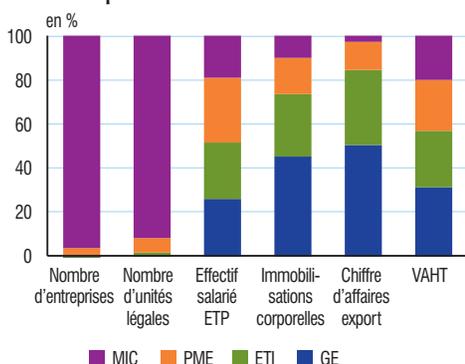
2. Ce champ inclut néanmoins les entreprises ayant une activité principale de *holding* ou de services auxiliaires aux services financiers et aux assurances.

3. Les immobilisations corporelles par salarié et le total de bilan par salarié sont calculés non sur l'ensemble des entreprises, mais sur celles ayant des obligations déclaratives sur le bilan.

Champ : France, entreprises non agricoles.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2015*.

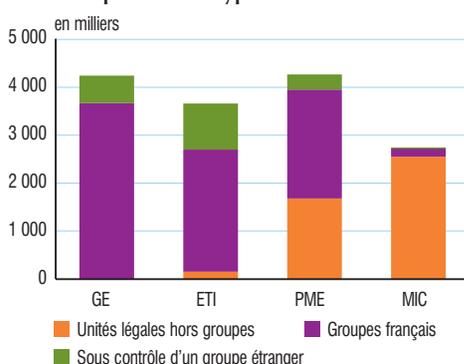
2. Caractéristiques selon la catégorie d'entreprises en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances.

Source : Insee, *Ésane, CLAP, Lifi 2015*.

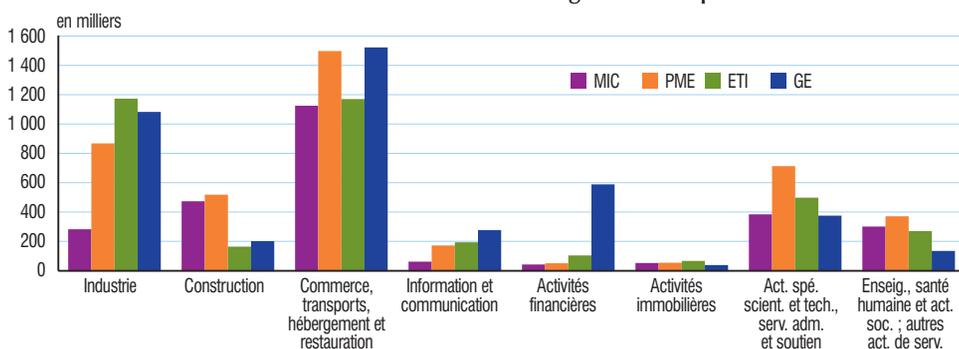
3. Effectifs salariés au 31/12 selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles.

Source : Insee, *Ésane, CLAP, Lifi 2015*.

4. Effectifs au 31/12 selon le secteur d'activité et la catégorie d'entreprise en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles.

Source : Insee, *Ésane, CLAP, Lifi 2015*.

1.2 ETI en France

En 2015, on compte en France près de 5 800 entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans les secteurs marchands non agricoles dont 5 600 relèvent des secteurs non financiers (comprenant en revanche les *holdings* et les services auxiliaires aux services financiers et aux assurances). Ces dernières emploient 3,3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises. En moyenne, elles emploient près de 650 salariés et comptent 10 unités légales. La structure de groupe domine nettement, seules 7 % des ETI (non financières) étant formées d'une seule unité légale.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. 31 % des salariés (ETP) des ETI travaillent dans l'industrie manufacturière (relativement à l'ensemble des secteurs marchands non agricoles et non financiers) contre 17 % des salariés des autres catégories d'entreprises. Parmi les 2,8 millions de salariés (ETP) de l'industrie manufacturière, 38 % sont employés par des ETI, contre 26 % dans de grandes entreprises, 27 % dans des PME hors microentreprises et 9 % dans des microentreprises. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 34 % du chiffre d'affaires à l'export.

Sur les 5 600 ETI non agricoles et non financières présentes en France, 25 % sont sous le contrôle de groupes étrangers. Elles emploient 900 000 salariés ETP, soit 27 % des salariés des ETI, et représentent plus de la moitié de l'emploi des implantations étrangères. À titre de comparaison, les ETI sous contrôle français emploient 2,4 millions de salariés ETP, soit seulement 21 % de l'emploi des entreprises sous contrôle français. L'industrie occupe près de la moitié (49 % en ETP) des salariés des ETI contrôlées par des groupes étrangers contre 28 % pour les ETI sous contrôle français. Cette proportion atteint 40 % pour les seules ETI sous contrôle français multinationales, c'est-à-dire ayant des filiales à l'étranger. Les ETI françaises non multinationales n'emploient que 13 % de leurs salariés (ETP) dans l'industrie.

Non seulement les ETI sous contrôle étranger sont surreprésentées dans l'industrie, mais au sein de celle-ci, elles n'ont pas les mêmes activités que les ETI sous contrôle français. Les ETI sous contrôle étranger sont particulièrement présentes dans l'automobile, dans la fabrication d'autres matériels de transport, de machines et d'équipements, de produits minéraux non métalliques, ainsi que dans l'imprimerie et la reproduction d'enregistrements, où les effectifs sont plus élevés que dans les ETI françaises. La pharmacie est aussi bien représentée dans les ETI étrangères, avec des effectifs équivalents à ceux des ETI françaises. Ces dernières sont très présentes dans les secteurs industriels traditionnels comme l'agroalimentaire, mais aussi dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques ou dans la production d'énergie. Hors industrie, les emplois générés par les ETI françaises sont les plus nombreux dans la construction, les transports, le commerce, les services informatiques, les services d'architecture, de bâtiment ou l'immobilier. Dans ce secteur, 187 d'entre elles emploient 30 % des salariés du secteur. En revanche, en lien vraisemblablement avec le besoin de connaître le marché et l'environnement juridique, les implantations étrangères en France dans l'immobilier sont particulièrement faibles.

Les ETI multinationales sont plus grandes et plus capitalistiques. Hors secteurs financier et immobilier, les ETI multinationales sous contrôle français emploient en moyenne 842 salariés (ETP) sur le territoire national, et celles sous contrôle étranger 686. Les ETI non multinationales en emploient 493 en moyenne. Les ETI sous contrôle étranger ont davantage d'immobilisations corporelles par salarié (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Elles dégagent ainsi une plus forte valeur ajoutée par salarié. Les ETI sous contrôle étranger versent aussi des salaires plus élevés, avec un écart de 15 % par rapport à ceux des ETI multinationales sous contrôle français et de 41 % par rapport à ceux des ETI non multinationales. ■

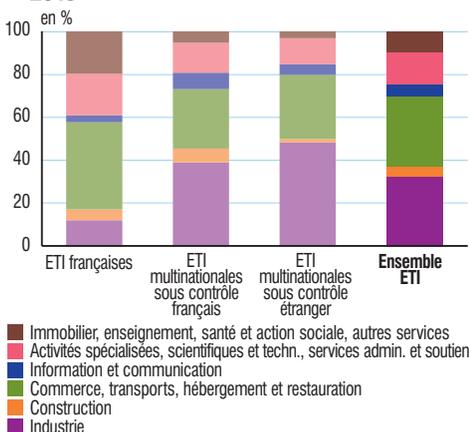
1. Principales caractéristiques des ETI en 2015

	Nombre d'entreprises	Nombre d'unités légales en France	Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	Effectif salarié ETP (en milliers)	Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	5 596	54 327	3 595	3 280	1 165	279
Poids dans l'ensemble des entreprises (en %)	0,1	1,3	25,3	25,5	30,1	25,6

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2015.

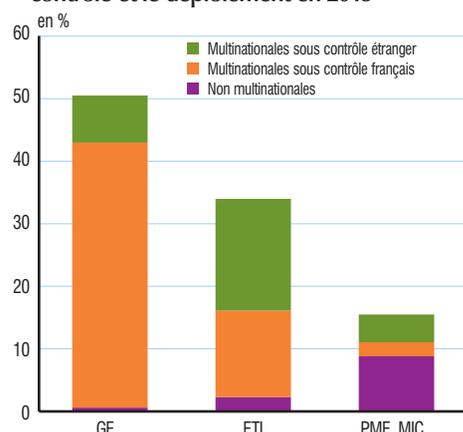
2. Salariés des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle et déploiement en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Sources : Insee, É sane, Clap, Lifi 2015.

3. Poids des catégories d'entreprises dans les exportations françaises selon le type de contrôle et le déploiement en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2015.

4. Ratios sur les ETI et les grandes entreprises selon le type de contrôle et le déploiement en 2015

	Nombre	Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	Effectif salarié ETP moyen par entreprise	VAHT / salarié	Immobilisations corporelles / salarié (en milliers d'euros)	Total des ressources / salarié	Salaires annuels moyens	Taux de marge EBE / VAHT (en %)	Taux d'exportation (en %)
Ensemble des secteurs (hors agriculture, finance et ETI de l'immobilier)									
ETI françaises	2 311	1 140	493	63	119	318	34	21	5
ETI multinationales sous contrôle français	1 698	1 430	842	84	127	756	42	23	23
ETI multinationales sous contrôle étranger	1 390	954	686	101	167	613	48	23	29
GE françaises	9	70	7 760	106	454	511	37	40	23
GE multinationales sous contrôle français	177	3 001	16 952	95	311	974	42	26	27
GE multinationales sous contrôle étranger	70	531	7 593	138	186	697	56	17	21
Industrie manufacturière									
ETI françaises	315	129	411	74	127	314	34	30	17
ETI multinationales sous contrôle français	650	544	836	83	137	592	42	20	34
ETI multinationales sous contrôle étranger	633	456	720	103	210	620	46	27	42
GE multinationales sous contrôle français	57	615	10 783	116	285	1 320	51	29	47
GE multinationales sous contrôle étranger	24	139	5 797	227	319	1 084	54	15	35

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières, assurances et immobilier.

Note : les ETI de l'immobilier sont exclues de ce tableau car elles sont nombreuses et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités.

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi 2015.

1.3 PME en France

En 2015, on compte en France 3,81 millions de **petites et moyennes entreprises** marchandes non agricoles (PME y compris microentreprises) dont 3,80 millions relèvent des secteurs non financiers. Parmi celles-ci, 3,66 millions sont des microentreprises, qui emploient 2,4 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) et réalisent 20 % de la valeur ajoutée des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers. 139 500 PME hors microentreprises emploient 3,8 millions de salariés et réalisent 23 % de la valeur ajoutée. Au total, les PME emploient ainsi plus de 6 millions de salariés (ETP) et réalisent 43 % de la valeur ajoutée.

Les microentreprises comptent 72 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires, contre 66 % pour l'ensemble des entreprises (secteurs marchands, hors secteurs agricole et financier). Elles ont aussi 17 % de leurs salariés dans la construction contre 10 % en moyenne. À l'inverse, l'industrie ne représente que 10 % des effectifs des microentreprises contre 24 % en moyenne. Dans près des trois quarts des cas, les emplois des microentreprises industrielles relèvent de l'artisanat commercial (boulangerie, charcuterie, pâtisserie) ou d'activités proches des services (réparation, imprimerie), mais aussi de la fabrication de produits métalliques (excepté machines et équipements). Les microentreprises s'adressent à un marché de proximité. 76 % d'entre elles n'ont aucun salarié, 8 % n'en ont qu'un (qui peut être le gérant) et seules 16 % en ont deux ou plus.

Les PME hors microentreprises comptent en moyenne 27 salariés ETP. 54 % ont moins de 20 salariés et 14 % seulement atteignent ou dépassent 50 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories. De ce fait, la structure d'emploi des PME hors microentreprises est assez proche de celle de l'ensemble. Les PME hors microentreprises sont néanmoins surreprés-

entées dans la construction, les industries de type traditionnel (textile, bois, imprimerie, fabrication de produits métalliques, industries extractives), mais aussi la réparation et l'installation de machines et d'équipements. Dans les services, elles le sont dans l'hébergement, l'enseignement marchand, l'hébergement médico-social et l'action sociale et elles sont bien représentées dans la restauration. Elles sont également surreprésentées dans plusieurs activités qualifiées où les regroupements de petites entreprises ont été fréquents. Ainsi, les PME hors microentreprises emploient 36 % des salariés des activités scientifiques et techniques, plus que chacune des autres catégories d'entreprises. À un niveau plus fin, elles emploient 47 % des salariés des activités juridiques et comptables, plus de 40 % de ceux des autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, comme la recherche-développement scientifique, et des salariés des activités liées à l'emploi (agences de placement de main-d'œuvre, de travail temporaire) et des agences de voyage.

Les PME hors microentreprises de l'industrie ont davantage d'immobilisations corporelles que les autres (en excluant les entreprises de l'immobilier, atypiques par la nature de leurs actifs). Leur productivité par salarié est plus élevée que dans les services personnels, mais très en deçà des niveaux atteints dans l'information et la communication ou les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Dans l'industrie manufacturière, les PME ne réalisent que 9 % du chiffre d'affaires exporté, contre 39 % pour les ETI et 52 % pour les grandes entreprises. Les grandes entreprises et ETI de l'industrie exportent pratiquement toutes. Toutefois, les PME hors microentreprises manufacturières sont encore 57 % à exporter, pour un peu plus d'un quart en moyenne de leur chiffre d'affaires. ■

Définitions

Petites et moyennes entreprises (PME), médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les très petites entreprises, 2 millions d'unités très diverses », *Insee Focus* n° 24, mars 2015.

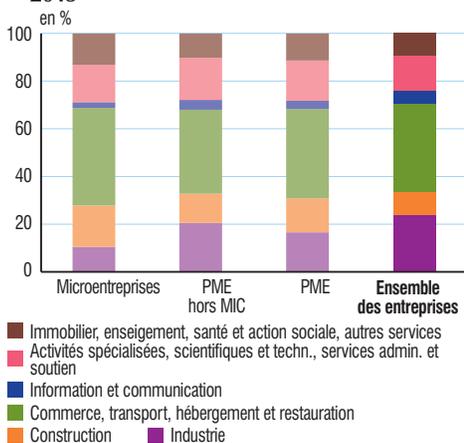
1. Principales caractéristiques des PME en 2015

	Microentreprises	Poids des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)	PME hors microentreprises	Poids des PME hors microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
Nombre d'entreprises	3 663 665	96,2	139 454	3,7
Nombre d'unités légales en France	3 712 486	91,6	264 597	6,5
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	2 742	19,3	4 241	29,8
Effectif salarié en équivalent temps plein (en milliers)	2 446	19,0	3 775	29,4
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	540	13,9	834	21,5
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	218	20,0	251	23,0

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2015*.

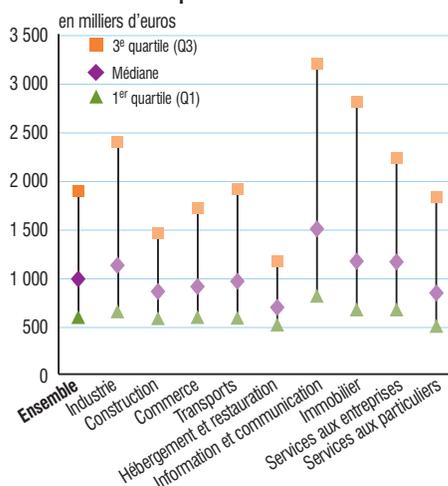
2. Salariés des PME par secteur d'activité en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances). Note : les entreprises de *holdings* ou de services auxiliaires aux services financiers et aux assurances sont comptabilisées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2015*.

3. Dispersion de la valeur ajoutée des PME hors microentreprises en 2015



Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances).

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi, 2015*.

4. Ratios sur les PME hors microentreprises en 2015

	Nombre d'entreprises (en milliers)	Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	Effectif salarié moyen ETP ¹	VAHT / salarié	Immobilisations corporelles / salarié	Total des ressources / salarié	Salaires annuels moyens	Taux de marge EBE / VAHT
				(en milliers d'euros)				(en %)
Ensemble	136,9	4 182	27	65	76	239	37	18
Industrie manufacturière, extractives et autres	24,6	868	32	66	117	239	36	19
<i>dont industrie manufacturière</i>	22,9	824	33	64	88	209	36	17
Construction	21,5	520	22	61	55	205	35	14
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	51,7	1 495	25	61	77	225	34	20
Information et communication	5,2	176	32	93	37	240	52	19
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	22,1	714	28	71	40	254	44	16
Enseignement, santé humaine et action sociale	6,5	264	33	56	36	97	35	14
Autres activités de services	3,6	110	27	49	82	178	34	14

1. Effectif salarié moyen en équivalent temps plein par PME.

Champ : France, entreprises non agricoles, hors activités financières et assurances (mais y compris *holdings* et services auxiliaires aux services financiers et aux assurances) et immobilier.

Note : les entreprises de l'immobilier sont exclues de ce tableau car elles sont très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent. Les entreprises de *holdings* ou de services auxiliaires aux services financiers sont comptabilisées dans l'ensemble, mais ne figurent pas dans le détail sectoriel.

Source : Insee, *Ésane, Clap, Lifi 2015*.

1.4 Microentreprises

Les **microentreprises** regroupent une population très hétérogène : des **micro-entrepreneurs**, des micro-entreprises au sens fiscal, des artisans, des sociétés civiles immobilières, etc. En 2015, 3,7 millions de microentreprises emploient 2,4 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Elles représentent 19 % de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles et non financiers, 14 % du chiffre d'affaires hors taxes, 20 % de la valeur ajoutée, 15 % des investissements et 3 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Un peu moins d'un tiers des microentreprises sont des micro-entrepreneurs ou des micro-entreprises au sens fiscal, qui bénéficient de formalités comptables et fiscales simplifiées (pas de bilan, ni de compte de résultats, ni de liasse fiscale). Ces 1,1 million d'entreprises ont un poids économique faible : elles représentent 1,7 % du chiffre d'affaires hors taxes et 1,8 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des microentreprises.

De manière générale, les microentreprises sont tournées vers l'économie locale. Elles sont présentes notamment dans le commerce (19 % des microentreprises), les services aux entreprises (16 %), l'enseignement, la santé et l'action sociale (16 %) et la construction (12 %). Si l'industrie est traditionnellement associée à de grosses usines, on comptabilise cependant 208 200 microentreprises (6 %) dans ce secteur d'activité.

La diversité des métiers et des structures juridiques des microentreprises implique une dispersion des revenus très forte. Pour les 2,6 millions de microentreprises hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, les valeurs ajoutées sont différenciées selon que l'entreprise est employeuse (quatre

sur dix) ou non. Dans les entreprises de 1 à 9 salariés, la **médiane** de la valeur ajoutée est de 52 000 euros en 2015, soit plus de deux fois supérieure à celle des entreprises n'ayant pas de salarié. Pour les entreprises sans salarié, on considère que le chef d'entreprise se rémunère le plus souvent sur la base de la valeur ajoutée dégagée par sa société. La moitié d'entre elles dégagent moins de 23 000 euros par an et même un quart (1^{er} **quartile**) moins de 3 600 euros : une forte proportion n'a pas les moyens de payer l'équivalent d'un Smic (environ 20 000 euros par an charges comprises).

Dans la plupart des secteurs, la valeur ajoutée par salarié médiane des microentreprises employeuses se situe entre 50 000 et 55 000 euros annuels. Deux secteurs sont assez nettement en retrait de ce niveau médian : les services aux particuliers et l'hébergement et restauration. Les salaires y sont souvent proches du Smic. À l'opposé, pour les services aux entreprises (63 000 euros) et surtout les secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement (119 000 euros), les niveaux médians sont nettement supérieurs. Ces derniers secteurs proches de la sphère publique ont souvent des salariés de niveau cadre, ce qui est moins fréquent dans les petites entreprises des secteurs principalement marchands. Les dispersions de la valeur ajoutée des entreprises employeuses sont relativement homogènes selon les secteurs : le rapport entre le premier quartile et le troisième quartile se situe entre 2 et 3 pour la plupart des secteurs. Il est supérieur à 3 pour les secteurs avec les plus fortes rémunérations (information et communication, santé, action sociale et enseignement et immobilier). ■

Définitions

Une **microentreprise** est une entreprise occupant moins de 10 personnes et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

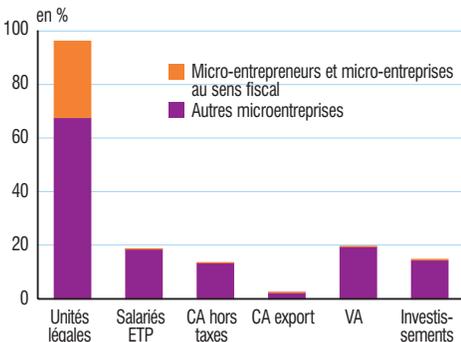
Micro-entrepreneur, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

1. Principales caractéristiques des microentreprises en 2015

	Microentreprises		Poids des microentreprises dans l'ensemble des entreprises (en %)
	Ensemble	dont micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal	
Nombre d'entreprises (en milliers)	3 664	1 095	96
Effectifs salariés en ETP (en milliers)	2 446	12	19
Chiffre d'affaires hors taxes (en milliards d'euros)	540	9	14
Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	19	0	3
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	218	4	20
Investissements corporels bruts hors apports (en milliards d'euros)	28	1	15

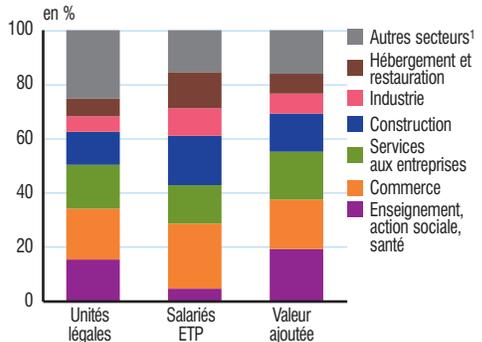
Champ : France, secteurs marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, Esane, Lifi.

2. Poids des microentreprises dans l'ensemble des entreprises en 2015



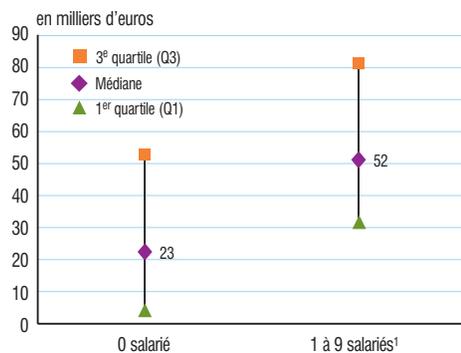
Champ : France, secteurs marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, Esane, Lifi.

3. Répartition des microentreprises par secteur d'activité en 2015



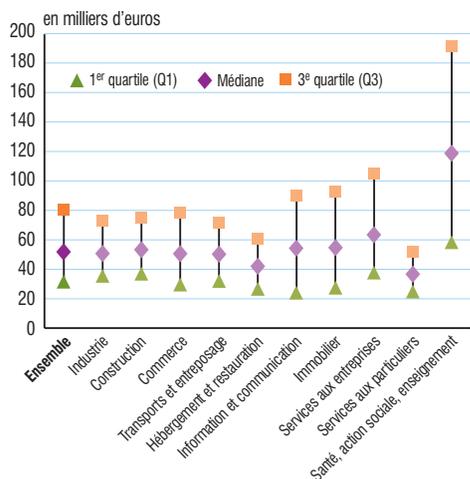
1. Immobilier, services aux particuliers, information et communication, transports et entreposage.
Champ : France, secteurs marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, Esane, Lifi.

4. Dispersion de la valeur ajoutée des microentreprises en 2015



1. Valeur ajoutée par salarié.
Champ : France, secteurs marchands non agricoles et non financiers hors micro-entrepreneurs ou micro-entreprises au sens fiscal (voir fiche 1.7, figure 4).
Source : Insee, Esane, Lifi.

5. Dispersion de la valeur ajoutée par salarié des microentreprises employeuses par secteur en 2015



Champ : France, secteurs marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, Esane, Lifi.

1.5 Données régionales sur les catégories d'entreprises

En 2015, les 287 grandes entreprises (GE) couvrent largement le territoire national. Elles sont très présentes dans les bastions industriels : l'ensemble de la région Hauts-de-France avec la métallurgie, l'agglomération de Clermont-Ferrand avec le secteur du pneumatique, l'agglomération toulousaine avec l'aéronautique, le Territoire de Belfort avec la mécanique ou Poissy avec l'automobile. De plus, à travers certaines activités de leurs établissements telles que la banque, l'assurance ou encore le génie civil, les grandes entreprises sont présentes dans l'ensemble des grandes agglomérations, couvrant ainsi tout le territoire. Au total, en tenant compte de la localisation de leurs établissements, une grande entreprise est implantée en moyenne dans 11 des 17 régions françaises, une entreprise de taille intermédiaire (ETI) dans 4 régions. Les autres entreprises (PME et microentreprises) sont majoritairement implantées dans une seule région.

En 2015, les GE emploient en France 29 % des salariés en équivalent temps plein (ETP) du secteur marchand non agricole. La part des salariés travaillant dans une GE varie de plus de 1 salarié sur 3 en Île-de-France à 1 sur 7 en Corse. En Île-de-France, elle est plus importante dans les petite et grande couronnes parisiennes que dans la capitale proprement dite ; elle dépasse 40 % dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. La plupart des grandes entreprises sont présentes en région parisienne, et l'Île-de-France se démarque par une forte implantation des grandes entreprises d'informatique et de conseil, ainsi que

de celles liées aux transports ferroviaires et aériens.

L'implantation des entreprises de taille intermédiaire marque une nette opposition nord-sud : les ETI pèsent davantage dans le nord de la France. Elles représentent 28 % de l'emploi dans les Pays de la Loire, notamment grâce aux industries agroalimentaires, ainsi que dans les Hauts-de-France où les industries métallurgiques et chimiques occupent une place importante. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, les ETI représentent aux alentours de 20 % de l'emploi.

Les PME (hors microentreprises) emploient 28 % des salariés sur l'ensemble du territoire national, assez équitablement répartis en province. Cette catégorie d'entreprises correspond essentiellement à deux types d'activité : celles issues d'une demande locale comme la construction, le commerce de gros, les services juridiques et comptables ; et celles implantées dans certains secteurs industriels comme la fabrication de produits métalliques ou le textile. Le poids des PME dans l'emploi est très élevé en Corse et dans les DOM.

Les microentreprises (MIC) pèsent davantage dans le sud de la France, particulièrement le sud-est, et dans les DOM. 38 % des salariés de Corse sont employés par une microentreprise, 24 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 28 % dans les DOM. Leur poids est le plus faible en Île-de-France (15 %). Les microentreprises ont principalement une activité économique locale liée aux besoins courants : services à la personne, restauration, ou encore travaux de construction et réparation automobile. ■

Définitions

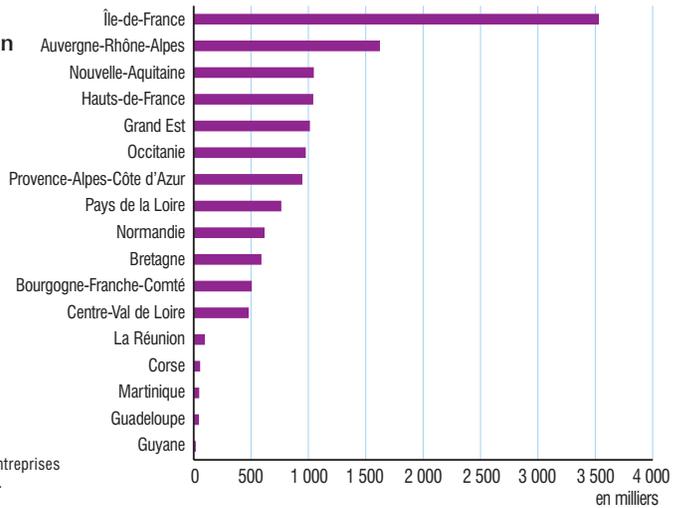
Catégories d'entreprises : dans cette fiche, les établissements sont rattachés à la catégorie de l'entreprise dont ils font partie et dans chaque région seul est comptabilisé l'emploi du ou des établissements implantés (voir *annexe Glossaire*). Cette fiche tient compte des nouvelles régions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, Mayotte est exclue.

Pour en savoir plus

- « Les très petites entreprises régionales, maillon important de l'activité en Centre-Val de Loire », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 33, 2017.
- « Un tissu économique marqué par la présence des grandes entreprises et des ETI », *Insee Flash Nord-Pas-de-Calais-Picardie* n° 6, mai 2016.
- « Les entreprises implantées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 21, décembre 2015.
- « En Île-de-France, deux entreprises sur trois sont des très petites entreprises », *Insee Analyses Île-de-France* n° 24, décembre 2015.
- « Un tissu de microentreprises et de PME en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes », *Insee Flash Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes* n° 16, octobre 2015.
- « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud », *Insee Première* n° 1440, avril 2013.

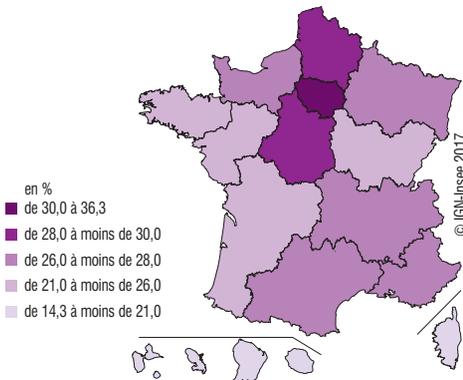
Données régionales sur les catégories d'entreprises 1.5

1. Emploi salarié marchand en équivalent temps plein par région en 2015



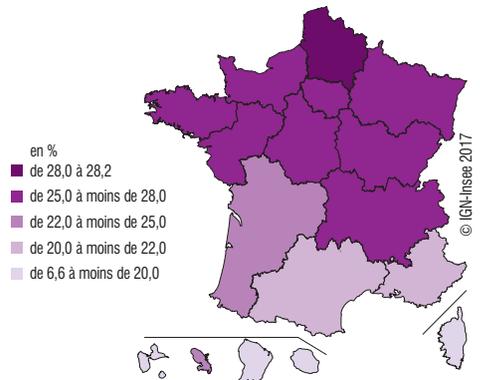
Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes non agricoles, hors intérimaires.
Source : Insee, É sane, Lifi et Clap 2015.

2. Poids des GE dans l'emploi marchand



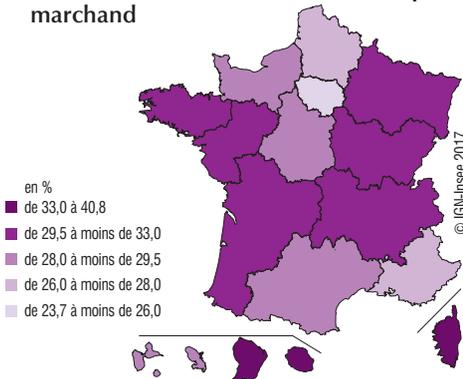
Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes non agricoles, hors intérimaires.
Source : Insee, É sane, Lifi et Clap 2015.

3. Poids des ETI dans l'emploi marchand



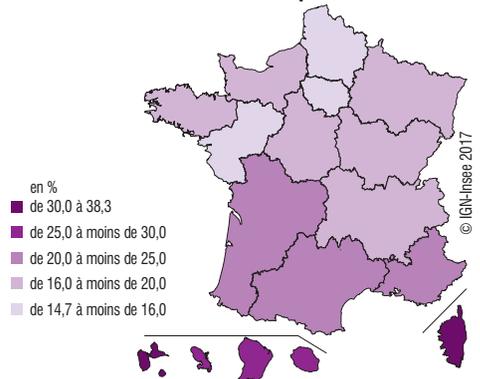
Champ : France, salariés des entreprises marchandes non agricoles, hors intérimaires.
Source : Insee, É sane, Lifi et Clap 2015.

4. Poids des PME, hors MIC, dans l'emploi marchand



Champ : France hors Mayotte, salariés des entreprises marchandes non agricoles, hors intérimaires.
Source : Insee, É sane, Lifi et Clap 2015.

5. Poids des MIC dans l'emploi marchand



Champ : France, salariés des entreprises marchandes non agricoles, hors intérimaires.
Source : Insee, É sane, Lifi et Clap 2015.

1.6 Démographie des sociétés et entreprises individuelles

En 2016, dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 554 000 entreprises ont été créées, soit 6 % de plus qu'en 2015. Il s'agit de la plus forte hausse depuis six ans. Les créations de **sociétés** s'accroissent (+ 10 %), ainsi que les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 10 %). À l'opposé, les immatriculations de **micro-entrepreneurs** diminuent légèrement (- 0,3 %), avec 222 800 immatriculations en 2016. Les créations sous ce régime atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis sa mise en place en 2009. Cependant, ce recul est beaucoup moins marqué qu'en 2015 (- 21 %).

En 2016, les créations d'entreprises augmentent dans la plupart des secteurs d'activité. Les transports et l'entreposage contribuent pour près de la moitié à la hausse globale. Les créations d'entreprises dans ce secteur progressent très fortement depuis quelques années : + 56 % en 2016, après + 46 % en 2015 et + 35 % en 2014. Cet envol est dû au succès grandissant des autres activités de poste et de courrier, incluant la livraison à domicile, et au transport de voyageurs par taxi, dont la montée en puissance peut être attribuée au développement des entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC) depuis l'application de la loi Thévenoud.

Les sociétés par actions simplifiées (SAS) sont de plus en plus attractives et deviennent majoritaires parmi les sociétés. En 2016, 56 % des sociétés créées sont des SAS, après 48 % en 2015, 39 % en 2014, 30 % en 2013 et 19 % en 2012. Cette hausse est principalement due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles (33 % des sociétés créées en 2016, après 27 % en 2015, et seulement 8 % en 2012).

Cinq ans après leur création au premier semestre 2010, 60 % des entreprises classiques (hors auto-entrepreneurs) sont encore actives. Cette proportion était plus faible pour la génération des entreprises nées en 2006 (52 %), touchées de plein fouet par la récession de 2008-2009. La mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (requalifié micro-entrepreneur fin 2014) pourrait aussi avoir attiré les projets les plus modestes et ainsi avoir contribué par un effet de sélection à la plus forte pérennité des autres entreprises de la génération 2010.

Le statut juridique est prépondérant pour la pérennité à cinq ans des entreprises, les sociétés étant nettement plus pérennes (67 %) que les entreprises individuelles classiques (50 %). La pérennité dépend également du secteur d'activité. En 2010, elle est la plus élevée dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (75 %). En revanche, elle est plus faible dans le commerce (52 %) et la construction (55 %). Elle est d'autant plus élevée que le montant investi à la création est important. De même, elle croît avec l'expérience professionnelle du créateur. Le développement des unités pérennes génère plus de 56 000 emplois sur cinq ans, tandis que la disparition des entreprises non pérennes en détruit près de 76 000. Au total, le niveau d'emploi après cinq ans représente 91 % de celui des entreprises créées en 2010.

En 2014, le taux de création d'entreprises, défini comme le rapport du nombre de créations d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année, est de 10,0 % en France dans l'économie marchande, hors agriculture et services principalement aux ménages, contre 13,7 % au Royaume-Uni et 7,3 % en Allemagne. ■

Définitions

Société, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, enquête Sine : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises créées en 2010 : plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise », *Insee Première* n° 1639, mars 2017.
- « Les créations d'entreprises en 2016 : la plus forte hausse depuis six ans, portée par les transports », *Insee Première* n° 1631, janvier 2017.

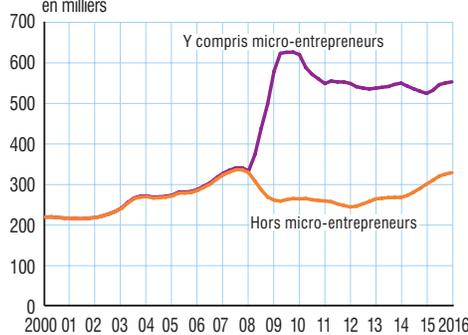
Démographie des sociétés et entreprises individuelles 1.6

1. Stocks d'entreprises et entreprises créées en 2016

	Nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier 2016			Nombre d'entreprises créées en 2016	
	Ensemble	Personne morale (société)	Personne physique (y c. micro-entrepreneurs)	Ensemble	dont micro-entrepreneurs
Industrie	281 637	169 103	112 534	24 576	8 258
Construction	589 137	317 085	272 052	61 612	16 470
Commerce	840 857	482 033	358 824	97 126	24 623
Transports et entreposage	115 106	63 217	51 889	33 592	17 837
Hébergement et restauration	290 791	191 175	99 616	30 804	6 342
Information et communication	161 672	98 825	62 847	27 598	14 472
Activités financières et d'assurance	155 949	132 240	23 709	15 839	1 929
Activités immobilières	191 447	144 936	46 511	18 863	2 527
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises	777 009	388 373	388 636	125 003	64 542
Enseignement, santé humaine et action sociale	602 104	85 595	516 509	69 399	36 447
Autres activités de services aux ménages	359 638	101 259	258 379	49 619	29 345
Ensemble	4 365 347	2 173 841	2 191 506	554 031	222 792

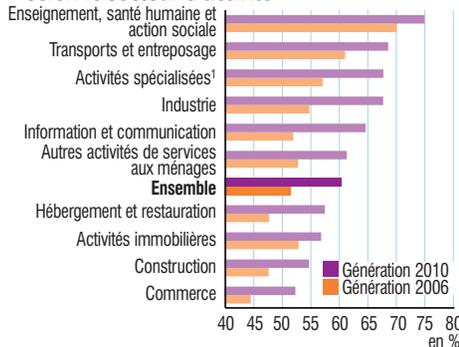
Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

2. Évolution du nombre de créations d'entreprises en milliers



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

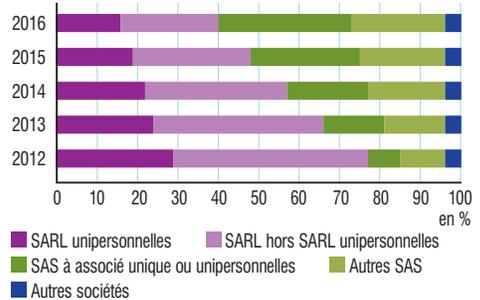
4. Taux de pérennité à cinq ans des entreprises classiques créées en 2006 et 2010 selon le secteur d'activité



1. Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises.
Champ : France, entreprises, hors régime de l'auto-entrepreneur, des secteurs marchands non agricoles, créées au cours des premiers semestres 2006 et 2010 et ayant vécu plus d'un mois. Lecture : cinq ans après leur création, 67,6 % des entreprises industrielles de la génération 2010 sont encore actives (contre 54,8 % des entreprises industrielles de la génération 2006).
Note : les nouvelles entreprises du secteur des activités financières et d'assurance étant peu nombreuses, ce secteur n'apparaît pas dans le graphique ; il est cependant inclus dans l'ensemble des secteurs.

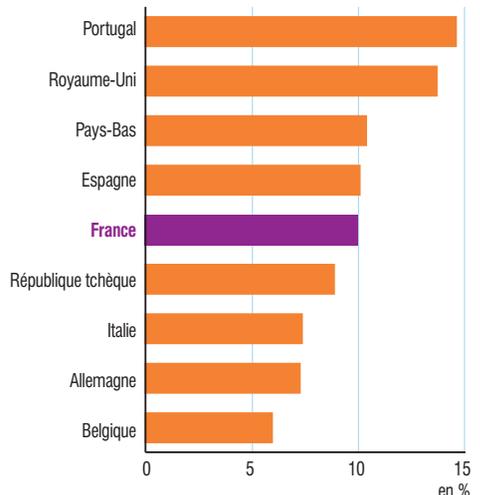
Source : Insee, enquêtes Sine 2006 (interrogation 2011) et 2010 (interrogation 2015).

3. Répartition des sociétés créées par forme juridique de 2012 à 2016



Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.
Lecture : en 2016, la part de l'ensemble des SARL unipersonnelles parmi les sociétés créées s'établit à 16 %.
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

5. Taux de création d'entreprises en 2014 en Europe



Champ : économie marchande hors agriculture et services principalement aux ménages.
Source : Eurostat.

1.7 Micro-entrepreneurs

En 2016, 222 800 demandes d'immatriculations de **micro-entrepreneurs** ont été enregistrées, soit une légère baisse de 0,3 %, après une forte chute en 2015 (- 21 %). En 2016, ces immatriculations représentent 40 % des créations d'entreprises, après 43 % en 2015, alors qu'elles étaient majoritaires depuis la mise en place du régime de l'**auto-entrepreneur** en 2009. Cette moindre attractivité pourrait s'expliquer par les nouvelles mesures liées à sa requalification en régime de micro-entrepreneur en décembre 2014.

En 2016, les secteurs privilégiés par les micro-entrepreneurs sont les activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises (29 % des immatriculations), l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (16 %) et, dans une moindre mesure, les autres activités de services aux ménages (13 %) et le commerce (11 %). Si la moyenne d'âge des micro-entrepreneurs (37 ans) est proche de celle des autres créateurs d'entreprises individuelles, la part des moins de 30 ans et celle des plus de 60 ans y sont plus élevées. Les femmes sont à l'initiative de 39 % des immatriculations de 2016. Quasiment absentes de la construction (2 % des immatriculations de ce secteur), elles sont majoritaires dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (62 %) et les autres activités de services aux ménages (53 %).

Les auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014 sont essentiellement des salariés du privé (38 %) et des chômeurs (28 %). Les premiers recherchent d'abord un complément de revenu, alors que les seconds visent davantage à assurer leur propre emploi. Tous les inscrits ne concrétisent pas leur projet :

seuls 60 % démarrent une activité économique avant la fin de l'année. Parmi ceux-ci, 54 % en font leur activité principale. Le taux de démarrage culmine dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (75 %), où les auto-entrepreneurs dégagent le plus souvent un revenu d'appoint. En revanche, il est le plus bas dans le commerce (48 %), secteur où ils créent plus souvent leur propre emploi.

Le taux de pérennité des auto-entrepreneurs est faible. Trois ans après leur immatriculation, seuls 30 % de ceux inscrits au premier semestre 2010 sont toujours actifs sous ce régime. Parmi les 62 % qui ont réellement démarré une activité, 49 % sont pérennes à trois ans, soit beaucoup moins que les créateurs d'entreprises individuelles classiques de la même génération (62 %). Comme pour les créateurs individuels classiques, la pérennité dépend beaucoup du secteur d'activité. Pour les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité, elle est la plus élevée (71 %) dans la santé humaine et l'action sociale, à l'instar des créateurs individuels classiques (77 %).

Fin 2014, 739 000 auto-entrepreneurs, requalifiés micro-entrepreneurs, sont économiquement actifs. Ils tirent un **revenu d'activité** très inférieur à celui des **indépendants « classiques »** : 75 % d'entre eux ont un revenu inférieur à 7 600 euros par an, alors que moins de 25 % des indépendants « classiques » ont un revenu annuel inférieur à 9 200 euros. Le plus faible niveau de revenu des auto-entrepreneurs s'explique en partie par les plafonds de chiffres d'affaires imposés à ce régime, mais aussi par le fait qu'il s'agit souvent d'une activité d'appoint. ■

Définitions

Micro-entrepreneur et auto-entrepreneur : micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination d'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014 (voir *annexe Glossaire*).

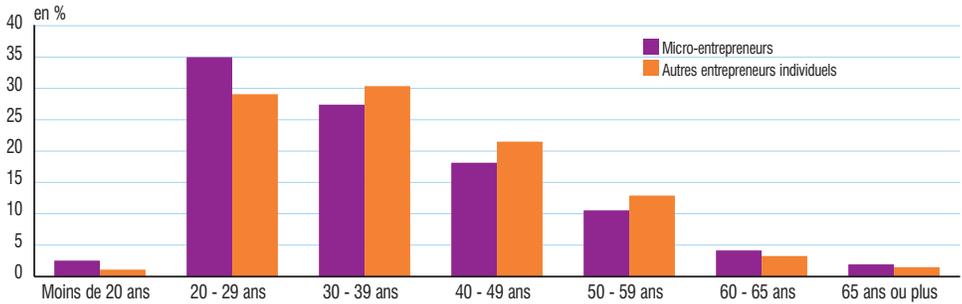
Revenu d'activité, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Indépendants « classiques » : ils désignent les non-salariés hors auto-entrepreneurs.

Pour en savoir plus

- « Revenus d'activité des non-salariés en 2014 – Hausse pour les indépendants classiques, baisse pour les auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1627, décembre 2016.
- « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale », *Insee Première* n° 1615, septembre 2016.
- « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs », *Insee Première* n° 1595, mai 2016.

1. Créateurs d'entreprises individuelles selon l'âge en 2016

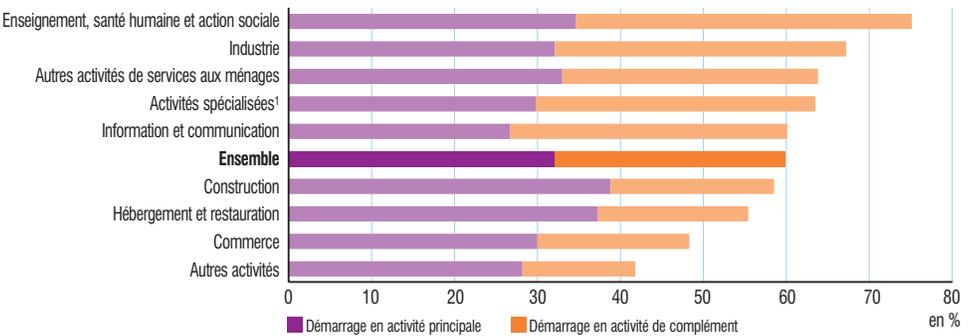


Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Lecture : en 2016, 34,9 % des micro-entrepreneurs ayant créé leur entreprise en 2016 ont un âge compris entre 20 et 29 ans ; cette proportion est de 29,0 % pour les autres entrepreneurs individuels.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

2. Taux de démarrage dans l'année des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014, par secteur d'activité



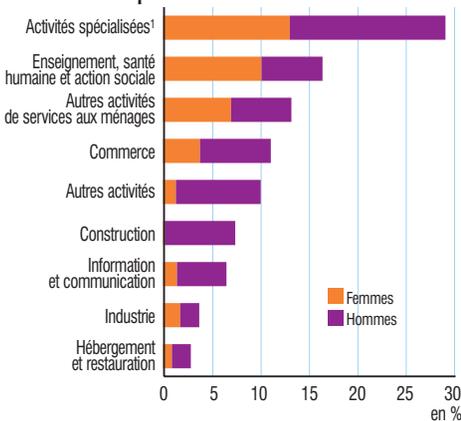
1. Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises.

Champ : France, auto-entrepreneurs immatriculés au cours du premier semestre 2014.

Lecture : parmi les auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014, 60 % ont démarré une activité dans l'année 2014.

Source : Insee, enquête Auto-entrepreneurs 2014.

3. Répartition par sexe et secteur d'activité des micro-entrepreneurs immatriculés en 2016



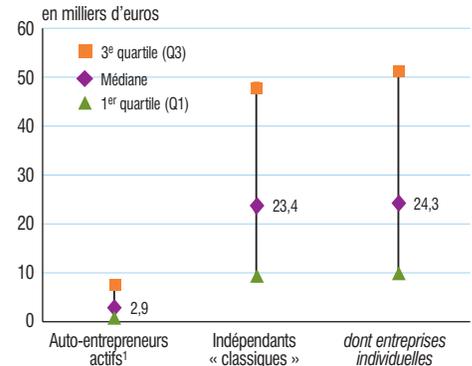
1. Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Lecture : parmi l'ensemble des immatriculations de 2016, 2,0 % ont été réalisées par des hommes dans le secteur de l'industrie.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

4. Dispersion du revenu des auto-entrepreneurs actifs en 2014



1. Économiquement actifs : auto-entrepreneurs ayant dégagé un chiffre d'affaires non nul dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, dans les quatre trimestres qui ont suivi leur immatriculation.

Champ : France, hors agriculture et hors taxés d'office - personnes cotisant à un régime social non salarié, en activité en fin d'année.

Lecture : en 2014, la moitié des auto-entrepreneurs actifs ont un revenu inférieur à 2 900 euros sur l'ensemble de l'année.

Source : Insee, base Non-salariés.

1.8 Créateurs d'entreprises hors micro-entrepreneurs

En 2016, 331 000 entreprises ont été créées hors micro-entrepreneurs, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2015. Près de 60 % de ces créations se font sous forme sociétaire. Parmi celles-ci, les sociétés par actions simplifiées sont majoritaires (56 %). Cette catégorie juridique connaît un franc succès, elle est désormais privilégiée par les créateurs, devant les sociétés à responsabilité limitée.

Les secteurs d'activité les plus prisés par les créateurs de 2016 sont le commerce (22 % des créations), la construction (14 %) et les activités spécialisées scientifiques et techniques (12 %).

Au premier semestre 2014, selon l'enquête Sine, les créateurs sont en premier lieu des salariés du privé (32 %) puis des chômeurs (27 %). Ceci est une première : pour les cohortes précédentes (2006 et 2010), les chômeurs étaient les plus nombreux.

La part des femmes dans la création d'entreprises reste stable à 28 %. Cette proportion varie de 22 % pour les nouvelles sociétés à 38 % pour les entreprises individuelles. Dans certains secteurs d'activité, la création d'entreprises est en majorité le fait de femmes. C'est le cas notamment de la santé humaine et de l'action sociale (65 % de créatrices) et des autres activités de services aux ménages (58 %). À l'inverse, la création est masculine à 91 % dans la construction, à 84 % dans l'information-communication et à 83 % dans le transport-entreposage. En 2014, 19 % des créateurs d'entreprises ont moins de 30 ans et 22 % plus de 50 ans.

Le niveau de diplôme des créateurs d'entreprises augmente régulièrement depuis une

décennie. Ainsi en 2014, 46 % d'entre eux possèdent au moins un diplôme universitaire du premier cycle (contre 43 % en 2010 et 37 % en 2006). Parmi les créateurs de 2014, 19 % sont titulaires d'un diplôme de 3^e cycle ou d'un diplôme d'une école d'ingénieur. 24 % ont un CAP ou un BEP et 12 % n'ont aucun diplôme.

En 2014, 53 % des créateurs ont eu besoin de moins de 8 000 euros pour démarrer leur activité, et 29 % ont investi moins de 2 000 euros. Ces proportions n'étaient que de 44 % et 19 % en 2010. La part des projets avec plus de 160 000 euros de capital investi au départ est stable entre 2010 et 2014 et représente 7 % des créations d'entreprises.

Le montant des investissements initiaux nécessaires à la création d'entreprises est le plus élevé dans l'hébergement-restauration : 37 % des projets dans ce secteur ont nécessité plus de 40 000 euros d'apport initial. Les créations dans les transports et l'entreposage, les activités financières et d'assurance ainsi que dans le commerce mobilisent souvent des capitaux importants au démarrage. Plus d'un quart des créations dans ces secteurs ont été réalisées avec plus de 40 000 euros d'investissement initial. À l'inverse, dans la construction, les activités de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, l'informatique et la communication, ainsi que dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et de soutien, les moyens nécessaires pour démarrer sont généralement plus modestes : entre 10 % et 15 % des projets ont démarré avec plus de 40 000 euros. ■

Définitions

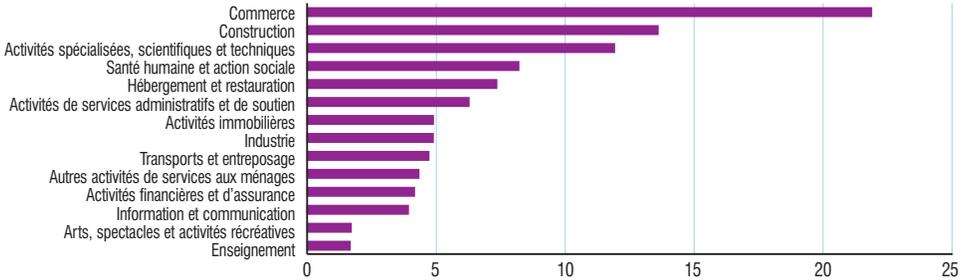
Enquête Sine : le dispositif Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, et d'étudier leur pérennité.

Pour en savoir plus

- « Les créateurs d'entreprise en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », *Insee Première* n° 1600, juin 2016.
- « Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n° 1543, avril 2015.

Créateurs d'entreprises hors micro-entrepreneurs 1.8

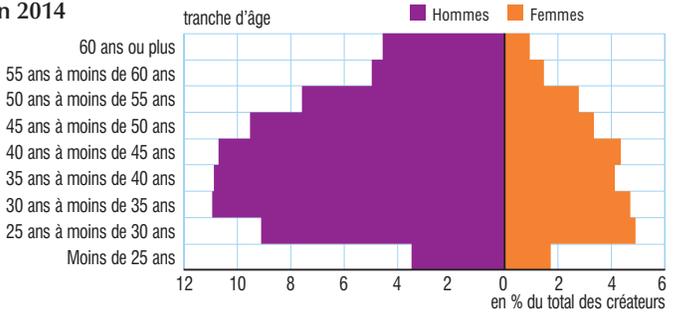
1. Répartition par secteur d'activité des créations d'entreprises en 2016



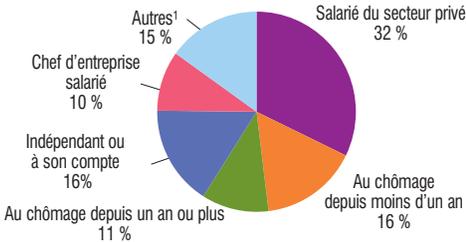
Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles. Niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2. (sauf pour l'industrie qui est en A10).
Lecture : en 2016, 13,6 % des créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs ont eu lieu dans la construction.
Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

2. Créateurs d'entreprises en 2014 selon l'âge et le sexe

Champ : France, entreprises créées au cours du premier semestre 2014, exerçant des activités marchandes non agricoles, hors auto-entrepreneurs.
Lecture : 1,7 % des créateurs d'entreprises en 2014 étaient des femmes de moins de 25 ans.
Source : Insee, Sine 2014, interrogation 2014.

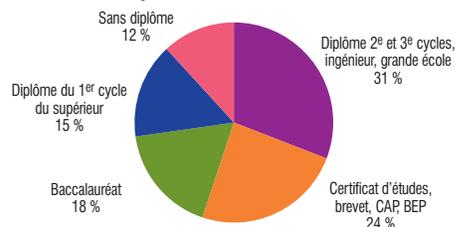


3. Situation de l'entrepreneur avant la création en 2014



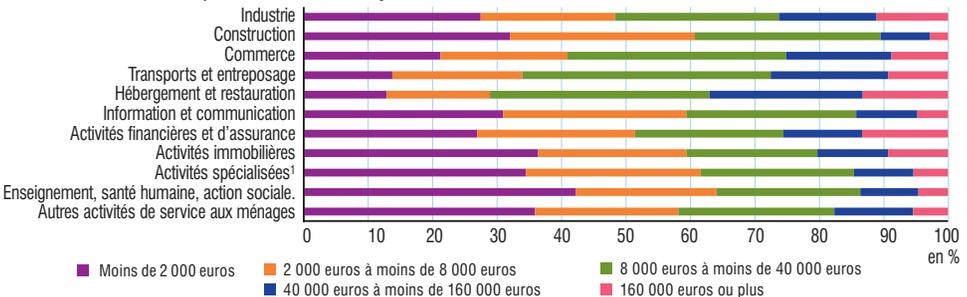
1. Sans activité professionnelle, agent de la fonction publique, étudiant au scolaire, retraité.
Champ : France, entreprises créées au cours du premier semestre 2014, exerçant des activités marchandes non agricoles, hors micro-entrepreneurs.
Source : Insee, Sine 2014, interrogation 2014.

4. Créateurs d'entreprises en 2014 selon le diplôme



Champ : France, entreprises créées au cours du premier semestre 2014, exerçant des activités marchandes non agricoles, hors auto-entrepreneurs.
Source : Insee, Sine 2014, interrogation 2014.

5. Montant des moyens nécessaires pour démarrer selon le secteur d'activité en 2014



1. Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises.
Champ : France, entreprises créées au cours du premier semestre 2014, exerçant des activités marchandes non agricoles, hors auto-entrepreneurs.
Source : Insee, Sine 2014, interrogation 2014.

1.9 Activités économiques par secteur et par branche

Une entreprise peut exercer simultanément plusieurs activités économiques. Son **activité principale** détermine son **secteur d'activité**, chacune de ses activités correspond à une **branche** d'activité. Pour les statistiques d'entreprises, il est d'usage d'étudier les activités de l'entreprise selon son secteur d'activité, alors qu'en comptabilité nationale, ses différentes activités sont comptabilisées séparément en les répartissant par branches.

Pour les entreprises des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, les statistiques disponibles permettent d'étudier la répartition des chiffres d'affaires entre secteurs et branches. Ce champ représente un peu plus de la moitié du PIB (produit intérieur brut) de la France.

En 2015, le chiffre d'affaires hors taxes des entreprises du secteur de l'industrie s'élève à 1 014 milliards d'euros ; 825 milliards découlent d'activités de ce secteur dans la branche industrielle et 189 milliards d'activités secondaires réalisées principalement dans les branches du commerce et des transports (151 milliards) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (30 milliards). Le chiffre d'affaires de la branche industrielle est de 848 milliards d'euros, il est réalisé à 97 % par les entreprises du secteur industriel. L'industrie est le seul domaine d'activité où le chiffre d'affaires du secteur est nettement supérieur à celui de la branche en raison, d'une part, du poids non négligeable des activités secondaires dans les entreprises industrielles et, d'autre part, du faible niveau des activités industrielles dans les entreprises des autres secteurs.

Les chiffres d'affaires des branches construction, hébergement et restauration, information et communication résultent également en quasi totalité des entreprises de leur secteur.

Au contraire, le chiffre d'affaires de la branche commerce et transports est supérieur à celui du secteur. En effet, tous les autres secteurs développent des activités secondaires du type commerce de gros ou transports et contribuent peu ou prou au chiffre d'affaires de cette branche, la contribution des entreprises du secteur de l'industrie étant de loin la plus importante.

Le chiffre d'affaires de la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien est aussi assez nettement supérieur à celui du secteur, alimenté notamment par les activités secondaires des entreprises des secteurs de l'industrie et du commerce et des transports.

Alors que le secteur de l'industrie (BE), celui de l'information et de la communication (J) et celui des autres activités de services (RU) ont une proportion de leur chiffre d'affaires liée à des activités secondaires assez importante (respectivement 18,7 %, 11,3 % et 10,7 %), les entreprises des autres secteurs ont une activité qui reste concentrée dans le même grand domaine d'activités : plus de 90 % de leur chiffre d'affaires provient d'activités de leur branche de référence (diagonale secteur-branche).

Cette concentration peut être moins importante lorsque ce type d'analyse est réalisé à un niveau plus fin de la nomenclature d'activités. ■

Définitions

Activité principale exercée (APE) : déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, c'est la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches qui est utilisée comme critère de détermination.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale au sens de la nomenclature d'activités française. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène : elle comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres *items* de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Branche (ou branche d'activité) : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même *item* de la nomenclature d'activité.

Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*.

Activités économiques par secteur et par branche 1.9

1. Répartition du chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) par secteur et par branche en 2015

en milliards d'euros

	CAHT des entreprises du secteur	CAHT de la branche	CAHT du secteur dans la branche	CAHT du secteur hors branche
Industrie (BE)	1 014	848	825	189
Construction (F)	261	259	251	10
Commerce de gros et de détail et transports (GH)	1 591	1 727	1 541	51
Hébergement et restauration (I)	93	86	85	8
Information et communication (J)	179	163	159	20
Activités immobilières (L)	74	76	71	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN)	347	395	329	18
Autres activités de services (RU)	56	56	50	6
Autres ¹	0	5	0	0
Ensemble	3 616	3 616	3 310	305

1. Secteurs hors agriculture, activités financières et d'assurance, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, etc. pour lesquels les entreprises ont déclaré une activité secondaire.

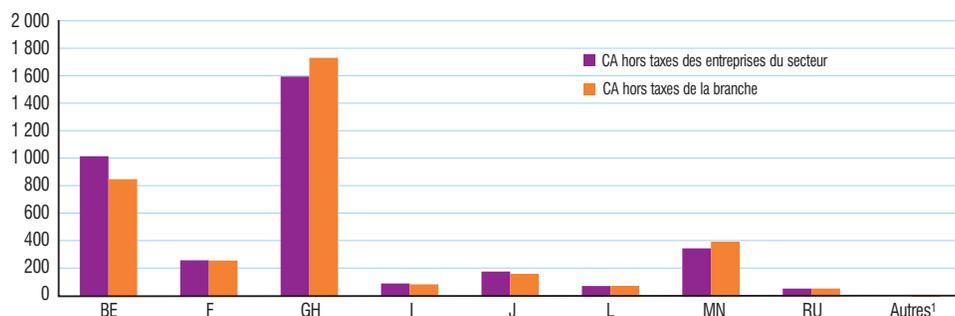
Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : les sigles BE, F, GH, I, J, L, MN et RU correspondent à la nomenclature agréée du secteur d'activité économique.

Source : Insee, Esane.

2. Chiffre d'affaires hors taxes par secteur et par branche en 2015

en milliards d'euros



1. Secteurs hors agriculture, activités financières et d'assurance, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, etc. pour lesquels les entreprises ont déclaré une activité secondaire.

Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane.

3. Répartition en branche du chiffre d'affaires hors taxes des entreprises en 2015 selon leur secteur d'appartenance

en %

Secteurs	Branches									Ensemble
	BE	F	GH	I	J	L	MN	RU	Autres ¹	
BE	81,3	0,4	14,9	0,0	0,0	0,1	2,9	0,0	0,2	100,0
F	1,2	96,1	0,8	0,0	0,1	0,1	1,5	0,1	0,0	100,0
GH	1,1	0,1	96,8	0,1	0,1	0,1	1,4	0,2	0,1	100,0
I	0,3	0,3	3,2	91,2	0,0	1,6	1,5	1,7	0,2	100,0
J	0,5	0,0	6,0	0,0	88,7	0,0	4,2	0,3	0,3	100,0
L	0,0	2,9	0,4	0,7	0,0	95,3	0,6	0,0	0,0	100,0
MN	0,4	0,1	4,0	0,0	0,2	0,1	94,9	0,0	0,2	100,0
RU	0,3	0,0	9,4	0,2	0,1	0,0	0,6	89,3	0,0	100,0

1. Secteurs hors agriculture, activités financières et d'assurance, administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale, etc. pour lesquels les entreprises ont déclaré une activité secondaire.

Champ : France, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'industrie (BE) se répartit en 81,3 % de production relevant de la branche de l'industrie, 14,9 % de production relevant de la branche du commerce et transports (GH), etc.

Source : Insee, Esane.

Fiches thématiques

Activité, emploi et coûts salariaux



2.1 Valeur ajoutée

En 2016, la **valeur ajoutée** (VA) de l'économie nationale s'élève à 1 992 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de 1,5 % par rapport à 2015, après + 2,0 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant près des deux tiers de la valeur ajoutée (64 %), devant les administrations (18 %) et les ménages (11 %).

Depuis vingt ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** évolue relativement peu. La part des entrepreneurs individuels, dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés, décroît lentement, celle des ménages progresse peu.

Avec le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, les **branches** des autres services principalement marchands non financiers (information et communication, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers) produisent la moitié de la valeur ajoutée en 2016, devant les services principalement non marchands (23 %) et l'industrie (14 %). Sur les six dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période, la branche industrie est en repli continu (elle représentait 23 % de la VA en 1980). En contrepartie, la part des autres services principalement marchands non financiers est passée de 24 % en 1980 à 34 % en 2016.

Le recul de la part de la branche industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2006 et 2016, ce recul est identique en Espagne et un peu moins marqué en Italie et au Royaume-Uni. Dans l'Union européenne à 15, le poids de l'industrie manufacturière se maintient le mieux en Allemagne. Parmi les autres États membres, il est stable ou recule partout sauf en Hongrie, République tchèque et Pologne.

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes

au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (12,9 % de la VA en 2016) et en retirant les subventions correspondantes (1,0 % de la VA). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2016, la rémunération des salariés représente 58,2 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 32,9 %. Entre 2007 et 2016, avec la crise de 2008, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé, en faveur des rémunérations des salariés (+ 2,1 points) et aux dépens du **revenu mixte** des EI (- 1,2 point) dont la part avait déjà diminué avant la crise ; la part des impôts liés à la production a progressé légèrement. Sur les seules sociétés non financières, le partage entre rémunération du travail et du capital était resté stable entre 1990 et 2008, puis il a augmenté en faveur des rémunérations pendant la crise. La part des rémunérations est en recul en 2015 et 2016.

Au niveau européen, en 2016, la valeur ajoutée en volume du Royaume-Uni (+ 9,2 %), de l'Allemagne (+ 7,5 %) et de la France (+ 5,3 %) est supérieure à celle de 2008, tandis qu'en Italie et en Espagne, elle reste inférieure à celle de 2008. Au plus fort de la crise, en 2009, la VA de toutes les grandes économies européennes baisse. La France résiste le mieux (- 2,7 %), tandis que l'Allemagne (- 6,1 %), l'Italie (- 5,5 %) et le Royaume-Uni (- 4,3 %) reculent nettement. Le redressement de l'économie allemande est ensuite rapide. La France, le Royaume-Uni et l'Italie retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne, l'Espagne seulement à partir de 2013. De 2000 à 2008, la croissance en volume de la VA est nettement plus forte en Espagne (+ 29 %) et au Royaume-Uni (+ 20 %) qu'en France (+ 14 %) et en Allemagne (+ 13 %). ■

Définitions

Valeur ajoutée (VA), **secteurs institutionnels**, **branche**, **produit intérieur brut** (PIB), **revenu mixte** : voir *annexe Glossaire*.

1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2016

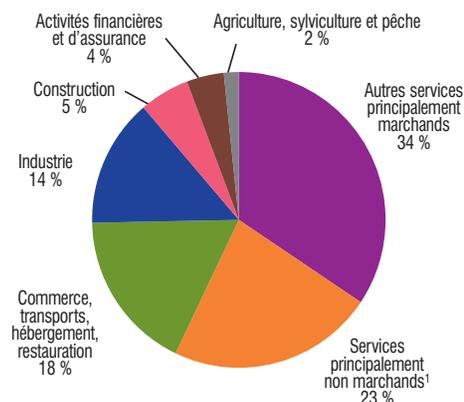
	1990	1995	2000	2005	2015	2016	Prix courants 2016 (en milliards d'euros)
	(en %)						
Sociétés non financières	56,1	55,3	56,1	56,7	57,0	57,4	1 142,9
Sociétés financières	5,6	4,7	5,0	4,4	4,9	4,6	91,4
Administrations publiques	17,1	18,8	18,0	18,1	18,5	18,4	366,1
Entrepreneurs individuels (EI)	11,6	9,7	9,2	8,5	6,6	6,5	130,4
Ménages (hors EI) ¹	8,3	9,7	10,3	10,9	11,3	11,4	226,7
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	1,7	34,9
Ensemble de l'économie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1 992,3

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

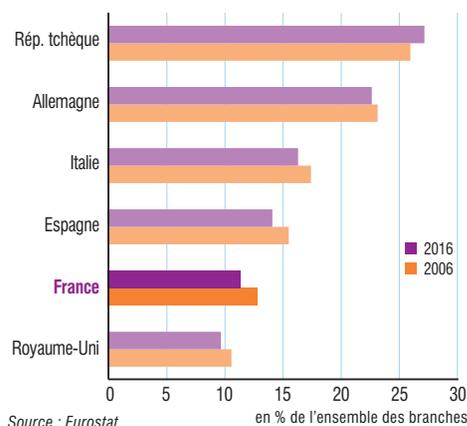
2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2016



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France.

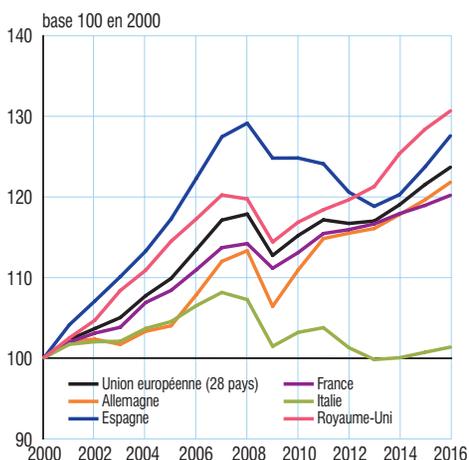
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2006 et 2016



Source : Eurostat.

4. Valeur ajoutée brute en volume



Source : Eurostat.

5. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2016

	1990	2000	2007	2016
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,3	56,4	56,1	58,2
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	41,4	42,6
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,4	15,0	14,7	15,7
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	33,3	32,9
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,1
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,3	-2,3
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,3	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
	(en milliards d'euros)			
Valeur ajoutée brute	948,9	1 333,1	1 746,8	1 992,3
+ impôts sur les produits ¹	124,1	169,3	211,4	256,7
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-12,6	-20,2
Produit intérieur brut (PIB)	1 058,6	1 485,3	1 945,7	2 228,9

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

Source : Insee, comptabilité nationale, base 2010.

2.2 Prix de production et d'importation

En moyenne sur l'année 2016, les **prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés** (marché intérieur et marchés extérieurs) ont reculé de 2,2 % par rapport à l'année 2015 (après - 1,7 % l'année précédente). La baisse des prix des produits industriels destinés au marché français est de même ampleur que celle de 2015 (- 2,3 % après - 2,2 %), légèrement supérieure à celle des marchés extérieurs (- 1,8 %). Les prix d'importation des produits industriels ont, quant à eux, diminué de 3,8 %. Cependant, quels que soient les marchés, les prix de production se sont redressés après avoir atteint un point bas début 2016. Ils ont accéléré au cours du dernier trimestre 2016 et retrouvé alors leur niveau de l'été 2015.

Sur le marché français, la baisse des prix de production de l'industrie observée en 2016 s'explique principalement par le fort recul des prix des produits du raffinage, consécutif à la baisse des cours du Brent jusqu'au début de l'année 2016. Les prix des produits des industries extractives, de l'électricité, de l'eau et des déchets ont également nettement diminué en 2016, en raison des baisses de prix de l'électricité et du gaz.

Au sein de la zone euro, les prix de production de l'industrie suivent les mêmes tendances. Dans tous les pays de la zone euro, les prix des produits pétroliers exercent une grande influence sur les prix de l'industrie. C'est particulièrement vrai en France et en Allemagne. Le phénomène est encore plus marqué aux Pays-Bas en raison de la place de l'industrie du raffinage dans l'économie du pays.

En moyenne en 2016, les **prix de production des services** vendus aux entreprises établies en France ont légèrement augmenté, comme l'année précédente (+ 0,4 % après + 0,3 % en 2015). Contrairement à l'industrie, les prix de production des services n'ont pas de déterminant commun, tel que le coût des matières premières. Les types de services vendus sont très différents les uns des autres et les marchés sont indépendants. Les plus importants, en termes de chiffre d'affaires, sont les services d'information et de communication dont les prix ont augmenté de 0,4 % en 2016. Ils ont diminué de 4,9 % depuis 2010, en particulier en 2013 en raison de la forte concurrence sur le marché des télécommunications. Suivent ensuite, en termes d'importance, les services administratifs et d'assistance, qui recouvrent principalement les services à l'emploi (intérim). Leurs prix ont augmenté de 0,5 % en 2016 après avoir été quasi stables en 2015. Le transport et l'entreposage sont les seuls services dont les prix ont diminué en 2016 (- 0,3 %), notamment en raison de la baisse, en moyenne annuelle, du prix du gazole.

Les prix de la construction neuve à usage d'habitation ont reculé au premier trimestre 2016, puis sont repartis à la hausse à partir du deuxième trimestre.

Les coûts de production dans la construction ont augmenté en 2016 (+ 0,4 %), contrairement à l'année précédente (- 1,3 %), du fait de la hausse des coûts des matériaux, de l'énergie et dans une moindre mesure du coût du travail.

En 2016, les **prix des travaux d'entretien-amélioration de logements** sont en légère hausse (+ 0,7 %). ■

Définitions

Les **prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés** comprennent les prix de production pour le marché français et ceux pour les marchés extérieurs (prix à l'exportation).

Les **prix de production des services** mesurent l'évolution des prix, hors TVA, des prestations de services vendues par les entreprises établies en France.

Les **prix des travaux d'entretien-amélioration de logements** sont les prix hors taxes pratiqués par les entreprises de la construction (y compris artisanales), pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des logements existants.

Prix de production et d'importation 2.2

1. Indices des prix de production de l'industrie et des services français pour le marché français

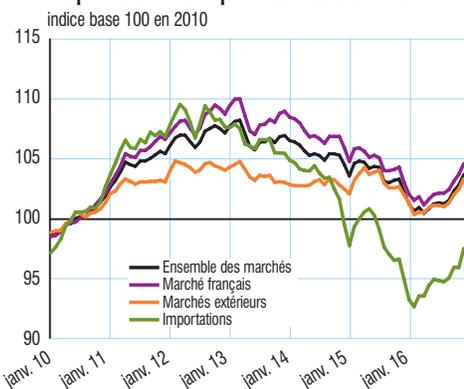
en moyenne annuelle, indice base 100 en 2010

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble de l'industrie	97,4	100,0	105,3	108,3	108,6	107,2	104,8	102,3
Produits des industries extractives, électricité, eau, déchets	96,1	100,0	105,8	111,2	112,9	110,7	111,4	107,2
Produits manufacturés	97,7	100,0	105,2	107,4	107,3	105,9	102,7	100,7
dont denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	100,1	100,0	105,7	108,8	111,6	110,3	108,4	110,3
Ensemble des services	100,0	100,0	101,4	102,3	101,8	101,8	102,1	102,5
Services de transports et d'entreposage	99,7	100,0	102,4	104,4	105,5	106,4	106,3	105,9
Services d'information et de communication	100,7	100,0	99,8	99,7	96,5	94,4	94,7	95,1
Services immobiliers	100,4	100,0	102,4	103,5	102,8	103,5	103,4	105,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	101,2	100,0	100,8	101,0	100,3	100,1	100,6	101,7
Services administratifs et d'assistance	99,0	100,0	102,0	103,3	104,0	104,6	104,7	105,3

Champ : France.

Source : Insee.

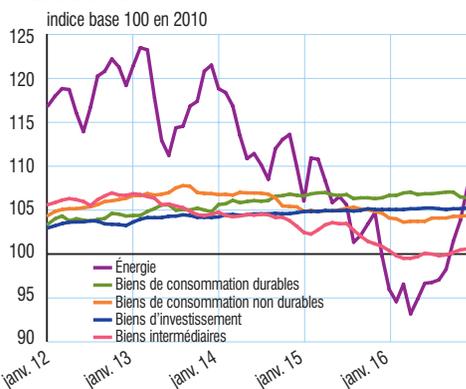
2. Indices de prix de production de l'industrie selon le marché destinataire et prix d'importation des produits industriels



Champ : France, ensemble de l'industrie sauf gestion de l'eau et dépollution pour les importations.

Source : Insee.

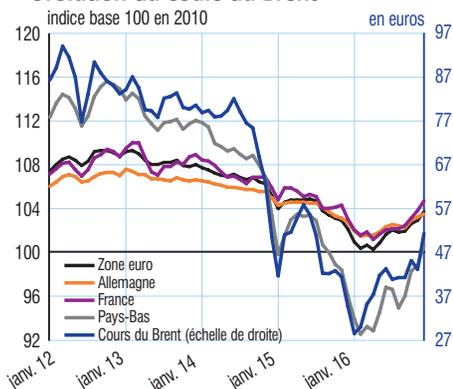
3. Indice de prix de production pour le marché français par grands regroupements industriels



Champ : France.

Source : Insee.

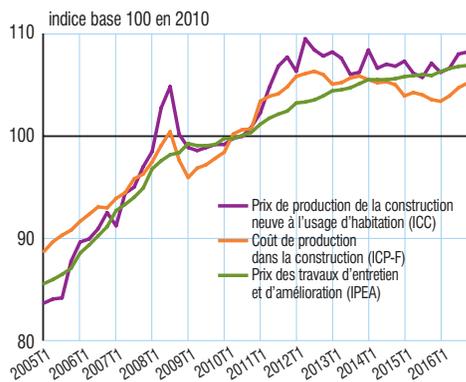
4. Évolution des prix de production de l'industrie dans quelques pays d'Europe et évolution du cours du Brent



Champ : ensemble de l'industrie au sens de la définition européenne.

Sources : Insee, Eurostat.

5. ICC, indice de coût de production dans la construction et IPEA



Champ : France pour ICP-F et France métropolitaine pour ICC et IPEA.

Source : Insee.

2.3 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2015, le taux de marge (EBE/VACF) est de 26,6 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 20 % et 32 %, sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (71 %) et la construction où il est inférieur (16 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 29,0 % et un taux d'investissement de 19,6 % a une rentabilité économique de 6,8 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 15,8 % et 8,0 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,8 % contre 7,7 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (10 points), en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Cet écart est également marqué dans les services aux entreprises (6 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (4 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

Définitions

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. La valeur ajoutée aux coûts des facteurs est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

Rentabilité économique, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS), **médiane, quartile** : voir *annexe Glossaire*.

En 2015, le taux de marge moyen des entreprises employeuses est en nette augmentation (+ 1,0 point). C'est le résultat d'une croissance dynamique de la valeur ajoutée (+ 2,5 %) et d'une hausse modérée de la masse salariale (+ 1,0 %). Les salaires sont toujours orientés à la hausse (+ 1,4 %), et les cotisations sociales sont stables (+ 0,2 %) sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS). Le taux de marge augmente dans tous les secteurs à l'exception du transport et entreposage et de l'immobilier où il est en léger recul (respectivement – 1,5 et – 0,5 point). Dans l'industrie le taux augmente fortement (+ 2,0 points) sous l'effet d'un recul des frais de personnel (– 0,3 %) et d'une valeur ajoutée en nette croissance (+ 2,8 %). De même, le taux de marge de l'hébergement et restauration croît (+ 2,2 points) sous l'effet d'une hausse importante de la valeur ajoutée (+ 4,0 %) et des frais de personnel maîtrisés (+ 0,8 %). Ce secteur compte une proportion importante d'emplois éligibles au CICE et aux allègements de cotisations du PRS, ce qui entraîne un recul de 2,2 % des cotisations sociales alors que les salaires ont augmenté de 1,7 %.

En 2015, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente quelle que soit la taille de l'entreprise, et notamment pour les plus petites unités (+ 0,9 point pour les 1 à 9 salariés).

Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 15 % et 20 %, à l'exception de l'information et la communication (11 %). Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 29 et 37 points sauf dans les activités immobilières, où il atteint 45 points. ■

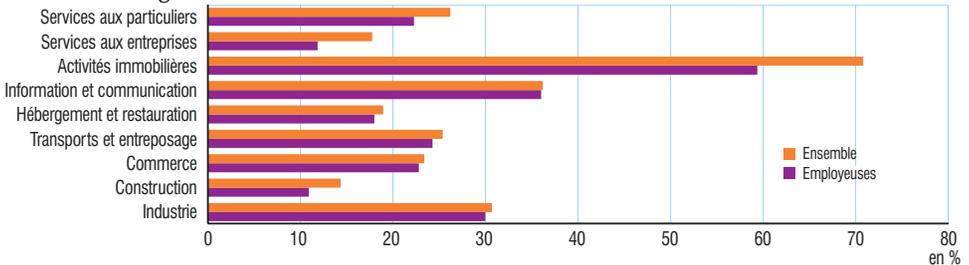
Taux de marge 2.3

1. Taux de marge en 2015

	en milliards d'euros			
	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	251,0	178,1	72,9	29,0
<i>dont industrie manufacturière</i>	208,1	155,1	53,1	25,5
Construction	82,5	69,4	13,0	15,8
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	172,4	131,6	40,8	23,7
Transports et entreposage	83,2	61,8	21,4	25,7
Hébergement et restauration	37,7	30,0	7,7	20,5
Information et communication	80,3	54,7	25,6	31,9
Activités immobilières	39,0	11,4	27,6	70,8
Autres services principalement marchands	187,6	148,7	38,9	20,7
Ensemble	933,6	685,7	247,9	26,6

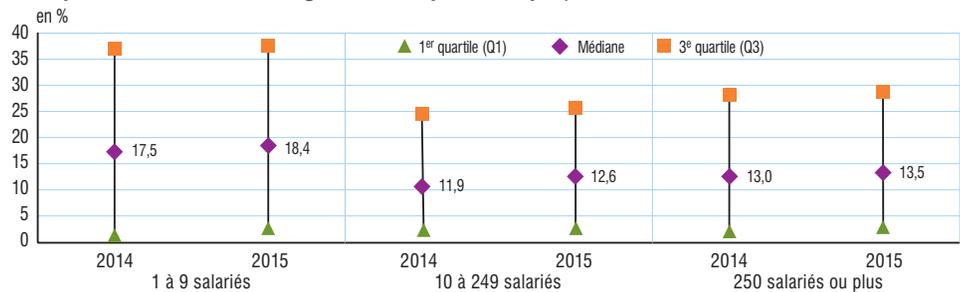
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, É sane.

2. Taux de marge en 2015 selon le secteur d'activité



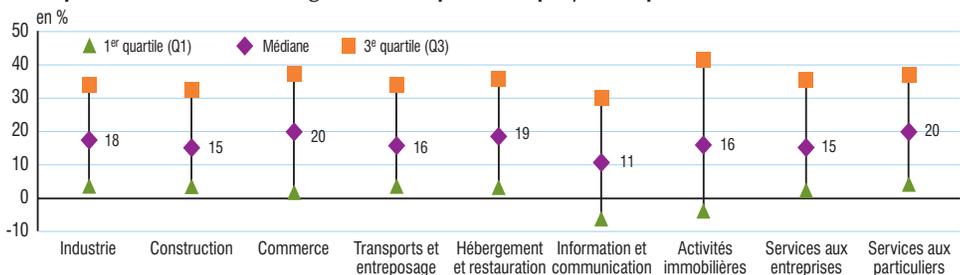
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses en 2014 et 2015 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2015



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, É sane (données individuelles).

2.4 Emploi

Au 31 décembre 2015, 27,3 millions de personnes sont en emploi en France, dont 90 % en emploi salarié. Près de la moitié des emplois salariés, soit 11,7 millions, sont dans le tertiaire marchand (commerce, transports, hébergement et restauration et autres services marchands). Avec 8,1 millions d'emplois salariés, le tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) se situe devant l'industrie (3,2 millions), la construction (1,3 million) et l'agriculture (0,2 million). Les femmes occupent 48 % des emplois. Elles sont largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), mais peu présentes dans l'industrie (28 %) et encore moins dans la construction (11 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs d'activité à l'exception de l'industrie (16 %) et de la construction (25 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans et 30 % ont plus de 50 ans. Le contrat à durée indéterminée (CDI) reste le contrat de référence pour les salariés (85 %) dans tous les secteurs. L'intérim est plus répandu dans la construction (6,5 %) et l'industrie (6,4 %) que dans l'ensemble des secteurs (2,4 %).

En 2016, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles est en forte hausse (+ 205 000) sous l'impulsion de l'emploi du tertiaire. Il était reparti à la hausse en 2015, après avoir diminué depuis fin 2011. Fin 2016, il reste cependant inférieur à son niveau de fin 2007 (- 191 000), les trois quarts des 615 000 emplois créés progressivement entre fin 2003 et fin 2007 ayant été perdus en 2008 et 2009.

Dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration pris dans leur ensemble, l'emploi salarié est de nouveau nettement en hausse en 2016. Dans le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, l'emploi salarié est resté stable pendant la crise et a connu une reprise dès 2009. L'embellie s'est poursuivie jusqu'en 2016, avec toutefois une dynamique plus favorable dans la restauration. En 2016, dans les transports, l'emploi salarié connaît

sa plus forte hausse depuis 2010. À l'opposé, le commerce de gros recule de manière quasiment ininterrompue depuis la crise de 2008. L'emploi salarié dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, malgré une légère amélioration depuis 2015, reste nettement sous son niveau du début des années 2007.

Dans les autres services marchands, l'emploi salarié augmente fortement pour la deuxième année consécutive (+ 171 000 en 2016 après + 123 000 en 2015). Il avait nettement diminué entre fin 2007 et fin 2008, du fait notamment de l'intérim. Ce dernier est en effet utilisé comme un volant de flexibilité par les entreprises qui, en cas de retournement de la conjoncture, mettent fin aux missions d'intérimaires. Mais ce repli a été de courte durée, de sorte que l'emploi salarié dans les autres services marchands a retrouvé dès 2010 son niveau d'avant la crise.

Dans la construction, l'emploi salarié recule de façon continue depuis 2008 (- 206 000 entre fin 2008 et fin 2016). Ce secteur a été fortement affecté par la crise de 2008-2009. Il avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi salarié entre 2003 et 2007 (+ 15,7 % sur la période, soit 208 000 emplois créés hors intérimaires). La baisse observée en 2016 (- 12 000) est néanmoins faible au regard de celle observée en moyenne au cours des trois dernières années (- 35 000).

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue de baisser en 2016. Contrairement aux autres secteurs, l'industrie perdait déjà des emplois avant la crise (- 472 000 entre fin 2000 et fin 2007) et a perdu au total 963 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre fin 2000 et fin 2016, soit 23 % de ses effectifs. Parallèlement, l'emploi intérimaire (inclus dans les services marchands) a servi d'ajustement à ce secteur qui en est le principal utilisateur (43 % de l'ensemble des intérimaires en moyenne en 2016). Depuis 2013, le nombre d'intérimaires dans l'industrie tend à augmenter mais reste en deçà de son niveau précédant la crise (285 000 fin 2016 contre 326 000 début 2007). ■

1. Emploi au 31 décembre 2015

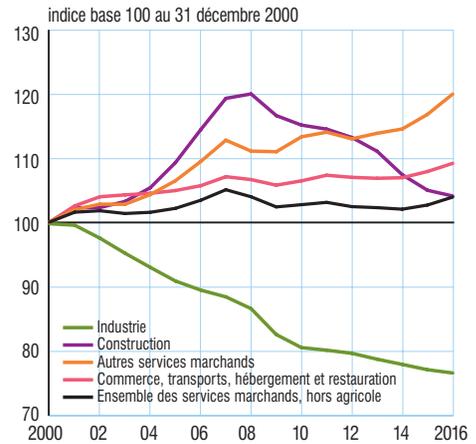
	en milliers
Emploi salarié	24 520
Agriculture	246
Industrie	3 162
Construction	1 334
Tertiaire marchand	11 724
Tertiaire non marchand ¹	8 053
Emploi non salarié	2 815
Emploi total	27 335

1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi annuelles.

2. Évolution de l'emploi salarié marchand



Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, estimations d'emploi trimestrielles.

3. Structure des emplois selon le secteur en 2015

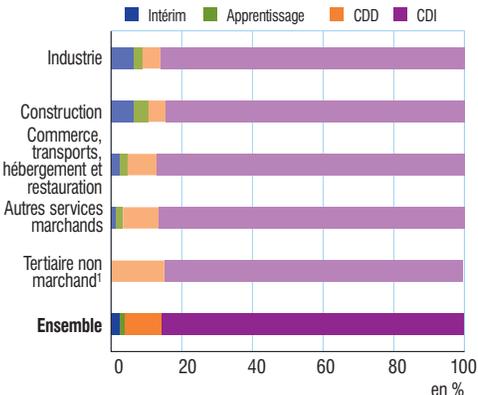
	Part de femmes	Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des plus de 50 ans
		Ensemble	Parmi les femmes		
Industrie	28,0	6,4	16,4	17,6	27,7
Construction	10,5	6,1	24,6	20,2	27,3
Tertiaire : commerce, transports, hébergement et restauration	42,1	17,2	29,6	23,7	25,3
Tertiaire : autres services marchands	51,1	22,0	32,0	18,7	28,1
Tertiaire non marchand ¹	69,2	26,2	32,7	14,8	33,7
Ensemble	48,3	18,8	30,4	18,6	29,6

1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2015

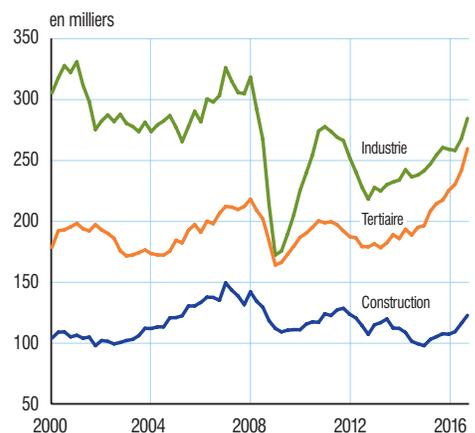


1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale. Les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.

Champ : France hors Mayotte, population active occupée de 15 ans ou plus, effectifs salariés.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

5. Évolution de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur



Champ : France hors Mayotte.

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

2.5 Formation professionnelle continue

En 2014, 32 milliards d'euros ont été dépensés pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, soit un montant supérieur de 0,9 % à celui de 2013. Les entreprises sont de loin le principal financeur (45 % de la dépense totale). Entre 1971 et 2014, les entreprises de 10 salariés ou plus avaient l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle via une contribution fixée par la loi et dépendante de la taille des entreprises. La loi du 5 mars 2014, mise en place le 1^{er} janvier 2015, a abrogé ce principe de « former ou payer ». L'obligation de dépense minimale pour le plan de formation est supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et réduite pour celles de 10 à 299 salariés. En revanche, une contribution obligatoire est maintenue au titre des autres dispositifs (professionnalisation, compte personnel de formation et congé individuel de formation).

En 2014, le **taux de participation financière** des entreprises s'établit à 2,7 % de leur masse salariale. Il augmente avec la taille des entreprises ; de 1,3 % pour celles de 10 à 19 salariés à 3,7 % pour celles de 2 000 salariés ou plus. Le taux de participation financière est relativement stable entre 2008 et 2014, et supérieur au seuil légal pour toutes les tailles d'entreprises.

Les régions et l'État contribuent également à la dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage pour respectivement 14 % et 12 % (hors financement public pour leur personnel). Les administrations ou organismes investis d'une mission de service public (dont l'Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées – Agefiph), l'Unédic et Pôle emploi participent pour 7 % à ce financement. Comparativement à 2013, la dépense des entreprises augmente de 3,6 %, mais elle baisse de 1,7 % pour les régions et de 3,7 % pour l'État. Celle des ménages, constituée de leurs achats de formation à titre individuel (4,5 %

de la dépense globale), est en hausse de 1,5 %. Les crédits alloués à la formation (hors agents publics) par les collectivités territoriales autres que les régions progressent mais leur poids reste faible dans la dépense totale à moins de 0,5 %. Enfin, sur les 32 milliards, 17 % sont des dépenses engagées par les trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel ; elles baissent globalement de 1,7 %.

Les actifs ayant un emploi dans le secteur privé sont les principaux bénéficiaires des fonds avec 43 % de la dépense totale en 2014 ; leur formation est financée à 82 % par les entreprises. Les dispositifs ciblés vers les jeunes en phase d'insertion dans l'emploi, y compris apprentissage, représentent 24 % des fonds et les personnes en recherche d'emploi bénéficient de 15 %. Dans ces deux cas, la participation des entreprises est moins importante (respectivement 30 % et 16 %). Une partie des fonds collectés auprès des entreprises financent des dispositifs pour les personnes en recherche d'emploi qui suivent une formation ayant pour objectif un retour rapide à l'emploi ou répondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle. Dans un contexte de hausse du chômage, la contribution des entreprises à ces dispositifs a plus que doublé depuis 2008. Par ailleurs, 17 % des fonds sont destinés aux agents du secteur public. L'investissement (achats d'équipement et de biens durables directement liés aux actions de formation) représente 1 % de la dépense totale, tous bénéficiaires confondus.

Entre 2008 et 2014, les dépenses de formation dans leur ensemble n'ont quasiment pas progressé en euros constants. Elles ont néanmoins sensiblement augmenté pour les personnes en recherche d'emploi (+ 3,1 %), et de façon plus limitée pour les actifs occupés du secteur privé (+ 0,2 %) ; les dépenses de formation ciblées vers les jeunes ont en revanche diminué (- 0,2 %). ■

Définitions

Champ de la dépense nationale de formation professionnelle : formation professionnelle continue et apprentissage *stricto sensu*.
Taux de participation financière (TPF) : rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA) à la masse salariale.

Pour en savoir plus

- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2014 », *Dares Résultats* n° 041, juin 2017.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2017, formation professionnelle » : www.performance-publique.budget.gouv.fr.

Formation professionnelle continue 2.5

1. Dépense nationale de formation professionnelle par financeur final, y compris investissement

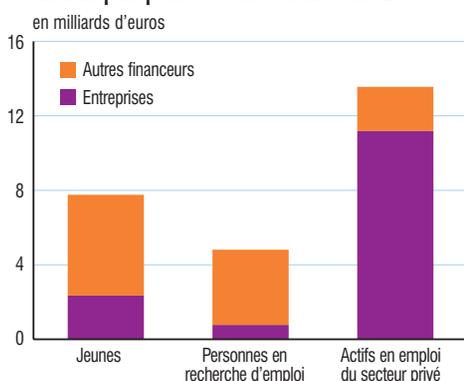
	2014	Structure 2014	Évolution 2014/2013
	(en millions d'euros)	(en %)	(en %)
Entreprises	14 300	45,0	3,6
Régions	4 501	14,0	-1,7
État	3 740	12,0	-3,7
Autres collectivités territoriales	117	0,5	8,6
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	2 102	7,0	2,8
Ménages	1 366	4,5	1,5
Ensemble (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	26 126	83,0	1,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 492	17,0	-1,7
Ensemble	31 618	100,0	0,9

Champ : France.

Note : le champ couvert par la dépense nationale est restreint à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage *stricto sensu* afin de se limiter aux dispositifs visant explicitement le développement des compétences.

Source : Dares.

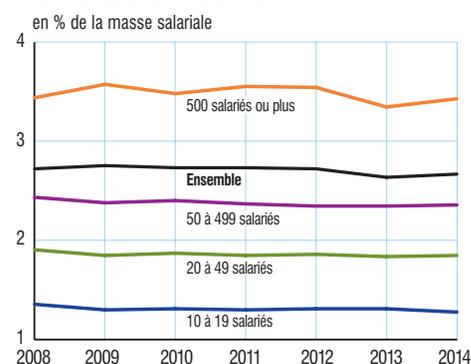
2. Dépenses de formation des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2014



Champ : France hors secteur public.

Source : Dares.

3. Participation financière des entreprises à la formation continue



Champ : France.

Source : Céreq, déclarations 2483.

4. Dépenses de formation par public bénéficiaire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Structure en 2014	Évolution en moyenne annuelle de 2008 à 2014 (en euros constants) ⁴
	(en millions d'euros courants)							(en %)	(en %)
Dispositifs ciblés vers les jeunes ¹	7 088	7 555	7 699	7 726	7 327	7 637	7 479	24	-0,2
Personnes en recherche d'emploi	3 743	4 164	4 292	4 366	4 463	4 588	4 778	15	3,1
Actifs en emploi du secteur privé	12 531	12 932	12 738	13 190	13 219	13 165	13 545	43	0,2
Agents du secteur public ²	5 699	6 079	5 998	5 710	5 858	5 579	5 490	17	-1,7
Investissement ³	401	334	290	336	318	374	326	1	-4,5
Ensemble	29 462	31 064	31 017	31 328	31 185	31 342	31 618	100	0,1

1. Les dispositifs ciblés vers les jeunes comprennent l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation-jeunes), ainsi que les formations des régions spécifiques aux jeunes.

2. Hors investissement.

3. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

4. Le déflateur utilisé est l'IPC des ménages hors tabac.

Champ : France.

Source : Dares.

2.6 Coût du travail

En 2016, la France occupe la cinquième position des pays de l'Union européenne ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 35,6 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne (38,3 euros contre 38,8).

En France, le coût horaire a augmenté modérément depuis 2012. Dans l'industrie, il a progressé de 1,3 % en euros courants par an contre + 2,5 % en Allemagne. Cette différence tient à des salaires plus dynamiques en Allemagne qu'en France sur la période et à une série de mesures en France visant à réduire les charges associées. Ainsi, le coût du travail a ralenti en France avec l'entrée en vigueur du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE). Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2,5 Smic. Son taux était de 4 % de l'assiette en 2013, 6 % de 2014 à 2016 ; il est de 7 % depuis 2017. Pour les DOM, il atteint 7,5 % en 2015, puis 9 % en 2016. En 2015, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité**, le taux de cotisation patronale pour allocations familiales est passé de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic à compter d'avril 2016. En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a augmenté le coût du travail.

Mesuré à partir des comptes nationaux, le **coût salarial unitaire** rapporte le coût du travail à la valeur ajoutée. La progression du coût salarial unitaire est plus contenue que celle du

coût horaire car elle tient compte des gains de productivité. Comme pour le coût horaire, cette progression est plus modérée en France qu'en Allemagne depuis 2012 (+ 0,6 % par an contre + 1,8 % en Allemagne).

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2016, en France, les coûts horaires sont les plus élevés dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, dans les activités financières et d'assurance et dans l'information et la communication (entre 48 et 58 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement-restauration et les activités de services administratifs et de soutien (entre 22 et 27 euros). Ils avoisinent 31 euros dans le commerce et la construction. Le coût horaire augmente avec la taille de l'entreprise dont dépend l'établissement. Outre les écarts de composition de la main-d'œuvre selon la catégorie socioprofessionnelle, notamment, entre entreprises de tailles différentes, certaines obligations légales ne concernent que les entreprises de 50 salariés ou plus (participation des salariés aux résultats de l'entreprise, versement d'une contribution au comité d'entreprise, etc.). Par ailleurs, plus l'entreprise est grande, plus elle est susceptible de proposer à ses salariés des compléments de rémunération (intéressement ou abondement à des plans d'épargne entreprise) et des avantages en nature (dispositif de retraite facultatif). Le coût horaire est également plus élevé dans les établissements implantés en Île-de-France. ■

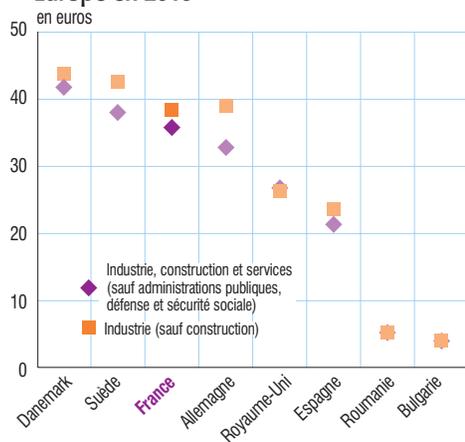
Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité, coût salarial unitaire : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

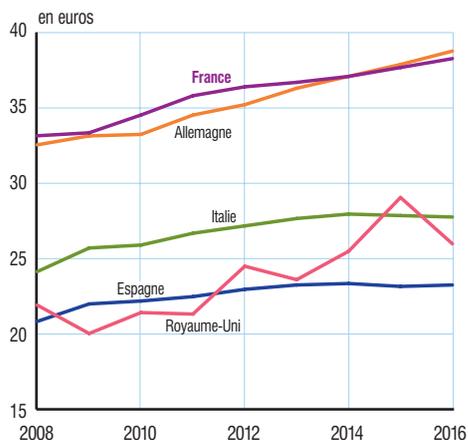
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? » in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Le coût horaire de la main-d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, septembre 2015.

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2016



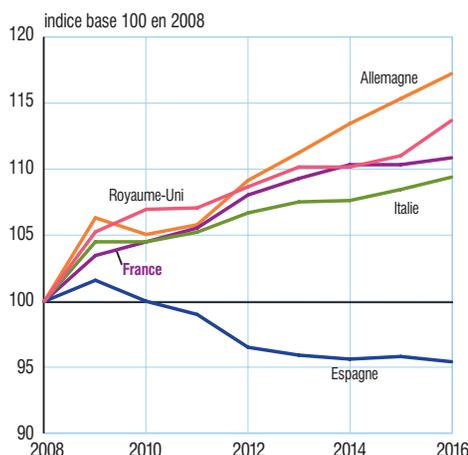
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Note : tous les pays ne sont pas représentés sur ce graphique. La France occupe le 5^e rang par ordre décroissant des coûts horaires.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie en 2016



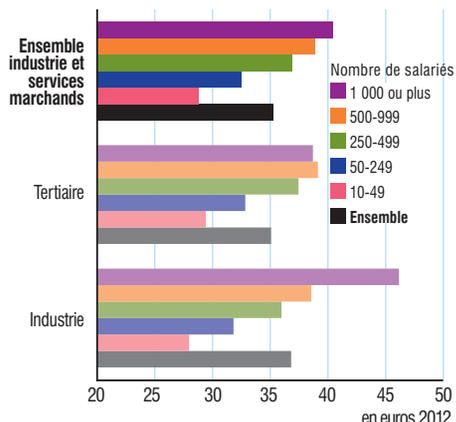
Champ : industrie hors construction, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

3. Coût salarial unitaire nominal



Champ : ensemble des secteurs.
 Source : Eurostat.

4. Coût horaire de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement et la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis.
 Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre (enquête quadriennale).

5. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2016

	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
Industrie	38,3	25,9	47,7
dont industrie manufacturière	37,6	25,5	47,5
Construction	31,4	22,3	40,8
Tertiaire	36,1	24,6	46,8
Ensemble industrie et services marchands	36,3	24,7	46,6

Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

2.7 Salaires

En 2014, dans le secteur privé, le **salair brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 35 500 euros par an. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (55 000 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (50 500 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (25 400 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic. Lors de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016, 38 % des salariés de l'hébergement-restauration ont ainsi bénéficié de cette augmentation, contre 5 % dans l'industrie manufacturière. Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark.

En 2016, le **salair mensuel de base** (SMB) progresse au même rythme que l'année précédente en euros courants (+ 1,2 % en

moyenne annuelle). La revalorisation du Smic horaire brut de 0,6 % au 1^{er} janvier 2016 est plus faible que l'année précédente (+ 0,8 % en 2015). Comme en 2015, les salaires nominaux ne sont pas soutenus par l'inflation, faible en 2016 (+ 0,2 %, après une stabilité en 2015). Contrairement au SMB, le **salair moyen par tête** (SMPT) prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification. Depuis 2012, le glissement annuel du SMPT dans le secteur marchand non agricole, mesuré en euros courants, fluctue autour de + 1,4 %, avec un point haut à + 2,4 % à la mi-2012 et un point bas à + 0,5 % à la mi-2014. Le contexte d'inflation durablement très faible et de chômage important conduit à des évolutions modérées du SMPT (fin 2016, le glissement annuel est de + 1,3 %). La **productivité apparente du travail** ralentit nettement en 2016 (+ 0,2 % en moyenne annuelle après + 1,3 % en 2015), alors que le SMPT réel (une fois prise en compte l'évolution des prix) décélère très légèrement à + 1,4 % en moyenne annuelle après + 1,5% en 2015. ■

Définitions

Le **salair brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le **salair mensuel de base** (SMB) est un indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Le **salair moyen par tête** (SMPT) est la somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés, y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés (personnes physiques) de toutes les entreprises du secteur privé.

La **productivité apparente du travail** rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.

1. Salaire brut annuel en ETP moyen par catégorie socioprofessionnelle en 2014 dans le secteur privé

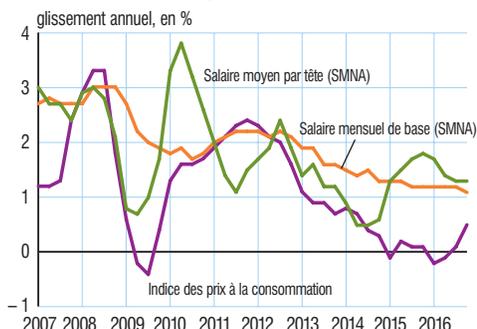
en milliers d'euros

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Ensemble	66,0	36,3	25,9	28,4	23,2	35,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,1	41,2	29,1	30,7	26,3	39,6
Construction	61,7	37,6	29,0	27,8	23,7	32,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	62,2	34,8	24,8	27,7	24,9	31,7
Transports et entreposage	60,2	35,6	30,5	28,7	25,5	34,2
Hébergement et restauration	49,5	31,4	22,7	25,1	22,7	25,4
Information et communication	59,2	37,3	32,2	35,3	26,6	50,5
Activités financières et d'assurance	82,3	42,6	33,9	30,1	26,2	55,0
Activités immobilières	61,0	32,9	27,8	26,5	23,3	36,0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	66,7	34,9	27,2	26,0	22,6	35,5
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	57,7	31,8	23,5	22,3	13,0	28,5
Autres activités de services	51,5	34,0	24,0	26,1	19,7	30,4

Champ : France, salariés du secteur privé, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS 2014.

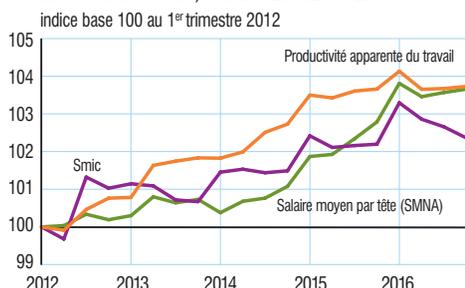
2. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2007 et 2016



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

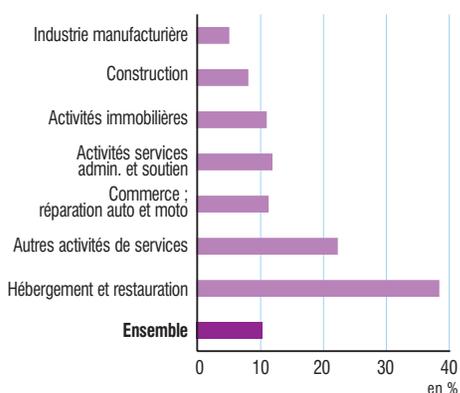
4. Évolution trimestrielle des salaires et de la productivité apparente du travail en termes réels, entre 2012 et 2016



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMPT) et la productivité apparente du travail, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages. Note : le SMPT et le Smic sont déflatés par l'indice des prix à la consommation.

Sources : Insee, comptes nationaux ; Acoos.

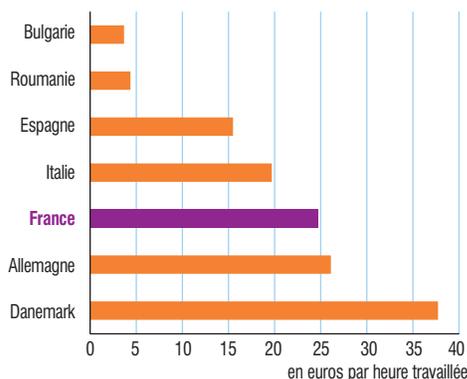
3. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles.

Source : Dares, enquête Acemo.

5. Salaires bruts horaires en 2016



Champ : ensemble des salariés y compris apprentis, entreprises de 10 salariés ou plus, ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la NAF rév.2).

Source : Eurostat, annual labour costs data.

Fiches thématiques

Mondialisation, compétitivité
et innovation



3.1 Échanges extérieurs

En 2016, le **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France reste déficitaire (- 62 Md€), mais à peine plus qu'en 2015 (- 60 Md€). Les achats d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés diminuent en valeur, contribuant à la réduction de la **facture énergétique** de 8 Md€.

En 2016, les exportations de marchandises baissent légèrement (- 0,5 % en valeur après + 4,4 % en 2015). Le recul des ventes de biens intermédiaires est particulièrement marqué, notamment pour les produits métallurgiques et chimiques, dans un contexte de baisse de la demande européenne. Les exportations de produits agricoles se réduisent fortement et celles de produits énergétiques affichent un nouveau repli. En revanche, les ventes de véhicules automobiles sont en hausse pour la troisième année consécutive.

En une dizaine d'années, le poids des produits de l'aéronautique dans les exportations se renforce nettement pour s'établir à 13,1 % en 2016. En revanche, celui des ventes d'automobiles (y compris d'équipements) baisse, passant de 12,7 % en 2007 à 10,0 % en 2016, le recul ayant été très important jusqu'en 2009 ; la production d'automobiles diminue sur le territoire français et s'intensifie sur les sites de fabrication étrangers.

Les importations de marchandises stagnent en 2016 (- 0,1 % en valeur, après + 1,1 % en 2015) car les achats énergétiques (hydrocarbures naturels et pétrole raffiné) se contractent fortement. Hors pétrole raffiné, les achats de produits manufacturés continuent à progresser (+ 2,1 % après + 5,6 %). Les achats de produits de la construction automobile et de la construction aéronautique et spatiale augmentent particulièrement (respectivement + 10,1 % et + 10,5 %). À l'inverse, les importations reculent pour les produits métallurgiques et chimiques.

En 2016, les échanges d'hydrocarbures et de produits pétroliers sont très déficitaires, ceux de produits de l'informatique-électronique et de l'habillement-cuir-textile également mais d'une

moindre ampleur. En revanche, l'aéronautique est nettement excédentaire.

Après deux années de croissance, en 2016, les exportations vers l'Union européenne (UE) stagnent (+ 0,1 % après + 2,1 %). Leur croissance concerne surtout les nouveaux États membres (NEM) et l'Espagne (respectivement + 3,5 % et + 1,9 %). Les ventes vers l'Allemagne stagnent et celles vers les Pays-Bas se replient nettement. Les exportations en direction de pays tiers diminuent, notamment en raison d'un fort repli vers l'Afrique (- 10,5 %).

Les importations en provenance de l'UE sont stables en 2016 (+ 0,2 % après + 0,5 %). Les achats rebondissent depuis les Pays-Bas et les NEM, et poursuivent leur progression depuis l'Espagne et l'Italie. Cependant, ils reculent depuis la Belgique et l'Allemagne. Les importations en provenance de pays tiers se contractent (- 0,9 % après + 1,7%). Ainsi, elles ont moins progressé depuis les États-Unis (+ 3,0 % après + 10,4 %), reculent de nouveau depuis l'Afrique (- 12,9 % après - 12,3 %) et n'augmentent que légèrement depuis l'Asie (+ 0,8 % après + 9,5 %).

En 2016, les principaux déficits commerciaux de la France proviennent des échanges avec la Chine et certains pays de l'UE, en particulier l'Allemagne, tandis que les excédents les plus élevés se font avec le Royaume-Uni, puis Hong-Kong, Singapour et des pays du Moyen-Orient.

En 2016, le commerce mondial industriel continue à progresser en volume (+ 1,6 %, après + 1,9 % en 2015 et + 3,3 % en 2014). Après s'être redressées en 2015, les parts de marché de la France dans le commerce mondial décroissent à nouveau.

Le **déficit extérieur de biens et services** en comptabilité nationale se creuse en 2016 et s'établit à 43 Md€ (après 33 Md€ en 2015). Il représente 1,9 point de PIB, comme en 2013. La dégradation résulte de la stagnation des exportations de biens et services en 2016 (+ 0,2 % en valeur), même si les importations ralentissent (+ 1,7 % en 2016 après + 3,2 % en 2015). ■

Définitions

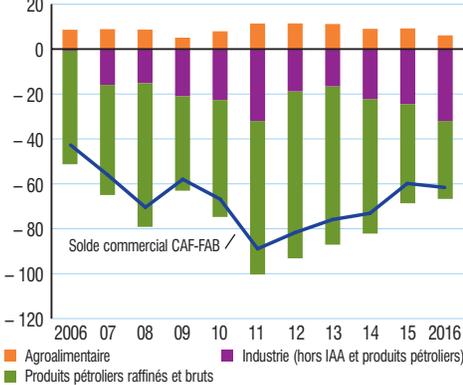
Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, solde extérieur de biens et services : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Site Internet de la direction générale des Douanes et droits indirects : Le kiosque.
- *L'économie française – Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « L'industrie en 2016 », *Insee Première* n° 1657, juillet 2016.

Échanges extérieurs 3.1

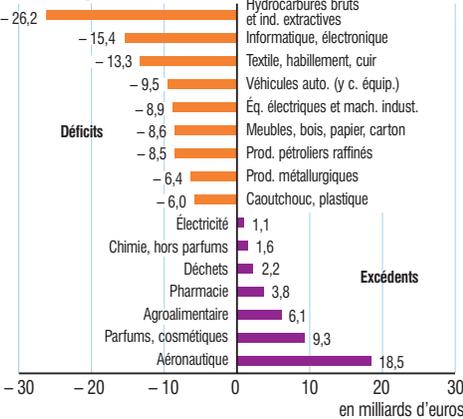
1. Solde commercial douanier par produit en milliards d'euros



Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits jusqu'en 2013 inclus ; France à partir de 2014.

Source : Douanes (données estimées CAF-FAB).

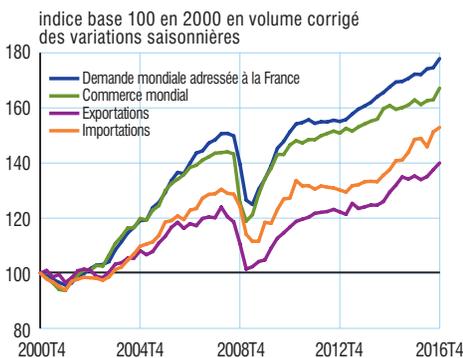
3. Principaux excédents ou déficits en 2016



Champ : France, ensemble des biens produits.

Source : Douanes (données estimées CAF-FAB).

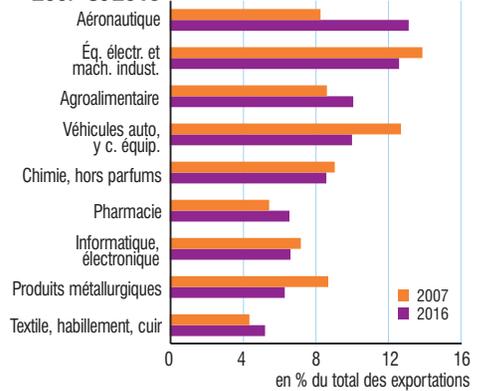
5. Commerce extérieur de biens et demande mondiale adressée à la France



Champ : France, commerce de biens.

Sources : Insee, comptabilité nationale ; direction générale du Trésor ; CPB (Bureau central de planification néerlandais).

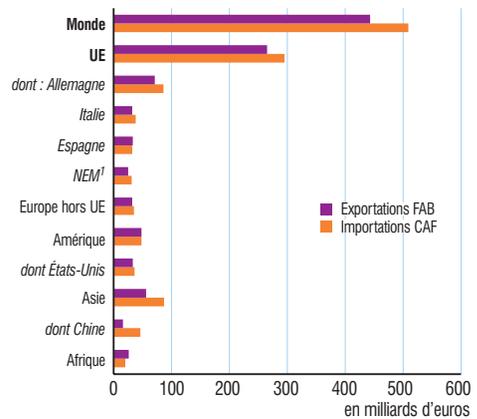
2. Parts des principaux produits exportés en 2007 et 2016



Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits en 2007 ; France pour 2016.

Source : Douanes (données estimées FAB).

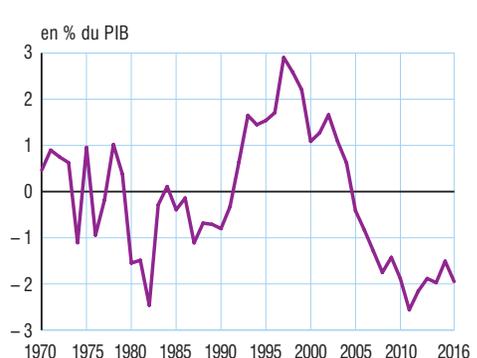
4. Partenaires commerciaux en 2016



1. NEM : nouveaux États membres de l'UE (Roumanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie).

Source : Douanes (données estimées CAF-FAB, hors matériel militaire).

6. Solde de biens et services



Champ : France.

Source : Insee, comptabilité nationale.

3.2 Entreprises exportatrices

En 2015, 220 000 entreprises, soit 9 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ont déclaré un chiffre d'affaires à l'exportation de 630 milliards d'euros au total. Les deux tiers de celles de 250 salariés ou plus (soit 2 800 entreprises) sont exportatrices et réalisent 63 % du total des exportations (395 milliards d'euros). À l'opposé, 169 800 très petites entreprises, soit 8 % de celles de moins de 10 salariés (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal), sont à l'origine de 10 % du total des exportations (66 milliards d'euros).

Le chiffre d'affaires à l'exportation représente 29 % du chiffre d'affaires total pour les entreprises qui exportent. Ce **taux d'exportation** est plus élevé dans l'industrie (41 %) et les transports et l'entreposage (36 %). Le commerce présente un taux d'exportation plus faible mais le montant total de ses exportations (141 milliards d'euros) en fait le deuxième secteur exportateur. En particulier, 86 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros dont le taux d'exportation des entreprises exportatrices est de 23 % ; en revanche, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (8 %) et le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (9 %).

Les exportations sont, pour l'essentiel, le fait d'un nombre restreint d'entreprises, 34 % sont portées par les 50 entreprises réalisant

les plus fortes exportations en 2015 et les 500 premières en concentrent 60 %. Si le taux d'exportation moyen des entreprises exportatrices est de 29 %, une majorité de celles-ci affichent des taux nettement plus faibles. La moitié des 169 800 entreprises exportatrices de moins de 10 salariés ont un taux d'exportation inférieur à 11 % (**médiane**). Ce taux médian est proche de celui des entreprises exportatrices de 250 salariés ou plus et près du double de celles de 10 à 249 salariés. Quelle que soit la taille de l'entreprise, un quart des entreprises exportatrices ont un taux situé entre 1 % et 2 % (1^{er} **quartile**), signe d'exportations marginales dans leur chiffre d'affaires. À l'opposé, un quart des entreprises de 1 à 9 salariés ou de 250 salariés ou plus ont une activité d'exportation prépondérante avec des taux d'exportation supérieurs à 50 % (3^e quartile). Parmi les plus petites entreprises, des sociétés du commerce de gros ou de petites structures légales portent les exportations d'un groupe plus important.

La forte concentration des exportations sur un nombre relativement réduit d'entreprises se traduit par une forte prépondérance des **firmes multinationales** (FMN) qui réalisent 87 % des exportations, dont 54 % pour celles **sous contrôle français**. Avec respectivement 36 et 45 milliards d'euros d'exportations, les **groupes franco-français** et les entreprises indépendantes françaises ont un poids faible face aux 550 milliards d'euros des firmes multinationales. ■

Définitions

Taux d'exportation, médiane, quartile, entreprise profilée, unité légale : voir *annexe Glossaire*.

Firme multinationale (FMN) : groupe ayant au moins une filiale à l'étranger.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Groupe franco-français : groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

Entreprises exportatrices 3.2

1. Entreprises exportatrices en 2015

	Nombre	en % de l'ensemble des entreprises	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Taux d'exportation moyen ¹ (en %)
Taille en ETP²				
0 à 9 salariés	169 836	7,7	66	34,1
10 à 249 salariés	47 365	33,0	170	25,3
250 salariés ou plus	2 765	66,2	395	30,3
Secteur				
Industrie	37 517	19,0	349	40,8
Commerce	76 694	14,9	141	18,5
Transports et entreposage	9 777	10,5	50	35,6
Services aux entreprises	43 639	9,3	53	31,4
Autres secteurs	52 339	4,9	36	15,4
Ensemble	219 966	9,3	630	29,1

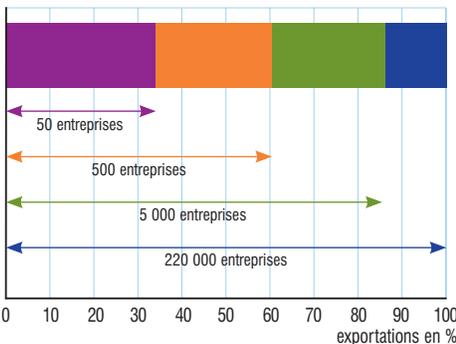
1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

2. ETP : en équivalent temps plein.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

2. Concentration des entreprises exportatrices en 2015

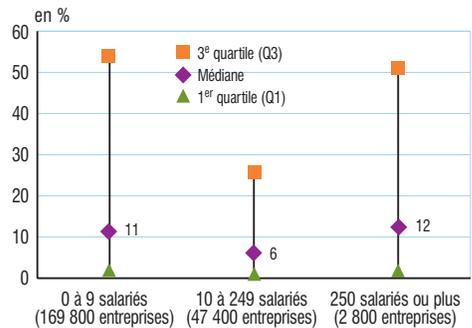


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : les 50 entreprises portant les plus fortes exportations réalisent 34 % du chiffre d'affaires à l'export.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Taux d'exportation des entreprises exportatrices en 2015

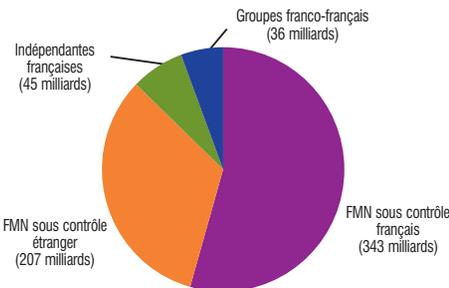


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : parmi les unités de 250 salariés ou plus exportatrices, 25 % ont un taux d'export inférieur à 2 % (Q1), 50 % (médiane) inférieur ou supérieur à 12 % et 25 % (Q3) supérieur à 51 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Répartition du CA à l'export selon le type de groupe en 2015

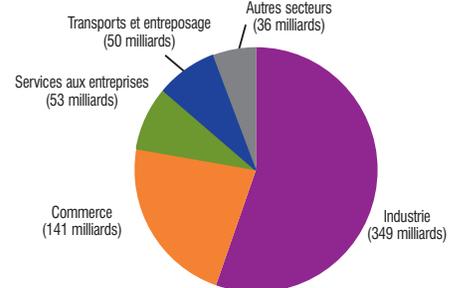


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 343 milliards du chiffre d'affaires à l'export sont réalisés par des entreprises dépendant d'une multinationale sous contrôle français.

Note : répartition selon l'appartenance des unités légales à un groupe.
Source : Insee, É sane (données individuelles), enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lif).

5. Répartition du CA à l'export selon le secteur en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 349 milliards du chiffre d'affaires à l'export sont réalisés dans le secteur de l'industrie par des entreprises exportatrices.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

3.3 Mondialisation

Les entreprises françaises sont largement présentes au niveau international, aussi bien par leurs exportations que par leurs implantations à l'étranger. Symétriquement, la France est ouverte aux investissements étrangers et de nombreuses multinationales ont des filiales en France.

En 2014, les **firmes multinationales sous contrôle français**, hors secteur bancaire, contrôlent 37 000 filiales à l'étranger, dans plus de 190 pays. Elles réalisent à l'étranger plus de la moitié de leur chiffre d'affaires total mondial (54 %), pour un montant de 1 248 milliards d'euros. De même, 56 % de leurs effectifs sont à l'étranger. Au total, ces filiales à l'étranger emploient 5,5 millions de salariés.

Les **grandes firmes multinationales** françaises réalisent l'essentiel de cette activité à l'étranger : elles concentrent 83 % du chiffre d'affaires et 80 % des effectifs à l'étranger. Les firmes multinationales **de taille intermédiaire** réalisent 16 % du chiffre d'affaires et emploient 18 % des salariés à l'étranger. Celles **de taille PME** ne comptabilisent que 1 % du chiffre d'affaires et 2 % des salariés à l'étranger.

Les firmes multinationales de taille PME réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en France, contrairement aux grandes firmes multinationales. Pour celles de taille intermédiaire, les chiffres d'affaires en France et à l'étranger sont quasiment équivalents. La moitié des firmes de taille PME implantées à l'étranger le sont dans au plus deux pays, contre quatre pays pour la moitié de celles de taille intermédiaire et au moins seize pays pour la moitié des grandes firmes multinationales sous contrôle français.

Symétriquement, en 2014, les **firmes multinationales sous contrôle étranger** emploient en France 1,7 million de salariés dans les secteurs principalement marchands non agricoles.

Le développement des **firmes multinationales** s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers** (IDE). En 2015, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 52 % du PIB de la France. Depuis 2005, il a été multiplié par 1,8, témoignant du gonflement du prix des actifs financiers et du développement à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français. Par rapport à la taille de l'économie française, les multinationales françaises investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger/PIB » plus élevés. Parallèlement, le stock d'investissement étranger en France représente 28 % du PIB en 2015. Il a été multiplié par 1,7 depuis 2005, traduisant la poursuite de l'ouverture aux investissements étrangers.

Si les implantations à l'étranger ont pris une grande importance dans l'internationalisation des entreprises, leur développement au niveau international passe aussi par les exportations. En 2016, les exportations de biens et de services aux entreprises représentent en France 27 % du PIB, contre environ 20 % au début des années 1990 (respectivement 30 % et 20 % pour les importations). Les services y tiennent une place croissante, mais qui reste minoritaire : le poids des services a plus que doublé en 25 ans, augmentant de 2,8 % à 6,0 % du PIB (moyenne des exportations et des importations). ■

Définitions

Firme multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France. Sa catégorie d'entreprises est déterminée sur son périmètre observé en France :

- **de taille PME** : elle occupe moins de 250 personnes (en équivalent temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros sur le territoire national ;
- **de taille intermédiaire** : elle n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes (en équivalent temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros sur le territoire national ;
- **grande firme multinationale** : n'est pas classée dans les catégories de taille précédentes.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Investissement direct étranger (IDE), **BMD4** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les firmes multinationales françaises en 2014 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 85, mai 2017.
- « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première* n° 1558, juin 2015.

1. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales françaises en 2014 selon leur taille

	Chiffre d'affaires consolidé ¹ réalisé par les firmes multinationales françaises à l'étranger ²		Effectifs salariés à l'étranger des firmes multinationales françaises		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	1 029	82,5	4 409	80,2	16
Firmes multinationales de taille intermédiaire	205	16,4	987	17,9	4
Firmes multinationales de taille PME	14	1,1	104	1,9	2
Ensemble	1 248	100,0	5 500	100,0	3

1. C'est la somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, auquel on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme.

2. Il s'agit du chiffre d'affaires généré par les filiales présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.

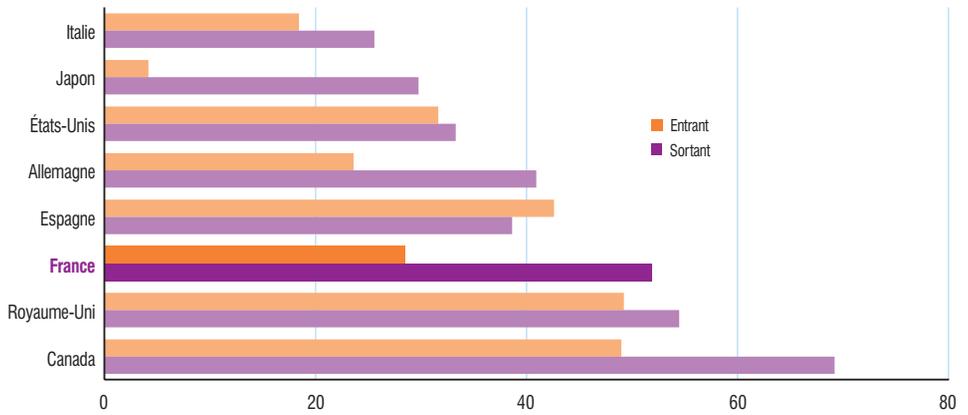
Champ : firmes multinationales françaises hors services non marchands et banques.

Lecture : la moitié des firmes multinationales françaises de taille intermédiaire est implantée dans au moins 4 pays étrangers.

Note : la somme des lignes peut être légèrement différente du total du fait des arrondis.

Source : Insee, *Ofats 2014*.

2. Stock d'investissement direct étranger entrant et sortant en 2015 selon le pays



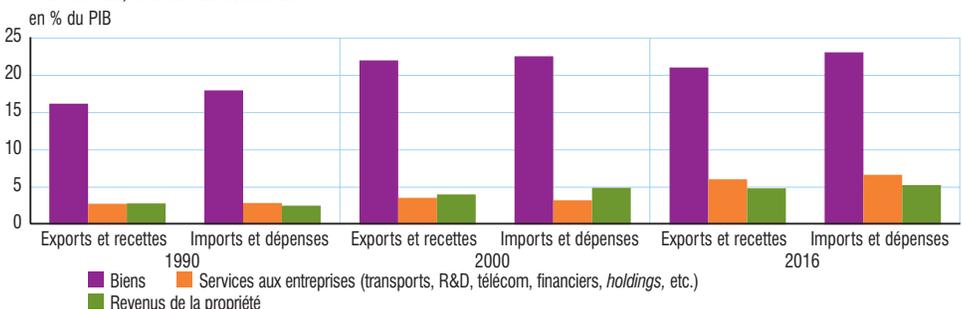
Champ : ensemble des secteurs.

Note : l'indicateur mesure en fin d'année le niveau total de l'investissement direct étranger. Le stock d'investissement direct sortant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs résidents d'un pays dans les entreprises de pays étrangers et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés. Le stock d'investissement direct entrant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs étrangers dans les entreprises résidentes de l'économie déclarante et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés.

Statistique d'investissement direct étranger selon la définition de référence de l'OCDE, 4^e édition (BMD4).

Source : OCDE, d'après les données nationales.

3. Commerce extérieur de biens, de services, revenus de la propriété reçus du (respectivement versés au) reste du monde



Source : Insee, *comptes nationaux*.

3.4 Firmes multinationales

En France, en 2014, près d'un salarié en équivalent temps plein (ETP) sur deux des entreprises des secteurs marchands hors agriculture et banques travaille dans une **entreprise multinationale**, soit 6,1 millions de salariés. Parmi eux, 1,7 million sont employés dans une **entreprise multinationale sous contrôle étranger**. En regard, à l'étranger, les **entreprises multinationales sous contrôle français** emploient 5,5 millions de salariés (hors agriculture et banques).

À l'étranger, 38 % des effectifs des entreprises multinationales sous contrôle français sont situés dans l'Union européenne (UE). Les filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, Espagne et Italie représentent 60 % des effectifs des entreprises multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis restent l'implantation la plus importante devant le Brésil et la Chine.

Plus de 60 % des salariés des entreprises multinationales sous contrôle français qui travaillent à l'étranger sont employés dans l'industrie (2,1 millions de salariés) ou le commerce (1,3 million). L'industrie domine au Mexique (62 % des salariés), en République tchèque, en Allemagne et en Roumanie. En revanche, les implantations françaises sont orientées majoritairement vers les services marchands aux Pays-Bas (73 % des salariés), en Inde, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le Brésil, la Chine et la Russie se distinguent par une part prépondérante de salariés du commerce dans les entreprises sous contrôle français (entre 46 % et 54 % des salariés y travaillent).

Dans l'industrie, 40 % de l'ensemble des salariés des entreprises multinationales sous contrôle

français travaillent en France. Ils sont un tiers dans le commerce. C'est dans l'hébergement et restauration que cette proportion est la plus faible, avec moins d'un quart des salariés des multinationales françaises qui travaillent sur le territoire national. Dans le secteur des transports et entreposage, la situation est inverse avec deux fois plus de salariés en France qu'à l'étranger.

En France, les entreprises multinationales sous contrôle étranger proviennent d'un nombre concentré de pays, au premier rang desquels les États-Unis (plus de 20 % des effectifs de ces entreprises en France), puis l'Allemagne, le Benelux, le Royaume-Uni et la Suisse. 61 % des salariés en France de multinationales étrangères sont sous le contrôle de centres de décision situés dans l'Union européenne.

En 2014, en France, autour des deux tiers des salariés (en ETP) des secteurs de l'industrie, de l'information et communication et des transports et entreposage sont employés par des multinationales. Ils sont un peu plus d'un quart dans l'hébergement et restauration et dans la construction. Les multinationales sous contrôle étranger sont principalement présentes dans l'industrie (qui emploie 40 % de leurs salariés en France) et le commerce (26 %) et, dans une moindre mesure, dans les services aux entreprises (12 %). Les multinationales sous contrôle français sont aussi fortement présentes dans ces trois secteurs (respectivement 33 %, 16 % et 10 % des effectifs), ainsi que dans les transports et entreposage (15 %). ■

Définitions

Entreprise multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

Entreprise multinationale sous contrôle français (étranger) : entreprise multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Pour en savoir plus

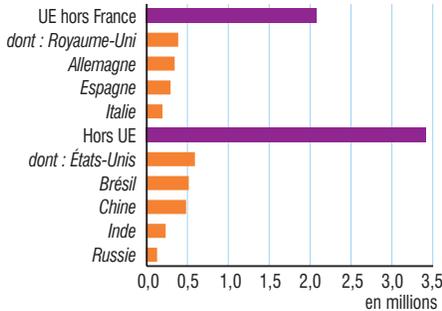
- « Les groupes français multinationaux en 2014 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 85, septembre 2017.
- « Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une entreprise sous contrôle étranger », *Insee Première* n° 1611, juillet 2016.
- « Commerce extérieur et implantations de entreprises multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première* n° 1558, juin 2015.

1. Multinationales sous contrôle français dans le monde en 2014

	Total à l'étranger	dont UE
Chiffre d'affaires consolidé (en milliards d'euros) ¹	1 248,0	563,0
Effectifs en ETP (en millions)	5,5	2,1
Nombre de filiales (en milliers)	36,9	17,3
Part du CA consolidé (en %)	54,4	35,0
Part des effectifs (en %)	56,4	32,8
Part des filiales (en %)	49,7	31,7

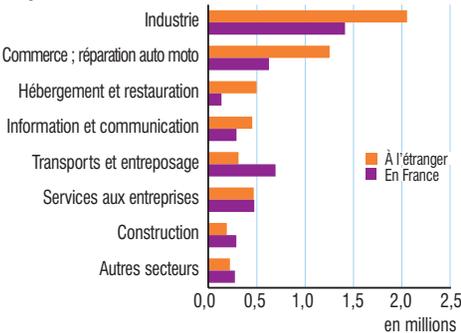
1. Somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, auquel on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales du groupe.
 Champ : groupes français hors services non marchands et banques, ayant au moins une filiale implantée hors de France.
 Source : Insee, enquête Ofats.

3. Effectifs à l'étranger des filiales des multinationales sous contrôle français par pays en 2014



Champ : groupes français hors services non marchands et banques, ayant au moins une filiale implantée hors de France.
 Lecture : les filiales des multinationales sous contrôle français comptent 349 000 salariés équivalent temps plein en Allemagne.
 Source : Insee, enquête Ofats.

5. Effectifs à l'étranger et en France des multinationales sous contrôle français, par secteur des filiales, en 2014



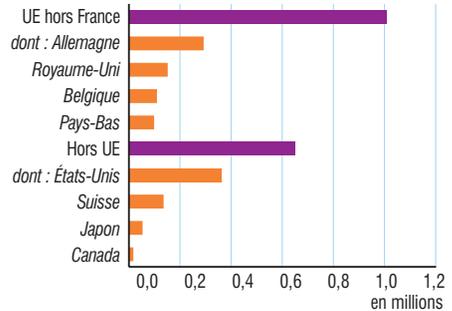
Champ : groupes français hors services non marchands et banques, ayant au moins une filiale implantée hors de France.
 Lecture : les filiales du secteur de l'industrie des multinationales sous contrôle français comptent 1,4 million de salariés en France et 2,1 millions à l'étranger.
 Source : Insee, enquête Ofats.

2. Multinationales et autres entreprises en France en 2014

	Effectifs salariés France (en millions) au 31/12	Nombre d'entreprises ¹	Nombre d'unités légales
Multinationales sous contrôle étranger	1,7	19 331	25 302
Multinationales sous contrôle français	4,5	8 098	51 868
Ensemble des multinationales	6,1	27 429	77 170
Groupes français sans filiale à l'étranger	2,7	67 824	194 902
Unités légales indépendantes	4,2	4 135 193	4 135 193
Ensemble	12,9	4 230 446	4 407 265

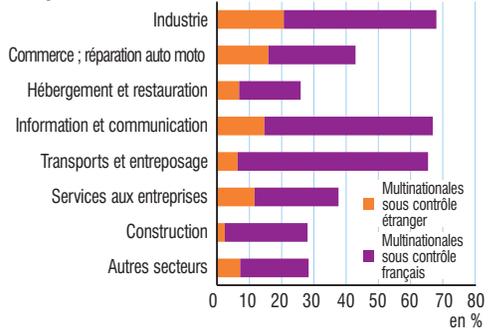
1. Entreprises ou groupes.
 Champ : groupes français hors services non marchands, agriculture et banques.
 Source : Insee, Lifi, I-FATS, Esane.

4. Effectifs en France des multinationales sous contrôle étranger par pays en 2014



Champ : groupes étrangers hors services non marchands et banques.
 Lecture : les multinationales allemandes comptent 294 000 salariés en France.
 Source : Insee, Lifi, I-FATS, Esane.

6. Poids en France des différents types de multinationales dans les effectifs en ETP, par secteur en 2014



Champ : groupes français hors services non marchands, agriculture et banques.
 Lecture : dans le secteur de l'industrie en France, 68 % des salariés (en ETP) sont employés par des multinationales : 21 % par des multinationales sous contrôle étranger et 47 % par des multinationales sous contrôle français. Les autres sont employés par des groupes franco-français ou des entreprises indépendantes.
 Source : Insee, Lifi, I-FATS, Esane.

3.5 Compétitivité

Entre 2012 et 2016, la part de marché des exportations françaises dans les exportations mondiales de biens reste stable à 3,1 %. Elle s'était repliée régulièrement entre 2003 et 2012 (- 2 points), deux éléments principaux expliquant cette érosion : la montée en puissance de la Chine et des autres pays émergents, et la compétitivité-prix. De façon sous-jacente, cette évolution est aussi déterminée par des facteurs coûts (coûts salariaux, importations, coût du capital, etc.) et des facteurs hors-prix (gamme, qualité des produits, service après-vente, dépenses de « développement » pour la recherche et développement, formation, etc.).

L'Allemagne, qui avait perdu des parts de marché de 2004 à 2012, a regagné 0,8 point entre 2013 et 2016. Elle était le principal pays de l'OCDE à avoir le mieux résisté face à l'expansion des grands pays émergents avant la crise. Ainsi, la Chine a connu une croissance continue et a plus que triplé sa part de marché entre 2000 et 2015, mais recule en 2016 (- 0,6 point). Le Royaume-Uni a stabilisé sa position et les États-Unis ont regagné des parts depuis 2013.

Le **taux de change effectif réel** de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux s'est légèrement apprécié en 2016, de + 0,5 % en moyenne annuelle, après une forte dépréciation de - 4,7 % en 2015. Cette légère hausse en termes réels reflète avant tout une appréciation du taux de change effectif nominal (+ 1,4 % en 2016 après - 3,9 % en 2015), compensée en partie par une progression des prix à la consommation en France inférieure à celle de ses partenaires. La devise européenne s'est fortement dépréciée face au yen (- 10,3 % en moyenne annuelle) et très légèrement face au dollar (- 0,3 %) mais elle s'est très largement appréciée par rapport à la livre (+ 12,8 %). Par ailleurs, l'évolution du taux de change effectif de la France reste limitée compte tenu de l'importante proportion des échanges avec

les partenaires de la zone euro dans le total des échanges français.

La **compétitivité-coût** de la France, mesurée par rapport à ses partenaires de l'OCDE et en incluant l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), recule très légèrement en 2016 : - 0,4 % en moyenne annuelle, après une forte progression en 2015 (+ 5,9 %).

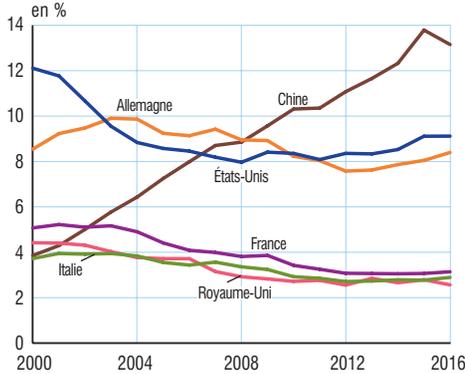
De même, après s'être améliorée en 2015, la **compétitivité-prix** de la France se dégrade en 2016 (- 1,6 % après + 3,2 %) mais progresse au total de 7,7 % depuis 2008. La dégradation de la compétitivité-prix en 2016, plus forte que celle de la compétitivité-coût, témoigne d'un moindre effort de marge relatif des entreprises exportatrices françaises. Cette amélioration des marges à l'exportation en 2016, supérieure en France à celle de ses principaux partenaires commerciaux, pourrait, si elle se prolonge, permettre aux entreprises françaises d'investir davantage que leurs concurrents dans les facteurs hors-prix de la compétitivité.

En France, la productivité apparente du travail de l'ensemble de l'économie, mesurée en PIB par heure travaillée, évolue entre 2010 et 2015 à un rythme proche de la période 2002 à 2007, à l'image de l'Italie. La France se situe toutefois à un niveau voisin de 1 % de croissance annuelle, alors que la productivité apparente du travail est quasiment stable en Italie. Les États-Unis et le Royaume-Uni, qui avaient des évolutions annuelles proches de 2 % avant la crise, peinent à retrouver ce dynamisme sur la période 2010 à 2015 (+ 0,3 % par an en moyenne). Le Japon n'a pas retrouvé ses niveaux de 2002 à 2007 mais reste néanmoins au-dessus des autres grands pays de l'OCDE depuis 2010. C'est l'Espagne qui affiche la croissance de la productivité la plus forte sur la période récente ; elle s'est nettement redressée avec l'apurement de la bulle et des secteurs peu productifs et la réduction d'une partie de la main-d'œuvre. ■

Définitions

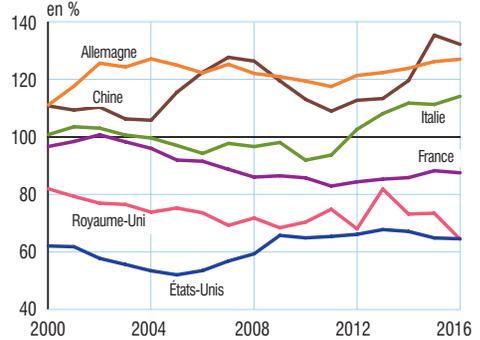
Taux de change effectif réel, compétitivité-coût, compétitivité-prix, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

1. Parts de marché dans les exportations mondiales de marchandises



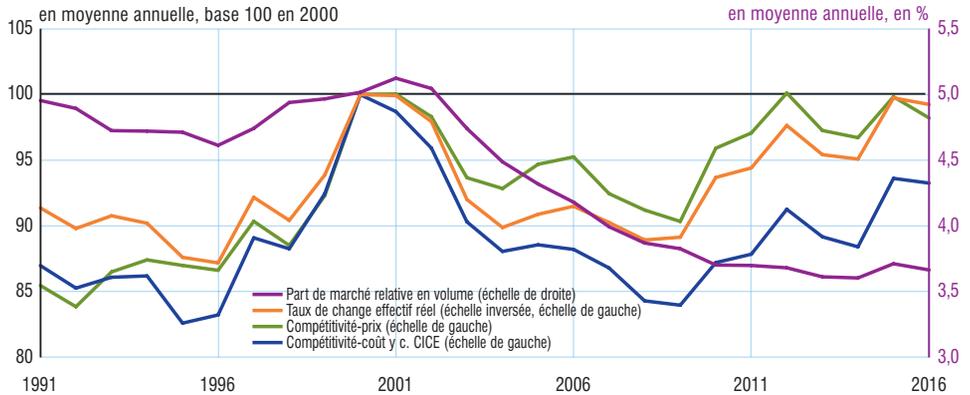
Source : OMC.

2. Taux de couverture du commerce extérieur de marchandises par pays



Note : taux de couverture : exports (FAB) / imports (CAF). 100 % signifie que les exportations sont égales aux importations ; au-dessus (au-dessous) de ce seuil, les exportations sont supérieures (inférieures) aux importations.
Source : OMC.

3. Compétitivité, taux de change effectif réel et part de marché de la France dans l'OCDE



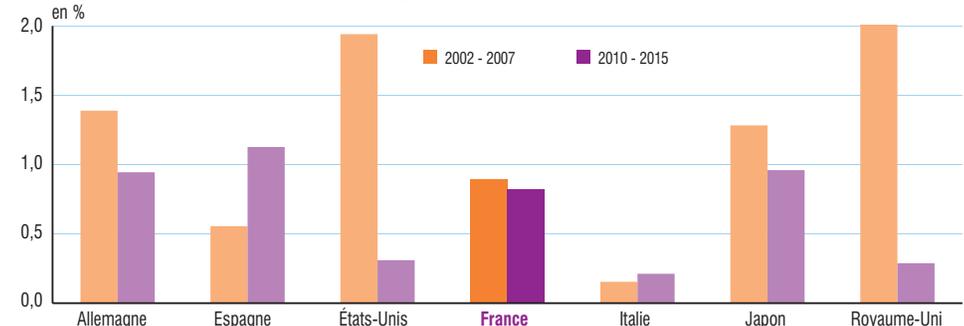
Champ : France.

Lecture : une hausse du taux de change effectif réel (échelle inversée) correspond à une dépréciation ; une hausse de la compétitivité correspond à une amélioration.

Note : la compétitivité-coût est calculée à partir des coûts salariaux unitaires (ratio entre les coûts salariaux et la valeur ajoutée en volume). Dans le cas de la France, les effets du CICE ont été intégrés dans le calcul des coûts salariaux.

Sources : OCDE, direction générale du Trésor.

4. Évolution annuelle moyenne du PIB par heure travaillée



Source : OCDE.

3.6 Investissement

En 2015, l'investissement corporel brut hors apports des entreprises des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles s'élève à 183,5 milliards d'euros. Il progresse de 3,5 % après + 1,4 % l'année précédente et des baisses en 2012 et 2013.

Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (52 milliards d'euros), dont 17 milliards dans l'énergie, puis l'immobilier, les services aux entreprises, les transports, le commerce et l'information et communication avec notamment le secteur de la téléphonie. Dans l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 30 milliards d'investissements grâce notamment à l'agroalimentaire (7 milliards), la fabrication de matériel de transports (5 milliards), la métallurgie (3 milliards) et l'industrie chimique (3 milliards).

En 2015, sur les 2,4 millions d'entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, 1,1 million ont réalisé des investissements, soit 46 % des entreprises. Une faible proportion de petites unités investissent : 29 % des entreprises parmi les 1,3 million d'unités qui n'emploient aucun salarié et 61 % parmi les 1,0 million d'unités comptant de 1 à 9 salariés. En revanche, les plus grosses structures investissent presque toutes : 90 % des sociétés de 10 à 249 salariés et 96 % de celles de 250 salariés ou plus. Ces proportions sont structurelles et évoluent peu, elles étaient du même ordre les années précédentes. Si un entrepreneur individuel peut se permettre, notamment pour certains métiers de services, de n'investir que rarement après son installation, cette situation n'est pas soutenable pour les plus grosses structures pour lesquelles les investissements sont une nécessité.

Les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de leur activité. Pour un quart des entreprises

sans salarié ayant investi, l'investissement est inférieur à 1 000 euros, et pour une sur deux il est inférieur à 3 100 euros. Le montant investi médian des entreprises de 1 à 9 salariés est 1,8 fois supérieur à celui des unités non employeuses ; celui des unités de 10 à 249 salariés l'est près de douze fois plus. Pour les entreprises de 250 salariés ou plus, le montant médian de l'investissement s'élève à plus de 2,2 millions d'euros.

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : 2,1 % des entreprises ayant investi, réalisant chacune un investissement supérieur à 500 000 euros, sont à l'origine de 86 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. À l'opposé, 650 000 entreprises réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros, pour 1 % du total de l'investissement corporel brut hors apports.

Les **taux d'investissement** des entreprises non financières issus des comptes nationaux annuels sont orientés à la hausse en 2015 dans la zone euro (19 pays), et notamment en Espagne, en France et au Royaume-Uni. Ils reculent en Allemagne et en Italie. La récession de 2009 avait entraîné une forte baisse des taux d'investissement ; en 2015, seule la France et le Royaume-Uni ont retrouvé un niveau proche de celui de 2008, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie sont toujours en retrait (respectivement - 1,9, - 2,7 et - 3,2 points).

Les taux d'investissement varient selon les pays en raison notamment de la structure des économies nationales. Ainsi, le taux particulièrement élevé de l'Espagne jusqu'en 2007 tenait au poids de l'immobilier. L'investissement y chute ensuite considérablement avec l'éclatement de la « bulle immobilière » jusqu'en 2009, il repart ensuite à la hausse depuis 2012. ■

Définitions

Taux d'investissement, médiane, quartile : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

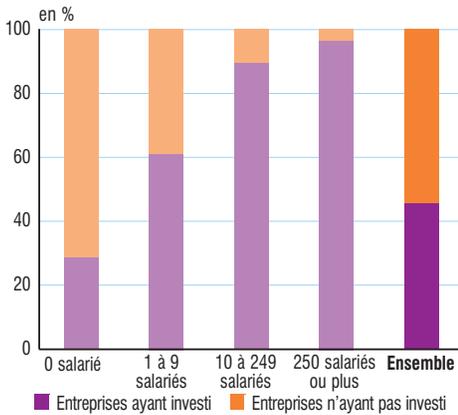
- « 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.

1. Investissements et taux d'investissement en 2015

	en milliards d'euros		
	Investissements corporels bruts hors apports	Valeur ajoutée hors taxes	Taux d'investissement (en %)
Industrie	52,0	265,5	19,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	30,0	223,3	13,4
Construction	6,6	85,6	7,7
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	18,3	208,8	8,8
Transports, entreposage	23,0	86,9	26,5
Hébergement et restauration	7,3	39,5	18,4
Information et communication	9,3	83,9	11,0
Activités immobilières	38,4	45,2	84,9
Autres services principalement marchands	28,7	193,6	14,8
Ensemble des secteurs d'activité	183,5	1 009,0	18,2

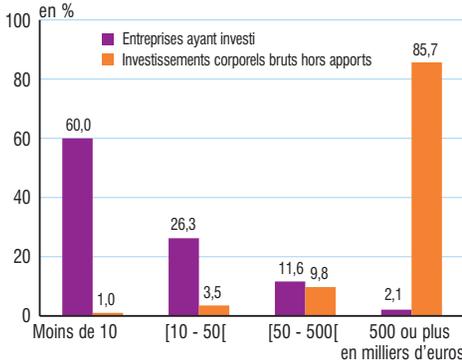
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, Esane.

2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2015



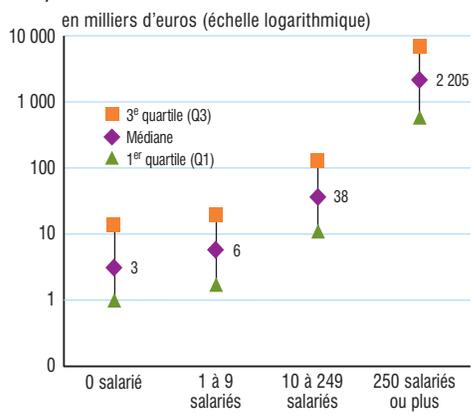
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, Esane (données individuelles).

4. Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2015



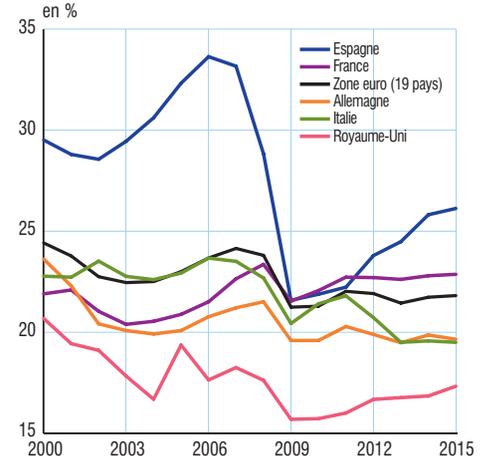
Champ : France, entreprises profilées et unités légales ayant investi des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : 2,1 % des entreprises profilées et unités légales ayant investi ont réalisé chacune un investissement de plus de 500 000 euros en 2015, leurs investissements représentent 85,7 % de l'investissement total.
Source : Insee, Esane (données individuelles).

3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2015



Champ : France, entreprises profilées et unités légales ayant investi des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, Esane (données individuelles).

5. Taux d'investissement des entreprises non financières



Champ : secteurs des entreprises non financières.
Source : Eurostat, comptes de secteurs annuels.

3.7 TIC et commerce électronique

En 2016 en France, 68 % des sociétés de 10 personnes ou plus possèdent un site *web*, contre 77 % dans l'Union européenne à 28 (UE). Cet écart n'est dû qu'aux sociétés de 10 à 49 personnes : en France, 65 % d'entre elles ont un site *web* ou une page d'accueil (63 % en 2015), contre 74 % au niveau européen (72 % en 2015). En revanche, parmi les sociétés de 50 personnes ou plus, neuf sur dix en ont un, en France comme en Europe.

En 2016 en France, 36 % des sociétés de 10 personnes ou plus disposent d'un profil, d'un compte ou d'une licence d'utilisateur pour accéder à un ou plusieurs **médias sociaux**, après 30 % en 2015. L'usage des médias sociaux reste toutefois inférieur à celui des sociétés de l'UE : 45 % les utilisent en 2016, après 39 % en 2015.

Les réseaux sociaux demeurent le type de média social le plus utilisé devant les blogs, les sites *web* de contenu multimédia et les *wikis*. Leur usage s'est fortement développé puisqu'en 2016, 35 % des sociétés de 10 personnes ou plus s'en servent, soit deux fois plus qu'en 2013.

En 2016, parmi les sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France, 17 % achètent des services de **cloud computing**, contre 12 % en 2014. En France, le recours au *cloud* payant demeure moins répandu qu'au niveau européen (21 % en 2016). Les plus grandes sociétés, celles de 250 personnes ou plus, sont les plus nombreuses à l'utiliser et leur recours s'est fortement accru entre 2014 et 2016. 48 % d'entre elles sont utilisatrices en 2016, après 36 % en 2014. Le secteur de l'information-communication reste le plus consommateur de *cloud* payant : en 2016, 51 % des sociétés de ce secteur achètent ces services. Le stockage de fichiers et la messagerie deviennent les services les plus fréquemment consommés mais les services de niveau avancé (logiciels de gestion de la relation client, logiciels de comptabilité et puissance de calcul) sont davantage achetés qu'en 2014.

Définitions

Médias sociaux : les médias sociaux désignent quatre types d'applications Internet : les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Xing, Viadeo, Yammer, Google+, etc.), les blogs d'entreprise ou micro-blogs (Twitter, Present.ly, etc.), les sites *web* de partage de contenu multimédia (Youtube, Flickr, Picasa, Slideshare, etc.) et les *wikis* et outils de partage de la connaissance.

Ventes ou achats par voie électronique : ventes ou achats *via* un site *web* ou *via* d'autres réseaux informatiques de type EDI. **Cloud computing (informatique en nuage), big data (données massives)** : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique en 2016 – enquête TIC auprès des entreprises », *Insee Résultats – Économie*, avril 2017.
- « Cloud computing, big data : de nouvelles opportunités pour les entreprises », *Insee Première* n° 1643, mars 2017.

Le recours au *cloud* privé, *via* des serveurs dédiés à une seule société, augmente au détriment des serveurs partagés entre plusieurs sociétés clientes.

Par ailleurs, en 2015, 11 % des sociétés ont traité des **données massives (big data)**. Le traitement de ce type de données est davantage pratiqué par les grandes sociétés. Parmi celles de 250 personnes ou plus, 24 % ont exploité des *big data* contre 14 % pour celles de 20 à 249 personnes et 9 % pour celles de 10 à 19 personnes. Près des deux tiers de ces sociétés exploitent des données géolocalisées, surtout dans les transports et la construction. Un tiers des sociétés utilisatrices exploitent des données issues des médias sociaux, principalement dans l'hébergement-restauration et l'information-communication.

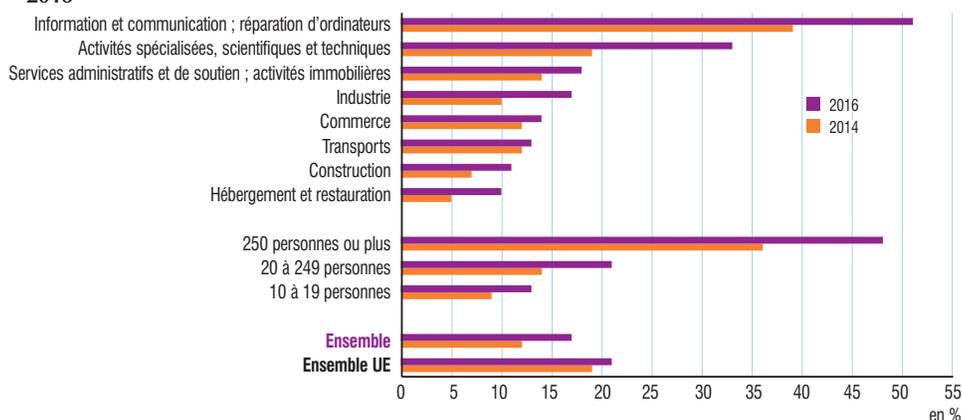
Les finalités de traitement sont multiples et réparties de façon équilibrée. Pour 38 % des sociétés réalisant des analyses de *big data*, le but est d'optimiser des processus internes de production de biens ou de fourniture de services. Pour également 38 %, il s'agit de développer ou d'améliorer des biens ou services. Enfin, 35 % cherchent à améliorer le marketing ou la gestion des ventes. Les trois quarts des sociétés qui exploitent des *big data* font réaliser certains traitements par leurs employés.

En 2015 comme en 2014, 16 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont reçu des commandes *via* un site *web* et 8 % en ont reçu *via* d'autres réseaux de type EDI (échange de données informatisé). Au total, une société sur cinq a reçu des **commandes par voie électronique**. Ces ventes électroniques représentent 17 % du total du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés. Bien que pratiquées par deux fois moins d'entreprises, les ventes *via* des réseaux de type EDI représentent un chiffre d'affaires deux fois plus important. Elles concernent principalement l'industrie, les transports et le commerce.

En définitive, qu'elles vendent ou non en ligne, trois sociétés sur dix effectuent plus de 1 % de leurs achats par voie électronique. ■

TIC et commerce électronique 3.7

1. Sociétés utilisatrices de services payants de *cloud computing* en France et dans l'UE en 2014 et 2016



Lecture : en 2014, 39 % des sociétés de l'information-communication et réparation d'ordinateurs consommaient des services de *cloud computing* payants. En 2016, 51 % de ces sociétés en consomment.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Sources : Eurostat ; Insee, enquêtes TIC 2014 et TIC 2016.

2. Sociétés utilisatrices de *big data* et sources utilisées en 2015

	Sociétés utilisatrices de <i>big data</i>	Sources utilisées par les sociétés qui procèdent à l'analyse de <i>big data</i>			
		Géolocalisation	Médias sociaux	Objets connectés/capteurs	Autres
Transports	25	92	7	20	4
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	23	33	64	38	26
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	13	75	34	14	8
Construction	11	89	13	14	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	43	43	36	18
Commerce	9	50	34	35	8
Hébergement et restauration	9	49	76	25	16
Industrie	8	51	25	46	10
Ensemble	11	62	32	29	10

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : 25 % des sociétés du transport exploitent des *big data* ; parmi elles, 92 % exploitent des données de sources géolocalisées.

Source : Insee, enquête TIC 2016.

3. Commerce électronique en 2015

	Part des sociétés qui ont reçu des commandes via...		Part des ventes dans le chiffre d'affaires total via...		Part des sociétés dont le montant des achats électroniques représente au moins 1 % des achats totaux
	... un site <i>web</i> ¹	... d'autres réseaux (type EDI)	... un site <i>web</i>	... d'autres réseaux (type EDI)	
	Industrie	12	14	4	
Construction	4	2	0	1	20
Commerce	24	11	5	10	33
Transports	14	13	11	11	22
Hébergement et restauration	33	2	11	1	27
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	21	5	10	5	52
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	10	4	5	3	28
Activités spécialisées scientifiques et techniques	8	4	1	4	38
Ensemble	16	8	5	12	29

1. Cette part est moins élevée que celle des sociétés proposant la vente *via* des sites *web*, ces dernières pouvant par exemple le faire *via* des sites revendeurs et ne recevant pas directement les commandes.

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, enquête TIC 2016.

3.8 TIC et commerce électronique dans les TPE

Si le monde des entreprises est aujourd'hui largement équipé en technologies de l'information et de la communication (TIC), les différences restent importantes selon la taille des entreprises. Ainsi, ces technologies sont moins répandues parmi les **TPE**, c'est-à-dire ici les entreprises occupant moins de 10 personnes et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Fin 2016, 19 % d'entre elles ne disposent pas d'un accès à Internet. Par comparaison, quasiment toutes les sociétés occupant 10 personnes ou plus sont connectées à Internet, même les plus petites d'entre elles (10 à 19 personnes). Les TPE rattrapent progressivement leur retard : en 2012, 27 % d'entre elles n'avaient pas accès à Internet.

Même si l'écart entre les TPE et les sociétés de plus grande taille se réduit, il est encore important dans certains secteurs dont le cœur de métier est éloigné des TIC. Ainsi, en 2016, seuls 61 % des TPE de l'hébergement et de la restauration possèdent un accès à Internet, malgré une progression de 12 points depuis 2012. Les activités de services administratifs et de soutien se distinguent par une faible évolution de l'accès à Internet entre 2012 et 2016 : elles sont encore plus d'un quart à ne pas être connectées.

En revanche, les TPE des secteurs de l'information, de la communication et des activités spécialisées, scientifiques et techniques sont presque toutes équipées d'ordinateurs connectés à Internet.

Fin 2016, 27 % des TPE dispose d'au moins un compte sur un **média social** (contre 36 % des sociétés de 10 personnes ou plus). De plus, un tiers des TPE a un site *web* contre deux tiers des sociétés de 10 personnes ou plus. Les TPE employeuses (de 2 à 9 personnes) sont, en proportion, deux fois plus nombreuses à disposer d'un site *web* que les TPE non employeuses.

Les TPE reçoivent rarement des commandes *via* un site *web* : seulement 6 % d'entre elles ont effectué des **ventes en ligne** lors du dernier exercice comptable contre 16 % des sociétés de 10 personnes ou plus. Cet écart s'est creusé entre 2012 et 2016.

Les causes de non-recours des TPE à la vente en ligne sont diverses et similaires à celles des sociétés plus grandes : 43 % des TPE possédant un ordinateur déclarent que les biens ou les services proposés par leur entreprise sont inadaptés à la vente en ligne. Les TPE invoquent aussi plusieurs autres obstacles. Le coût de la mise en place des ventes *web* est un frein pour 25 % des TPE ayant un ordinateur. Les problèmes d'ordre logistique et ceux liés au paiement par Internet sont cités par respectivement 19 % et 17 % d'entre elles.

Enfin, plus d'une TPE non employeuse sur trois a effectué des achats en ligne. C'est moins que les TPE de 2 à 9 personnes, qui sont plus de la moitié à effectuer des achats en ligne, comme dans les sociétés de plus grande taille. Ces proportions d'achats en ligne par les TPE ont doublé entre 2012 et 2016. ■

Définitions

TPE : sont appelées ici « très petites entreprises » les unités légales de moins de 10 personnes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 millions d'euros, hors auto-entrepreneurs. Cette définition est simplifiée par rapport à la définition statistique retenue dans la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354 de décembre 2008) qui prend aussi en compte le total de bilan (inférieur à 2 millions d'euros) et les liens financiers éventuels en appliquant les différents seuils au groupe dont relève l'unité légale lorsqu'il existe (appartenance ou non à un groupe).

Média social : applications ou plateformes de communications permettant d'échanger en ligne avec les clients, les fournisseurs, les partenaires ou au sein de l'entreprise. Sont inclus les réseaux sociaux, les micro-blogs, les *wikis*, etc.

Ventes ou achats en ligne : ventes ou achats *via* un site *web*. La commande est réalisée en ligne, indépendamment du mode de paiement et du mode réception de la commande.

Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2016 – enquête TIC auprès des entreprises », *Insee Résultats*, avril 2017.

TIC et commerce électronique dans les TPE 3.8

1. Proportion d'entreprises par secteur possédant un accès à Internet

	TPE (2016)			TPE (2012)	Sociétés d'au moins 10 personnes (2016)
	Non employeuses (1 personne)	Employeuses (2 à 9 personnes)	Ensemble	Ensemble	Ensemble
	en %				
Industrie ¹	73	82	78	62	99
Construction	82	93	88	75	100
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	65	93	78	71	99
Transports et entreposage	70	90	76	64	100
Hébergement et restauration	48	67	61	49	98
Information et communication ; réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	91	99	94	94	100
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ²	94	99	95	87	100
Activités de services administratifs et de soutien ; activités immobilières	62	90	73	70	99
Ensemble	75	88	81	72	99

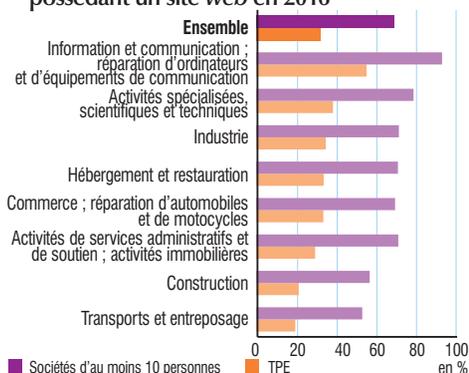
1. Industrie : « industrie manufacturière », « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution ».

2. Hors activités vétérinaires.

Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, enquêtes TIC 2016, TIC-TPE 2016 et TIC-TPE 2012.

2. Proportion d'entreprises par secteur possédant un site web en 2016

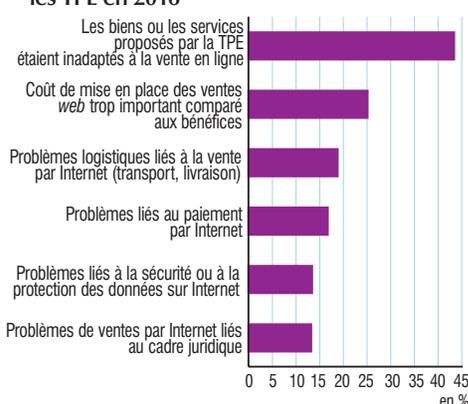


Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : par convention, on considère qu'une entreprise qui n'a pas d'ordinateur, tablette ou smartphone n'a pas non plus de site web.

Source : Insee, enquêtes TIC 2016 et TIC-TPE 2016.

3. Limites et obstacles à la vente en ligne pour les TPE en 2016



Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, déclarant posséder au moins un ordinateur, tablette ou smartphone.

Source : Insee, enquête TIC-TPE 2016.

4. Équipements en TIC et pratiques des entreprises en 2016

	TPE			Sociétés d'au moins 10 personnes	
	Non employeuses (1 personne)	Employeuses (2 à 9 personnes)	Ensemble	10 à 19 personnes	Ensemble
	en %				
Ordinateur	77	90	83	100	100
Accès à Internet	75	88	81	99	99
Connexion à Internet haut débit mobile	51	54	52	55	62
Site web	23	43	32	61	68
Site ou application mobile	7	13	10	14	17
Usage de médias sociaux	24	32	27	33	36
Publicité sur Internet	9	19	14	17	18
Ventes web	5	8	6	13	16
Achats web	38	53	45	51	53

Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : par convention, on considère qu'une entreprise qui n'a pas d'ordinateur, tablette ou smartphone n'a pas l'usage des autres équipements TIC et ne commerce pas en ligne.

Source : Insee, enquêtes TIC 2016 et TIC-TPE 2016.

3.9 Recherche et développement

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées en France s'établit à 31,8 milliards d'euros. Son poids est de 64 % dans la **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD). La dépense de recherche des administrations (DIRDA) s'élève à 18,1 milliards d'euros en 2015.

La DIRDE croît de 0,9 % en volume entre 2014 et 2015, en données semi-définitives, une hausse un peu plus faible que celle enregistrée l'année précédente (+ 1,2 %). La DIRDA est en légère hausse en volume sur un an (+ 0,5 %). Au total, la DIRD augmente de 0,8 % en 2015.

En France, l'effort de recherche s'élève à 2,27 % du PIB en 2015. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne estimée des 28 pays de l'Union européenne (1,96 %) et du Royaume-Uni (1,70 %), mais derrière celui de la Suède (3,28 %) et de l'Allemagne (2,93 %) notamment. L'effort de recherche diminue dans certains pays européens, comme en Italie et en Espagne où il passe respectivement, de 2014 à 2015, de 1,37 % à 1,33 % et de 1,24 % à 1,22 %.

Sur l'exercice 2015, la DIRDE des branches industrielles stagne (+ 0,1 % en volume). Les branches industrielles représentent 78 % de la DIRDE, en recul de 1 point par rapport à 2014. Elles ont engagé 24,8 milliards d'euros de dépenses, dont 44 % sont réalisés par trois branches principales : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique. La DIRDE de l'industrie automobile est en baisse sur un an (- 1,5 %), celle de la branche pharmaceutique marque une nouvelle fois le pas (- 1,3 %), tandis que celle de la construction aéronautique et spatiale repart à la hausse (+ 0,9 %).

En 2015, les branches de services représentent 22 % de la DIRDE. Elles enregistrent une hausse importante de leurs dépenses

de recherche (+ 3,8 %). Elles ont engagé 6,9 milliards d'euros de DIRDE en 2015. Les dépenses de recherche et développement (R&D) de la branche des télécommunications diminuent de 3,5 % ; celles des activités financières et d'assurance sont en baisse de 4,8 %. Les branches édition, audiovisuel et diffusion (+ 6,1 %), ainsi que celles des activités informatiques et services d'information (+ 1,4 %), sont *a contrario* nettement orientées à la hausse.

En 2015, 166 000 chercheurs en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour des activités de R&D dans les entreprises implantées en France. Les entreprises de moins de 500 salariés rassemblent 39 % de ces effectifs, celles de 500 à moins de 5 000 salariés 34 % et celles de 5 000 salariés ou plus 27 %. Ces dernières engagent 32 % de la DIRDE et mobilisent 38 % des financements publics.

Les ressources des entreprises en provenance de l'étranger (entreprises et organismes étrangers, organisations internationales) représentent 2,9 milliards d'euros en 2015 et financent 9,1 % des travaux de R&D des entreprises. Les filiales de groupes sous contrôle étranger installées en France ont engagé 6,5 milliards d'euros de dépenses de R&D, soit plus d'un cinquième de la DIRDE totale. Plus de 54 % de ces dépenses sont réalisées par des entreprises ayant leur siège dans l'Union européenne et 20 % par des filiales d'entreprises américaines.

L'ensemble des dépenses engagées par les entreprises ou les administrations françaises pour la réalisation, en France ou à l'étranger, de travaux de recherche constitue la **dépense nationale de recherche et développement** (DNRD). Elle s'élève, en 2015, à 53,3 milliards d'euros, dont 7,2 milliards pour des travaux réalisés à l'étranger. En 2015, la DNRD progresse globalement au même rythme que la DIRD (+ 0,8 % en volume). ■

Définitions

Recherche et développement (R&D) : les travaux de R&D ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : correspond aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements.

Recherche et développement 3.9

1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2015

en milliards d'euros

	DIRD	DNRD
Par les administrations¹	18,1	21,8
En % du PIB	0,8	1,0
Par les entreprises	31,8	31,5
En % du PIB	1,5	1,4
Ensemble	49,8	53,3
En % du PIB	2,3	2,4

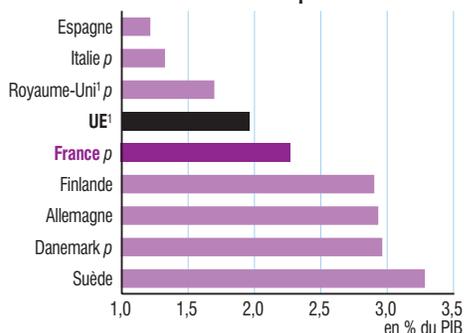
1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

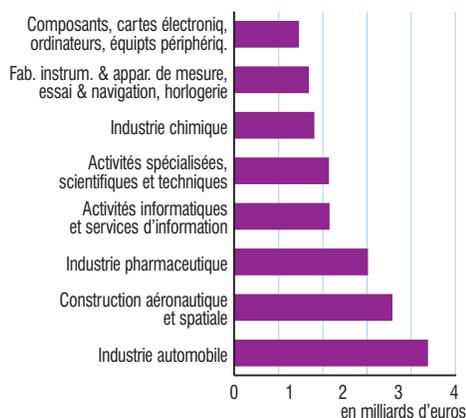
2. Effort de recherche en Europe en 2015



1. Estimation ou projection nationale.

Sources : OCDE ; Mesri-SIES.

3. DIRDE par branche bénéficiaire en 2015

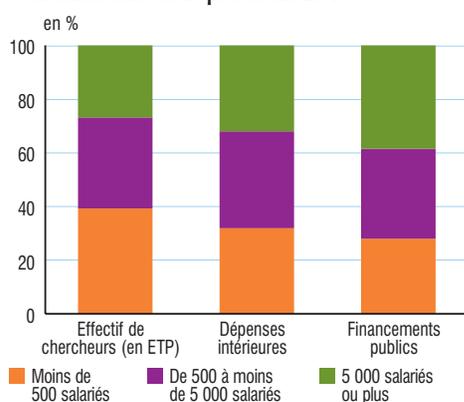


Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

4. Concentration de la R&D en fonction de la taille des entreprises en 2015



Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

5. Dépenses de R&D et chercheurs des filiales sous contrôle étranger (plus de 50 %) en 2015

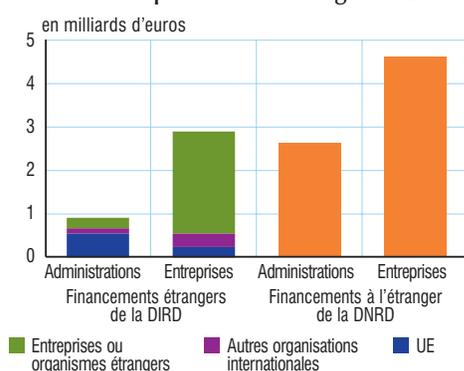
	DIRDE (en M€)	Chercheurs (en ETP)
Union européenne	3 559	18 057
dont : Pays-Bas	638	3 259
Allemagne	897	4 488
Europe hors UE	1 268	6 080
Reste du monde	1 704	8 642
dont États-Unis	1 277	6 305
Ensemble des filiales sous contrôle étranger	6 531	32 779
Ensemble des entreprises	31 756	165 845

Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives. Sont entendues ici comme filiales sous contrôle étranger, les entreprises dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société étrangère. Rupture par rapport aux années antérieures : les données sont désormais relatives aux nationalités des centres de décision et non plus des têtes de groupe.

Source : Mesri-SIES.

6. Flux des financements des administrations et des entreprises avec l'étranger en 2015



Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

3.10 Innovation

Au cours des années 2012 à 2014, parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation CIS 2014**, un peu moins de la moitié (48 %) ont **innové**. Directement liées à la production, les **innovations technologiques** constituent le cœur de l'innovation et concernent 31 % des sociétés. Elles correspondent aux innovations ou à des **activités d'innovation** en produits ou en procédés. 19 % des sociétés ont introduit un nouveau produit et, pour 62 % d'entre elles, ce produit est nouveau pour le marché. 21 % des sociétés ont innové en procédés. Un peu moins d'un tiers des sociétés (30 %) ont développé des **innovations non technologiques** relatives aux modes d'organisation et 23 % des innovations non technologiques en marketing.

À champ sectoriel constant, la part de sociétés innovantes est en hausse : 57 % entre 2012 et 2014, contre 53 % entre 2010 et 2012. Le taux d'innovation technologique augmente (41 % contre 37 %), tandis que le taux d'innovation non technologique est plutôt stable (43 % contre 42 %).

Le secteur de l'information et de la communication est le plus innovant : 71 % des sociétés ont innové entre 2012 et 2014 et 60 % ont réalisé des innovations technologiques. La part de sociétés innovantes augmente avec la taille de celles-ci : 45 % parmi les sociétés de 10 à 19 salariés, contre 78 % parmi celles de 250 salariés ou plus. Elle est également plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe ou à un réseau d'enseignes (54 %, contre 43 % pour les sociétés indépendantes).

À secteur et taille identiques, les sociétés exportatrices innovent plus souvent que les autres : c'est

le cas de 66 % d'entre elles, contre 40 % des sociétés non exportatrices. En particulier, plus de la moitié des sociétés exportatrices se sont engagées dans des innovations technologiques, soit deux fois plus que celles dont le marché est régional ou national (51 % contre 22 %).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 12 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés. Il est relativement plus élevé dans l'information et communication (23 %) et l'industrie manufacturière, industries extractives et autres (21 %) et inférieur à 10 % dans les activités immobilières, l'hébergement et la restauration.

Pour 45 % des sociétés innovantes entre 2012 et 2014, l'innovation a généré un bénéfice environnemental : elle a réduit, par exemple, l'utilisation d'énergie, d'eau, de matière ou d'émission de CO₂ par unité produite, ou encore amélioré les processus de recyclage. Ces bénéfices ont été réalisés aussi bien au sein de l'entreprise qu'au niveau de l'utilisation ou de la consommation par l'utilisateur final (respectivement 38 % et 28 % des sociétés innovantes). Les sociétés des transports et entreposage et de l'industrie sont les plus actives dans ce domaine (59 % et 57 % des sociétés innovantes). À l'inverse, c'est le cas de seulement 19 % des sociétés innovantes de l'information-communication.

Le taux d'innovation des sociétés implantées en France au cours des années 2012 à 2014 est supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne (UE) à champ sectoriel identique (56 % contre 49 %). En Espagne, il est nettement inférieur à la moyenne européenne (36 %), alors qu'en Allemagne, il lui est nettement supérieur (67 %). ■

Définitions

L'**innovation** (au sens large) se décompose en innovation technologique et innovation non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'**innovation technologique** correspond à l'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés, ou à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les **activités d'innovation** incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'**innovation non technologique** correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail et de prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Enquête communautaire sur l'innovation CIS 2014 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'innovation dans les entreprises en 2014 », *Insee Résultats*, mai 2017.
- « L'information-communication et l'industrie sont les secteurs les plus innovants entre 2012 et 2014 », *Insee Première* n° 1635, février 2017.
- « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres », *Insee Première* n° 1521, octobre 2014.
- « Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export », *Insee Première* n° 1420, octobre 2012.

1. Sociétés innovantes entre 2012 et 2014 par catégorie d'innovation

en %

	Tous types d'innovation	Innovations technologiques			Innovations non technologiques	
		Produits	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	59	30	32	47	35	24
Construction	38	8	13	20	25	14
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	45	14	16	24	27	27
Transports et entreposage	40	11	16	22	29	14
Hébergement et restauration	45	13	17	23	25	32
Information et communication	71	50	37	60	42	37
Activités financières et d'assurance ¹	50	23	24	31	38	29
Activités immobilières	48	15	13	20	40	25
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	52	25	23	36	34	22
Activités de services administratifs et de soutien	37	11	15	21	26	20
Ensemble	48	19	21	31	30	23

1. Y compris les holdings.

Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands non agricoles, à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (sections B à N sauf divisions 75 et 82 de la NAF rév. 2).

Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

2. Proportion de sociétés innovantes entre 2010-2012 et 2012-2014

en % du nombre de sociétés

Sociétés...	2010-2012	2012-2014
... innovantes au sens large	53	57
... innovantes technologiques	37	41
... innovantes en produits	24	28
... innovantes en procédés	24	27
... innovantes non technologiques	42	43
... innovantes en organisation	34	35
... innovantes en marketing	25	25

Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ des enquêtes CIS 2012 et CIS 2014 à champ constant.

Source : Insee, enquêtes communautaires sur l'innovation 2012 et 2014 (CIS 2012 et CIS 2014).

4. Chiffre d'affaires lié aux produits innovants entre 2012 et 2014



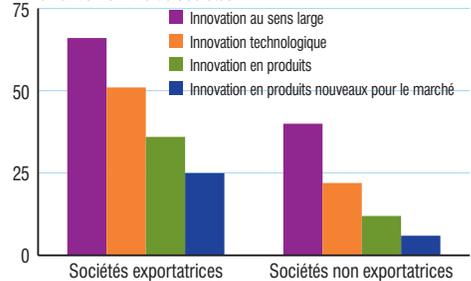
1. Y compris les holdings.

Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014.

Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

3. Innovation parmi les sociétés, exportatrices ou non, entre 2012 et 2014

en % du nombre de sociétés

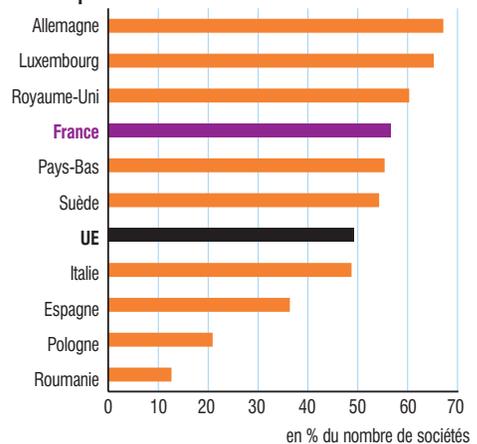


Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014.

Lecture : 36 % des sociétés exportatrices ont innové en produits, contre seulement 12 % des sociétés non exportatrices.

Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

5. Sociétés innovantes dans l'Union européenne entre 2012 et 2014



Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014, à champ sectoriel identique entre les pays européens.

Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

3.11 Impôt sur les sociétés

En 2015, 25 % des entreprises ayant une activité en France sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS), soit 1,6 million d'entreprises. 97 % de ces entreprises sont indépendantes au sens fiscal et directement **redevables** de l'impôt ; 3 % sont redevables au titre de l'impôt dû par un **groupe fiscal**, la société dite « tête de groupe » s'acquittant alors du paiement de l'IS dû par le groupe. 130 000 entreprises appartiennent à un groupe fiscal. Une grande partie des entreprises ne sont pas astreintes à l'impôt sur les sociétés car leurs bénéficiaires sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

Plus d'un redevable de l'IS sur quatre est une microentreprise (effectif inférieur à 10 salariés et chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros) exerçant une activité commerciale (commerce de gros ou de détail, transport, hébergement et restauration).

Parmi les 6 100 entreprises de taille intermédiaire (ETI) recensées dans la population des redevables, plus de 6 sur 10 exercent leur activité principale dans l'industrie ou le commerce.

Le montant de l'impôt brut sur les bénéficiaires (IS brut) s'élève à 48,8 milliards d'euros au titre de 2015, dont 27,7 % générés par les PME et 31,7 % par les entreprises de plus de 5 000 salariés (GE). Les entreprises de la finance-assurance (6,5 % de l'effectif de redevables) concentrent à elles seules plus du quart de l'IS brut.

L'IS dû par les redevables correspond à l'IS brut net des réductions et crédits d'impôt. Le montant total de ces **créances fiscales** s'élève à 25,4 milliards d'euros en 2015.

Plus d'un redevable à l'IS sur deux déclare une créance. Parmi les bénéficiaires d'au moins une créance, 96 % déclarent du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE, 16,7 milliards d'euros), 7 % de la réduction d'impôt en faveur du mécénat (créance totale de 0,9 milliard d'euros), environ 2 % du crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR, créance totale de 6,0 milliards d'euros). Le CIR – deuxième créance la plus importante en montant après le CICE – concerne une population relativement restreinte, de l'ordre de 20 000 entreprises, dont une sur trois est une entreprise industrielle.

Avec 9,0 milliards d'euros, les grandes entreprises détiennent environ un tiers du volume total des créances imputables sur l'IS.

La répartition des volumes d'IS brut et de créances d'impôts par taille d'entreprise et secteur d'activité fait apparaître de fortes disparités. Le volume total des crédits d'impôt imputables sur l'IS représentent un peu plus de la moitié du montant de l'IS brut (52 %). Toutefois, cette proportion atteint 97 % pour les activités spécialisées et de soutien aux entreprises mais s'élève seulement à 8 % pour les activités immobilières. ■

Définitions

Le **redevable** de l'impôt sur les sociétés est celui qui s'acquitte de son paiement : ce peut être soit une entreprise indépendante, soit une tête de groupe fiscal.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise dite « tête de groupe ».

Chaque entreprise redevable de l'impôt sur les sociétés doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales.

Les **créances fiscales** ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts. Le titulaire de créances peut soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû. En raison de la mécanique de l'IS, les paiements de l'IS sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général N et N+1.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

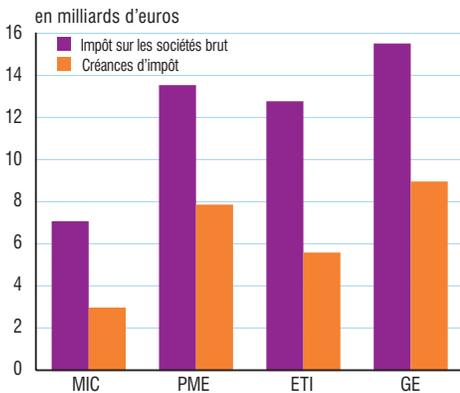
Impôt sur les sociétés 3.11

1. Impôt sur les sociétés (IS) brut et créances d'impôts par catégorie d'entreprise en 2015

	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 420 100	175 100	6 100	300	1 601 600
IS brut (en millions d'euros)	7 079,2	13 514,5	12 751,7	15 483,6	48 829,0
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôts	653 900	161 400	5 400	300	821 000
Part de redevables titulaires d'une créance au titre de 2015 (en %)	46	92	89	100	51
Créances d'impôts (en millions d'euros)	2 996,9	7 863,9	5 596,8	8 958,0	25 415,7
dont CICE	2 389,7	5 687,6	3 633,7	4 990,3	16 701,4

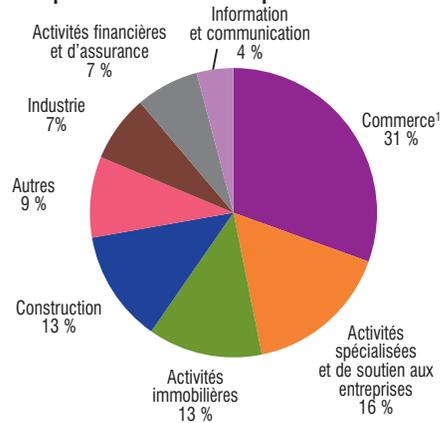
Champ : France.
Source : DGFIP.

2. Impôt sur les sociétés brut et créances d'impôts selon la catégorie d'entreprises pour 2015



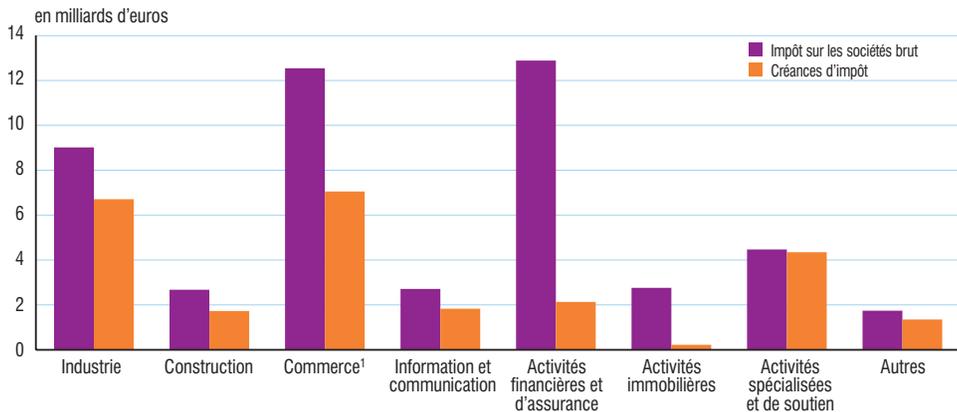
Champ : France.
Source : DGFIP.

3. Répartition des entreprises redevables de l'IS par secteur d'activité pour 2015



1. Commerce de détail, commerce de gros, transport, hébergement et restauration.
Champ : France.
Source : DGFIP.

4. Montants de l'impôt sur les sociétés et des créances d'impôt par secteur d'activité pour 2015



1. Commerce de détail, commerce de gros, transports, hébergement et restauration.
Champ : France.
Source : DGFIP.

3.12 Vision globale sur la fiscalité directe portant...

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises représente près de 101 milliards d'euros en 2016, soit 4,5 % du PIB. Cette proportion est stable par rapport à 2015 et en légère diminution par rapport à 2013 et 2014 (respectivement 4,8 % et 4,7 % du PIB).

Cette fiscalité se caractérise par la multiplicité des régimes d'imposition et des bases fiscales taxées. Elle est notamment assise sur le résultat de l'activité (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu), sur le capital (cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe foncière, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, etc.), sur la masse salariale (taxe sur les salaires), sur le chiffre d'affaires (contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)), ainsi que sur la valeur ajoutée (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)). La TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

La cotisation sur CVAE affiche un dynamisme supérieur à celui du PIB en valeur (4,4 % *versus* 1,6 %) du fait que l'assiette de la CVAE diffère de la valeur ajoutée économique au sens des comptes nationaux. La valeur ajoutée soumise à la CVAE comprend notamment, en plus de la valeur ajoutée comptable, les redevances sur brevets, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion courante, ainsi que les montants des loyers exclus des charges déductibles. Pour le secteur bancaire s'y ajoutent les produits sur opérations sur titre et sur opérations de crédit-bail et de location. Pour les assurances et mutuelles enfin, les produits techniques autres que les primes et les cotisations sont également intégrés dans l'assiette.

Le montant perçu de C3S diminue régulièrement depuis 2014, à la suite du vote de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (LFRSS 2014) qui prévoyait la suppression progressive de cette taxe grâce à une augmentation de l'abattement sur le chiffre d'affaires taxé. Celui-ci passe de 3,25 millions d'euros en 2015 à 19 millions en 2016, montant finalement maintenu en 2017, la suppression de la C3S ayant été ajournée.

L'évolution de l'impôt sur les sociétés (IS) entre 2015 et 2016 résulte du dynamisme du bénéfice fiscal entre 2014 et 2015, cette progression étant toutefois atténuée par l'incidence de la suppression de la contribution exceptionnelle (contribution applicable aux exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016).

L'effet de renouvellement du parc explique la diminution régulière des montants collectés de taxe sur les véhicules de société (TVS), dont le tarif est fonction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques ; les entreprises optent en effet pour des véhicules de moins en moins polluants.

Concernant la répartition par affectataire, les recettes des collectivités locales se sont trouvées augmentées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris. Auparavant classée au sein des organismes divers d'administration centrale (ODAC), cette structure est désormais considérée comme une collectivité locale à compter de 2014. Compte tenu du dynamisme des recettes de CFE et CVAE, près de 20 % de la fiscalité des entreprises est affectée au financement des collectivités locales en 2016. ■

Définitions

Impôt direct : un impôt direct est un impôt supporté et payé par la même personne (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. Pour plus de définitions, voir *annexe Glossaire Fiche 3.12*.

1. Répartition de la fiscalité pesant sur les entreprises en 2016

en millions d'euros

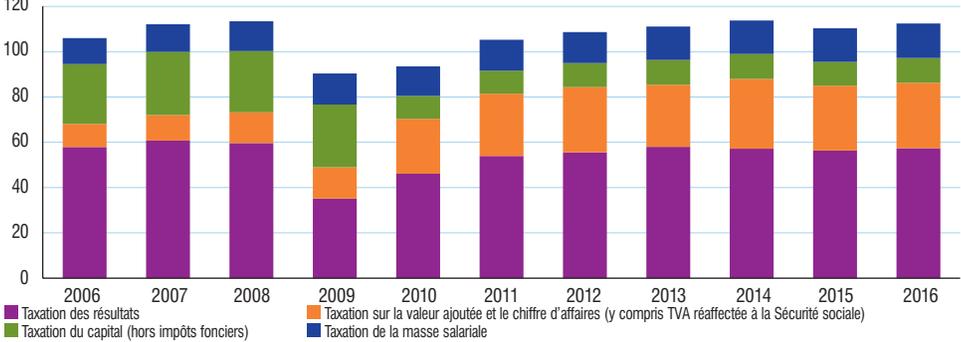
	2013	2014	2015	2016
Taxation de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires	17 810	18 341	17 419	17 149
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 225	12 895	13 030	13 597
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	5 585	5 446	4 389	3 552
Taxation des résultats	58 009	57 175	56 351	57 402
Impôt sur les sociétés (IS)	50 216	49 538	48 804	49 749
Impôt sur le revenu (IR)	7 793	7 637	7 547	7 653
Taxation du capital	10 932	10 981	10 488	10 928
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5 908	6 162	6 354	6 526
Taxe professionnelle (TP)	169	161	35	8
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 206	1 272	1 296	1 324
Imposition forfaitaire sur les pylônes	244	214	231	239
Taxes perçues au profit des chambres de commerce et d'industrie (CCI)	1 323	1 014	458	745
Taxe perçue au profit des chambres des métiers	233	246	243	219
Droits d'enregistrements applicables aux entreprises (DE)	495	438	469	515
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	876	827	753	692
Taxe sur les bureaux	478	647	649	660
Taxation de la masse salariale	14 762	14 783	14 884	15 251
Taxe sur les salaires (TS)	13 127	13 109	13 165	13 515
Taxe d'apprentissage (TA)	1 582	1 620	1 668	1 690
Autres prélèvements sur la masse salariale	53	54	51	46
Ensemble	101 513	101 279	99 141	100 730

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux et DGFIP.

2. Évolution de la fiscalité directe pesant sur les entreprises par impôt

en milliards d'euros

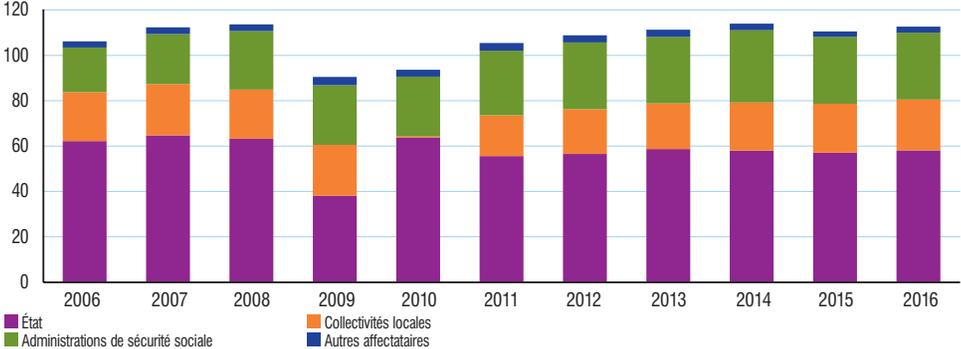


Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux et DGFIP.

3. Évolution de la fiscalité directe pesant sur les entreprises par affectataire

en milliards d'euros



Champ : France.

Note : les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

Sources : Insee, comptes nationaux et DGFIP.

3.13 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, utilisant la définition des catégories d'entreprises de la loi de modernisation de l'économie (LME), les encours de crédit mobilisés accordés aux PME sont de 385,1 milliards d'euros à fin décembre 2016 (soit 43 % du total des encours mobilisés), en hausse de 2,7 % par rapport à décembre 2015. Pour les autres catégories d'entreprises, les encours de ce même type de crédit augmentent sur la même période, de 2,7 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de 10,2 % pour les grandes entreprises (GE).

Les catégories retenues ici isolent de l'ensemble des entreprises, dans une rubrique « divers SCI », certaines **sociétés civiles immobilières** (SCI) et les entreprises qui n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédit mobilisés accordés à ces entreprises représentent 153,7 milliards d'euros à fin décembre 2016 (17 % du total) et augmentent de 7,9 % sur l'année.

L'ensemble des activités immobilières représente plus du quart de l'encours de crédit mobilisé par les PME (105,0 milliards d'euros). Viennent ensuite le commerce et la réparation automobiles (56,6 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (48,4 milliards) et l'industrie (42,5 milliards).

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2016, 38 % des PME déclarent en moyenne chaque trimestre avoir formulé une demande de ligne de crédit. Les nouvelles demandes de crédit – hors tirage sur des lignes de crédit préalablement accordées – restent stables. Au

quatrième trimestre 2016, elles concernent 24 % des PME pour les crédits d'investissement et 7 % des PME pour les crédits de trésorerie. L'accès au crédit de trésorerie s'améliore légèrement sur un an : près de 85 % des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (contre 84 % au quatrième trimestre 2015). Comme en 2015, l'accès au crédit d'investissement reste à un niveau élevé : 95 % des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités. L'autocensure paraît marginale : seulement 1 % des PME indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie en raison d'une crainte d'un refus du banquier, et 2 % pour des crédits d'investissement.

La baisse des taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), l'extension du programme d'achats d'actifs, le lancement de nouveaux programmes de refinancement à plus long terme ciblés et les indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs ont significativement amélioré les conditions de financement. Le taux des crédits aux PME (hors microentreprises) atteint ainsi 1,3 % en décembre 2016, plus bas de 45 points de base par rapport à 2015. L'écart par rapport aux taux appliqués aux grandes entreprises se réduit également, à 43 points de base.

La « cotation Banque de France » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classes de risque**. Cette cotation apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (cotes 3 et 4) évolue peu en 2016 par rapport à 2015, passant de 53,1 % à 52,9 %.

Définitions

Service central des risques de la Banque de France : il recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédit à chaque entreprise – au sens d'unité légale –, au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

Société civile immobilière (SCI) : société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale. Les **classes de risque** sont les suivantes : cote 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cote 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cote 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise.

Financement des PME 3.13

1. Encours de crédit aux entreprises résidentes en 2016

encours en milliards d'euros, évolutions en %

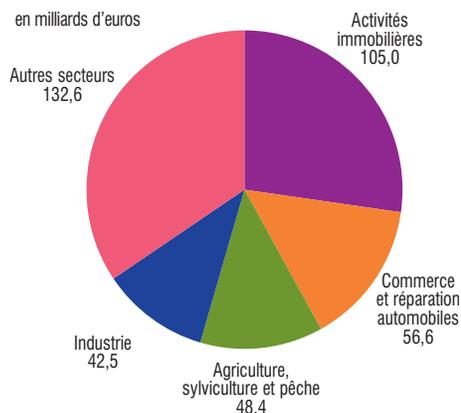
	Nombre d'entreprises	Crédits mobilisés		Crédits mobilisés et mobilisables	
		Encours	Évolution déc. 2016/ déc.2015	Encours	Évolution déc. 2016/ déc.2015
PME	1 086 369	385,1	2,7	439,8	3,6
ETI	5 776	252,6	2,7	317,6	2,9
GE	262	102,6	10,2	231,2	4,8
Ensemble hors divers SCI	1 092 407	740,2	3,7	988,6	3,7
Divers SCI	538 298	153,7	7,9	165,0	9,1
Ensemble	1 630 705	894,0	4,4	1 153,6	4,4

Champ : France, y compris entrepreneurs individuels. Entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.

Source : Banque de France.

2. Crédits mobilisés par secteurs par les PME en 2016

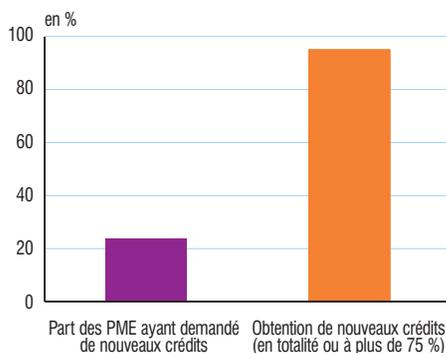
en milliards d'euros



Champ : France, PME.

Source : Banque de France.

3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2016



Champ : France hors Mayotte, PME avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.

Note : hors utilisation de lignes de crédits obtenues précédemment.

Source : Banque de France.

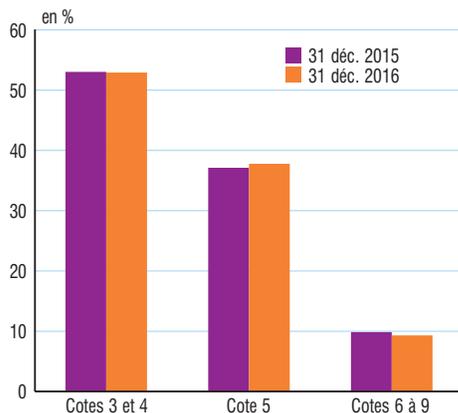
4. Taux des crédits aux entreprises



Champ : France.

Source : Banque de France.

5. Répartition des encours de crédit mobilisés par les PME par classe de risques



Champ : France, PME hors entrepreneurs individuels.

Source : Banque de France.

3.14 Délais de paiement

En 2015, les **délais de paiement** augmentent légèrement, après la baisse tendancielle observée depuis la mise en place de la réglementation de janvier 2009 dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie. Le **délai fournisseur** s'établit en moyenne à 59 jours d'achats, en hausse d'un jour par rapport à 2014, tandis que le **délai client** est stable à 44 jours de chiffre d'affaires. Les entreprises continuent donc à payer leurs fournisseurs nettement plus tard qu'elles ne sont payées par leurs clients, avec un effet positif sur leur trésorerie au détriment de celle de leurs fournisseurs. Comme le poids des créances clients est légèrement supérieur à celui des dettes fournisseurs sur l'ensemble des entreprises, le **solde commercial**, bien qu'en léger repli, reste positif, générant ainsi un besoin de financement des entreprises d'un jour de chiffre d'affaires en 2015.

Environ quatre entreprises sur dix ont réduit conjointement leurs délais clients et fournisseurs entre 2014 et 2015, tandis que plus d'une sur cinq ont vu augmenter les deux. Ces divergences perdurent quand on élargit l'horizon temporel à la période 2009-2015.

Ces résultats globaux masquent des disparités structurelles. Avec un pouvoir de marché important, les grandes entreprises de 5 000 salariés ou plus ont toujours les délais de paiement fournisseurs les plus élevés à 72 jours en moyenne (3 jours de plus qu'en 2014). De plus, elles sont les seules à dégager une trésorerie positive de leurs délais de paiement ; leur solde commercial, écart entre créances clients et dettes fournisseurs mesuré en nombre de jours de chiffre d'affaires, est de - 19 jours (- 18 jours en 2014). Ce solde commercial baisse également chez les entreprises de moins de 250 salariés du fait de la progression du délai fournisseur, traduisant ainsi une légère amélioration de leur trésorerie. Ce solde est de 7 jours en moyenne pour ces entreprises en 2015 contre 8 jours en 2014.

Les évolutions sont également contrastées selon les secteurs d'activité, dont les cycles de production et la composition de la clientèle diffèrent. Les entreprises en **B to C** sont souvent payées par le consommateur

immédiatement ou rapidement (les trois quarts en moins de 8 jours en moyenne) ; mais elles ne paient pas pour autant leurs fournisseurs aussi vite (seulement un quart le font dans les 16 jours et la moitié d'entre elles en plus de 36 jours). Elles alimentent ainsi leur trésorerie, avec un solde commercial médian de - 14 jours de chiffre d'affaires. Ainsi, le commerce de détail et l'hébergement-restauration bénéficient de délais clients avoisinant 9 jours en moyenne mais règlent leurs fournisseurs respectivement à 46 jours et à 67 jours en moyenne. Cependant, un quart des entreprises en **B to C** présentent un solde commercial supérieur à - 1 jour, notamment parce que de nombreuses entreprises dans les services aux particuliers réalisent peu d'achats interentreprises et ont donc des dettes fournisseurs faibles.

Les entreprises en **B to B** supportent des délais clients et fournisseurs beaucoup plus élevés. Les secteurs des services aux entreprises, de l'information-communication et de la construction connaissent les délais les plus longs, avec respectivement 77, 77 et 68 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients et 83, 109 et 74 jours d'achats pour les délais fournisseurs. Le secteur de l'immobilier, du fait du cycle de production, enregistre également un délai fournisseur élevé : 86 jours d'achats. La moitié des entreprises du **B to B** attendent 33 jours pour être payées et règlent leurs fournisseurs à plus de 38 jours. Ce report apparent du délai client sur les délais fournisseurs masque des divergences sectorielles. Si l'écart entre les délais clients et les délais fournisseurs est faible dans le commerce de gros (2 jours), les services aux entreprises et dans la construction (6 jours), il est important dans les autres secteurs d'activité : l'information-communication (32 jours), l'immobilier (29 jours), l'industrie (18 jours) et les transports (17 jours).

In fine le solde commercial, bien qu'en légère baisse, reste positif pour le **B to B**, avec un besoin de financement médian de 6 jours de chiffre d'affaires (contre 8 jours en 2014) ; le solde commercial d'un quart des entreprises est supérieur à 42 jours, mais en revanche un quart est en dessous de - 9 jours. ■

Définitions

Délai de paiement, délai fournisseur, délai client, solde commercial net, **B to C**, **B to B**, médiane, quartile : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Observatoire des délais de paiement, Rapport annuel 2016, Banque de France, mars 2017.
- « Forte hétérogénéité des délais de paiement entre entreprises », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Délais de paiement 3.14

1. Délais clients, fournisseurs et interentreprises moyens en 2015

	Délais clients (en jours de chiffre d'affaires)		Délais fournisseurs nets (en jours d'achats)		Solde commercial net (en jours de chiffre d'affaires)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Ensemble	44,1	44,2	57,6	58,8	1,5	1,0
B to B (business to business)¹	52,2	52,3	60,5	61,5	7,8	7,3
B to C (business to consumer)²	17,3	17,4	48,4	49,9	-19,4	-20,2
Moins de 10 salariés	47,6	47,1	56,7	57,7	7,2	6,2
10 à 249 salariés	50,3	50,2	54,7	55,7	9,2	8,4
250 à 4 999 salariés	41,5	41,8	54,0	54,9	1,5	1,2
5 000 salariés ou plus	32,7	33,6	69,3	71,8	-18,5	-18,8

1. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle d'entreprises.

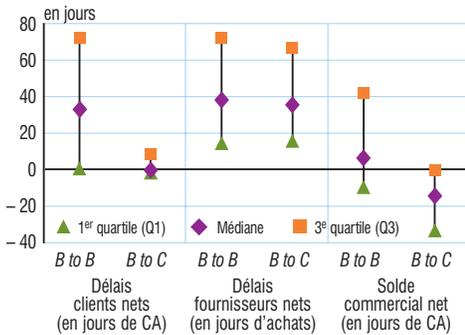
2. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle de particuliers.

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux bénéficiaires non commerciaux (BNC), micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.

Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.

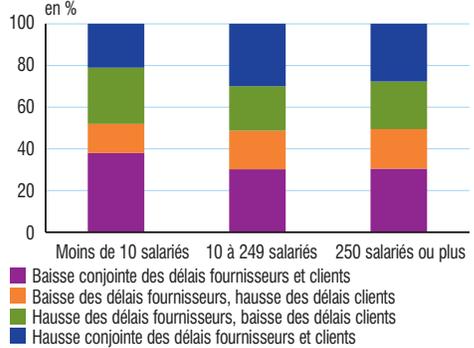
Source : Insee, Érane (données individuelles).

2. Dispersion des délais clients, fournisseurs et du solde commercial en 2015



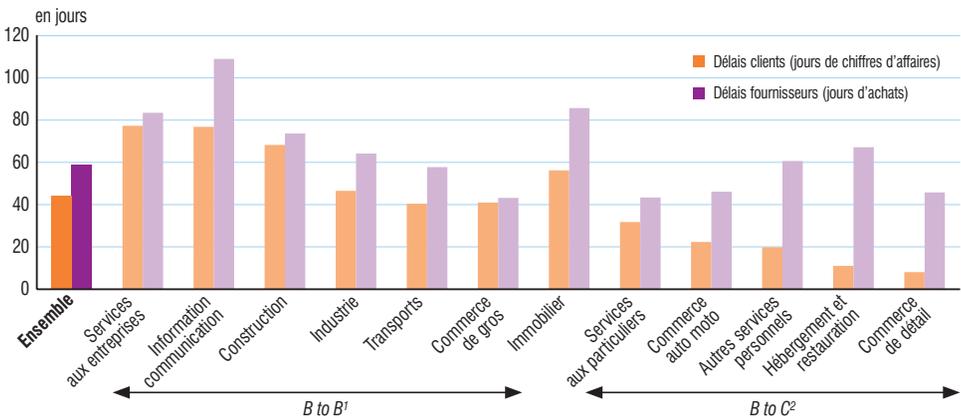
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux BNC, micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.
Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.
Source : Insee, Érane (données individuelles).

3. Évolution des délais fournisseurs et clients par taille d'unité légale entre 2014 et 2015



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux BNC, micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.
Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.
Source : Insee, Érane (données individuelles).

4. Délais de paiement selon le secteur d'activité en 2015



1. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle d'entreprises.

2. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle de particuliers.

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux BNC, micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.

Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.

Source : Insee, Érane (données individuelles).

Fiches thématiques

Énergie et développement durable



4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie

En 2015 en France, la **consommation brute d'énergie** de l'industrie (hors industrie de l'énergie et artisanat commercial) s'élève à 35,8 millions de **tonnes d'équivalent pétrole** (TEP) hors carburant. Les secteurs les plus énergivores sont l'industrie chimique et la métallurgie et fabrication de produits métalliques. Alors que le premier consomme beaucoup de **gaz** et, dans une moindre mesure, de **produits pétroliers**, le second est plutôt utilisateur de **combustibles minéraux solides** (CMS). La consommation d'énergie a diminué de 18 % entre 2005 et 2015, avec un fort recul en 2009. Cette baisse est surtout liée à celle de la production industrielle, mesurée par l'indice de la production industrielle (IPI). Mais elle résulte aussi d'un effort de réduction de la consommation d'énergie de la part des industriels.

En dépit de l'augmentation de 1 % de la consommation en 2015, la facture énergétique du secteur industriel diminue de 6 % entre 2014 et 2015 : la baisse entamée en 2013 s'accroît après une croissance de 21 % entre 2009 et 2012. En effet, le prix moyen des produits pétroliers chute de 28 % en 2015, en lien avec la baisse du prix du Brent, alors qu'il avait plus que doublé entre 2005 et 2012 ; il atteint 350 euros par TEP en 2015. Parallèlement, les prix des combustibles minéraux solides, qui avaient bondi de 2009 à 2011, continuent de baisser en 2015. Par exemple, le prix de la houille, qui représente 90 % des quantités de combustibles minéraux solides achetées en 2015, est passé de 90 euros la tonne en 2005 à 180 euros en 2011, puis

est redescendu à 110 euros la tonne en 2015 (soit 180 euros par TEP). Le prix de la vapeur fléchit encore en 2015 et s'établit à 24 euros la tonne (soit 335 euros par TEP). Le prix du gaz de réseau continue également de baisser en 2015 et s'établit à 29 euros le mégawatt-heure (soit 370 euros par TEP). Le prix de l'électricité diminue plus modérément (- 1 %), marquant une pause dans sa hausse tendancielle. À 66 euros le MWh (soit 760 euros par TEP), il reste toutefois l'un des plus faibles d'Europe.

Entre 2005 et 2015, la répartition de la consommation par type d'énergie a peu varié. Hors usage en tant que matière première, le gaz et l'électricité restent les deux énergies les plus consommées (34 % chacun de la consommation d'énergie totale). La part des combustibles minéraux solides augmente de deux points, pour atteindre 8 % en 2015, et celle des achats de vapeur se maintient à 6 %. La part des produits pétroliers, en baisse continue depuis plusieurs années (hors usage en tant que matière première), est également de 6 % ; c'est 0,4 point de moins qu'en 2014 et cinq points de moins qu'en 2005. Enfin, la part des **autres combustibles** (bois, liqueur noire, autres produits pétroliers, combustibles renouvelables ou non) diminue d'un point sur dix ans et s'établit à 12 %.

L'industrie produit également elle-même de l'électricité, représentant 5 % de la consommation totale d'électricité en 2015. 8 % de cette autoproduction est d'origine hydraulique, photovoltaïque ou éolienne, le reste étant d'origine thermique. ■

Définitions

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

En plus de l'électricité, du gaz naturel de réseau, des autres gaz de réseau et de la vapeur, l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les **autres combustibles** suivants : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les combustibles renouvelables ou non. Hormis le bois (dont la majeure partie est achetée), ces derniers, sans valeur d'achat, ne sont pas inclus dans la facture énergétique.

La **tonne d'équivalent pétrole** (TEP) est une unité commune aux différentes énergies.

Le **gaz** comprend le gaz de réseau (dont le gaz naturel) et le gaz liquéfié.

Pour en savoir plus

- « La consommation d'énergie dans l'industrie croît légèrement en 2015, mais la facture continue de diminuer », *Insee Focus* n° 76, février 2017.

Consommation d'énergie dans l'industrie 4.1

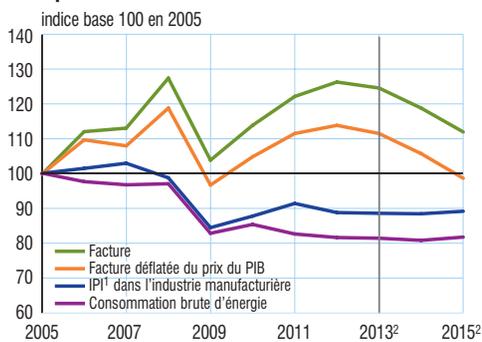
1. Consommation d'énergie y c. usage matières premières, par type et grand secteur en 2015 en KTEP

	Combustibles				Consommation d'électricité (y c. autoproduite)	Vapeur achetée	Consommation brute
	Gaz	CMS	Produits pétroliers	Autres combustibles			
Industrie extractive, récupération	108	0	86	40	114	21	369
Industrie agroalimentaire	2 444	317	249	167	1 650	215	5 041
Textiles, habillement, cuir et chaussures	121	0	13	0	114	0	249
Bois, papier et imprimerie	952	22	70	1 425	996	387	3 853
Chimie	2 975	513	2 570	1 322	1 667	863	9 909
Pharmacie	168	0	2	1	239	98	507
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	1 594	250	763	589	1 280	78	4 554
Métallurgie et produits métalliques	1 400	5 220	187	21	2 287	23	9 137
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	288	10	28	2	545	1	873
Matériels de transport	385	4	20	9	554	17	989
Autres industries manufacturières y c. réparation et installation	115	0	15	18	161	2	311
Ensemble	10 548	6 335	4 004	3 593	9 608	1 704	35 792

Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2015 et échantillon complémentaire EACEI 2015-R (régionalisé).

2. Factures, consommations d'énergies et IPI depuis 2005



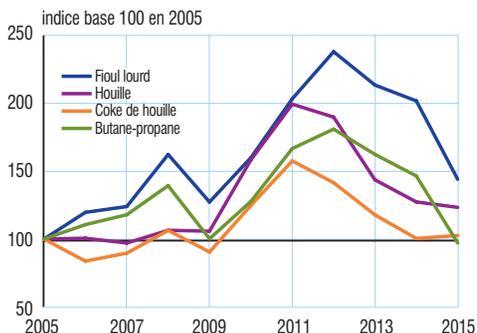
1. Indice de la production industrielle.

2. La base de sondage de l'enquête a été élargie en 2013, entraînant une rupture des séries de consommation et de facture d'énergie. À partir de 2013, leurs évolutions par rapport à 2005 sont calculées en tenant compte de cette rupture.

Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus. Note : depuis 2012, la facture énergétique comprend la facture de bois acheté (0,7 % de la facture totale en 2015).

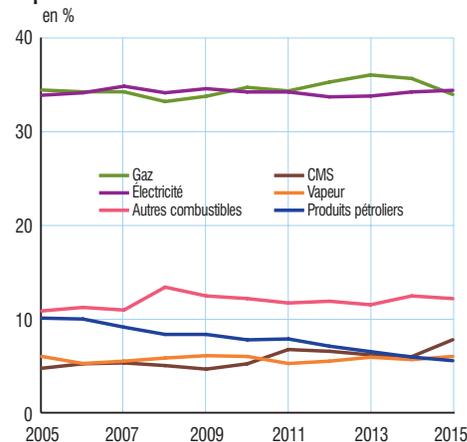
Source : Insee, EACEI.

4. Prix moyen annuel des combustibles achetés dans l'industrie



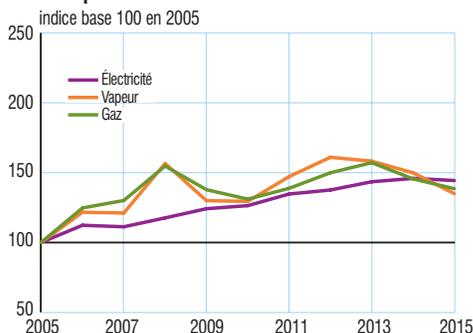
Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus. Source : Insee, EACEI.

3. Part des grandes familles d'énergies dans la consommation hors usage matières premières



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus. Source : Insee, EACEI.

5. Prix moyen annuel du gaz, de l'électricité et de la vapeur achetés dans l'industrie



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus. Source : Insee, EACEI.

4.2 Investissements de l'industrie pour protéger...

En 2015, 40 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,6 milliard d'euros, dont 83 % pour les investissements et 17 % pour les études. Près de 90 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution contre 26 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces derniers représentent 57 % de la population observée et seulement 11 % des dépenses réalisées. En 2015, les investissements ont légèrement diminué (-2 % après -3 % en 2014). Les montants consacrés aux études sont stables par rapport à 2014 (267 millions d'euros ; +0,4 %).

Les sommes destinées aux investissements et aux études sont naturellement plus élevées pour les activités susceptibles d'avoir des impacts importants sur l'environnement. Ainsi, quatre secteurs concentrent 71 % des dépenses engagées : l'énergie (391 millions d'euros), la métallurgie et l'industrie des produits métalliques (275 millions d'euros), les industries agroalimentaires (260 millions d'euros) et la chimie (215 millions d'euros). À lui seul, le secteur de l'énergie, et plus particulièrement celui de l'électricité, finance près de la moitié des dépenses d'études réalisées dans les établissements industriels pour protéger l'environnement.

En 2015, 39 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air (25 %) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (14 %). Pour mémoire, dans le cadre de la loi de transition énergétique, le gouvernement français s'est fixé comme objectif de diminuer de 40 % ces émissions d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990, au-delà de l'orientation européenne fixée à -20 % d'ici à 2020. 19 % des investissements antipollution sont consacrés au domaine des eaux usées, environ 10 % à chacun des domaines des

sols, des déchets ou des paysages, tandis que seuls 2 % des investissements visent à réduire les bruits.

Les investissements antipollution sont de deux types : d'une part des investissements spécifiques, qui représentent près de 86 % des montants, et d'autre part des investissements intégrés. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production, alors que les investissements intégrés correspondent aux coûts liés à l'adoption de technologies propres.

La prévention des pollutions est désormais le premier objectif des investissements spécifiques (46 % des dépenses), ce qui traduit une volonté des établissements d'agir en amont du processus de production. Cette tendance n'a cessé de progresser depuis 2013 (+11 points). Viennent ensuite les investissements spécifiques destinés au prétraitement, traitement ou élimination de la pollution (40 % des montants) : ils permettent aux établissements de réduire l'impact négatif de leur activité sur l'environnement.

La France fait partie des quatre pays européens dont l'industrie investit plus d'un milliard d'euros dans la lutte contre la pollution. Elle occupe la troisième position derrière l'Allemagne et les Pays-Bas.

La répartition entre les investissements spécifiquement dédiés à la protection de l'environnement et ceux intégrés dans des équipements plus performants en matière environnementale diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, la France consacre près de 85 % de ses investissements à des investissements spécifiques, l'Allemagne 55 % et les Pays-Bas 23 %. À noter que le champ du règlement est plus large et comprend les entreprises de 1 salarié ou plus pour ces mêmes secteurs d'activité ; pour la France le champ complémentaire est obtenu via des estimations. ■

Définitions

L'enquête relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution, dite « Antipol », est adossée à un règlement européen. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections, B, C et D). Les données transmises par l'ensemble des pays membres sont obtenues par diverses sources (enquêtes obligatoires, estimations, autres sources fiables).

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement continuent de fléchir légèrement en 2015 », *Insee Focus* n° 94, septembre 2017.

1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2015

en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques ¹	Intégrés ²	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	244	22	266	18	107	391
Métallurgie et produits métalliques	223	24	247	20	8	275
Industries agroalimentaires	197	45	242	13	5	260
Industrie chimique	147	37	184	13	18	215
Industrie des produits minéraux	52	5	57	4	3	64
Bois et papier	45	6	50	3	2	55
Production de combustibles et de carburants	17	0	17	3	1	21
Autres industries	225	48	273	29	20	322
Ensemble	1 149	187	1 337	103	164	1 604

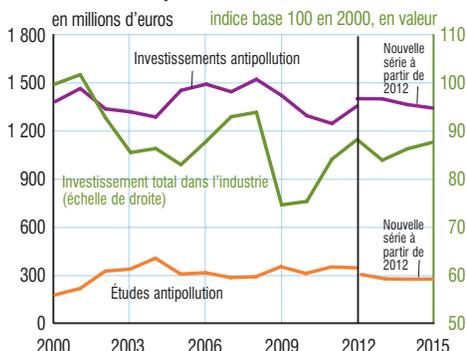
1. Entièrement dédiés à la protection de l'environnement.

2. Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché.

Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

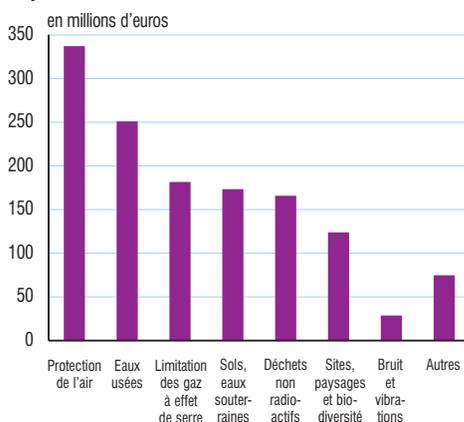
2. Évolution des investissements et études antipollution



Champ : à partir de 2012 – France, industries extractive et manufacturière, y compris artisanat commercial et énergie, établissements de 20 salariés ou plus ; avant 2012 – France, industries extractive (hors extractions de houille et d'hydrocarbures) et manufacturière (hors artisanat commercial), établissements de 20 salariés ou plus.

Sources : Insee, Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

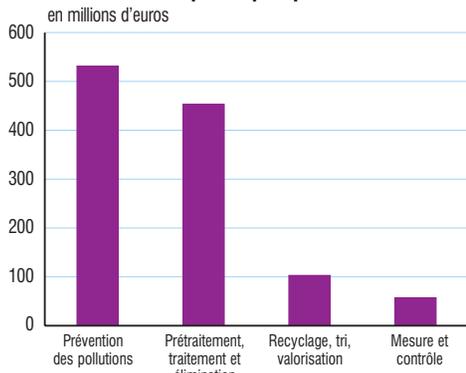
3. Investissements spécifiques par nature en 2015



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

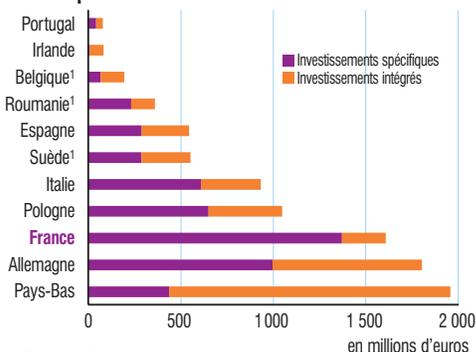
4. Investissements spécifiques par nature en 2015



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

5. Investissements antipollution dans l'Union européenne en 2015



1. Données 2014.

Champ : unités légales employant 1 salarié ou plus.

Source : Eurostat.

4.3 Pratiques environnementales des entreprises

Les actions des entreprises en faveur de l'environnement s'orientent soit vers le processus de production, soit vers les produits ou services proposés à leurs clients. Les démarches les plus fréquemment engagées concernent la gestion économe de l'énergie ou des autres ressources utilisées. En 2016, près de la moitié des entreprises de 20 salariés ou plus déclarent être engagées dans une logique de gestion économe des ressources, comme les matières premières ou l'eau, et un tiers être engagées dans une démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La certification délivrée par un tiers en matière d'environnement sur les procédés de production, par exemple le respect de la norme ISO14001 ou l'enregistrement européen EMAS, est plus rare : elle concerne 18 % de ces entreprises. Cette certification nécessite une stratégie et un plan d'action répondant aux principaux enjeux environnementaux.

L'engagement porte aussi sur la qualification des produits : un quart des entreprises de 20 salariés ou plus déclarent développer des écoproduits, c'est-à-dire des biens ou des services qui sont étudiés pour générer moins d'impact sur l'environnement au cours de leur cycle de vie, tout en conservant leurs performances lors de leur utilisation. La production de biens ou de services certifiés par des écolabels du type Ecolabel européen ou NF Environnement est moins répandue : elle concerne seulement 8 % des entreprises. Ces labels, accordés par un organisme de certification, ont pour objet d'établir les qualités environnementales d'un produit ou d'un service.

La question de l'implication des entreprises dans la préservation de la biodiversité, posée seulement aux entreprises de 50 salariés ou plus, recueille 18 % de réponses positives en 2016.

La mise en perspective de ces résultats avec ceux de l'enquête de 2011 sur les mêmes thèmes ne permet pas de conclure à une évolution significative des réponses des entreprises. Seule la question portant sur la préservation de la biodiversité obtient davantage de réponses positives, les autres indicateurs portent à conclure à une stabilité des comportements.

Le secteur de l'énergie et de l'environnement, acteur principal du domaine, est naturellement le plus sensibilisé : deux tiers des entreprises sont engagées dans une logique de gestion économe des ressources, autant ont obtenu des certifications en matière environnementale sur leurs processus de production, et plus de la moitié (sur les 50 salariés ou plus) sont impliquées dans des démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique et de préservation de la biodiversité. La question de l'efficacité énergétique est fortement prise en compte également par les transports, mais aussi par les activités immobilières (y compris les sociétés de HLM), les industries agroalimentaires et l'hébergement-restauration.

Les entreprises de la construction, dont beaucoup estiment pourtant avoir un fort impact sur l'environnement, adoptent des démarches encore limitées, ce qui est probablement lié à la forte présence de petites unités dans ce secteur.

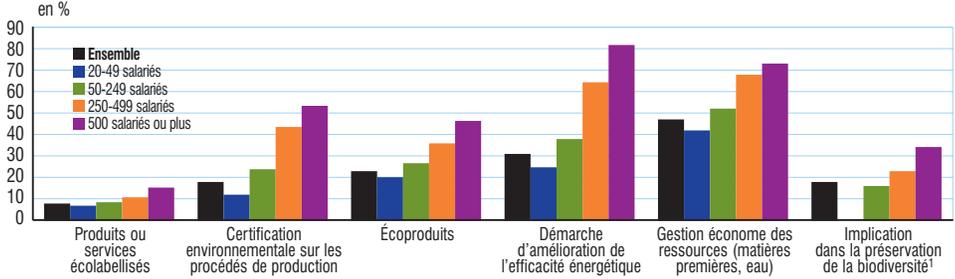
Le secteur de l'information et de la communication (qui comprend l'édition, les télécommunications, l'informatique, etc.) apparaît le moins engagé.

La taille est un autre facteur de différenciation des comportements. Les grandes entreprises sont les plus sensibilisées aux questions d'utilisation plus efficace des ressources, qu'il s'agisse de l'énergie ou d'autres ressources. Elles sont aussi beaucoup plus nombreuses, en proportion, à recourir à des certifications ou labellisations par des tiers, que ce soit sur les procédés de production ou sur les produits.

Au-delà du secteur d'activité et de la taille, l'appréciation de l'impact que peut avoir leur activité sur l'environnement est un autre facteur de différenciation des comportements des entreprises. Les entreprises répondant à l'enquête ont évalué les impacts de leur activité, sous forme qualitative (impact faible, fort, très fort), par exemple sur le changement climatique, la pollution de l'air, les nuisances sonores, etc. À taille et secteur d'activité donnés, les entreprises ayant déclaré le plus d'impacts négatifs sont aussi celles qui prennent le plus de mesures pour les réduire. ■

Pratiques environnementales des entreprises 4.3

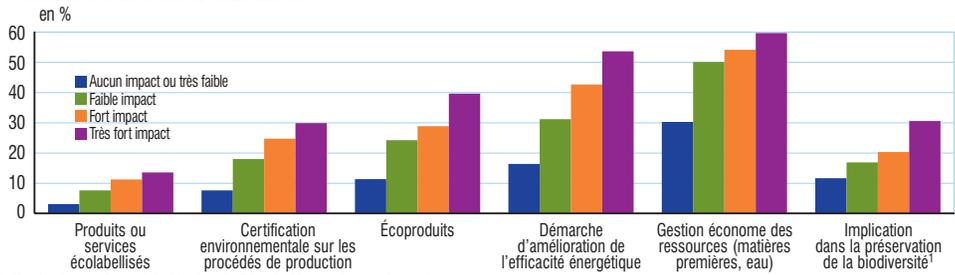
1. Engagements des entreprises en faveur de l'environnement selon leur taille



1. Sur le champ des unités légales de 50 salariés ou plus seulement.
Source : Insee, enquête Entreprises et développement durable, 2016.

Champ : unités légales employant 20 salariés ou plus.

2. Engagements des entreprises en faveur de l'environnement selon l'impact estimé de leur activité sur l'environnement



1. Sur le champ des unités légales de 50 salariés ou plus seulement.
Champ : unités légales employant 20 salariés ou plus.
Source : Insee, enquête Entreprises et développement durable, 2016.

3. Répartition des entreprises par secteur, selon l'impact estimé de leur activité sur l'environnement

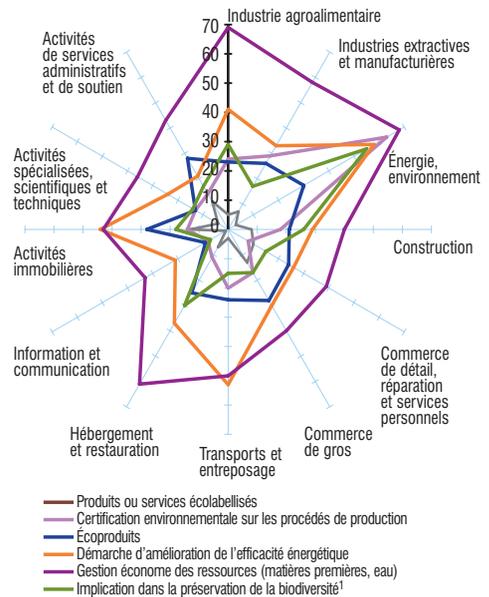
	en %				Ensemble des unités légales
	Aucun impact ou très faible	Faible impact	Fort impact	Très fort impact	
	25 % ¹	50 % ¹	15 % ¹	10 % ¹	
Industrie agroalimentaire	2	5	4	4	4
Industries extractives et manufacturières	13	23	17	11	18
Énergie, environnement	0	1	2	3	1
Construction	6	13	18	19	12
Commerce de détail, réparation et services personnels	13	15	14	14	14
Commerce de gros	10	12	9	10	11
Transports et entreposage	4	6	12	20	8
Hébergement et restauration	8	6	10	7	7
Information et communication	11	3	1	1	5
Activités immobilières	2	1	2	2	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17	8	5	4	9
Activités de services administratifs et de soutien	14	7	6	5	9
Ensemble	100	100	100	100	100

1. En % des unités légales.

Champ : unités légales employant 20 salariés ou plus.

Lecture : les unités légales de la construction représentent 12 % du total des unités légales, mais 6 % des unités estiment avoir un impact nul ou très faible sur l'environnement et 19 % des unités estiment avoir un très fort impact.
Source : Insee, enquête Entreprises et développement durable, 2016.

4. Engagements des entreprises en faveur de l'environnement par secteur



1. Sur le champ des unités légales de 50 salariés ou plus seulement.
Champ : unités légales employant 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête Entreprises et développement durable, 2016.

Fiches sectorielles



Fiches sectorielles

Ensemble des secteurs



5.1 Chiffres clés des secteurs marchands non agricoles

Le champ le plus large des statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Ces statistiques s'appuient sur le dispositif É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) qui mobilise des sources administratives (notamment des déclarations fiscales et sociales) complétées par des enquêtes statistiques. Le secteur agricole n'est pas couvert par ces enquêtes et ne fait donc pas partie du champ É sane. Les secteurs marchands non agricoles regroupent 4,0 millions d'entreprises en 2015. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 837 milliards d'euros et dégagent une valeur ajoutée hors taxes de 1 105 milliards d'euros, soit 56 % de celle de l'ensemble de l'économie française.

Les **secteurs** de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du secteur privé est donc largement partielle. Ainsi, en 2015, alors que ces trois activités cumulent une valeur ajoutée de 289 milliards d'euros en notion de **branche** (qui regroupe les activités marchandes et non marchandes) de la comptabilité nationale, les entreprises privées appartenant à ces trois secteurs en réalisent seulement 68 milliards. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles**. En 2015, ce champ rassemble 3,4 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 736 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 037 milliards.

Le secteur des activités financières et d'assurance est également souvent écarté des

analyses, car la structure financière et les données comptables des entreprises ne sont pas homogènes avec celles des autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif É sane est partielle. Ainsi, c'est le champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** qui est retenu dans cet ouvrage, à quelques exceptions près. En 2015, ce champ compte 3,3 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires de 3 674 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 009 milliards d'euros, soit 51 % de l'ensemble de l'économie française.

En 2015, les 4 500 entreprises de 250 salariés ou plus ne représentent que 0,1 % des entreprises des secteurs marchands non agricoles, mais elles concentrent 40 % des salariés, 44 % du chiffre d'affaires et 44 % de la valeur ajoutée (hors taxes). En comparaison, les 3,9 millions d'entreprises de moins de 10 salariés regroupent 22 % des salariés, 22 % du chiffre d'affaires et 25 % de la valeur ajoutée (hors taxes).

En 2015, l'industrie compte relativement peu d'entreprises : 6 % de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles. Elle a en revanche un poids bien plus important en matière d'emploi salarié (23 %), de valeur ajoutée (24 %), d'investissement (27 %) et surtout de chiffre d'affaires à l'exportation (55 %), devant le commerce de gros. Les services marchands (services aux particuliers et aux entreprises, hébergement et restauration, information et communication et activités immobilières) réalisent 362 milliards de valeur ajoutée et 84 milliards d'investissement (respectivement 33 % et 44 % de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles). Le commerce est le troisième grand secteur en matière de valeur ajoutée (19 %). ■

Définitions

Les **secteurs marchands non agricoles** correspondent ici aux activités de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) : ensemble de l'industrie ; construction ; commerce-réparation d'automobiles et de motocycles ; transports et entreposage ; hébergement et restauration ; information et communication ; activités financières et d'assurance (division 66 et sous-classe 64.20Z) ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien ; enseignement ; santé humaine et action sociale ; arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Les **secteurs principalement marchands non agricoles** sont les secteurs marchands non agricoles sans les activités d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale.

Les **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** sont les secteurs principalement marchands non agricoles hors activités financières et d'assurance.

Secteur, branche : voir *annexe Glossaire et fiche 1.9*.

Chiffres clés des secteurs marchands non agricoles 5.1

1. Chiffres clés de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles en 2015

	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)				(en milliards d'euros)	
De 0 à 9 salariés ETP	3 870,9	2 748,1	841,4	67,4	278	61,4
De 10 à 249 salariés ETP	154,2	4 915,8	1 323,4	173,1	345,4	46,5
250 salariés ETP ou plus	4,5	5 013,6	1 672,0	397,4	481,3	82,9
Ensemble des secteurs marchands non agricoles	4 029,6	12 677,5	3 836,7	637,9	1 104,6	190,7
Industrie	254,8	2 958,7	1 016,1	349,2	265,5	52,0
Construction	494,1	1 292,4	274,1	6,2	85,6	6,6
Commerce	717,3	2 621,8	1 411,3	140,6	208,8	18,3
Transports et entreposage	106,3	1 133,0	210,2	50,5	86,9	23,0
Hébergement et restauration	264,8	791,6	93,0	1,3	39,5	7,3
Information et communication	129,0	692,0	180,2	27,0	83,9	9,3
Activités immobilières	244,4	196,5	79,4	0,6	45,2	38,4
Services aux entreprises	659,1	1 873,6	353,5	53,4	172,5	25,9
Services aux particuliers	428,2	306,9	56,3	1,4	21,1	2,8
Ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers	3 298,0	11 866,5	3 674,1	630,2	1 009,0	183,6
Activités financières et d'assurance ¹	141,1	205,1	61,9	6,9	28,1	4,8
Ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles	3 439,1	12 071,6	3 736,0	637,1	1 037,1	188,4
Enseignement, santé et action sociale ²	590,6	605,9	100,7	0,7	67,5	2,4
Ensemble des secteurs marchands non agricoles	4 029,6	12 677,5	3 836,7	637,9	1 104,6	190,7

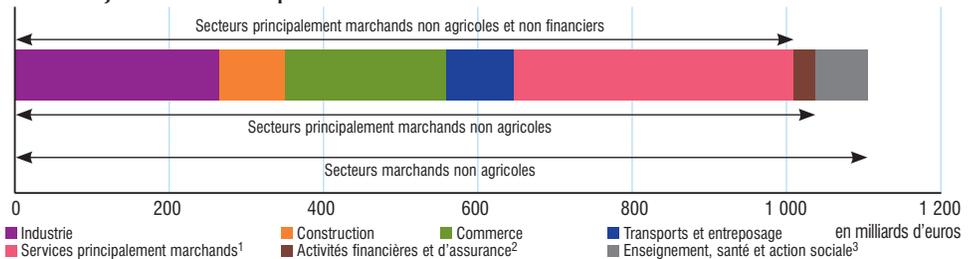
1. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance et activités des sociétés holding. Cela représente environ un quart de la valeur ajoutée du secteur des activités financières et d'assurance, le reste n'étant pas couvert par le dispositif Esane.

2. Partie marchande.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Esane.

2. Valeur ajoutée hors taxes par secteurs d'activité en 2015



1. Hébergement et restauration, information et communication, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers ; hors services financiers.

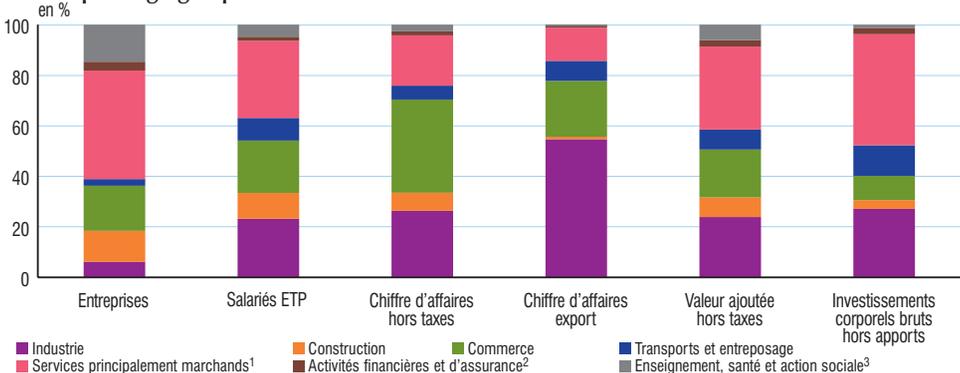
2. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance et activités des sociétés holding.

3. Partie marchande.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Esane.

3. Principaux agrégats par secteurs d'activité en 2015



1. Hébergement et restauration, information et communication, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers ; hors services financiers.

2. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance et activités des sociétés holding.

3. Partie marchande.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Esane.

5.2 Chiffres clés des secteurs principalement...

En 2015, 3,3 millions d'entreprises des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** sont en activité en France. Ces entreprises comprennent aussi bien des **micro-entrepreneurs** que des **unités légales** appartenant à des multinationales ; la moitié d'entre elles se situent dans les services marchands. Si les petites entreprises contribuent notablement au développement du tissu productif dans des activités comme celles du bâtiment, du commerce de détail ou certaines activités de services, une part importante de l'activité économique est réalisée par un nombre restreint d'entreprises. Ainsi, 4 200 entreprises employant 250 salariés ou plus représentent 0,1 % des entreprises mais 40 % des emplois salariés de ces **secteurs**, 47 % de la valeur ajoutée hors taxes, 63 % des exportations et 43 % des investissements. À l'opposé, les 3,2 millions d'entreprises de moins de 10 salariés ont un poids économique modeste : elles comptent pour 21 % du chiffre d'affaires et de l'emploi salarié, 22 % de la valeur ajoutée et 10 % des exportations.

Les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent 11,9 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP) en 2015, dont 33 % sont employés dans les services marchands, 25 % dans l'industrie et 22 % dans le commerce. Elles enregistrent un chiffre d'affaires hors taxes de 3 674 milliards d'euros dont 630 milliards réalisés à l'export. L'industrie, avec un chiffre d'affaires à l'export de 349 milliards, est le premier secteur exportateur, essentiellement grâce à l'industrie manufacturière (327 milliards). Le second est le commerce (141 milliards), porté par les activités de commerce de gros.

Les entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers dégagent une valeur ajoutée hors taxes de 1 009 milliards d'euros en 2015, soit 51 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie nationale. Les entreprises des autres secteurs marchands (agriculture, services financiers, partie marchande des secteurs de la santé humaine-action sociale et de l'enseignement) en créent moins de 10 %. Dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, les évolutions de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015 sont d'autant plus favo-

rables que l'entreprise est de grande taille. La valeur ajoutée **médiane** s'est accrue de 2,1 % pour les entreprises de 250 salariés ou plus, de 2,0 % pour celles de 10 à 249 salariés, de 0,7 % pour celles de 0 à 9 salariés et elle a diminué légèrement pour celles sans salarié. Toutefois, la dispersion de ces évolutions est plus forte pour les entreprises sans salarié que pour celles de 250 salariés ou plus (évolutions respectivement du 1^{er} **quartile** à - 18 % et - 4 % et du 3^e quartile à 17 % et 9 %).

Les investissements corporels bruts hors apports sont de 184 milliards d'euros en 2015 (+ 3,5 % par rapport à 2014). Les services principalement marchands (84 milliards) et l'industrie (52 milliards) en sont les principaux contributeurs, suivis par les transports et l'entreposage (23 milliards).

En 2016, la production en volume de toutes les **branches** marchandes non agricoles et non financières continue d'augmenter (+ 1,4 %). Après une croissance continue de 2000 à 2007, elle avait fortement reculé en 2009. Seules les productions en volume des branches des services marchands (incluant l'activité des ménages en services de logement) et du commerce ont retrouvé en 2016 un niveau nettement supérieur à celui d'avant la crise de 2008-2009. Pour les branches de l'industrie, la production continue d'augmenter lentement en 2016 après avoir stagné en 2013 et 2014 mais reste en dessous du niveau de 2007. Dans les transports et l'entreposage, la production augmente légèrement en 2016 après avoir stagné depuis 2011. Dans la construction, elle se stabilise en 2016, après deux années de baisse.

En 2016, l'emploi salarié poursuit sa légère reprise (+ 1,2 %) amorcée en 2015, après une baisse de 2012 à 2014. De 2000 à 2007, l'emploi salarié avait augmenté (+ 4,1 %). Par la suite, l'essentiel de cette hausse a été effacé par la crise de 2008-2009 et les évolutions de 2010 et 2011 sont restées faibles. Les effectifs salariés de l'industrie sont en recul continu de 2000 à 2016 (- 23,9 % sur la période, - 1,2 % en moyenne par an), les destructions d'emploi ayant toutefois ralenti depuis 2009. Dans les services principalement marchands, l'emploi continue de s'améliorer en 2016 (+ 3,7 % après + 2,8 % en 2015 et + 1,0 % en 2014). ■

Définitions

Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers : voir *fiche 5.1*.

Micro-entrepreneur, unité légale, secteur, médiane, quartile, branche : voir *annexe Glossaire*.

... marchands non agricoles et non financiers 5.2

1. Chiffres clés des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers en 2015

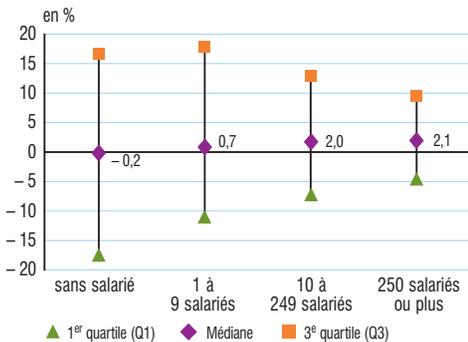
	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Industrie	254,8	2 958,7	1 016,1	349,2	265,5	52,0
Construction	494,1	1 292,4	274,1	6,2	85,6	6,6
Commerce	717,3	2 621,8	1 411,3	140,6	208,8	18,3
Transports et entreposage	106,3	1 133,0	210,2	50,5	86,9	23,0
Services marchands	1 725,5	3 860,6	762,4	83,8	362,2	83,6
Ensemble¹	3 298,0	11 866,5	3 674,1	630,2	1 009,0	183,6

1. Les entreprises de ce champ réalisent 51 % de la valeur ajoutée de l'économie (comptabilité nationale).

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, y compris micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, Esane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015



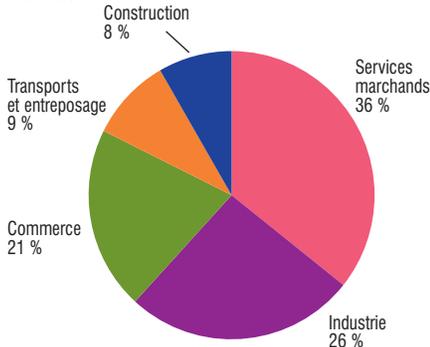
Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 2 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (11,9 % en 2014 et 12,1 % en 2015).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

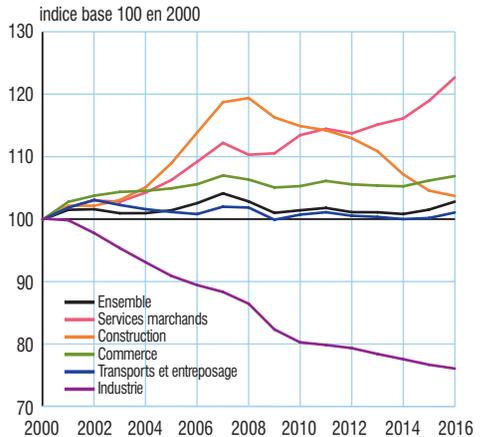
4. Principales activités selon la valeur ajoutée en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Esane.

3. Évolution de l'emploi salarié

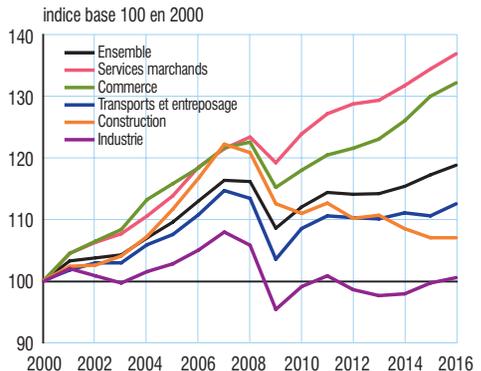


Champ : France métropolitaine, secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

5. Production par branche en volume



Champ : France, branches principalement marchandes non agricoles et non financières.

Source : Insee, comptabilité nationale.

5.3 Ratios des secteurs principalement marchands...

Les **ratios** présentés dans cette fiche permettent d'avoir une vue d'ensemble de la situation économique et financière des entreprises des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. Ils recouvrent des situations très contrastées selon les secteurs. Ils servent de référence pour des analyses sectorielles plus fines.

En 2015, dans les secteurs principalement marchands, l'intensité capitalistique qui rapporte les immobilisations corporelles (construction, installations, machines et matériels) aux effectifs salariés est, en moyenne, de 196 000 euros par salarié. Elle est faible dans la construction (47 000 euros) et le commerce (71 000 euros) et élevée dans les transports et entreposage (307 000 euros), les services principalement marchands (237 000 euros) et l'industrie (277 000 euros). Au sein des services, ce niveau important résulte de deux activités très capitalistiques : la location et l'exploitation de biens immobiliers et les télécommunications.

Les secteurs à forte intensité capitalistique (industrie, transports et services marchands) sont ceux qui ont les niveaux d'investissement les plus élevés. Le taux d'investissement passe de 18,0 % en 2014 à 18,2 % en 2015. Ce taux augmente dans l'immobilier (+ 2,6 points) alors qu'il est stable ou quasi stable dans l'industrie (0,0 point), le commerce (+ 0,1 point), les services (+ 0,7 point), et qu'il diminue dans les transports et entreposage (- 1,3 point).

En 2015, le taux de marge augmente (+ 1,0 point) grâce à une valeur ajoutée aux coûts des facteurs qui augmente plus fortement que la masse salariale. Les cotisations sociales augmentent plus lentement que les salaires du fait de la baisse des cotisa-

tions sociales liée à un effet comptable du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) et à la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2015 du Pacte de responsabilité et de solidarité. La **médiane** du taux de marge augmente pour les entreprises de 1 à 9 salariés (+ 0,9 point) et pour celles de 10 à 249 salariés (+ 0,7 point), plus modérément pour celles de 250 salariés ou plus (+ 0,4 point). Une amélioration (+ 0,5 point) s'observe parmi les 25 % d'entreprises de 250 salariés ou plus ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**).

La rentabilité économique des entreprises employeuses recule globalement entre 2014 et 2015 (- 0,8 point pour le taux de rentabilité médian). Elle baisse pour les entreprises de 1 à 9 salariés (- 1,0 point) et est stable pour les entreprises de 10 salariés ou plus (+ 0,1 point).

En 2016, les femmes occupent 37 % de l'emploi des secteurs marchands non agricoles et non financiers. Cette part est très inférieure à celle observée dans l'ensemble de l'économie nationale (48 %), les femmes étant plus représentées dans les secteurs non marchands. La présence des femmes est notamment assez faible dans la construction (11 %), les transports et l'entreposage (26 %) et l'industrie (28 %).

La proportion de non-salariés dans les secteurs principalement marchands est de 4 % dans l'industrie et 6 % dans les transports et entreposage. Elle est plus élevée dans la construction (23 %), les services marchands (19 %) et le commerce (14 %), secteurs avec un tissu productif comprenant un nombre relativement important de très petites entreprises. ■

Définitions

Ratios, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **médiane, quartile** : voir annexe *Glossaire*.

... non agricoles et non financiers 5.3

1. Ratios des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers selon les secteurs en 2015

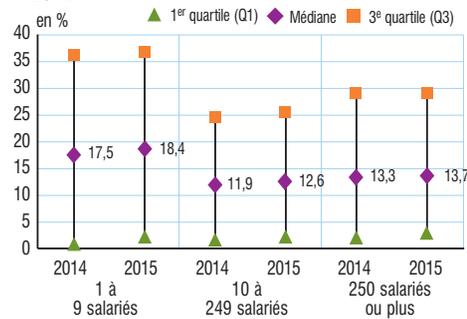
	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge ¹	Taux de rentabilité économique
	(en %)	(en %)	(en milliers d'euros par ETP)	(en %)	(en %)	
Industrie	34,4	26,1	277,2	19,6	29,0	7,2
Construction	2,2	31,2	47,2	7,7	15,8	13,0
Commerce	10,0	14,8	71,1	8,8	23,7	10,3
Transports et entreposage	24,0	41,3	306,5	26,5	25,7	6,0
Services marchands	11,0	47,5	237,2	23,1	30,2	8,1
Ensemble	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0	8,0

1. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane.

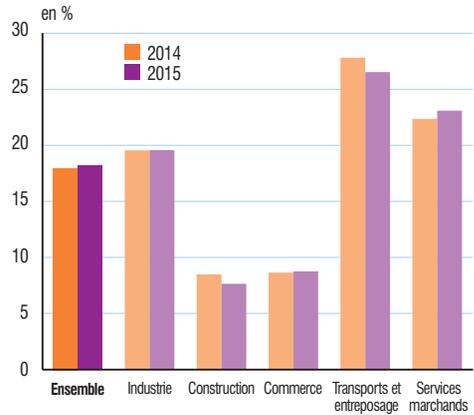
2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 12,6 % en 2015.

Source : Insee, Ésane (données individuelles).

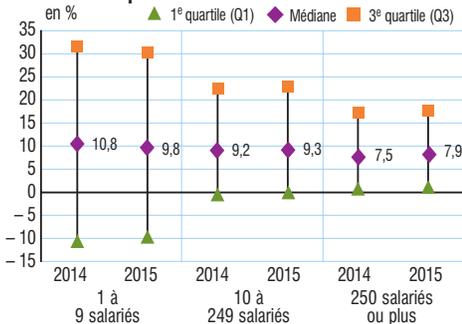
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, Ésane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 9,3 % en 2015.

Source : Insee, Ésane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans les secteurs principalement marchands en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		Part de non-salariés
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	
Industrie	27,6	18,2	27,9	4,3
Construction	10,6	20,3	26,2	23,2
Commerce	47,1	24,0	25,3	13,7
Transports et entreposage	26,4	14,7	32,2	5,8
Services marchands	47,1	21,8	26,0	18,5
Ensemble	36,7	20,6	26,9	13,5

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, enquête Emploi.

Fiches sectorielles

Industrie



6.1 Chiffres clés de l'industrie

En 2015, le secteur de l'**industrie** compte 255 000 entreprises et emploie 3 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP), soit un quart des salariés de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Les entreprises industrielles réalisent un chiffre d'affaires total de 1 016 milliards d'euros. Elles génèrent plus du quart du chiffre d'affaires (28 %), de la **valeur ajoutée** (26 %) et de l'investissement (28 %) de l'ensemble des secteurs du champ. L'industrie est davantage tournée vers l'extérieur que les autres grands secteurs puisqu'elle réalise plus de 34 % de son chiffre d'affaires sur les marchés extérieurs, soit deux fois plus que l'ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières.

L'industrie manufacturière concentre 84 % de la valeur ajoutée de l'industrie, mais aussi 85 % du chiffre d'affaires et 89 % des salariés. Sur ces mêmes critères, au sein de l'industrie manufacturière, les secteurs prédominants sont les industries alimentaires, la fabrication de produits métalliques, l'industrie automobile, l'industrie chimique et la fabrication d'autres matériels de transport. Hors de l'industrie manufacturière, le secteur de l'électricité et du gaz crée 11 % de la valeur ajoutée industrielle, celui de la production et distribution d'eau, gestion des déchets et dépollution 4 % et les industries extractives 1 %.

Dans l'industrie, la valeur ajoutée progresse de 2,2 % en valeur entre 2014 et 2015, générée essentiellement par les grandes entreprises de 250 salariés ou plus. Elle augmente d'au moins 1,8 % pour la moitié de ces grandes entreprises. Par ailleurs, l'évolution est moins dispersée pour les grandes entreprises que pour les petites. C'est au sein de ces dernières qu'on observe les plus fortes hausses mais aussi les

plus fortes baisses de valeur ajoutée avec, au final, une évolution globalement négative.

En 2016, la production en volume de la branche « industrie » augmente (+ 0,9 %) pour la deuxième année consécutive et retrouve ainsi son niveau de 2000. Toutefois, sa croissance ralentit par rapport à l'année précédente (+ 1,8 %). En 2016, la fabrication de matériel de transport reste très dynamique (+ 4,6 %) grâce aux achats de voitures par les ménages, à la livraison de matériel militaire et aux exportations. À l'inverse, la cockéfaction et raffinage est affectée par les mouvements sociaux (- 1,3 %), et les industries agroalimentaires par les conditions météorologiques qui pénalisent la production agricole (- 1,4 %). Enfin, la production d'électricité-gaz continue d'augmenter (+ 0,8 %) mais est freinée en fin d'année par les arrêts pour maintenance de certaines centrales nucléaires.

Entre fin 2015 et fin 2016, l'industrie perd 0,8 % de ses emplois salariés directs (hors intérim). Toutefois, le rythme des pertes d'emplois s'atténue par rapport aux trois années précédentes (entre - 1,0 % et - 1,3 % par an). L'industrie a perdu 24,0 % de ses emplois salariés directs (hors intérim) entre le quatrième trimestre 2000 et le quatrième trimestre 2016. Durant cette période, le recul de l'emploi hors intérim est beaucoup plus limité dans le secteur de l'électricité-gaz que dans l'industrie manufacturière (- 8,0 % contre - 26,4 %). Le secteur de l'eau, récupération et déchets est le seul secteur industriel créateur d'emplois sur le long terme (+ 27,6 % entre 2000 et 2016). La prise en compte de l'intérim, qui s'ajuste plus rapidement que l'emploi direct aux variations de l'activité, modère un peu la diminution annuelle de l'emploi industriel depuis 2013. Ainsi, en tenant compte de l'intérim, l'emploi industriel est stable entre 2015 et 2016. ■

Définitions

Industrie : elle correspond aux sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Valeur ajoutée, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'industrie manufacturière en 2016 : la croissance se poursuit, sans créer d'emploi », *Insee Première* n° 1657, juillet 2017.
- « L'industrie manufacturière en Europe de 1995 à 2015 : sa part dans l'économie recule, sauf en Allemagne », *Insee Première* n° 1637, mars 2017.

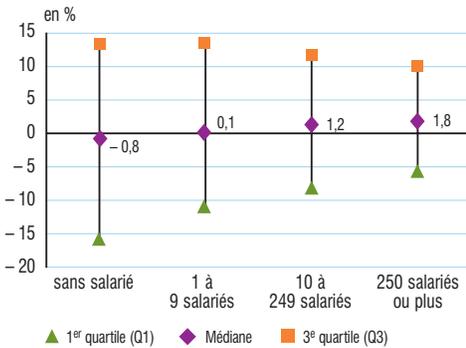
Chiffres clés de l'industrie 6.1

1. Chiffres clés de l'industrie en 2015

	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Industries extractives	2,1	18,0	6,1	0,7	2,0	0,5
Industrie manufacturière	213,3	2 623,4	862,8	326,9	223,3	30,0
Électricité, gaz	27,1	168,7	110,1	18,9	28,8	17,3
Eau, récupération, déchets	12,3	148,6	37,0	2,7	11,4	4,2
Ensemble de l'industrie	254,8	2 958,7	1 016,1	349,2	265,5	52,0
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises du secteur de l'industrie¹ (en %)	7,7	24,9	27,7	55,4	26,3	28,3

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des entreprises marchandes non agricoles et non financières.
 Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.
 Source : Insee, É sane.

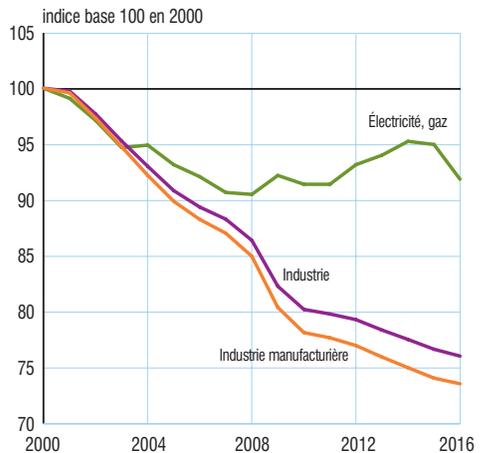
2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
 Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 1,2 % entre 2014 et 2015.

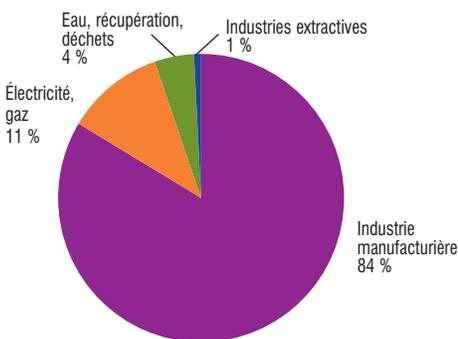
Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (10,9 % en 2014 et 9,1 % en 2015).
 Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim



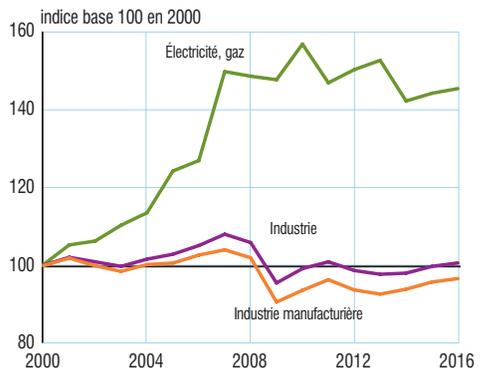
Champ : France métropolitaine, industrie, en secteur d'établissements.
 Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés dans l'activité de travail temporaire.
 Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

4. Principales activités selon la valeur ajoutée en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.
 Source : Insee, É sane.

5. Production par branche en volume



Champ : France, branches industrielles.
 Source : Insee, comptabilité nationale.

6.2 Ratios de l'industrie

En 2015, le taux de valeur ajoutée de l'industrie s'élève à 26,1 % et reste inférieur à celui de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (27,5 %). Il progresse de 0,7 point par rapport à 2014. Il augmente plus fortement dans les secteurs consommateurs de produits pétroliers dont les prix diminuent, à savoir le raffinage et l'industrie chimique.

L'industrie est un secteur très capitalistique, avec 277 milliers d'euros d'immobilisations corporelles par salarié en 2015, contre 196 milliers d'euros pour l'ensemble des entreprises du champ. Cette moyenne est fortement influencée par le secteur de l'électricité, gaz et à un degré moindre par celui de l'eau, récupération, déchets, qui tous deux nécessitent d'importantes infrastructures. L'industrie manufacturière est globalement moins capitalistique (170 milliers d'euros par salarié).

Le taux de marge est de 29,0 % dans l'industrie en 2015, légèrement supérieur à celui de l'ensemble des entreprises non agricoles et non financières hors sièges sociaux (27,0 %). Il est cependant plus faible dans l'industrie manufacturière (25,5 %). Les secteurs industriels présentant les taux de marge les plus élevés, sont la fabrication de boissons (54,9 %), la production d'électricité et de gaz (53,9 %), les collecte et traitement des eaux usées (43,9 %), l'industrie du cuir et de la chaussure (43,3 %) et l'industrie chimique (40,0 %). Entre 2014 et 2015, le taux de marge augmente de 2 points dans l'industrie, contre 1 point dans l'ensemble des entreprises non agricoles et non financières hors sièges sociaux. Dans l'industrie, alors que la valeur ajoutée progresse, la masse salariale diminue (- 0,2 %) concomitamment à la baisse des effectifs (- 1,9 %) et les cotisations sociales s'allègent en lien avec le **Pacte de responsabilité et de solidarité** (PRS) et le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), qui peut apparaître soit

en déduction de cotisations sociales, soit en déduction de l'impôt sur les sociétés. Grâce à cet allègement, les entreprises industrielles peuvent reconstituer leur marge et plus particulièrement leur trésorerie.

Le taux d'investissement se maintient à 19,6 %, un peu plus que l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (18,2 %). Toutefois, il n'est que de 13,4 % dans l'industrie manufacturière (+ 0,3 point en un an). Les investissements progressent de 2,3 % en 2015.

Le taux de rentabilité économique des entreprises industrielles est en moyenne en deçà de celui des entreprises du champ : respectivement 7,2 % et 8,0 % en 2015. Il varie fortement d'un secteur à l'autre : de 2,3 % dans la métallurgie jusqu'à 28,3 % dans l'industrie du cuir et de la chaussure. En un an, il augmente plus rapidement dans l'industrie (+ 0,5 point) que dans l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (+ 0,3 point). La hausse est particulièrement marquée dans l'industrie manufacturière (+ 1,2 point).

L'industrie est un secteur moins féminisé que l'ensemble des secteurs du champ : en 2016, la part des femmes y est de 28 % contre 37 % pour l'ensemble. Dans l'industrie manufacturière, les femmes représentent 29 % des effectifs. Dans chacun des autres grands secteurs industriels, leur part est inférieure à la moyenne de l'industrie. La majorité des actifs (55 % en 2016) a entre 30 et 49 ans, légèrement plus que dans l'ensemble des secteurs (53 %). De même, en 2016, les 50 ans ou plus sont proportionnellement un peu plus nombreux dans l'industrie (28 %) que dans l'ensemble des secteurs (27 %). Ils atteignent même 46 % dans les industries extractives. Les non-salariés sont peu présents dans l'industrie (5 % contre 13 % dans l'ensemble des secteurs). ■

Définitions

Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), **ratios, médiane, quartile** : voir *annexe Glossaire*.

Ratios de l'industrie 6.2

1. Ratios de l'industrie selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	(en %)		(en milliers d'euros par ETP)	(en %)	(en %)	
Industries extractives	12,1	32,8	503,3	23,0	32,5	5,1
Industrie manufacturière	37,9	25,9	170,3	13,4	25,5	8,9
Électricité, gaz	17,1	26,1	1 756,9	60,0	53,9	5,0
Eau, récupération, déchets	7,3	30,7	457,9	37,0	26,4	3,7
Ensemble de l'industrie	34,4	26,1	277,2	19,6	29,0	7,2
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

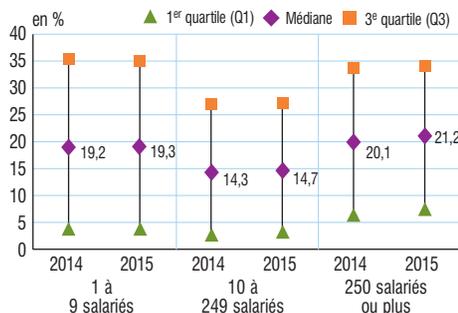
1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane.

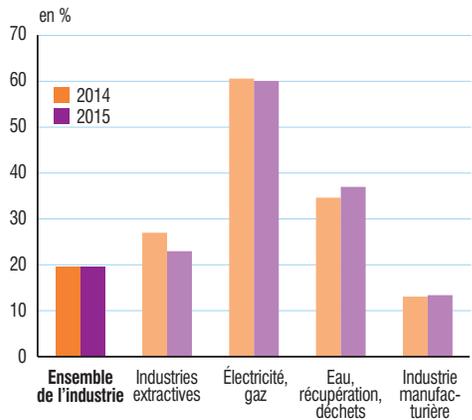
2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 14,7 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

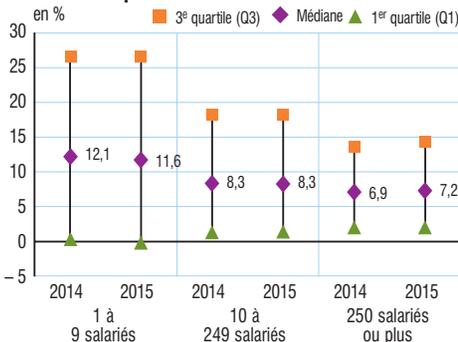
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie.

Source : Insee, É sane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Champ : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 8,3 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles)

5. Personnes en emploi dans l'industrie en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		Part de non-salariés
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	
Industries extractives	10,7	5,1	46,2	3,5
Électricité, gaz	26,1	27,7	28,5	0,6
Eau, récupération, déchets	22,4	15,5	26,2	2,3
Industrie manufacturière	28,6	17,3	27,6	4,8
Ensemble de l'industrie	28,0	17,6	27,7	4,5
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur de l'industrie.

Source : Insee, enquête Emploi.

Fiches sectorielles

Construction



7.1 Chiffres clés de la construction

Avec 494 000 entreprises et une **valeur ajoutée** de 86 milliards d'euros en 2015, le secteur de la **construction** représente 15 % des entreprises, 8 % de la valeur ajoutée et 11 % des effectifs salariés directs (hors intérim) en ETP de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. La construction recourt fréquemment à l'intérim (97 000 salariés en ETP en 2015).

La construction regroupe plusieurs activités principales : les travaux de construction spécialisés (installation électrique, plomberie, maçonnerie, etc.), le génie civil (infrastructures, ponts, tunnels, etc.), la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels et la **promotion immobilière**. La première activité est celle qui pèse le plus avec 87 % des entreprises, 73 % de la valeur ajoutée et 75 % des effectifs salariés de la construction. Dans ce secteur d'activité, les entreprises sont majoritairement de petite taille.

Le génie civil compte 5 700 entreprises, soit 1 % des entreprises du secteur. Il réalise 11 % de la valeur ajoutée et emploie 12 % des salariés du secteur. Les entreprises de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels représentent 4 % des entreprises,

11 % de la valeur ajoutée et des effectifs salariés du secteur. Par la nature des travaux réalisés, la construction de bâtiments et surtout le génie civil concentrent des moyens de production et des résultats dans de plus grandes entreprises que celles des travaux de construction spécialisés, secteur très atomisé.

Avec 8 % d'entreprises, la promotion immobilière représente 5 % de la valeur ajoutée du secteur et 1 % de l'emploi en ETP.

Sans encore présenter de reprise comme dans les autres activités, la construction n'enregistre toutefois plus de baisse en volume de sa production en 2016 ; celle-ci est supérieure de 7 % à son niveau de 2000 et inférieure de 15 % à celui de 2007, avant la crise.

En 2016, la construction comme l'industrie sont les seuls grands secteurs où les effectifs salariés hors intérim continuent de baisser par rapport à 2015 : respectivement - 0,9 % et - 0,6 %. Particulièrement affectée par la crise de 2008-2009, la construction a perdu 16 % de ses emplois salariés directs entre fin 2008 et fin 2016. Durant cette période, le recul de l'emploi hors intérim est moins marqué dans le génie civil (- 8 %) que dans la construction (- 17 %). ■

Définitions

La **construction** regroupe les entreprises de trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2) (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

La **promotion immobilière** consiste à réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Valeur ajoutée, quartile, médiane : voir *annexe Glossaire*.

Chiffres clés de la construction 7.1

1. Chiffres clés de la construction en 2015

	Entreprises	Saliés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Promotion immobilière	38,2	18,6	33,2	0,2	4,3	1,1
Construction de bâtiments	21,5	145,3	40,1	1,0	9,0	0,9
Génie civil ¹	5,7	160,4	33,5	1,6	9,8	1,1
Travaux spécialisés	428,7	968,2	167,3	3,4	62,5	3,4
Ensemble de la construction	494,1	1 292,4	274,1	6,2	85,6	6,6
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises de la construction² (en %)	15,0	10,9	7,5	1,0	8,5	3,6

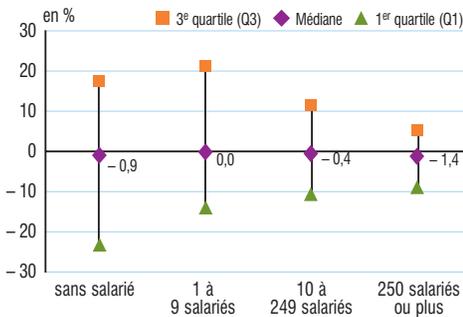
1. En 2015, les résultats en entreprises du génie civil, et dès lors de l'ensemble de la construction sont fortement affectés par des réallocations entre secteurs dans le cadre de la réorganisation d'un grand groupe ferroviaire.

2. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur de la construction par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015

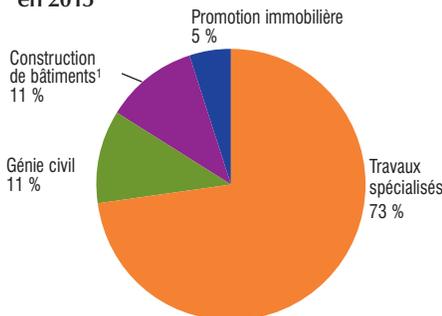


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à - 0,4 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (9,1 % en 2014 et 10,0 % en 2015).

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Principales activités selon la valeur ajoutée en 2015

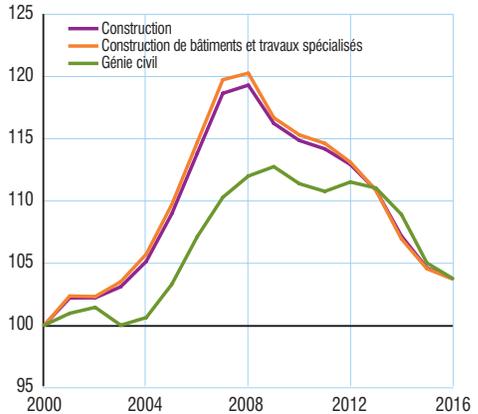


1. Bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

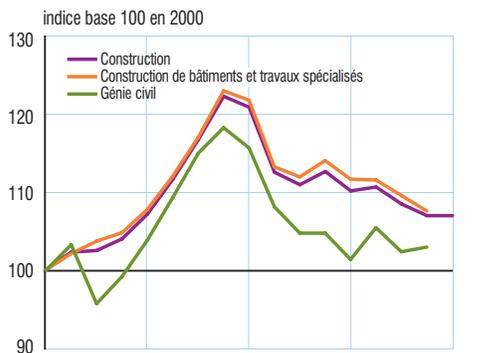
3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim



Champ : France métropolitaine, construction, en secteur d'établissements. Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

5. Production par branche en volume



Champ : France, branches de la construction.

Source : Insee, comptabilité nationale.

7.2 Ratios de la construction

Composé de nombreuses petites entreprises, le secteur de la construction compte 23 % de travailleurs non salariés en 2015, principalement dans les travaux spécialisés, contre 14 % dans le champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Cette particularité contribue à la spécificité de ses résultats économiques et financiers. Ainsi, la rémunération de l'activité du chef d'entreprise non salarié est le plus souvent incluse dans l'excédent brut d'exploitation, ce qui majore le taux de marge de l'entreprise.

Son intensité capitalistique est globalement faible : ses immobilisations corporelles (bâtiments, terrains, installations, machines et matériel) s'élèvent à 47 200 euros par salarié en 2015, contre 196 400 euros par salarié pour l'ensemble des entreprises du champ. Ce chiffre varie selon l'activité : il est plus faible pour les entreprises générales de bâtiment (43 400 euros par salarié) et les travaux spécialisés (33 500 euros par salarié), mais s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros par salarié dans la promotion immobilière. Cette dernière compte environ deux fois moins de salariés que d'entreprises et a donc une très forte intensité capitalistique : 448 500 euros par salarié pour l'ensemble. Dans le génie civil, l'intensité capitalistique est faible en moyenne et s'élève à 87 000 euros par salarié.

En 2015, le taux de marge demeure plus faible que celui de l'ensemble des entreprises du champ : 16 % contre 27 %. Il est le plus fort dans la promotion immobilière (59 %), notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés (82 %), et le plus faible dans le génie civil (6 %) mais reste élevé pour ses petites entreprises (31 %). Celui des travaux spécialisés est identique à celui de la construction (16 %).

En 2015, le taux d'investissement est de 8 % contre 18 % pour l'ensemble des entreprises du champ. Celui de la promotion immobilière est le plus élevé (27 %) et celui des travaux de construction spécialisés le plus faible (5 %). En 2015, il est en léger repli dans le génie civil (- 0,6 point) et dans le bâtiment (y compris la promotion immobilière) et travaux spécialisés (- 0,7 point).

En 2015, le taux de rentabilité économique dans la construction s'élève toujours à 13 %, supérieur de 5 points à celui de l'ensemble des entreprises du champ. Il est de 20 % dans les travaux de construction spécialisés, de 9 % dans le bâtiment (y compris la promotion immobilière) et de 3 % dans le génie civil.

Le profil des personnes en emploi dans la construction présente une répartition par tranche d'âge proche de celle des entreprises marchandes mais est nettement moins féminisé (11 % contre 37 %). ■

Définitions

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios de la construction 7.2

1. Ratios de la construction selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	(en %)	(en %)	(en milliers d'euros par ETP)	(en %)	(en %)	
Promotion immobilière	0,5	12,9	448,5	26,6	58,9	9,1
Construction de bâtiments	2,4	22,5	43,4	10,1	6,2	9,3
Génie civil	4,8	29,3	86,8	11,1	5,5	2,6
Travaux spécialisés	2,0	37,4	33,5	5,5	16,0	19,7
Ensemble de la construction	2,2	31,2	47,2	7,7	15,8	13,0
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015

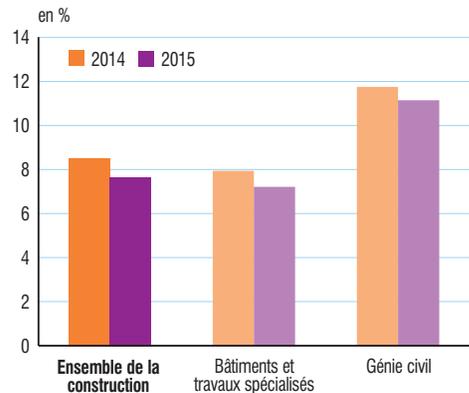


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 9,3 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

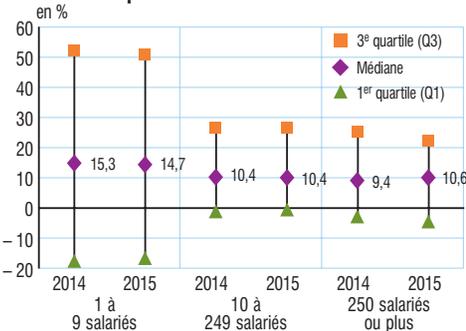
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 10,4 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans la construction en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	Part de non-salariés
Bâtiments et travaux spécialisés	10,4	20,2	26,3	25,6
Génie civil	12,4	20,5	25,6	2,2
Ensemble de la construction	10,6	20,3	26,2	23,2
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur de la construction.

Source : Insee, enquête Emploi.

Fiches sectorielles

Commerce



8.1 Chiffres clés du commerce

En 2015, le **commerce** rassemble 717 000 entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires (CA) de 1 411 milliards d'euros et dégagent une **valeur ajoutée** (VA) de 209 milliards d'euros. Elles emploient plus de 2,6 millions de salariés en équivalent temps plein (ETP). Leur poids dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est sensiblement le même en matière de nombre d'entreprises (22 %), de valeur ajoutée (21 %) et de chiffre d'affaires à l'export (22 %) que de salariés en équivalent temps plein (22 %). Cette part est nettement plus élevée pour le chiffre d'affaires (38 %) et reflète la spécificité de l'activité commerciale qui consiste à revendre des biens achetés en l'état plutôt que de produire des biens ou des services. Le chiffre d'affaires, comparé à la valeur ajoutée, est donc proportionnellement plus important que dans les autres secteurs.

Les entreprises du commerce sont essentiellement de petite taille : 96 % d'entre elles comptent moins de 10 salariés. Cependant, celles-ci ne réalisent que 22 % du chiffre d'affaires du commerce. Le secteur comprend en effet quelques très grandes sociétés qui concentrent une part élevée du chiffre d'affaires : les entreprises de 250 salariés ou plus sont en proportion infime (0,1 %), mais réalisent 37 % du chiffre d'affaires et 30 % des exportations du secteur.

En 2015, la valeur ajoutée progresse d'au moins 2,1 % pour la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus et de 1,9 % pour celles de 10 à 249 salariés. En revanche, ce n'est pas le cas des entreprises plus petites, pour lesquelles la valeur ajoutée ne progresse pas pour la moitié d'entre elles. Parmi les entreprises employeuses, les disparités sont les plus importantes pour celles de 1 à 9 salariés : leur valeur ajoutée augmente d'au moins 15 % pour un quart d'entre elles et se replie de plus de 11 % pour un autre quart.

Définitions

Le **commerce** regroupe les entreprises de trois secteurs de la NAF rév. 2 : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros (46) et commerce de détail (47) (voir *annexe Nomenclature d'activités française*). Bien que l'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) entre dans le champ de l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.) et sont souvent regroupés avec lui.

Valeur ajoutée, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le commerce en 2016 – La reprise amorcée en 2014 ne se dément pas », *Insee Première* n° 1655, juin 2017.
- « La situation du commerce en 2016 », *Document de travail* n° E2017/04, Insee, juin 2017.
- « Le commerce en 2015 – L'activité accélère, les prix continuent de fléchir », *Insee Première* n° 1606, juillet 2016.
- « La situation du commerce en 2015 », *Document de travail* n° E2016/03, Insee, juillet 2016.

Le commerce comprend trois sous-secteurs : le commerce de gros a le plus souvent pour clients d'autres entreprises, notamment du commerce ; le commerce de détail vend principalement aux particuliers ; le commerce automobile regroupe des commerçants, grossistes ou détaillants, spécialisés dans la vente ou la réparation d'automobiles et de motocycles. En 2015, le commerce de gros réalise 52 % de la VA du commerce, le commerce de détail 38 % et le commerce automobile 10 %. Mais le commerce de gros n'emploie que 35 % des salariés, le commerce de détail plus de la moitié (52 %) et le commerce automobile 13 %. Les entreprises du commerce de gros sont celles qui exportent le plus (15 % de leur CA) ; elles comprennent notamment des filiales commerciales de groupes industriels. Comparativement, les entreprises du commerce de détail et automobile exportent peu (2 % et 5 %).

En 2016, les ventes en volume du commerce de gros en secteur d'entreprises progressent de 2,0 %. Les ventes du commerce de détail, comptabilisées par forme de vente, augmentent également (+ 1,2 %). Celles du commerce et réparation d'automobiles poursuivent leur progression (+ 6,7 %, + 3,8 % en 2015), après une année stationnaire en 2014.

L'emploi salarié hors intérim des établissements commerciaux augmente de 0,7 % entre fin 2015 et fin 2016, après + 0,9 % entre fin 2014 et fin 2015. Il continue de progresser dans le commerce de détail (+ 1,2 % en 2016, + 1,8 % en 2015), après une stagnation en 2014. Il augmente légèrement dans le commerce automobile (+ 0,7 % en 2016, + 0,8 % en 2015), après plusieurs années de baisse (– 1,0 % en 2014 et – 2,0 % en 2013). Seul le commerce de gros ne bénéficie pas de cette hausse (– 0,1 % en 2016). ■

Chiffres clés du commerce 8.1

1. Chiffres clés du commerce en 2015

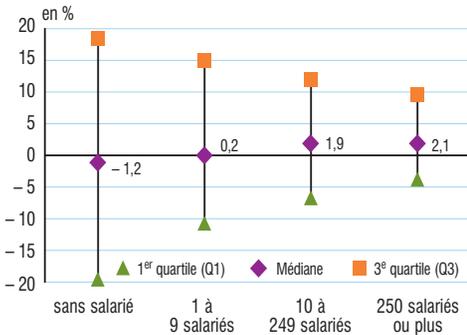
	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	93,5	329,8	166,8	8,1	20,4	2,0
Commerce de gros	151,4	924,8	814,0	121,8	109,6	7,0
Commerce de détail	472,4	1 367,3	430,5	10,7	78,8	9,4
Ensemble du commerce	717,3	2 621,8	1 411,3	140,6	208,8	18,3
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises du commerce¹ (en %)	21,7	22,1	38,4	22,3	20,7	10,0

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur du commerce par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015

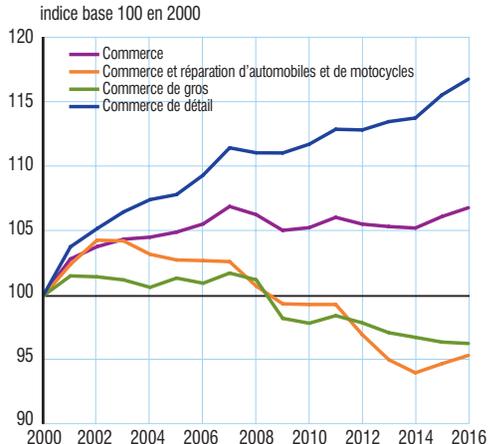


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 1,9 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les 2 années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (12,5 % en 2014 et 11,8 % en 2015).

Source : Insee, É sane (données individuelles).

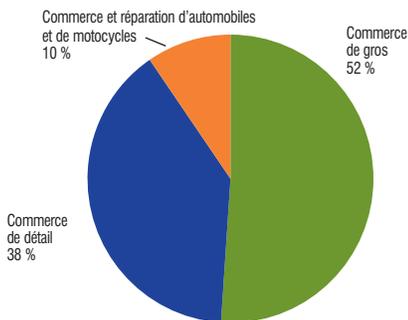
3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim



Champ : France métropolitaine, commerce, en secteur d'établissements. Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

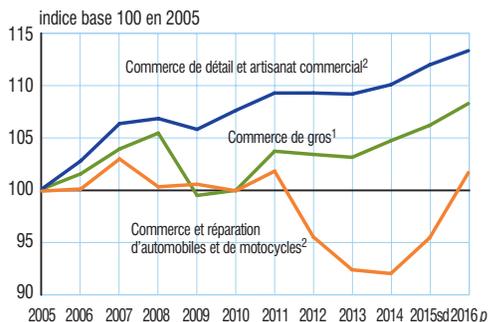
4. Principales activités selon la valeur ajoutée en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, É sane.

5. Ventes par secteur en volume



1. Ventes HT par secteur d'entreprise.

2. Ventes TTC par forme de vente (secteur d'établissement).

Champ : France, secteurs du commerce.

Source : Insee, comptes du commerce.

8.2 Ratios du commerce

En 2015, le taux de marge commerciale s'établit à 23 % pour l'ensemble du commerce. Proche de la moyenne dans le commerce de gros (21 %), il varie de 12 % dans le commerce automobile à 30 % dans le commerce de détail. La **marge commerciale** rémunère le service commercial. Le taux de marge commerciale (rapport de la marge commerciale aux ventes de marchandises) est ainsi un indicateur de la valeur dégagée par l'activité commerciale. Il est plus élevé pour les commerçants dont les coûts de distribution sont plus importants ou qui bénéficient de conditions d'achat plus favorables ou encore qui parviennent à se différencier et à pratiquer un prix plus élevé. Il dépend aussi fortement des caractéristiques des produits vendus et, pour un produit donné, du format de vente ou du positionnement en gamme.

Le taux de marge commerciale est plus élevé pour les entreprises de moins de 10 salariés (25 %) et celles de 250 salariés ou plus (24 %). En 2015, il progresse en **médiane** pour ces deux tailles d'entreprises et recule légèrement pour celles de 10 à 249 salariés. La dispersion est plus grande pour les entreprises de moins de 10 salariés. Un quart d'entre elles ont un taux de marge commerciale inférieur à 13 % tandis que, pour un autre quart, ce taux est supérieur à 46 %.

La production des entreprises commerciales comprend les ventes de services facturées aux clients ou aux fournisseurs, la production de biens et, composante dominante, la marge commerciale. Le taux de valeur ajoutée (rapport de la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaires) est donc très lié au taux de marge commerciale. Il est de 15 % dans le commerce, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (27 %). Il est légèrement inférieur dans le commerce de gros (13 %) et dans le commerce automobile (12 %) et plus important dans le commerce de détail (18 %).

En 2015, le taux de marge, mesuré par l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée, est de 24 % dans le commerce ; il est un peu moins élevé que dans l'ensemble des entreprises du secteur marchand (27 %). Il renseigne sur la part de la valeur ajoutée qui n'est pas consacrée à la rémunération des salariés. Il diminue avec la taille de l'entreprise, en raison notamment de la surreprésentation des entrepreneurs individuels parmi les entreprises de petite taille. Avec cette forme juridique, le chef d'entreprise est non salarié et la rémunération de son activité est le plus souvent incluse dans l'excédent brut d'exploitation.

Le taux d'investissement est sensiblement plus faible dans le commerce (9 %) que dans l'ensemble du champ marchand (18 %), en lien avec une intensité capitalistique également plus faible. Entre 2014 et 2015, il augmente d'un point dans le commerce automobile, mais reste stable dans le reste du commerce. La rentabilité économique (rapport de l'excédent brut d'exploitation sur les immobilisations) est meilleure dans le commerce (10 %) que dans l'ensemble des secteurs principalement marchands (8 %). Entre 2014 et 2015, ce taux augmente en médiane pour les entreprises de 250 salariés ou plus. Il est le plus dispersé pour les petites entreprises : en 2015, plus d'un quart des entreprises employeuses de moins de 10 salariés ont un taux de rentabilité économique négatif, inférieur à - 6 %, et près d'un quart un taux supérieur à 26 %.

Dans le commerce de détail, la main-d'œuvre est très féminisée (61 % de femmes) et plus jeune que dans l'ensemble du commerce (27 % de moins de 30 ans). Les femmes sont moins présentes dans le commerce de gros (33 %) et surtout dans le commerce et réparation d'automobiles (19 %). La part des non-salariés est bien plus faible dans le commerce de gros (9 %) que dans celui de l'automobile (17 %) et le commerce de détail (15 %). ■

Définitions

Marge commerciale : écart entre les ventes de marchandises et leur coût d'achat.

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios du commerce 8.2

1. Ratios du commerce selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité		
	Taux de marge commerciale	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	(en %)			(en milliers d'euros par ETP)	(en %)	(en %)	
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	12,1	4,8	12,2	51,5	9,6	17,0	9,2
Commerce de gros	21,2	15,0	13,5	80,7	6,4	26,7	10,9
Commerce de détail	29,7	2,5	18,3	69,4	11,9	22,1	9,9
Ensemble du commerce	22,8	10,0	14,8	71,1	8,8	23,7	10,3
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	///	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

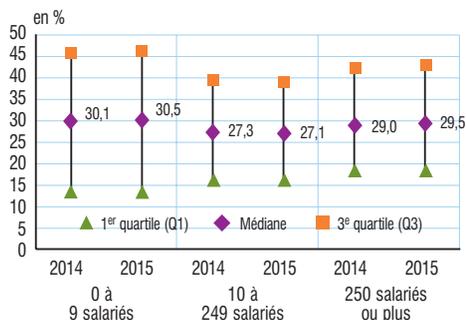
1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, Esane.

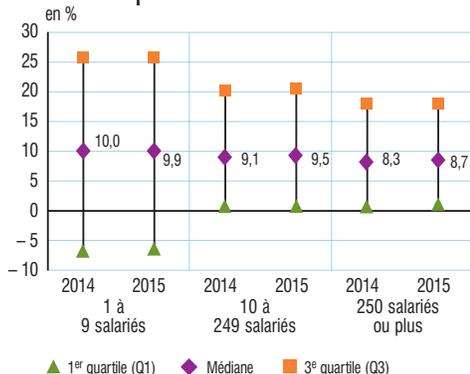
2. Dispersion des taux de marge commerciale en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge commerciale supérieur à 27,1 % en 2015.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

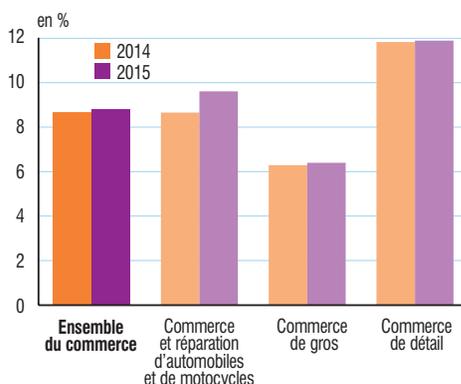
4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 9,5 % en 2015.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur du commerce.

Source : Insee, Esane.

5. Personnes en emploi dans le commerce en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		Part de non-salariés
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	19,0	23,8	24,3	16,8
Commerce de gros ¹	32,9	17,6	29,1	9,1
Commerce de détail ¹	60,8	27,4	23,6	15,4
Ensemble du commerce	47,1	24,0	25,3	13,7
Ensemble des secteurs principalement marchands²	36,7	20,6	26,9	13,5

1. À l'exception des automobiles et motocycles.

2. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur du commerce.

Source : Insee, enquête Emploi.

Fiches sectorielles

Transports
et entreposage



9.1 Chiffres clés des transports et entreposage

En 2015, le secteur des **transports et de l'entreposage** compte 106 000 entreprises et réalise un chiffre d'affaires (CA) de 210 milliards d'euros, soit 5,7 % de celui de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Avec 1,1 million de salariés en équivalent temps plein (ETP), son poids est nettement plus élevé dans l'emploi (9,5 %).

Il se structure principalement autour de deux métiers, qui assurent les trois quarts de l'activité : d'une part les transports terrestres (38 % du CA, 43 % de la valeur ajoutée et 50 % des effectifs salariés), eux-mêmes subdivisés, pour l'essentiel, en transport de voyageurs et en transport de fret et services de déménagement, et d'autre part l'entreposage et les services auxiliaires de transport (respectivement 37 %, 34 % et 24 %). Les autres activités sont nettement moins importantes : transports aériens (respectivement 10 %, 8 % et 6 %), poste et courrier (7 %, 13 % et 19 %) et transports par eau (8 %, 2 % et 1 %).

Le secteur des transports et de l'entreposage est plus concentré que l'ensemble de l'économie marchande : les sociétés de 250 salariés ou plus ne regroupent que 0,3 % des entreprises du secteur mais génèrent 63 % du chiffre d'affaires, 70 % de la valeur ajoutée (contre 45 % et 47 % en moyenne) et 73 % des investissements bruts corporels hors apports (contre 45 %). *A contrario*, la contribution des unités de moins de 10 salariés (90 % des entreprises du secteur) est modeste, inférieure à 10 %, alors qu'elle est supérieure à 20 % dans l'ensemble du champ. En 2015, les entreprises employeuses ont été les plus dynamiques : leur médiane en matière d'évolution de la valeur ajoutée est supérieure ou égale à 2,8 %, alors qu'elle est négative pour les entreprises qui n'emploient aucun salarié.

Cette forte concentration se traduit par un faible poids des non-salariés dans l'emploi total (6 % contre 14 % dans l'ensemble du

champ) et une taille moyenne des entreprises élevée (11 salariés contre 4). Celle-ci est particulièrement importante dans les transports aériens, les activités postales ou les transports ferroviaires interurbains de voyageurs, du fait du poids prépondérant, dans ces activités, des anciennes entreprises nationales : Air France, La Poste ou la SNCF.

En 2016, la production en volume de la branche des transports et de l'entreposage s'accroît un peu plus rapidement que celle de l'économie marchande dans son ensemble (+ 1,8 % contre 1,4 %), après un repli en 2015 (- 0,5 %). Les effectifs augmentent légèrement (+ 0,8 % après + 0,2 %), mais moins que la production.

Sur longue période (2000-2015), la production des transports augmente plus lentement que l'économie marchande dans sa totalité (+ 0,7 % contre + 1,1 % par an en moyenne). En fort recul en 2009 (- 10 points), elle s'est redressée depuis, sans rattraper cependant le niveau de 2007-2008. La progression est soutenue dans le transport par eau (+ 3,2 % par an), modérée dans l'entreposage et les services auxiliaires (+ 1,2 %), faible dans le terrestre et l'aérien (+ 0,4 %), cette branche étant sujette à de fortes fluctuations d'activité d'une année sur l'autre. Enfin, elle est négative dans les activités de poste et de courrier, confrontées à la concurrence d'autres modes de communication (- 2,1 %).

Toujours sur 2000-2015, comme dans l'ensemble de l'économie marchande, l'emploi salarié est stable (0,0 % en moyenne annuelle). Ce bilan est meilleur que celui de l'industrie (- 1,9 %), mais moins satisfaisant que celui des services (+ 1,4 %). Le transport par eau et, dans une moindre mesure, les transports terrestres et l'entreposage sont créateurs nets d'emplois (respectivement + 1,4 %, + 0,6 % et + 0,5 % par an). En revanche, le transport aérien et les services postaux perdent des effectifs (- 1,0 % et - 1,6 %). ■

Définitions

Le secteur des **transports et de l'entreposage** comprend la section H de la NAF rév. 2 (divisions 49 à 53) [voir annexe *Nomenclature d'activités française*].

Chiffres clés des transports et entreposage 9.1

1. Chiffres clés des transports et entreposage en 2015

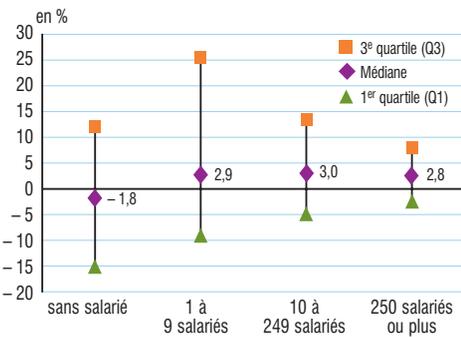
	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Transports terrestres	88,9	564,4	80,2	3,0	37,0	7,1
Transports par eau	2,0	16,8	16,4	13,9	1,4	1,8
Transports aériens	0,8	66,7	21,7	18,8	6,7	1,1
Entreposage	11,2	270,9	77,2	14,5	30,1	12,6
Poste et courrier	3,5	214,3	14,7	0,3	11,7	0,5
Ensemble des transports et entreposage	106,3	1 133,0	210,2	50,5	86,9	23,0
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises des transports et entreposage¹ (en %)	3,2	9,5	5,7	8,0	8,6	12,6

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur des transports et entreposage par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, Esane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015



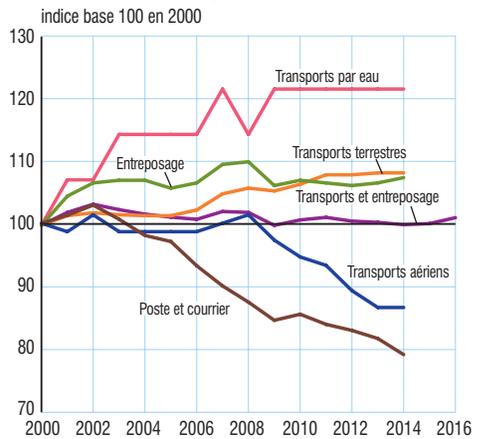
Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 3 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (3,7 % en 2014 et 4,2 % en 2015).

Source : Insee, Esane (données individuelles).

3. Évolution de l'emploi salarié, hors intérim

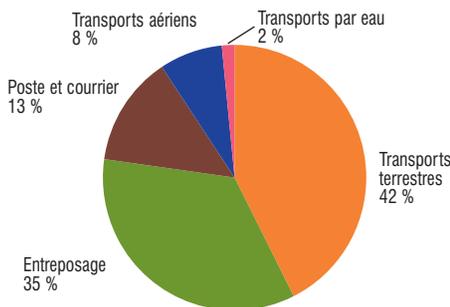


Champ : France métropolitaine, transports et entreposage, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

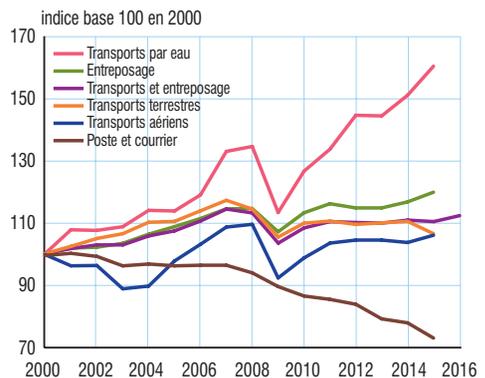
4. Principales activités du secteur selon la valeur ajoutée en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, Esane.

5. Production par branche



Champ : France, branches des transports et de l'entreposage.

Source : Insee, comptabilité nationale.

9.2 Ratios des transports et entreposage

Avec un taux d'exportation de 24 %, le secteur des transports et de l'entreposage se situe en 2015 dans une position intermédiaire entre les services (11 %) et l'industrie (34 %). Souvent implantées sur les marchés étrangers, les entreprises de 250 salariés ou plus assurent les quatre cinquièmes des exportations et exportent 31 % de leur production. Les activités les plus ouvertes sur l'étranger sont le transport aérien (avec un taux d'exportation de 87 %) et le transport par eau (85 %), ce dernier étant davantage tiré par le transport de fret (89 %) que par celui de passagers (57 %). En revanche, à l'exception des exportations du transport ferroviaire de fret (13 %), les activités d'exportation du transport terrestre (3,7 %), et celles de poste et de courrier (1,9 %) principalement destinées au marché domestique, ne représentent qu'une part très marginale de leur chiffre d'affaires. L'entreposage et les services auxiliaires de transport occupent une meilleure position à l'exportation (19 %).

La production est plus intégrée dans les transports que dans l'ensemble de l'économie, avec un taux de valeur ajoutée de 41 % (contre 28 %). Ce **ratio** est très élevé dans le secteur de la poste et du courrier (80 %), activité de main-d'œuvre faiblement consommatrice d'intrants, et, dans une moindre mesure, dans les transports terrestres (46 %). *A contrario*, la production est peu intégrée dans les services internationalisés, car une partie de la chaîne de valeur se réalise hors de l'Hexagone : transport par eau (8 %) et aérien (31 %). L'essentiel des consommations intermédiaires sont des services (88 % du total). Les achats de matières premières et autres approvisionnements (10 %) sont surtout le fait des activités consommatrices de carburants : transports terrestres (13 %), aériens (14 %) et par eau (12 %).

En 2015, le taux de marge des entreprises de transports et d'entreposage fléchit par rapport à l'année précédente (25,7 % contre 27,0 %) et se place à un niveau légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (27,0 %). Toutefois, cette érosion n'est pas uniforme. En effet, si le taux de marge baisse

de deux points dans les transports terrestres (19 % contre 21 %) et de quatre points dans les transports par eau (25 % au lieu de 29 %) et l'entreposage (45 % après 49 %), il augmente de neuf points dans les transports aériens (13 % contre 4 %), du fait d'une amélioration des marges des transports aériens de passagers, et de deux points dans les activités postales (7 % au lieu de 5 %). Paradoxalement, ce recul du taux de marge moyen coïncide avec une hausse du taux de marge médian, quelle que soit la taille des entreprises : ce dernier progresse de 1,4 point pour les unités de 250 salariés ou plus, de 1,1 point pour celles de 0 à 9 salariés et de 1 point pour celles de 10 à 249 salariés.

En 2015, la rentabilité économique de l'ensemble des transports demeure pratiquement inchangée (6,0 %, soit une baisse de 0,3 point), malgré une nette hausse de ce ratio dans le transport aérien (+ 6 points). La rentabilité économique des grandes unités diminue en moyenne (- 0,4 point), mais leur **médiane** progresse légèrement (+ 1,4 point).

L'investissement s'élève à 23 milliards d'euros dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2015, niveau quasiment identique à celui de 2014. Il s'accroît dans les transports aériens (+ 11 %) et baisse dans l'entreposage (- 9 %). Supérieur de plus de huit points à la moyenne de l'économie marchande, le taux d'investissement recule de plus d'un point par rapport à 2014 (26,5 % après 27,8 %). L'effort d'investissement se concentre dans deux activités : les services auxiliaires de transports terrestres (55 % du total) et les transports terrestres (31 %), essentiellement de voyageurs (20 %).

Les transports et l'entreposage sont des activités peu féminisées (26 % contre 37 % dans le secteur principalement marchand), surtout dans les transports terrestres. Leur main-d'œuvre est plus âgée que la moyenne ; les personnes de 50 ans ou plus sont particulièrement nombreuses dans les activités de poste et de courrier (42 % au lieu de 27 % dans le secteur principalement marchand). ■

Définitions

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios des transports et entreposage 9.2

1. Ratios des transports et entreposage selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge	Taux de rentabilité économique
	en %	en %	en milliers d'euros par ETP	en %	en %	
Transports terrestres	3,7	46,1	179,9	19,1	18,8	6,6
Transports par eau	85,0	8,3	373,9	132,0	24,8	6,3
Transports aériens	86,5	31,0	189,6	15,7	12,7	8,7
Entreposage et services auxiliaires des transports	18,8	38,9	802,8	41,9	44,8	5,6
Activités de poste et de courrier	1,9	79,5	44,0	4,5	7,4	7,3
Ensemble des transports et entreposage	24,0	41,3	306,5	26,5	25,7	6,0
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0²	8,0

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015

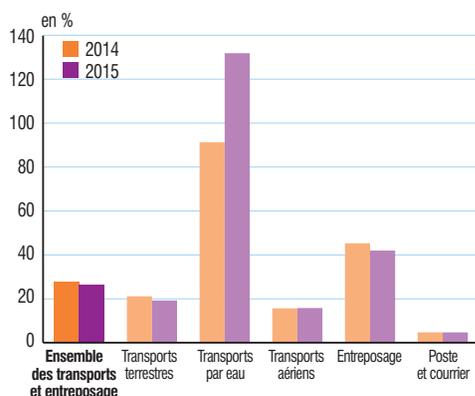


Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 9,8 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

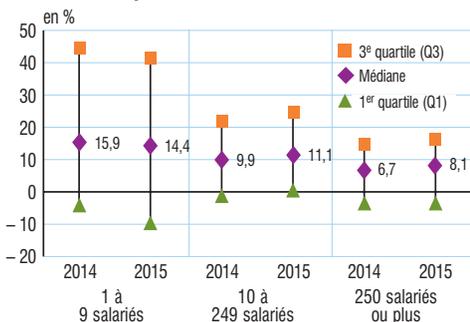
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, É sane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des transports et entreposage, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 11,1 % en 2015.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans les transports et entreposage en 2016

	Part de femmes	Part d'actifs		Part de non-salariés
		de 15 à 29 ans	de 50 ans ou plus	
Transports terrestres	17,1	13,7	32,0	9,5
Transports par eau	38,0	16,2	18,9	1,9
Transports aériens	32,2	6,7	37,1	0,0
Entreposage et services auxiliaires des transports	31,6	20,4	24,3	2,1
Activités de poste et de courrier	47,8	13,4	42,1	0,3
Ensemble des transports et entreposage	26,4	14,7	32,2	5,8
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans le secteur des transports et entreposage.

Source : Insee, enquête Emploi.

Fiches sectorielles

Services marchands



10.1 Chiffres clés des services marchands

En 2015, le secteur des **services principalement marchands** (hors services financiers) comprend 1,7 million d'entreprises et réalise un cinquième du chiffre d'affaires (CA) de l'ensemble des activités marchandes (762 milliards d'euros).

Les **services aux entreprises** concentrent un peu moins de la moitié de la valeur ajoutée (VA) du secteur (46 %). Ils se subdivisent en deux grands groupes de métiers : les activités spécialisées, scientifiques et techniques, apparentées au conseil et à l'assistance (58 % du CA, 55 % de la VA et 51 % des effectifs des services aux entreprises) et les activités administratives et de soutien, plus opérationnelles. L'**information et la communication** (24 % du CA et 23 % de la VA des services marchands) sont portées, pour les deux tiers et à parts égales, par les télécommunications et les activités informatiques ; l'audiovisuel et l'édition se partagent le dernier tiers. L'**hébergement-restauration et l'immobilier** réalisent des chiffres d'affaires et valeurs ajoutées de même niveau (respectivement 12 % et 10 % du CA et 11 % et 12 % de la VA), mais le premier emploie quatre fois plus de salariés que le second (790 000 contre un peu moins de 200 000). Enfin, les **services aux particuliers** génèrent une valeur ajoutée de 21 milliards d'euros (soit 6 % de la VA du secteur).

Les petites structures sont au cœur des activités de services. Les unités de moins de 10 salariés génèrent une part des ventes nettement supérieure à la moyenne observée dans l'ensemble de l'économie marchande (32 % du CA contre 21 %). Le poids des non-salariés dans l'emploi y est élevé (18,5 % au lieu de 13,5 % en moyenne), du fait d'un nombre important d'entrepreneurs individuels et de gérants. Les résultats des unités non employeuses (qui n'emploient aucun salarié) sont contrastés : en 2015, la valeur ajoutée baisse pour la moitié d'entre elles, alors que, pour un quart, elle augmente de plus de 17 %.

Définitions

Les **services** englobent un ensemble d'activités dont le principal point commun est la fabrication de produits immatériels, même si, parfois, la frontière entre matériel et immatériel est ténue.

Les **services des secteurs principalement marchands** sont composés des **activités immobilières** (section L de la NAF rév. 2), des **services rendus aux entreprises** (sections M et N), du secteur de l'**information et la communication** (section J), de l'**hébergement et de la restauration** (section I) et des **services aux particuliers** (sections R et S), hors associations (voir *annexe Nomenclature d'activités française*).

Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2016 - Rapport sur les comptes », *Document de travail* n° E2017/02, juillet 2017.
- « Les services marchands en 2016 : la croissance gagne en vigueur », *Insee Première* n° 1653, juin 2017.
- « Pelleteuses, voitures, smartphones... louer plutôt qu'acheter », *Insee Première* n° 1645, mars 2017.

En 2016, la production de services croît sensiblement au même rythme qu'en 2015 (+ 1,9 % en volume après + 2,0 %). Cette croissance est supérieure à celle de l'ensemble des activités principalement marchandes non agricoles et non financières (+ 1,4 %). Les services les plus dynamiques sont l'information et la communication (+ 3,0 %) et l'hébergement-restauration, qui se redresse après une année 2015 difficile, en raison des attentats (+ 2,5 % après + 0,4 %). En revanche, le dynamisme des services aux entreprises ralentit (+ 1,7 % au lieu de + 2,4 %), du fait notamment des activités juridiques, comptables, de gestion. Cette décélération s'étend aux services aux particuliers, également (- 0,1 % en 2016 contre + 2,1 % en 2015).

Dans le même temps, l'emploi salarié est en nette augmentation (+ 3,1 % en 2016 au lieu de + 2,4 % en 2015), surtout dans l'information et la communication (+ 3,1 % contre + 0,7 %) et les services aux particuliers (+ 1,9 %, soit un point de mieux que l'année précédente).

Sur longue période (2000-2016), la vitalité des services est manifeste : la production s'accroît près de deux fois plus vite dans les services que dans l'ensemble du secteur marchand (+ 2 % en moyenne annuelle et en volume contre + 1,1 %). Ces performances sont liées à une forte et durable demande en télécommunications (+ 5,4 %) et en services informatiques (+ 3,9 %) et aux besoins croissants des entreprises en services intellectuels (activités juridiques, comptables, ingénierie, publicité, etc.) (+ 3,6 %).

Cette vitalité se répercute sur l'emploi salarié (+ 1,3 % en moyenne par an contre + 0,2 % dans l'ensemble du secteur marchand et - 1,5 % dans l'industrie). Les effectifs augmentent dans la plupart des activités, dont la programmation informatique (+ 3,0 %), les services intellectuels aux entreprises (+ 2,4 %) et la restauration (+ 2,0 %). Les télécommunications (- 2,6 %) dégagent de forts gains de productivité. ■

Chiffres clés des services marchands 10.1

1. Chiffres clés des services marchands en 2015

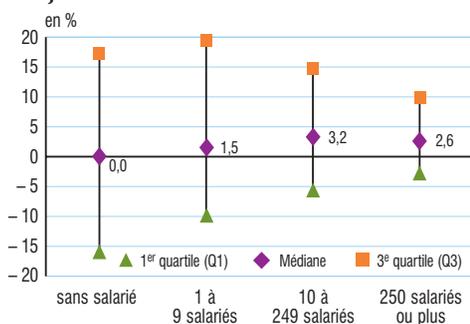
	Entreprises	Salariés ETP	Chiffre d'affaires hors taxes	Chiffre d'affaires export	Valeur ajoutée hors taxes	Investissements corporels bruts hors apports
	(en milliers)		(en milliards d'euros)			
Hébergement et restauration	264,8	791,6	93,0	1,3	39,5	7,3
Information et communication	129,0	692,0	180,2	27,0	83,9	9,3
Activités immobilières	244,4	196,5	79,4	0,7	45,2	38,4
Services aux entreprises	659,1	1 873,6	353,5	53,4	172,5	25,9
Services aux particuliers	428,2	306,9	56,3	1,4	21,1	2,8
Ensemble des services marchands	1 725,5	3 860,6	762,4	83,8	362,2	83,6
Ensemble des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières	3 297,9	11 866,5	3 674,1	630,3	1 009,0	183,5
Poids des entreprises des services marchands¹ (en %)	52,3	32,5	20,8	13,3	35,9	45,6

1. Poids des entreprises ayant une activité principale dans le secteur des services marchands par rapport à l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services principalement marchands.

Source : Insee, É sane.

2. Dispersion de l'évolution de la valeur ajoutée entre 2014 et 2015

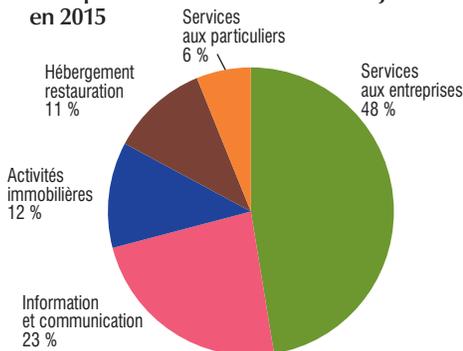


Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée supérieure à 3,2 % entre 2014 et 2015.

Note : les entreprises retenues sont celles présentes sur les deux années, elles sont classées selon leur taille en 2015. Sont exclues les entreprises dont la valeur ajoutée est négative ou nulle (13,3 % en 2014 et 14,0 % en 2015).

Source : Insee, É sane (données individuelles).

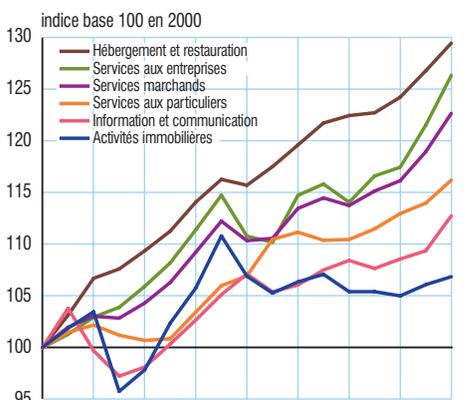
4. Principales activités selon la valeur ajoutée en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services marchands.

Source : Insee, É sane.

3. Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim

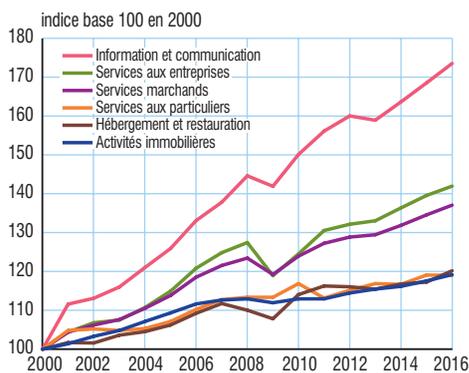


Champ : France métropolitaine, services marchands, en secteur d'établissements.

Note : les titulaires de contrats d'intérim sont classés systématiquement dans l'activité de travail temporaire.

Source : Insee, estimations d'emploi (CVS au 4^e trimestre).

5. Production par branche en volume



Champ : France, branches des services marchands.

Source : Insee, comptabilité nationale.

10.2 Ratios des services marchands

La production des services principalement marchands (hors services financiers) est plus intégrée que celle de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (taux de valeur ajoutée de 48 % contre 28 %) ; en effet, leurs besoins en consommations intermédiaires sont réduits, comparés à ceux du commerce ou de l'industrie. L'activité de l'entreprise influe davantage sur le taux de valeur ajoutée que sa taille : ainsi, ce **ratio** s'élève à 52 % dans les services administratifs et de soutien, du fait du poids important du coût de la main-d'œuvre dans la production, mais il n'est que de 14 % dans les activités liées aux voyages, en raison de l'achat massif de séjours ou circuits clé en main par les agences de voyages. L'écart est nettement plus faible par taille : 46 % en moyenne pour les unités de moins de 10 salariés, 50 % pour les firmes de 250 salariés ou plus.

Les exportations se concentrent dans les services aux entreprises (64 % du total) et l'information-communication (32 %). En moyenne, les entreprises de services exportent peu, contrairement à leurs homologues de l'industrie (11 % du chiffre d'affaires en 2015 contre 34 %), la pénétration des marchés étrangers se faisant plutôt, dans les services, par l'implantation de filiales. Cependant, quelques activités sont nettement exportatrices : la recherche-développement en sciences physiques et naturelles (taux d'exportation de 44 %), les agences de voyages et voyagistes (28 %), l'ingénierie et le contrôle technique (25 %).

En 2015, le taux de marge des entreprises de services est légèrement supérieur à celui de l'ensemble du secteur marchand, hors sièges sociaux (30 % contre 27 %). Il est quasiment stable (+ 0,6 point par rapport à 2014), y compris par grand secteur et par taille d'entreprise. Ce ratio est fortement lié à la nature capitalistique ou non de l'activité. Ainsi, il dépasse les 50 % dans les secteurs nécessitant des investissements lourds : location et location-bail (73 %), immobilier (71 %), télécommunications (56 %). *A contrario*, il est inférieur à 15 % dans les activités de main-d'œuvre : nettoyage (12 %), agences de voyages (8 %), enquêtes et sécurité (8 %), intérim (moins de

2 %). Il est également tributaire de la taille des entreprises : les très petites unités (0 à 9 salariés) ont un taux de marge moyen supérieur de 10 points à celui des grandes de 250 salariés ou plus (38 % contre 28 %), en raison du poids des non-salariés. Leur taux de marge est également plus dispersé : l'écart interquartile est de 36 points contre 17 pour les plus grandes.

Comme en 2014, les services ont une rentabilité économique très proche de la moyenne de l'économie marchande (respectivement 8,1 % et 8,0 %). Cette dernière augmente très légèrement par rapport à l'année précédente (+ 0,1 point). Cette hausse globale provient des unités de 250 salariés ou plus, pour lesquelles le 3^e **quartile** passe de 24,5 % à 25,0 %, alors que la rentabilité baisse pour les plus petites unités. Les secteurs les plus performants sont les services aux particuliers (18 %), tirés par les jeux de hasard et d'argent (45 %) et les activités artistiques (38 %), et les services aux entreprises (13 %), par suite des performances des activités juridiques et comptables (121 %), vétérinaires (112 %), de la sécurité et du nettoyage (20 % et 22 %).

L'intensité capitalistique dans les services est supérieure à la moyenne (237 000 euros au lieu de 196 000 euros), de même que le taux d'investissement (23 % contre 18 %). En 2015, ce dernier augmente d'un point par rapport à l'année précédente. L'effort d'investissement se concentre dans trois activités très capitalistiques : l'immobilier (49 % du total), où le taux d'investissement atteint 85 %, la location et location-bail (19 % du total et un taux d'investissement de 96 %) et les télécommunications (respectivement 8 % et 24 %). Les petites entreprises de moins de 10 salariés investissent davantage que les grandes de 250 salariés ou plus (32 % au lieu de 19 %) et leur endettement financier (emprunts et dettes assimilées/capitaux propres) est moindre (64 % contre 71 %).

Les services sont plus féminisés que l'ensemble de l'économie marchande (47 % contre 37 %). L'emploi féminin est très développé dans les services aux particuliers (60 %), notamment la coiffure et soins corporels, et dans l'immobilier (55 %), nettement moins dans l'information et la communication (29 %). ■

Définitions

Ratios, médiane, quartile : voir *annexe Glossaire*.

Ratios des services marchands 10.2

1. Ratios des services marchands selon les secteurs en 2015

	Organisation et débouchés de la production				Ratios de rentabilité	
	Taux d'exportation	Taux de valeur ajoutée	Intensité capitalistique	Taux d'investissement	Taux de marge ²	Taux de rentabilité économique
	en %	en %	en milliers d'euros par ETP	en %	en %	en %
Hébergement et restauration	1,4	42,5	85,0	18,4	20,5	9,8
Information et communication	15,0	46,6	180,7	11,0	31,9	9,5
Activités immobilières	0,8	57,0	2 817,0	84,9	70,8	4,7
Services aux entreprises	15,1	48,8	76,3	15,0	22,0	12,6
Services aux particuliers	2,5	37,5	87,4	13,3	27,0	18,0
Ensemble des services marchands	11,0	47,5	237,2	23,1	30,2	8,1
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	17,2	27,5	196,4	18,2	27,0	8,0

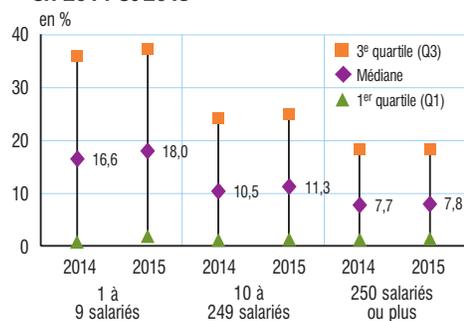
1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2. Hors sièges sociaux.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées du secteur des services principalement marchands.

Source : Insee, Esane.

2. Dispersion des taux de marge en 2014 et 2015

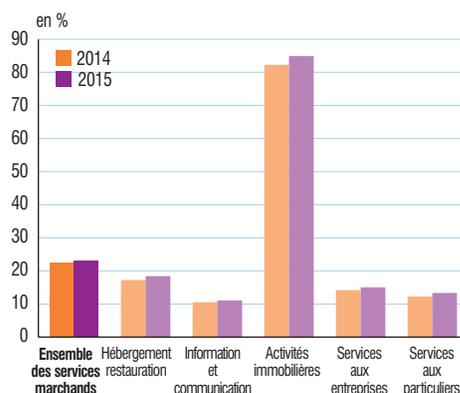


Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de marge supérieur à 11,3 % en 2015.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

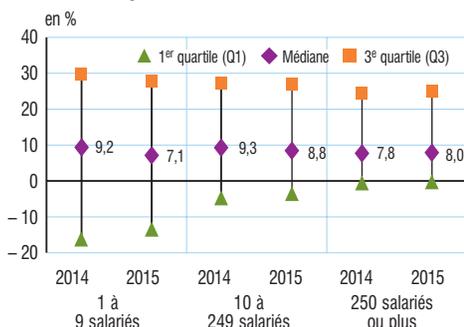
3. Taux d'investissement en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services marchands.

Source : Insee, Esane.

4. Dispersion des taux de rentabilité économique en 2014 et 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, hors sièges sociaux.

Lecture : 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont un taux de rentabilité économique supérieur à 8,8 % en 2015.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

5. Personnes en emploi dans les services marchands en 2016

	en %			
	Part de femmes	Part d'actifs de 15 à 29 ans	Part d'actifs de 50 ans ou plus	Part de non-salariés
Hébergement et restauration	49,4	32,0	23,1	17,7
Information et communication	28,9	19,8	23,6	11,0
Activités immobilières	55,3	12,2	36,0	16,9
Services aux entreprises	46,4	19,5	25,9	16,9
Services aux particuliers	59,5	22,3	28,0	32,3
Ensemble des services marchands	47,1	21,8	26,0	18,5
Ensemble des secteurs principalement marchands¹	36,7	20,6	26,9	13,5

1. Entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus exerçant dans les services marchands.

Source : Insee, enquête Emploi.

Annexes



Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Le champ le plus large en statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**, il regroupe 4,0 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée hors taxes de 1 102 milliards d'euros, soit 56 % de l'ensemble de l'économie française. Les secteurs de la santé humaine, action sociale et de l'enseignement comprennent des établissements publics ayant un poids économique important ; la vision de ces secteurs à partir des seules entreprises du privé est donc largement partielle. En notion de branche de la comptabilité nationale, ces trois secteurs cumulent une valeur ajoutée hors taxes de 289 milliards d'euros, contre seulement 68 milliards en notion sectorielle des statistiques d'entreprises. En conséquence, ces secteurs sont souvent exclus des analyses statistiques pour se restreindre au champ des **secteurs principalement marchands non agricoles**. En 2015, ce champ rassemble 3,4 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée hors taxes de 1 034 milliards d'euros.

On définit enfin le champ des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers**, qui est retenu le plus souvent dans cet ouvrage. Le secteur des activités financières et d'assurances n'est pas homogène avec les autres secteurs et la couverture de ces activités par le dispositif É sane est partielle. Ce champ rassemble 3,3 millions d'entreprises pour une valeur ajoutée hors taxes de 1 006 milliards d'euros.

Nomenclature

Industrie (BE)

- Industries extractives (B)
- Industrie manufacturière (C)
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E)

Construction (F)

Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)

Transports et entreposage (H)

Services marchands

- Hébergement et restauration (I)
- Information et communication (J)
- Activités immobilières (L)
- Services aux entreprises
 - activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)
 - activités de services administratifs et de soutien (N)
- Services aux particuliers
 - arts, spectacles et activités récréatives (R)
- Autres activités de services (S)
 - à l'exclusion des activités des organisations associatives

Total secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Activités financières et d'assurance (K)

Total secteurs principalement marchands non agricoles

Enseignement (P)

Santé humaine et action sociale (Q)

Total secteurs marchands non agricoles

Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2)

Postes utilisés dans l'ouvrage

B Industries extractives

- 05** **Extraction de houille et de lignite**
- 05.1 Extraction de houille
- 05.2 Extraction de lignite
- 06** **Extraction d'hydrocarbures**
- 06.1 Extraction de pétrole brut
- 06.2 Extraction de gaz naturel
- 07** **Extraction de minerais métalliques**
- 07.1 Extraction de minerais de fer
- 07.2 Extraction de minerais de métaux non ferreux
- 08** **Autres industries extractives**
- 08.1 Extraction de pierres, de sables et d'argiles
- 08.9 Activités extractives n.c.a.
- 09** **Services de soutien aux industries extractives**
- 09.1 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
- 09.9 Activités de soutien aux autres industries extractives

C Industrie manufacturière

- 10** **Industries alimentaires**
- 10.1 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- 10.2 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- 10.3 Transformation et conservation de fruits et légumes
- 10.4 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- 10.5 Fabrication de produits laitiers
- 10.6 Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- 10.7 Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- 10.8 Fabrication d'autres produits alimentaires
- 10.9 Fabrication d'aliments pour animaux
- 11** **Fabrication de boissons**
- 11.0 Fabrication de boissons
- 12** **Fabrication de produits à base de tabac**
- 12.0 Fabrication de produits à base de tabac
- 13** **Fabrication de textiles**
- 13.1 Préparation de fibres textiles et filature
- 13.2 Tissage
- 13.3 Ennoblement textile
- 13.9 Fabrication d'autres textiles
- 14** **Industrie de l'habillement**
- 14.1 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
- 14.2 Fabrication d'articles en fourrure
- 14.3 Fabrication d'articles à mailles
- 15** **Industrie du cuir et de la chaussure**
- 15.1 Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures ; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- 15.2 Fabrication de chaussures
- 16** **Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie**
- 16.1 Sciage et rabotage du bois
- 16.2 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
- 17** **Industrie du papier et du carton**
- 17.1 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
- 17.2 Fabrication d'articles en papier ou en carton
- 18** **Imprimerie et reproduction d'enregistrements**
- 18.1 Imprimerie et services annexes
- 18.2 Reproduction d'enregistrements
- 19** **Cokéfaction et raffinage**
- 19.1 Cokéfaction
- 19.2 Raffinage du pétrole
- 20** **Industrie chimique**
- 20.1 Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
- 20.2 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- 20.3 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- 20.4 Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- 20.5 Fabrication d'autres produits chimiques
- 20.6 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques

21	Industrie pharmaceutique
21.1	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
24	Métallurgie
24.1	Sidérurgie
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux
24.5	Fonderie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication
26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie
26.6	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29	Industrie automobile
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
30	Fabrication d'autres matériels de transport
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
31	Fabrication de meubles
31.0	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels

D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

- 35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné**
- 35.1 Production, transport et distribution d'électricité
- 35.2 Production et distribution de combustibles gazeux
- 35.3 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

- 36 Captage, traitement et distribution d'eau**
- 36.0 Captage, traitement et distribution d'eau
- 37 Collecte et traitement des eaux usées**
- 37.0 Collecte et traitement des eaux usées
- 38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération**
- 38.1 Collecte des déchets
- 38.2 Traitement et élimination des déchets
- 38.3 Récupération
- 39 Dépollution et autres services de gestion des déchets**
- 39.0 Dépollution et autres services de gestion des déchets

F Construction

- 41 Construction de bâtiments**
- 41.1 Promotion immobilière
- 41.2 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- 42 Génie civil**
- 42.1 Construction de routes et de voies ferrées
- 42.2 Construction de réseaux et de lignes
- 42.9 Construction d'autres ouvrages de génie civil
- 43 Travaux de construction spécialisés**
- 43.1 Démolition et préparation des sites
- 43.2 Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
- 43.3 Travaux de finition
- 43.9 Autres travaux de construction spécialisés

G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

- 45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles**
- 45.1 Commerce de véhicules automobiles
- 45.2 Entretien et réparation de véhicules automobiles
- 45.3 Commerce d'équipements automobiles
- 45.4 Commerce et réparation de motocycles
- 46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles**
- 46.1 Intermédiaires du commerce de gros
- 46.2 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
- 46.3 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
- 46.4 Commerce de gros de biens domestiques
- 46.5 Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
- 46.6 Commerce de gros d'autres équipements industriels
- 46.7 Autres commerces de gros spécialisés
- 46.9 Commerce de gros non spécialisé
- 47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles**
- 47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé
- 47.2 Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
- 47.3 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- 47.4 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
- 47.5 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
- 47.6 Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
- 47.7 Autres commerces de détail en magasin spécialisé
- 47.8 Commerce de détail sur éventaires et marchés
- 47.9 Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés

H Transports et entreposage

- 49 Transports terrestres et transport par conduites**
- 49.1 Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.2 Transports ferroviaires de fret
- 49.3 Autres transports terrestres de voyageurs
- 49.4 Transports routiers de fret et services de déménagement
- 49.5 Transports par conduites
- 50 Transports par eau**
- 50.1 Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.2 Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.3 Transports fluviaux de passagers
- 50.4 Transports fluviaux de fret
- 51 Transports aériens**
- 51.1 Transports aériens de passagers
- 51.2 Transports aériens de fret et transports spatiaux
- 52 Entreposage et services auxiliaires des transports**
- 52.1 Entreposage et stockage
- 52.2 Services auxiliaires des transports
- 53 Activités de poste et de courrier**
- 53.1 Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- 53.2 Autres activités de poste et de courrier

I Hébergement et restauration	
55	Hébergement
55.1	Hôtels et hébergement similaire
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
55.9	Autres hébergements
56	Restauration
56.1	Restaurants et services de restauration mobile
56.2	Traiteurs et autres services de restauration
56.3	Débites de boissons
J Information et communication	
58	Édition
58.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
58.2	Édition de logiciels
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
59.1	Activités cinématographiques, vidéo et de télévision
59.2	Enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
60.1	Édition et diffusion de programmes radio
60.2	Programmation de télévision et télédiffusion
61	Télécommunications
61.1	Télécommunications filaires
61.2	Télécommunications sans fil
61.3	Télécommunications par satellite
61.9	Autres activités de télécommunication
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
62.0	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
63.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet
63.9	Autres services d'information
K Activités financières et d'assurance	
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités des sociétés <i>holding</i>
64.3	Fonds de placement et entités financières similaires
64.9	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance
65.1	Assurance
65.2	Réassurance
65.3	Caisses de retraite
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
66.1	Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite
66.2	Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
66.3	Gestion de fonds
L Activités immobilières	
68	Activités immobilières
68.1	Activités des marchands de biens immobiliers
68.2	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
68.3	Activités immobilières pour compte de tiers
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	
69	Activités juridiques et comptables
69.1	Activités juridiques
69.2	Activités comptables
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
70.1	Activités des sièges sociaux
70.2	Conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
71.1	Activités d'architecture et d'ingénierie
71.2	Activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
72.1	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
72.2	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
73	Publicité et études de marché
73.1	Publicité
73.2	Études de marché et sondages
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
74.1	Activités spécialisées de design
74.2	Activités photographiques
74.3	Traduction et interprétation
74.9	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
75	Activités vétérinaires
75.0	Activités vétérinaires

N	Activités de services administratifs et de soutien
77	Activités de location et location-bail
77.1	Location et location-bail de véhicules automobiles
77.2	Location et location-bail de biens personnels et domestiques
77.3	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
77.4	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
78	Activités liées à l'emploi
78.1	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
78.2	Activités des agences de travail temporaire
78.3	Autre mise à disposition de ressources humaines
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
79.1	Activités des agences de voyage et voyagistes
79.9	Autres services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
80.1	Activités de sécurité privée
80.2	Activités liées aux systèmes de sécurité
80.3	Activités d'enquête
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
81.1	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
81.2	Activités de nettoyage
81.3	Services d'aménagement paysager
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
82.1	Activités administratives
82.2	Activités de centres d'appels
82.3	Organisation de salons professionnels et congrès
82.9	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.

P Enseignement

85	Enseignement
85.1	Enseignement pré-primaire
85.2	Enseignement primaire
85.3	Enseignement secondaire
85.4	Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur
85.5	Autres activités d'enseignement
85.6	Activités de soutien à l'enseignement

Q Santé humaine et action sociale

86	Activités pour la santé humaine
86.1	Activités hospitalières
86.2	Activité des médecins et des dentistes
86.9	Autres activités pour la santé humaine
87	Hébergement médico-social et social
87.1	Hébergement médicalisé
87.2	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
87.3	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
87.9	Autres activités d'hébergement social
88	Action sociale sans hébergement
88.1	Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées
88.9	Autre action sociale sans hébergement

R Arts, spectacles et activités récréatives

90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
90.0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
91.0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
92.0	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
93.1	Activités liées au sport
93.2	Activités récréatives et de loisirs

S Autres activités de services

95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
95.1	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
95.2	Réparation de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
96.0	Autres services personnels

Activité principale exercée (APE)

Elle est déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches est utilisée comme critère de détermination.

Auto-entrepreneur

Voir *Micro-entrepreneur*.

Big data

Les *big data*, aussi appelées données massives ou mégadonnées, sont générées par les activités exécutées électroniquement et entre machines (par exemple, données issues des médias sociaux, des processus de production, etc.). Les *big data* présentent généralement les caractéristiques suivantes, dites des « 3 V » :

- un volume important issu d'une grande quantité de données générées au cours du temps ;
- une variété concernant les formats de données complexes, structurées ou non (par exemple, textes, vidéos, documents, données de capteurs, flux de clics, coordonnées, etc.) ;
- la vélocité du fait de la grande vitesse à laquelle les données sont générées, deviennent disponibles et évoluent au cours du temps.

B to B (*Business to Business*)

Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle d'entreprises.

B to C (*Business to Consumers*)

Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle de particuliers.

Balance commerciale

Compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que

la balance commerciale est excédentaire. Si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire.

Branche (ou branche d'activité)

Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Les chiffres d'affaires des branches sont toujours exprimés hors taxes.

BMD4

Complétée en 2008, la 4^e édition de *Benchmark Definition* (BMD4) de l'OCDE fournit des directives afin de mesurer l'investissement direct étranger (IDE) et d'établir des statistiques au niveau mondial.

CAF (coût, assurance, fret)

Les importations en France sont valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

CAF/FAB

Désigne la valorisation des échanges lorsque les importations sont mesurées CAF (coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale), tandis que les exportations sont mesurées FAB (franco à bord à notre frontière).

Catégorie d'entreprises

Quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi de modernisation de l'économie (article 51) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Sont ainsi distinguées :

- les petites et moyennes entreprises (PME) dont microentreprises (MIC) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;

– les grandes entreprises (GE).
Voir *Entreprise*.

Cloud computing

Le *cloud computing*, appelé aussi informatique en nuage ou *cloud*, désigne des services informatiques utilisés sur Internet, délivrés par les serveurs d'un prestataire. Il permet à une société d'accéder à des ressources informatiques sur Internet (stockage, puissance de calcul, logiciels) plutôt que *via* sa propre infrastructure informatique. Les services de *cloud* pris en compte dans cet ouvrage sont payants, mobilisables par l'utilisateur à la demande et en libre-service, c'est-à-dire sans besoin d'intervention du prestataire une fois installés, et modulables selon les besoins de la société.

Combustibles minéraux solides

Une des principales formes d'énergie qui comprend la coke de houille, les houilles agglomérées, la lignite et le charbon. Les autres énergies sont l'électricité, le gaz de réseau (naturel ou autre) et les produits pétroliers (coke de pétrole, butane propane, fioul lourd ou domestique). L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense également les combustibles non marchands, ou autres combustibles (autres produits pétroliers, liqueur noire, bois, autres combustibles renouvelables ou non).

Commerce

Regroupe les entreprises de trois secteurs de la NAF rév. 2 : commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), commerce de gros (46) et commerce de détail (47) [voir *annexe Nomenclature d'activités française*]. Bien que l'artisanat commercial (charcuterie, boulangerie-pâtisserie) entre dans le champ de l'industrie, car son activité de fabrication l'emporte sur celle de revente en l'état de marchandises, les secteurs concernés sont proches par certains aspects du commerce de détail alimentaire spécialisé (vente directe à des consommateurs dans des magasins, etc.) et sont souvent regroupés avec lui.
Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Compétitivité-prix à l'exportation

Rapport d'un prix de référence étranger à un prix à l'exportation français. Le prix de référence étranger est une moyenne pondérée des prix de 23 partenaires commerciaux de la France dans l'OCDE. La pondération et les prix de ces 23 partenaires sont établis en fonction de l'intensité de la concurrence exercée par les exportateurs étrangers sur les marchés tiers pour une année de référence (1999). Selon la même méthode, on calcule également un indicateur de **compétitivité-coût**, qui compare les coûts salariaux unitaires de la France à ceux de ses 23 partenaires. Ces derniers, considérés pour les indicateurs de compétitivité-prix et de compétitivité-coût, sont l'ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Estonie), du Luxembourg, de l'Islande, d'Israël et du Chili. L'indicateur de compétitivité-prix se rapporte aux biens et services, celui des coûts à l'ensemble de l'économie.

Connexion mobile à Internet

Accès à Internet *via* le réseau des téléphones portables, utilisant des liens de communication par ondes radio (par exemple, connexion 3G - troisième génération).

Consommation brute d'énergie

Elle est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.
En plus de l'électricité, du gaz naturel de réseau, des autres gaz de réseau et de la vapeur, l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) recense les combustibles usuels comprenant : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), et les **produits pétroliers** (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les **autres combustibles** suivants : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les combustibles renouvelables ou non. Hormis le bois (dont la majeure partie est achetée), ces derniers, sans valeur d'achat, ne sont pas inclus dans la facture énergétique.

Construction

Regroupe les entreprises de trois divisions de la NAF rév. 2 : la construction de bâtiments (41), le génie civil (42) et les travaux spécialisés (43). À un niveau plus fin, la construction de bâtiments se subdivise en promotion immobilière (41.1) et construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2). Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Coût horaire de la main-d'œuvre

Coût salarial total rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées par les salariés.

Coûts salariaux

Incluent les salaires et traitements bruts versés par l'employeur (rémunérations, primes, congés payés, commissions et honoraires, y compris cotisations sociales), augmentés des cotisations sociales patronales.

Coût salarial unitaire

Coût salarial rapporté à la valeur ajoutée.

Créances fiscales

Chaque entreprise redevable de l'impôt sur les sociétés doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales.

Les créances fiscales ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts. Le titulaire de créances peut soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû. En raison de la mécanique de l'impôt sur les sociétés (IS), les paiements de l'IS sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général N et N+1.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

À compter du 1^{er} janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée

des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) et de 6 % pour celles versées au titre des années 2014 et 2015. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre du même exercice. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013.

Déciles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffres d'affaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 10 % des entreprises ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 90 % des entreprises.

Délais de paiement (client / fournisseur)

Désignent la période existant entre la date d'émission de la facture (ou, parfois, la livraison) et la date du règlement par le client ou du règlement du fournisseur.

Voir *Ratios*.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Correspond aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds.

Dépense nationale de formation professionnelle

Formation professionnelle continue et apprentissage *stricto sensu*.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux pour la recherche et développement quelle que soit la destination des financements.

Emplois salariés et bénévolat en équivalent temps plein (pour les associations)

Le nombre d'emplois salariés en équivalent temps plein est estimé en divisant le nombre total d'heures rémunérées des salariés par le volume d'heures rémunérées annuel théorique de 1 820, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année.

Le nombre de bénévoles en équivalent temps plein est estimé en divisant le nombre total d'heures effectuées par le volume d'heures travaillées annuel théorique de 1 645, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année, en tenant compte de cinq semaines de congés.

Énergies marchandes

Combustibles minéraux solides (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), électricité, gaz naturel de réseau, autres gaz de réseau et produits pétroliers (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique).

Énergies non marchandes

Bois, liqueur noire, autres produits pétroliers non marchands, combustibles renouvelables ou non.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)

Enquête européenne dite « CIS », menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2012-2014, l'enquête CIS 2014 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM), des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres

activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le **champ sectoriel constant** entre l'enquête CIS 2014 et CIS 2012 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2014 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien. Le **champ sectoriel identique** entre les pays européens est proche de celui de CIS 2012.

Enquête Sine

Voir *Sine*.

Entreprise

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision. Quatre **catégories d'entreprises** y sont définies :

- les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- parmi elles, les **microentreprises** (MIC) occupent moins de 10 personnes, et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Entreprise individuelle

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises

individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur.

Entreprise profilée

Unité d'observation statistique appartenant à un groupe de sociétés, résultant du profilage (voir *Profilage*) du groupe. Elle est en général constituée par la réunion de plusieurs unités légales, et peut être confondue avec le groupe lui-même.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Voir *Entreprise*.

FAB (franco à bord)

Les exportations à partir de la France sont valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

FAB/FAB

Afin de rendre comparables importations et exportations, un coefficient est appliqué aux importations. Ce taux de passage CAF/FAB vaut 0,968 pour les données depuis janvier 2009 et le calcul n'est appliqué qu'à la série générale dite « FAB/FAB y compris matériel militaire ». Toutes les autres données sont présentées CAF/FAB.

Facture énergétique

Déficit commercial énergétique relatif aux positions DE (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets) et C2 (produits pétroliers raffinés et coke) de la nomenclature agrégée A17.

Fiche 3.12 « Vision globale sur la fiscalité directe portant sur les entreprises »

• Impôt direct

Impôt supporté et payé par la même personne (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus.

• Contribution économique territoriale (CET)
Contribution instituée au 1^{er} janvier 2010, composée de deux éléments distincts : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

(CVAE). Elle est plafonnée pour chaque entreprise en fonction de la valeur ajoutée produite : lorsque le montant total des cotisations de CFE et de CVAE excède 3 % de la valeur ajoutée, le surplus peut donner lieu à un dégrèvement sur demande du redevable.

• Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent à titre habituel en France une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition est constituée par la valeur locative des biens passibles de taxe foncière dont a disposé le redevable pour les besoins de sa profession pour la période de référence. La période de référence retenue est généralement constituée par l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est recouvrée par voie de rôle.

• Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Imposition due par les personnes physiques ou morales ou les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises et ont un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 152 500 euros. Elle est déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition. Cette imposition est une composante de la contribution économique territoriale ; elle est liquidée spontanément par les entreprises.

• Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

Elle finance le régime de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, etc.). La contribution additionnelle, prélevée en complément, contribue au financement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Toute personne morale de droit privé ou public ayant une activité dans le secteur concurrentiel est soumise à la C3S. L'assiette de la C3S est constituée par le chiffre d'affaires entrant dans le champ d'application des taxes sur le chiffre d'affaires (addition des sommes imposables à la TVA, déclarées dans la TVA-CA3), auquel est appliqué un abattement de 3,25 millions d'euros. Jusqu'au

31 décembre 2014, le seuil d'assujettissement à la C3S était fixé à 760 000 euros.

Le taux des contributions est égal à 0,16 % du chiffre d'affaires (0,13 % pour la C3S proprement dite, et 0,03 % pour la contribution additionnelle). Les entreprises de certains secteurs à faible marge bénéficient d'un taux de 3,08 % de leur marge brute (somme des salaires, impôts, dotations, etc.).

- **Taxe professionnelle (TP)**

Taxe qui était due par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée. La base d'imposition de la taxe professionnelle était constituée de la valeur locative des immobilisations corporelles, et d'une partie des recettes pour les bénéficiaires industriels ou commerciaux (BIC). Cette taxe a été supprimée à compter de 2010.

- **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Imposition forfaitaire à laquelle sont assujetties certaines entreprises de réseaux (production d'électricité, transport de voyageurs, etc.). Le produit est affecté aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, et à l'établissement public du Grand Paris.

- **Taxe sur les salaires (TS)**

Taxe acquittée par les personnes ou organismes qui versent des traitements, salaires, indemnités et émoluments, lorsqu'ils ne sont pas assujettis à la TVA l'année du versement des rémunérations, ou ne l'ont pas été sur au moins 90 % de leur chiffre d'affaires au titre de l'année civile précédant celle du paiement des dites rémunérations. La base d'imposition est déterminée à partir du montant des salaires bruts. L'imposition est calculée à partir d'un barème au taux normal de 4,25 % ou au taux majoré de 9,35 %.

- **Taxe d'apprentissage (TA)**

Taxe due par les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ainsi que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS). Elle contribue au financement de l'enseignement technique et de l'apprentissage. La TA est calculée annuellement sur la même base que celle déterminée pour la taxe sur les salaires (TS). Son taux est de 0,5 % sauf pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, où le taux est de 0,26 %. Les entre-

prises effectuent des versements libératoires auprès d'organismes agréés, sinon à la DGFIP.

- **Participation à la formation professionnelle continue (FPC)**

Toutes les entreprises doivent consacrer une fraction de leur masse salariale à la formation professionnelle continue de leur personnel. La FPC est basée sur le montant des salaires bruts ; le taux applicable dépend de l'effectif de l'entreprise : 0,55 % (pour moins de 10 salariés), 1,05 % (de 10 à 19 salariés) et 1,6 % (plus de 20 salariés). Les entreprises effectuent des versements libératoires auprès d'organismes agréés, sinon à la DGFIP.

- **Participation à l'effort de construction (PEC)**

À partir de 20 salariés, toute entreprise doit participer à l'effort de construction de logement ; le montant des sommes à verser est égal à une fraction fixée à 0,45 % des rémunérations payées au cours de l'année précédente. Si le montant des investissements est inférieur à cette fraction ou si l'investissement n'a pas été effectué dans le délai convenu, l'employeur est assujetti à une cotisation de 2 % du montant des salaires à raison de l'investissement non effectué.

- **Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)**

Sont concernées par la TVS toutes les sociétés (personnes morales) qui possèdent ou utilisent des voitures particulières en France, quel que soit le pays d'immatriculation de ces véhicules. La TVS est calculée par trimestre en fonction du nombre de véhicules possédés ou utilisés au cours du trimestre. Il existe deux tarifs annuels, soit en fonction de l'émission de CO₂, soit en fonction de la puissance fiscale.

- **Impôt sur les sociétés (IS)**

L'impôt sur les sociétés (IS) au sens des comptes nationaux présenté dans la *fiche 3.12* est recalculé afin de respecter les définitions internationales. L'IS brut présenté dans la *fiche 3.11* est augmenté de l'impôt forfaitaire annuel (IFA), de l'IS hors IFA et hors contribution sur les revenus locatifs (CRL) et de la majoration de 10 % et frais de poursuite.

La TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

- **Impôt sur le revenu (IR)**

Les revenus d'activité des entreprises individuelles sont soumis à l'IR. L'assiette d'imposition est obtenue soit par application d'un

abattement représentatif des frais professionnels lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas certaines limites (régime de la micro-entreprise), soit par déduction des charges réelles de l'entreprise (régime du bénéfice réel).

- **Acomptes**

Pour chaque exercice social, l'impôt sur les sociétés donne lieu normalement au versement de quatre acomptes à date fixe. Ces acomptes doivent être payés au plus tard les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre selon un ordre qui est fonction de la date de clôture de l'exercice précédent. Pour les plus grandes entreprises, le dernier acompte de l'exercice doit être modulé pour s'approcher au mieux des versements liés au résultat de l'exercice en cours.

- **Crédit d'impôt**

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer (le crédit est imputé sur l'impôt). Il peut donner lieu à une restitution d'impôt.

- **Réduction d'impôt**

Avantage fiscal qui réduit le montant de l'impôt à payer.

- **Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant de l'exercice à titre habituel d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale. Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BIC peut être soumise à l'un des trois régimes d'imposition qui déterminent ses obligations fiscales : RN (dépôt d'une liasse fiscale normale), le RSI (dépôt d'une liasse fiscale simplifiée) ou le régime du micro-BIC (dispense de déclaration professionnelle).

- **Régime normal (BIC-RN)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 783 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et à 236 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2014).

- **Régime simplifié d'imposition (BIC-RSI)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 82 200 euros et 783 000 euros pour les ventes et les prestations d'hébergement et entre 32 900 euros et 236 000 euros pour les prestations de services (seuil de 2014).

- **Régime micro-BIC**

Ce régime s'applique aux entreprises exonérées de TVA dont le chiffre d'affaires n'exécède pas 82 200 euros si l'activité consiste à vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou à fournir le logement, ou 32 900 euros s'il s'agit d'activités de prestations de services ou de location meublée (seuil de 2014).

- **Bénéfices non commerciaux (BNC)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, provenant soit de l'exercice des professions libérales (médecins, avocats, architectes, peintres, etc.), professions dans lesquelles l'activité intellectuelle joue le principal rôle et qui consistent en la pratique personnelle, en toute indépendance, d'une science ou d'un art, soit des revenus des charges et offices (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc.), soit des profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus (produits perçus par les inventeurs, etc.). Selon l'importance de son chiffre d'affaires hors taxes et son régime applicable en matière de TVA, une entreprise de la catégorie BNC peut être soumise soit au régime micro-BNC (dispense de déclaration professionnelle), soit au régime de la déclaration contrôlée (déclaration professionnelle annuelle).

- **Déclaration contrôlée (DÉC)**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises relevant des bénéfices non commerciaux (BNC) dont les recettes encaissées sont supérieures à 33 200 euros hors taxes (seuil de 2016).

- **Régime micro-BNC**

Ce régime s'applique de plein droit aux entreprises dont les recettes encaissées sont inférieures ou égales à 33 200 euros. Ces entreprises doivent par ailleurs bénéficier de la franchise en base de TVA ou être exonérées de TVA au titre de leur activité (seuil de 2016).

- **Bénéfices agricoles (BA)**

Revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, procurés par l'exploitation des biens agricoles ruraux, aux fermiers, métayers ou propriétaires exploitants. En fonction du chiffre d'affaires hors taxes, une entreprise de la catégorie BA est imposée selon l'un des trois régimes suivants : le régime du forfait, le régime micro-social simplifié (RSI) ou le régime normal (RN).

- BA forfaitaire

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes calculée sur trois années consécutives n'excède pas 82 200 euros (seuil de 2016).

- Régime normal (BA - RN)

Ce régime s'applique de plein droit aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 352 000 euros (seuil de 2016).

- Régime simplifié d'imposition (BA - RSI)

Ce régime s'applique aux exploitants dont la moyenne des recettes annuelles, calculée sur deux années consécutives, excède 82 200 euros sans dépasser 350 000 euros (seuils de 2016).

- Groupe fiscal

Il est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise dite « tête de groupe ».

Le secteur d'activité retenu pour le groupe fiscal est alors celui dont la masse salariale est la plus importante au sein du groupe. Cette méthodologie permet d'éviter la surreprésentation des redevables dans le secteur financier ou des services aux entreprises puisque les têtes de groupe fiscal sont souvent des *holdings* ou des sièges sociaux quand bien même l'activité principale du groupe est une activité manufacturière ou commerciale.

- Mécanisme de l'impôt sur les sociétés

Chaque **redevable** doit verser à l'État un montant d'impôt sur les sociétés, l'IS « brut », assis sur le résultat, et tenant compte de la mécanique spécifique de l'impôt sur les sociétés (réintégrations, déductions, exonérations, imputations de déficits, remboursements d'excédents, etc.). Comme les exercices fiscaux peuvent être clôturés tout au long de l'année civile, tous les redevables ne paient pas leur impôt au titre d'une année donnée au même moment. Ces décalages introduisent une distorsion entre l'IS « brut » payé par les redevables au titre d'une année, et les recettes d'IS comptabilisées cette même année dans le budget de l'État. La *fiche 3.12* présente les montants d'IS brut payés au titre d'une année par les redevables.

L'État a mis en place au fil des ans des mesures fiscales de politique publique prenant la forme de divers crédits d'impôts. Chaque année,

le droit acquis au titre d'un crédit d'impôt, c'est-à-dire la **créance fiscale**, peut venir en réduction de l'impôt à payer mais peut aussi, selon sa nature, venir en diminution de l'impôt des années suivantes ou être restitué au redevable. La *fiche 3.12* présente les droits à crédits d'impôts acquis au titre d'une année, qu'ils réduisent l'IS de cette même année ou des années ultérieures.

Firme multinationale

Groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France. Sa catégorie d'entreprises est déterminée sur son périmètre observé en France :

- **de taille PME** : elle occupe moins de 250 personnes (en équivalent temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros sur le territoire national ;
- **de taille intermédiaire** : elle n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes (en équivalent temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros sur le territoire national ;
- **grande firme multinationale** : n'est pas classée dans les catégories de taille précédentes.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger)

Firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Global Reporting Initiative (GRI)

Référentiel d'indicateurs permettant de mesurer l'avancement des programmes de développement durable des entreprises.

Grande entreprise

Voir *Entreprise*.

Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles

l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Un groupe de sociétés était jusqu'à présent considéré comme une seule entreprise quelle que soit sa taille. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomerats diversifiés sont formés de branches quasi autonomes qui devraient en toute rigueur être considérés comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens du décret et reconstituer les variables économiques au niveau de ces entreprises est un travail de grande ampleur, dit de **profilage**. En 2013 est intégré pour la première fois le résultat du profilage de 43 grands groupes. En identifiant plusieurs entreprises au sein de groupes diversifiés, le profilage introduit 24 GE et 34 ETI supplémentaires.

Groupe fiscal

Voir *Fiche 3.12*.

Groupe franco-français

Groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

Impôt direct

Voir *Fiche 3.12*.

Indépendants « classiques »

Ils désignent les non-salariés hors micro-entrepreneurs.

Industrie

Elle correspond aux sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2.

Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Innovation

L'innovation (au sens large) se décompose en innovation technologique et innovation

non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'**innovation technologique** correspond à l'innovation en produits (biens ou prestation de services) ou en procédés ou à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les **activités d'innovation** incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'**innovation non technologique** correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail, prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Intensité capitalistique

Voir *Ratios*.

Investissement direct étranger

L'investissement direct étranger sortant est un flux monétaire ou financier, transfrontière directement dépensé par une société française dans une société non résidente où elle détient directement au moins 10 % du capital social, ainsi que les prêts et bénéfices réinvestis correspondants, ou du stock de capital social détenu directement à plus de 10 % à l'étranger (*outward*) dans une société non résidente.

Inversement, l'investissement direct étranger entrant concerne le même type de flux ou de stock d'investissement par une société étrangère en France dans une société résidente (*inward*).

Investissements corporels

Augmentations des immobilisations corporelles, consécutives à des acquisitions ou des créations. Les immobilisations corporelles des entreprises sont des actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production. Elles comprennent notamment les constructions, les installations techniques, le matériel et l'outillage industriels.

Liaisons financières entre sociétés (Lifi)

Le système d'information Lifi (enquête Liaisons financières jusqu'en 2011) permet de recenser les détentions de capitaux, d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour (ensemble des unités légales qui les composent). Jusqu'en 2011, chaque année, des entreprises étaient interrogées sur leurs actionnaires et leurs participations. Les parts de détention de capital et les droits de vote entre sociétés étaient recensés au 31 décembre. Cette enquête était complétée par une base de données privée, constituée à partir des obligations de publicité légale auprès du greffe du tribunal. Depuis 2012, l'enquête Lifi a été remplacée par l'utilisation de données administratives fiscales.

Marge commerciale

Écart entre les ventes de marchandises et leur coût d'achat.

Médias sociaux

Désignent quatre types d'applications Internet : les réseaux sociaux (*Facebook, LinkedIn, Xing, Viadeo, Yammer, Google+*, etc.), les blogs d'entreprise ou micro blogs (*Twitter, Present.ly*, etc.), les sites *web* de partage de contenu multimédia (*Youtube, Flickr, Picasa, Slideshare*, etc.) et les *wikis* et outils de partage de la connaissance.

Médiane

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires, la médiane est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises. C'est de manière équivalente le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises.

Micro-entrepreneur

Ce régime est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Il a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou

possèdent déjà, une entreprise individuelle d'une part artisanale, commerciale ou d'autre part libérale relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV), soumise au régime fiscal « micro » avec un chiffre d'affaires en 2015 inférieur pour une année civile complète à :

– 82 200 euros (HT) pour une activité d'achat-revente ;

– 32 900 euros (HT) pour une activité de prestations de services.

Microentreprise (MIC)

Entreprise occupant moins de 10 personnes et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Voir *Entreprise*.

Pacte de responsabilité et de solidarité

Le Pacte de responsabilité et de solidarité comprend deux volets : un volet « solidarité » en faveur du pouvoir d'achat des ménages modestes et un volet « compétitivité » destiné aux entreprises, mis en place fin 2013.

Le volet « compétitivité » consiste en trois types de mesures : baisse du coût du travail, baisse des impôts sur les entreprises et simplification de la vie des entreprises. Les mesures en matière de baisse du coût du travail sont :

– baisse des cotisations familiales pour les travailleurs indépendants : leurs cotisations baissent de 3,1 points depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

– maintien et majoration de l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, pour les salaires au niveau du Smic (ancienne « réduction Fillon ») ;

– baisse de 1,8 point des cotisations familiales sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic, depuis le 1^{er} janvier 2015 ; élargissement de cette mesure aux salaires compris entre 1,6 à 3,5 Smic depuis le 1^{er} avril 2016.

Part des frais de personnel

Voir *Ratios*.

Petite et moyenne entreprise (PME)

Voir *Entreprise*.

Politique de sécurité des TIC

Mesures, contrôles et procédures appliqués aux systèmes TIC afin de garantir l'intégrité, l'authenticité, la disponibilité et la confidentialité des données et des systèmes.

Prix CAF (coût, assurance, fret)

Prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Prix FAB (franco à bord)

Prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou prix d'un service fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

Prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés

Ils comprennent les prix de production pour le marché français et ceux pour les marchés extérieurs (prix à l'exportation).

Prix des travaux d'entretien-amélioration de logements

Prix hors taxes pratiqués par les entreprises de la construction (y compris artisanales), pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des logements existants.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

Produits pétroliers

Ils comprennent la coke de pétrole, le butane-propane, le fioul lourd ou domestique.

Profilage

Profilier un groupe de sociétés consiste à définir la structure d'observation statistique du groupe qui paraît la mieux appropriée pour une observation de l'activité économique. Il s'agit de définir des unités statistiques intermédiaires, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Cette opération, appelée « profilage » (terme traduit de l'anglais *profiling*), se justifie dans le cas de grands groupes présents dans plusieurs domaines d'activité. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises.

Les opérations de profilage des groupes français s'étalent sur plusieurs années. Les grands groupes sont profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes.

En règle générale, la structure d'observation définie correspond aux grands métiers du groupe qui définissent alors autant d'unités statistiques. Celles-ci réunissent généralement plusieurs sociétés du groupe. Les expériences déjà conduites indiquent que ces unités peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés.

Un petit groupe sera considéré comme définissant une seule entreprise.

Promotion immobilière

Elle consiste à réunir des moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

Quartiles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de chiffre d'affaires :

- le premier quartile (noté généralement Q1) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 25 % des entreprises ;
- le deuxième quartile (noté généralement Q2) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 50 % des entreprises : c'est la médiane ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le chiffre d'affaires au-dessous duquel se situent 75 % des entreprises.

Le premier quartile est, de manière équivalente, le chiffre d'affaires au-dessus duquel se situent 75 % des entreprises ; le deuxième quartile est celui au-dessus duquel se situent 50 % des entreprises, et le troisième quartile celui au-dessus duquel se situent 25 % des entreprises.

Ratios

- Taux d'exportation : chiffre d'affaires (CA) à l'export / CA
- Taux de valeur ajoutée : valeur ajoutée (VA) / CA
- Intensité capitalistique : immobilisations corporelles brutes / effectif salarié en équivalent temps plein (ETP)
- Part des frais de personnel : frais de personnel / valeur ajoutée au coût des facteurs
- Taux d'investissement : investissements corporels bruts hors apports / valeur ajoutée (VA)
- Taux de marge : excédent brut d'exploitation (EBE) / valeur ajoutée au coût des facteurs
- Rentabilité économique : excédent brut d'exploitation (EBE) / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoins en fonds de roulement)
- Rentabilité financière : résultat net comptable / capitaux propres
- Levier financier : dettes financières (« emprunts et dettes assimilées ») / fonds propres
- Taux de prélèvement financier : intérêts versés et charges assimilées / excédent brut d'exploitation (EBE)
- Délais de paiement des fournisseurs en jours d'achat : dettes fournisseurs et comptes rattachés / (achats TTC/360)
- Délais de paiement des clients en jours de chiffre d'affaires : créances clients et comptes rattachés + effets escomptés non échus) / (CA TTC / 360)
- Taux d'endettement : endettement financier (emprunts obligataires + emprunts bancaires

dont immobilisations en crédit-bail non amorties + autres emprunts + crédits bancaires courants y compris créances cédées non échues + emprunts et avances de trésorerie reçus du groupe et des associés + titres de créances négociables émis hors groupe) / capitaux propres

- Taux d'autofinancement : capacité d'autofinancement (CAF) / investissements corporels bruts hors apports.

Recettes d'activité publiques ou privées (pour les associations)

Ensemble des recettes perçues par l'association lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services auprès de particuliers, de personnes morales privées ou publiques.

Recherche et développement (R&D)

Les travaux de R&D ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental.

Redevable de l'impôt sur les sociétés

Il est celui qui s'acquitte de son paiement : ce peut être soit une entreprise indépendante, soit une tête de groupe fiscal.

Rentabilité économique

Voir *Ratios*.

Rentabilité financière

Voir *Ratios*.

Ressources courantes (pour les associations)

Moyens financiers dont disposent les associations pour mettre en œuvre leurs actions. Sont exclues ici les ressources courantes des associations dont la finalité principale est de collecter des sommes d'argent pour les redistribuer aux bénéficiaires, comme les associations

de moyens de groupes mutualistes, et celles des sociétés de courses liées aux hippodromes.

Revenu d'activité

Revenu ou bénéfice déclaré aux Urssaf par les non-salariés en activité en fin d'année. Il se rapproche d'un revenu net. Les revenus non déclarés, faisant l'objet d'une taxation d'office, ne sont pas pris en compte dans le calcul des revenus.

Revenu mixte

Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Salaires annuel brut moyen

Le salaire brut intègre le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et l'intéressement.

Salaires mensuel de base (SMB)

Indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Salaires moyen par tête (SMPT)

Somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés en personnes physiques de toutes les entreprises du secteur privé.

Secteur d'activité

Regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de services qui ont la même

activité principale au sens de la nomenclature d'activités française. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Secteurs institutionnels

Regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). L'ensemble des unités non résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

Secteur marchand non agricole

Voir *annexe Champ des statistiques d'entreprises*.

Services

Ils englobent un ensemble d'activités dont le principal point commun est la fabrication de produits immatériels, même si, parfois, la frontière entre matériel et immatériel est ténue.

Les **services des secteurs principalement marchands** sont composés des **activités immobilières** (section L de la NAF rév. 2), des **services rendus aux entreprises** (sections M et N), du secteur de **l'information et la communication** (section J), de **l'hébergement et de la restauration** (section I) et des **services aux particuliers** (sections R et S), hors associations.

Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Service central des risques de la Banque de France

Recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédit à chaque entreprise – au sens d'unité légale –, au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Ces encours comprennent les

crédits mobilisés, effectivement distribués et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

Les **classes de risques** sont les suivantes : cotes 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cotes 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cotes 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise.

Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises)

Ce dispositif permet de suivre une cohorte d'entreprises sur ses cinq premières années. Une nouvelle cohorte est interrogée tous les quatre ans, ce qui permet de caractériser le profil de ces entreprises et de leurs créateurs, ainsi que d'étudier leur pérennité.

Société

Entité dotée d'une personnalité morale. Elle est créée dans un but marchand (à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires). Elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les formes juridiques les plus fréquentes exercées par les sociétés sont : la SARL (société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel), la SA (société anonyme) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires, la société civile présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Société civile immobilière (SCI)

Société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent

ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale.

Solde commercial (ou balance commerciale) de la France

Il constitue un indicateur macroéconomique d'importance, présentant l'équilibre des flux de marchandises (et non de services) entre la France et le reste du monde. Cet indicateur est dit « solde FAB/FAB y compris le matériel militaire » et correspond à la différence entre le total des exportations FAB et des importations FAB. Il intègre une estimation des déclarations non encore parvenues à la douane et des montants d'échanges dits « sous le seuil ».

Solde commercial douanier

Décrit les échanges physiques de marchandises passant la frontière française.

Solde commercial net ou solde de crédit interentreprises

Il est évalué en jours de chiffres d'affaires. Comme le délai client, il prend en compte les jours de délai fournisseur, en les pondérant par le poids des achats dans le chiffre d'affaires.

Solde commercial = délai client – délai fournisseur.

Solde extérieur de biens et services

Il est issu des comptes nationaux. Le solde du commerce extérieur est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene)

Ce système, dont la gestion a été confiée à l'Insee depuis les années 1970, enre-

giste l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Taux de change effectif réel

Le taux de change effectif est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux d'exportation, taux de prélèvement financier, taux de valeur ajoutée, taux d'investissement, taux de marge, taux d'endettement, taux d'autofinancement

Voir *Ratios*.

Taux de participation financière (TPF)

Rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA) à la masse salariale.

Tonne équivalent pétrole (TEP)

Unité commune aux différentes énergies.

Transports et entreposage

Le secteur comprend la section H de la NAF rév. 2 : transports terrestres et transport par conduites (division 49), transports par eau (division 50), transports aériens (division 51), entreposage et services auxiliaires des transports

(division 52), activités de poste et de courrier (division 53).

Voir *annexe Nomenclature d'activités française*.

Très petites entreprises (TPE)

Microentreprises au sens de la LME qui ne relèvent ni du statut de micro-entrepreneur ni du régime fiscal de la micro-entreprise.

Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Unités propres (UP)

Ce sont les unités physiques usuelles des énergies (MWh pour l'électricité, tonne pour le butane propane, etc.), par opposition à la **tonne équivalent pétrole** (TEP), unité commune aux énergies. La conversion des UP en TEP utilise les coefficients en vigueur au moment de l'enquête.

Valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (type taxe professionnelle) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des frais de personnels et de l'excédent brut d'exploitation.

Ventes par voie électronique

Ventes *via* un site *web* ou *via* d'autres réseaux informatiques de type EDI.

Dans la même collection

Parus

Tableaux de l'économie française, édition 2017
Femmes et hommes, l'égalité en question, édition 2017
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2017
L'économie française, édition 2017

À paraître

France, portrait social, édition 2017
Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017

Imprimerie Jouve - 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : novembre 2017